



HISTOIRE

DE JEAN BART,

CHEF D'ESCADRE SOUS LOUIS XIV.

BATIGNOLLES-MONCEAUX. — Imp. de A. Desrez, rue Lemercier, 24.

HISTOIRE

DE

JEAN BART

CHEF D'ESCADRE SOUS LOUIS XIV,

EXTRAITE

DE L'HISTOIRE DE LA MARINE,

DÉDIÉE

A L'AMIRAL DE FRANCE M. LE BARON ROUSSIN,

EX-MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES;

PAR VANDEREST,

Professeur de littérature et d'histoire.

PARIS.

BUREAU CENTRAL DE *LA FRANCE MARITIME*

RUE DE LA MONNAIE, 22.

GAYET ET LEBRUN,
Editeurs-commissionnaires,
RUE DES PETITS-AUGUSTINS, 6.

LIBRAIRIE PITTORESQUE
DE MARTINON,
RUE DU COQ-SAINT-HONORÉ, 4.

1841.

Propriete de l'auteur.



A MONSIEUR L'AMIRAL BARON ROUSSIN,

PAIR DE FRANCE, EX-MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

MONSIEUR L'AMIRAL,

Le bienveillant patronage que vous avez daigné réserver aux essais d'un auteur encore tout obscur dans la république des lettres me fait accueillir avec empressement l'occasion de publier l'expression de ma reconnaissance.

Lorsqu'après de longues années écoulées, monsieur l'amiral, une circonstance toute fortuite vous fit aborder au port (1) qui fut le point de départ

(1) Sa Majesté Louis-Philippe embarquée au Tréport sur le bateau à vapeur de l'État *le Véloce*, avec le duc et la duchesse de Nemours, les ducs d'Aumale et de Montpensier, madame Adélaïde et la princesse Clémentine, les ministres de la guerre, de la marine, et un grand nombre de personnes de distinction, pour se rendre à Boulogne et témoigner à la population de cette ville sa satisfaction pour la conduite qu'elle avait tenue lors du débarquement du prince Louis Bonaparte (*), avait, le dimanche 16 août 1840, jugé le temps assez beau pour se mettre à la mer; mais partie à minuit, le vent commença presque aussitôt à souffler avec violence; des inquiétudes furent conçues et prirent bientôt un caractère très-grave, lorsque *le*

(*) Le 6 août 1840; le prince montait le paquebot *la Cité d'Édimbourg*, qui avait été frété à Margate; il débarqua à trois heures et demie du matin à Wimereux, et une heure et demie après commença à Boulogne l'échauffourée dont on connaît les résultats.

de votre noble carrière, j'eus l'honneur de vous exprimer personnellement mes remercîments. Depuis, j'ai conservé l'intime souvenir de vos paroles bienveillantes : *courage*, *espérance* et *succès;* et j'ai

Véloce, manquant le port de Boulogne, fut contraint de reprendre le large et de lutter contre la tempête; le pilote alors manœuvra pour entrer à Calais à tout prix, et faillit de même manquer ce port, mais le navire qui portait le salut de la France atteignit heureusement la jetée de l'est, qu'il enfonça. Tout danger avait cessé dès lors; le navire étant retenu dans la trouée qu'il avait faite, la famille royale put descendre facilement sur la jetée. Le roi fut accueilli avec transport par la population de Calais, où il dîna avec sa famille, et repartit à cinq heures pour Boulogne.

« La suite entière du roi avait suivi à terre le monarque et sa famille; l'amiral Roussin seul, pénétré de cette bravoure du marin qui met un point d'honneur à ne pas abandonner au moment du danger le navire qui le porte, et sentant aussi sans doute que le ministre de la marine de France a une responsabilité qui ne doit donner aucune prise à la malveillance, l'amiral Roussin voulut rester à bord. A la marée suivante, des tentatives furent faites pour entrer *le Véloce* au port; mais, comme elles échouèrent encore, il fallut reprendre la mer malgré une bourrasque violente, et bien que l'une des roues fût désemparée. Dans cette situation critique le navire dut tenir la cape jusqu'à ce que la marée permît de faire route pour Dunkerque, et vers trois heures (de l'après-dîner, mardi 18 août) *le Véloce* entrait dans nos jetées. Le vent en ce moment avait une violence extrême, le navire gouvernait très-difficilement, et au moment où il dut prêter le flanc au vent, son extrême longueur donnant une grande prise au vent et au flot, il fut porté vers l'estacade de l'est que son tambour heurta et endommagea mais légèrement et sans que la violence du choc pût enfoncer cette charpente d'une extrême solidité.

« *Le Véloce* est un bâtiment de quatorze cents tonneaux, il tirait quinze pieds d'eau; la mer était houleuse, et il n'effleura pas même le fond du port. » (*Journal de Dunkerque*, du 21 août 1840.)

L'amiral quitta Dunkerque le jeudi 20 août à trois heures de l'a-

continué de marcher avec persévérance, dans l'espoir d'avoir l'honneur de vous dédier une œuvre quelque peu digne de son illustre patronage.

Heureux serai-je maintenant, monsieur l'amiral, si vous estimez que cette publication ait répondu à votre attente, celle de voir réhabiliter dans l'histoire le caractère privé, ou pour employer votre judicieuse expression, *l'individualité* de l'homme que vous avez appelé *le célèbre Jean Bart*, *l'une de nos plus belles gloires maritimes*.

Daignez agréer,

Monsieur l'amiral,

L'expression intime de ma considération dévouée.

VANDEREST.

Dunkerque, le 15 juin 1841.

près-dîner pour retourner au château d'Eu, emportant avec lui le souvenir de la réception cordiale que lui fit cette ville, qui lui rappela l'époque où, « étudiant plein d'avenir, le jeune Roussin recevait à Dunkerque les premières leçons d'hydrographie du vénérable octogénaire Petit Genet, *son cher maître et son bon ami*, et promettait déjà par son travail opiniâtre, par son caractère énergique et résolu, par son ardeur d'apprendre et de connaître, à la marine un de ses premiers capitaines, à l'Institut un de ses savants, à l'administration un chef illustre, à la diplomatie une de ses lumières.

INTRODUCTION.

A une époque où tant d'investigations historiques ont été faites avec conscience et avec un profond esprit d'analyse, à l'exemple de MM. Guizot, Thierry, de Barante, de Châteaubriand, ne faut-il pas singulièrement s'étonner de ce que le héros le plus populaire du siècle de Louis XIV et des nations maritimes, Jean Bart! soit encore, à bien peu de modifications près, resté, après environ un siècle et demi, *l'ours* ridicule de Forbin, souvent plus digne de la risée que de l'admiration des hommes. Et cependant de toutes les anecdotes plus ou moins absurdes, qui ont été mises par d'ignorants chroniqueurs sur le compte *du fameux et du célèbre Jean Bart*, suivant les épithètes consacrées par son célèbre émule Duguay-Trouin et Saint-Simon, *à peine une seule est-elle vraie*. C'est ce que nous croyons à bon droit avoir fait ressortir jusqu'à l'évidence, en recourant à des sources exclusivement *authentiques* et à des bribes biographiques éparses dans divers auteurs contemporains du héros dunkerquois, fragments dont aucune reproduction

n'avait été faite jusqu'ici. D'un autre côté, les actions de l'héroïque marin sont encore restées dans le souvenir du peuple, tronquées et mutilées; la raison en est de ce que toutes les biographies sans exception, voire même celle de Michaud, qui en ont parlé, ne contiennent que des compilations de *Richer*, dont *la vie de Jean Bart* (1780) n'est elle-même qu'une collection indigeste de notes sèches, extraites de documents ou apocryphes ou incomplets. En 1807, un Dunkerquois, l'avocat *Poirier*, fit un *éloge historique* de son compatriote; mais il n'a point su mettre à profit l'avantage de pouvoir étudier parmi les traditions de sa ville natale le noble caractère du grand marin; aussi son panégyrique ne contient-il rien de neuf et n'est-il qu'une répétition fastidieuse, ampoulée et le plus souvent pétrie d'un pathos ridicule. Son ouvrage fut cependant accueilli avec une grande faveur par le ministre de la marine Decrès et le ministre de l'intérieur Portalis, qui écrivit à l'auteur:

« J'ai lu avec intérêt, monsieur, l'*Éloge de Jean Bart*, dont vous m'avez envoyé le manuscrit: on ne peut retracer plus dignement les talents et les vertus de ce célèbre marin.

« De pareils ouvrages ne sauraient être trop répandus; je les crois propres à inspirer à tous les Français un juste sentiment d'orgueil et à exciter le courage et la plus noble émulation.

« Aussitôt que votre écrit sera imprimé, vous

voudrez bien m'en adresser *quatre cents exemplaires*.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« (Signé) PORTALIS. »

C'est qu'en ceci le ministre considérait bien moins sans doute les moyens que la fin, en se persuadant que le nom seul du Bayard de la mer couvrait assez énergiquement l'impéritie du panégyriste, pour présenter au souvenir du peuple le caractère le plus bouillant et le plus intrépide dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

M. Eugène Sue a payé tribut à son tour à la mémoire de cet homme célèbre, dans son *Histoire de la Marine Française sous Louis XIV*; mais s'il a contribué à rétablir quelques-uns des principaux faits, il n'a point, d'un autre côté, saisi son caractère historique, et semble ne point balancer à admettre comme *authentiques* des anecdotes qui ont fait de Jean Bart, contre toute analyse et toute vraisemblance, un grotesque *marin théâtral*. Il a d'ailleurs amplifié son caractère fantastique, en noyant et en défigurant les précieux documents de l'histoire dans ses élucubrations romanesques.

Il existait donc une grande lacune à remplir dans l'histoire de notre marine; nous avons entrepris cette mission que nous nous sommes efforcé de mener à bonne fin, encouragé que nous avons

été par les suffrages de nos concitoyens, de monseigneur le prince de Joinville, d'un grand nombre de MM. les pairs et députés, de marins depuis l'amiral jusqu'au modeste matelot, et en dernier lieu de Sa Majesté Guillaume II, roi de Hollande.

L'amiral de France, M. le baron Roussin nous écrivait de Paris, le 19 février 1840.

« Le 19 février 1840.

« Monsieur, je ne perds pas un moment pour vous prier de me mettre au rang des souscripteurs à la biographie véritablement nationale que vous vous proposez de publier; il y a peu de noms aussi populaires que celui de *Jean Bart*. Ce caractère a été toute ma vie l'objet de mon admiration et de mon culte, et je possède la plupart des biographies qui en ont paru; *mais je pense comme vous, monsieur, qu'aucune de ces publications n'a assez dignement rempli son objet;* je serai donc heureux de contribuer autant qu'il dépend de moi de vous aider à y suppléer. Un double motif me fait le désirer : votre livre ajoutera à l'illustration de la ville de Dunkerque, que j'affectionne particulièrement, car c'est de son port que j'ai débuté dans la marine, en 1793. . . . . »

Nous n'avons point toutefois mis en œuvre du jour au lendemain la pensée de cette publication; nous nous sommes hâté lentement, et ce n'est qu'après cinq années de recherches actives que

nous nous hasardons à en publier les résultats. En réunissant les documents déposés dans les diverses archives, nous avons pu en contrôler alternativement les faits et les exposer sous leur véritable jour; car l'histoire n'est le plus souvent qu'un roman même dans les sources dont l'authenticité est évidente, les relations d'un gouvernement quelconque étant bien souvent sujettes à caution. C'est ainsi que les lettres de noblesse, qui furent délivrées à Jean Bart ont été crues jusqu'ici un fidèle abrégé historique, et cependant nous y avons relevé plus d'une omission, plus d'une erreur de dates et de faits.

Pour faire apprécier nominativement les sources où nous avons puisé les éléments de cette histoire, nous citerons M. H.-F. Bart, arrière-petit-neveu de Jean Bart, et qui fut adopté en 1788, âgé alors de sept ans, par la ville de Dunkerque (officier de marine en retraite à Quimperlé, Finistère, et père de M. Jean-Pierre Bart, capitaine de corvette ; M. le marquis de Carbonnier de Marzac, arrière-petit-fils de Jean Bart, (propriétaire à Saint-Cyprien par Sarlat, Dordogne); M. Cornil Delattre, fils de l'illustre corsaire dunkerquois et descendant en ligne directe de Jean Bart (à Esquelbecq, arrondissement de Dunkerque, Nord); l'amiral de France, M. le baron Roussin; M. Jal, historiographe au ministère de la marine; M. Letronne, garde général des Archives du Royaume; M. le comte de Cir-

court, etc., etc., etc.; qui tous ont aidé à découvrir, ou en ont fourni copie avec le plus louable et le plus bienveillant empressement, les divers documents déposés aux archives de la marine, du royaume, des affaires étrangères, à la bibliothèque du roi et à Versailles. A ces citations il faut ajouter la reproduction de tous les documents relatifs à Jean Bart, existant dans les diverses administrations de Dunkerque, les citations des principaux auteurs contemporains, un grand nombre de Dunkerquois qui nous ont fourni les renseignements les plus précieux, etc., etc., etc.

Tous ces trésors de documents, la plupart inédits ou mutilés, nous les avons disposés avec conscience et surtout avec lenteur, parce que nous avons bien moins tenu à faire une spéculation pure et simple en compilant, compilant, compilant comme le pygmée de Voltaire, qu'à léguer à notre ville natale une œuvre quelque peu digne de sa plus grande gloire. Le temps et les soins que nous avons apportés à cette rédaction nous font donc espérer d'avoir atteint le but qui nous a été indiqué par M. le baron Roussin, après nous avoir honoré de son obligeance à nous indiquer les diverses sources où nous pourrions encore puiser.

« Paris, ce 14 mars 1840.

« Le hasard a tant de part aux trouvailles historiques, qu'il vous est réservé peut-être, monsieur,

de découvrir quelque pièce inédite capable de jeter un jour de vérité sur le caractère, les manières, l'esprit et, si l'on peut dire, sur l'individualité d'un homme que le goût du temps et probablement aussi la rivalité jalouse du chevalier de Forbin ont transformé en une espèce de matamore marin, en un capitaine théâtral. Je le souhaite, monsieur, pour vous et pour tous ceux qui, comme moi, attendent une vie sincère du célèbre chef d'escadre, de l'intrépide armateur de Dunkerque. »

A ceux d'entre nos lecteurs qui pourront s'étonner de trouver la plus grande partie de cette histoire formée de reproduction, soit de documents, soit d'extraits d'auteurs divers, nous répondrons qu'il nous semble que rien ne nous eût été plus facile que de délayer dans quelques périodes plus ou moins artistement élaborées, la substance de ces mêmes documents et extraits; nous avons préféré toutefois leur conserver le caractère de naïveté contemporaine en les reproduisant *textuellement*. pour nous servir d'appui d'autant plus puissant en faveur de la vérité purement historique.

Lorsque nous étions sur le point d'atteindre le terme de notre travail, la pensée nous vint tout naturellement d'en offrir la dédicace à l'illustration dunkerquoise qui se place immédiatement après Jean Bart, feu le lieutenant général M. le comte Guilleminot, pair de France, qui répondit à notre sollicitation la lettre suivante :

« Baden, grand-duché, le 13 novembre 1840.

« C'est avec empressement que j'accepte, monsieur, la dédicace de votre histoire de notre célèbre *Jean Bart;* toutefois permettez-moi, monsieur, d'y mettre une condition essentielle, c'est que vous ne chercherez pas, dans votre intéressant travail, à sortir mon nom de la position modeste qu'il doit conserver à côté de celui du grand homme qui fut la gloire de notre cité et une des plus célèbres de la patrie.

« Je ne doute pas que vous n'ayez recherché avec soin tous les documents que les archives de Dunkerque pouvaient vous offrir; mais il en existe probablement de non moins importants dans celles du gouvernement. Je m'emploierai très-volontiers à vous les faire obtenir, lorsque l'achèvement de la mission dont je suis chargé me permettra de retourner à Paris.

« Recevez, je vous prie, monsieur et cher compatriote, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« (Signé) le lieutenant général

« Comte GUILLEMINOT.

« Commissaire extraordinaire du roi des Français à Baden, grand-duché.

On le sait, la mort, qui décime journellement les nobles débris de la gloire militaire de nos temps

d'orage, enleva à sa famille et à sa patrie M. le comte Guilleminot à l'âge de 66 ans au moment où, s'étant acquitté de sa mission, il se disposait à retourner en France (1) : cette circonstance nous priva donc d'un patronage qui devait nous être cher à plus d'un titre, mais nous ne tardâmes point à obtenir une compensation près du ministre de la marine, M. le baron Roussin, qui adressa à notre demande la réponse suivante :

« Paris, le 13 avril 1840.

« Monsieur, j'accepte volontiers la dédicace de votre *Histoire de la Marine française*, et particulièrement de *Jean Bart*; j'attache trop de prix à tout ce qui intéresse le développement et la gloire de notre marine pour ne pas encourager les efforts que vous faites dans ce but; permettez-moi cependant, monsieur, de soumettre mon adhésion à une condition essentielle, c'est que vous éviterez tout rapprochement entre mon nom et celui d'une de nos plus belles gloires maritimes.

« Agréez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« Le vice-amiral, pair de France, ministre de la marine et des colonies.

« (Signé) baron Roussin. »

Nous avons tenu d'autant plus à cœur une pa-

(1) M. le comte Guilleminot naquit à Dunkerque le 2 mars 1774.

reille acceptation, que M. le baron Roussin a laissé au sein de la population dunkerquoise plus d'un affectueux souvenir; car c'est de ce port que l'amiral débuta dans la marine, en s'y embarquant, en nivôse 1793, sur la canonnière *la République*, capitaine Allemès, pour atteindre ensuite le grade suprême de sa noble carrière, qu'il a parcourue avec tant d'éclat et dans laquelle figure la belle mission tout à la fois guerrière et diplomatique de *Rio-Janeiro*, alors que M. le baron Roussin, étant contre-amiral, partit le 10 mai 1828 de Brest, avec une escadre de neuf bâtiments, au nombre desquels le *Jean Bart*, vaisseau de soixante-quatorze canons, sur lequel le contre-amiral arbora son pavillon et alla obtenir de l'empereur du Brésil don Pedro, dont il était connu intimement, la satisfaction réclamée par le gouvernement français.

L'école dunkerquoise porta bonheur à l'illustre amiral, qui sut s'inspirer du génie de cette foule d'héroïques marins et corsaires qui, à toutes les époques de l'histoire de cette ville célèbre, répandirent au sein des ennemis la terreur et la désolation. Ce qui a fait dire à *Sarrazin*, dans son *Histoire du siége de Dunkerque* (10 octobre 1646), par le duc d'Enghien, depuis le grand Condé, qu'il écrivit l'année même de la prise de cette place :

« De ce havre sortaient des frégates qui assiégeaient l'embouchure de nos rivières et qui s'étaient rendues si redoutables sur toutes nos côtes

des mers du Ponant. *L'antiquité n'a point connu d'hommes plus déterminés sur la mer que les Dunkerquois, et nous ne lisons point d'actions navales plus hardies que celles qu'ils ont exécutées.* En vérité, nous aurions peine à croire que *cette ville seule* eût affaibli le commerce du plus puissant royaume de l'Europe et résisté à des flottes hollandaises qui vont jusqu'au Nouveau-Monde, enlèvent des provinces entières à l'Espagnol, si nous n'avions point un témoignage funeste, mais irréprochable de leur fureur et de leur vaillance, les pertes de nos marchands et les vains efforts des navires des États, et si nous n'écrivions ces choses d'après le consentement général de notre siècle. »

Le relevé suivant peut faire apprécier les causes de la profonde haine et de la terreur qu'inspira principalement à l'Angleterre et à la Hollande le nom dunkerquois.

Les comptes de l'amirauté font connaître les prodigieux résultats des prises des corsaires de Dunkerque, depuis la reprise de cette ville par les Espagnols sur les Français (11 septembre 1652), et depuis l'acquisition qu'en fit aux Anglais Louis XIV (27 octobre 1662), jusqu'à la guerre de l'Amérique inclusivement; en voici le résultat :

De 1656 à 1658, après la reprise de Dunkerque par les Espagnols, et dans la guerre de 1666 et 1667, après que Dunkerque fut acquise à la France, ses corsaires firent 14,955 prisonniers; leurs prises

furent estimées à. . . . . 55,000,000 liv.

Dans la guerre de la ligue d'Augsbourg, de 1688 à 1697, pendant laquelle les Anglais, exaspérés, firent (en 1694) une tentative inutile pour bombarder Dunkerque, tentative qu'ils renouvelèrent en 1695, de concert avec les Hollandais, mais qui n'eut pas plus de succès que la première, les corsaires dunkerquois firent 6,436 prisonniers; leurs prises produisirent 22,167,000

Dans la guerre de la succession d'Espagne, commencée en 1702 et qui dura près de onze ans, ils firent 8,775 prisonniers; la vente de leurs prises s'éleva à 30,500,000

Dans la guerre de 1744 à 1748, ils firent 3,964 prisonniers; le produit de leurs courses fut estimé à 12,000,000

Dans la guerre dite de *Sept Ans*, qui commença en 1755, Dunkerque arma 87 corsaires,

119,667,000 liv.

Report. .	119,667,000 liv.
qui conduisirent dans son port 4,747 prisonniers avec 703 prises dont la vente produisit . . .	15,363,122
Enfin dans la guerre d'Amérique, 1,600 prises contenant 5,873 hommes d'équipage, faites de 1778 à 1783 par les corsaires de cette ville, qui envoya en course, seulement pendant les années 1779 à 1782, cinq cent vingt-deux croiseurs, produisirent.	23,145,154
TOTAL. . .	158,175,276 liv.

En résumé, EN 40 ANS DE GUERRE, LES CORSAIRES DUNKERQUOIS FIRENT 34,750 PRISONNIERS, PRIRENT, DÉTRUISIRENT OU COULÈRENT A FOND 4,344 NAVIRES, ET LEURS PRISES PRODUISIRENT 158,175,276 LIVRES.

A ce produit énorme il faut ajouter celui des rançons que procuraient les prises qui ne pouvaient être emmenées à Dunkerque. Ces rançons, dans la seule guerre d'Amérique, se sont élevées à la somme de 315,820 guinées, soit 7,579,680 liv. De sorte qu'en admettant, suivant l'expérience, que la vente d'une prise ne produise jamais que la moitié de ce qu'elle a coûté à ses armateurs, il s'ensuit qu'en 40 ans les *seuls* Dunkerquois ont causé à leurs ennemis un dommage de plus de TROIS CENT

CINQUANTE MILLIONS. Aucune nation maritime ancienne ou moderne ne peut fournir un aussi colossal exemple de valeur et d'intrépidité.

Nous n'avons pu parvenir à fixer avec la même exactitude le chiffre des prises faites sous la république et l'empire; nous ne pouvons préciser que celui de 189 armements en course que les Dunkerquois firent depuis 1793 jusqu'à la paix d'Amiens, conclue le 25 mai 1802.

Les immenses désastres qu'avaient fait subir au commerce des insulaires les corsaires dunkerquois engagèrent les Anglais à profiter de la position fâcheuse dans laquelle se trouvait la France, après neuf années de la guerre de la succession d'Espagne, dans laquelle l'Europe entière était liguée contre Louis XIV. M. Boile, l'un des secrétaires d'État de la Grande-Bretagne, représenta au parlement, en 1709 : « Que la guerre *ayant coûté tant de sang et de trésors à la nation anglaise*, il était juste qu'elle en retirât *quelque fruit* à la conclusion d'une paix générale; que lorsqu'on viendrait à en traiter, on devait insister sur *la démolition des fortifications de Dunkerque et de la ruine de son port, qui causait tant de pertes au commerce anglais.* » Le parlement adopta cet avis et fit une adresse pour soumettre son vœu à la reine Anne, qui promit de faire tous ses efforts pour en obtenir l'accomplissement. Cette souveraine n'eut effectivement rien tant à cœur que de tenir une telle promesse.

Cependant Louis XIV s'était refusé déjà, à différentes reprises, aux préliminaires de paix proposés par les alliés et signés par eux à La Haye le 28 mai 1709. Le 17e article de ces préliminaires exigeait de Louis XIV *la promesse de raser les fortifications et de détruire le port de Dunkerque sans qu'il fût permis de les rétablir ni de rendre le port navigable à jamais, ni directement ni indirectement.* Mais les revers que continuait d'éprouver la France et qui la faisaient pencher sur l'abîme contraignirent enfin Louis XIV d'accepter les propositions qui lui avaient été faites.

Le 11 avril 1713 est l'époque la plus désastreuse dans les annales de Dunkerque, car ce jour la paix fut signée à Utrecht. Voici ce que contient le 9e article de ce fatal traité: « Le roi très-chrétien fera « raser les fortifications de la ville de Dunkerque, « combler le port, ruiner les écluses qui servent au « nettoiement de ce port, le tout à ses dépens et « dans le terme de cinq mois après la paix conclue « et signée, savoir : les ouvrages de mer dans l'es- « pace de deux mois, et ceux de terre avec lesdites « écluses dans les trois suivants, à condition encore « que lesdites fortifications, port et écluses ne pour- « ront jamais être rétablis; laquelle démolition ne « commencera toutefois qu'après que le roi très- « chrétien aura été mis en possession généralement « de tout ce qui doit être cédé en équivalent de la « susdite démolition. » En conséquence, le port de

Dunkerque fut comblé, ses écluses ruinées, les jetées qui s'avançaient dans la mer à l'entrée du port furent démolies jusque vers leur base; la destruction des travaux de terre et de mer fut générale; les frais s'en élevèrent à 580,000 livres.

Ce fut en rendant compte de l'exécution de ce traité au parlement britannique que la reine Anne s'écria toute triomphante : « JE N'AI PAS DE CONQUÊTES A VOUS ANNONCER, MAIS LE PORT DE DUNKERQUE EST ÉCRASÉ! »

« La grande question de la succession au trône « d'Espagne, disaient MM. le baron Coppens et « Blaisel, députés de Dunkerque, dans un mémoire « sur la franchise de ce port, qu'ils adressèrent au « roi le 10 septembre 1814, question pour laquelle « toute l'Europe était en armes depuis onze ans, fut « enfin décidée par les traités signés à Utrecht dès « le 7 novembre 1712 (après la suspension d'armes « qui y fut conclue), et la succession resta dévolue « à la famille des Bourbons. Ainsi c'est le but même « de l'une des guerres les plus mémorables et les « plus importantes que l'Angleterre sacrifia sans « balancer aux avantages qu'elle trouvait pour son « commerce dans la destruction du port de Dunkerque; ainsi, et pesant tout dans la balance de « son intérêt, l'Angleterre préféra les dangers que « pouvait lui présenter un jour la réunion des couronnes de France et d'Espagne dans la même famille, plutôt que de laisser les espérances de pros-

« périté commerciale qu'elle trouvait dans la ruine « de ce port. »

Cependant les Dunkerquois, se voyant, par le fait de la destruction de leur port, à la veille d'une ruine absolue, et toutes les terres environnantes se trouvant menacées d'inondation s'ils ne rendaient aux eaux intérieures un écoulement vers la mer, inspirèrent à Louis XIV l'idée d'ordonner l'élargissement du canal qui conduit à Mardick. La clause du traité qui portait la démolition du port de Dunkerque et de ses écluses ne stipulant pas qu'on ne pourrait pas faire un port en cet endroit, Louis XIV en fit faire un qui, au moyen des écluses promit, sinon de surpasser, du moins d'égaler bientôt celui qui venait d'être détruit. La longueur du canal, depuis le pont Rouge près de Dunkerque jusqu'à la laisse de la basse mer, était de 6,596 m. 06 c., soit environ une lieue et demie commune de 25 au degré. Le chenal avait 77 m. 96 c. de largeur et 97 m. 45 c. à l'extrémité; la largeur de l'ancien chenal de Dunkerque était de 91 m. 60 c. dans sa partie la plus large; la grande écluse avait 14 m. 30 c. de largeur, ce qui permettait à un vaisseau de 70 canons de la franchir. Cette écluse était la plus belle qui existât en Europe. La petite écluse avait 8 m. 45 c.; une frégate de 26 canons ou un bâtiment de 300 tonneaux y pouvait passer. Le canal fut orienté *est* et *ouest*, depuis le pont Rouge jusqu'au coude, près de Petite-Synthe, c'est-à-dire à

une longueur de 2,904 m. 1 c., et du coude à la mer, qui comprenait une longueur de 3,692 m. 5 c. *nord-nord-ouest* et *sud-sud-est*. La marée montait, pendant les vives eaux, par un petit vent d'ouest, de 6 m. 50 c. à 6 m. 83 c. sur les buses, avec le vent nord-nord-ouest forcé, de 7 m. 47 c. à 7 m. 80 c.; pendant les mortes eaux, par le vent d'ouest ordinaire, de 5 m. 20 c. à 5 m. 52 c.; vent forcé, 6 m. 50 c. La profondeur de l'ancien chenal. à marée ordinaire, était de 6 m. 50 c. Le canal de Mardick pouvait contenir 52 vaisseaux désarmés depuis 40 jusqu'à 70 canons, outre les frégates et bâtiments de charge, sans entraver le commerce des bâtiments marchands.

Les Anglais ne tardèrent point de s'élever contre la création de ce nouveau port, qui fut ouvert le 17 février 1715, et crièrent à la violation du traité.

Après la mort de Louis XIV (1er septembre 1715), la position et la politique de la France ayant fait naître à son gouvernement l'idée d'une triple alliance entre cette puissance, l'Angleterre et la Hollande, l'Angleterre déclara qu'elle était prête à la conclure, mais à condition que le port de Mardick serait détruit. Il fallut encore céder et sacrifier les intérêts de Dunkerque. La destruction du nouveau port fut stipulée dans l'article 4 du traité d'alliance conclu à La Haye le 4 janvier 1717. La France renonça au droit d'établir à l'avenir un nouveau port à deux lieues de distance de chacun de ceux dont

la destruction avait été successivement exigée. Mais la Providence ne permit point l'entier anéantissement de la célèbre patrie de Jean Bart, car au 31 décembre 1720 il s'éleva une tempête dont la violence fit briser, par une grande marée d'équinoxe, le batardeau que les Anglais avaient fait jeter au travers du port de Dunkerque, qui fut ainsi ouvert inopinément après avoir été fermé pendant près de sept années. Le chenal s'étant alors approfondi, dans l'espace de dix ans, par le passage des eaux de l'intérieur, et ayant de 3 m. 90 c. à 4 m. 87 c. d'eau aux marées hautes, cette circonstance ne tarda pas de réveiller de nouveau la jalousie de l'Angleterre et de la Hollande, qui firent présenter, le 29 septembre 1732, à la cour de France un mémoire dans lequel elles prétendaient énergiquement que le port de Dunkerque restât dans l'anéantissement le plus absolu. En exécution d'un article du traité de paix signé à Aix-la-Chapelle le 12 octobre 1748, on démolit toutes les batteries construites sur l'estran et du côté de la mer. Enfin, en 1763, en exécution de l'article 13 du traité de paix conclu avec l'Angleterre et signé à Paris le 10 février de cette année, il fallut encore détruire jusqu'aux moindres travaux faits à Dunkerque dans l'intérêt du commerce et de la défense de ce port; et ses habitants durent subir la honte et l'humiliation de voir pendant quatorze ans un commissaire anglais, le colonel Desmaretz, établir chez eux sa

permanence pour rendre compte à son gouvernement de sa surveillance et de son espionnage.

La guerre de l'Amérique vint mettre un terme à d'aussi cruelles vicissitudes, inouïes dans l'histoire. Cependant, en 1793, les Anglais, fidèles à leurs vieux sentiments de haine et de vengeance, ayant exigé le siége de Dunkerque en vertu des conventions faites à Anvers, le duc d'York, fils du roi d'Angleterre, se détacha de l'armée des coalisés et vint, le 23 août, devant cette place, *dépourvue de garnison*, avec 32,000 hommes qui, après dix-sept jours d'un siége mémorable par la belle et noble défense des assiégés, qui leur valut le décret de la Convention : « DUNE LIBRE (1) A BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE ; » et après la célèbre bataille de Hondschoote, s'évadèrent honteusement dans la nuit du 8 au 9 septembre. « Rien de plus inepte, dit l'abbé Montgaillard, que la conduite militaire du duc d'York, et rien de plus honteux que sa fuite. » Ce fut après la bataille de Hondschoote que, la po-

(1) L'ombrageux et farouche génie de la Convention appliqua son œuvre profonde de destruction jusqu'aux objets qui au premier aspect semblent d'une insignifiante importance. Connaissant la puissance et la magie des mots, il mutila l'étymologie primitive de *Dune-Kercke* (*église des Dunes*) et substitua le mot *libre*, *Dune-Libre*, à la deuxième racine, qui, en rappelant la foi de nos pères, tintait sans doute trop vivement aux oreilles de ces terribles athées par système. Trop heureux toutefois que cette substitution ne réveille pas, comme à Lyon, les souvenirs féroces de la *Commune Affranchie!!.....*

sition de Dunkerque ayant fait juger cette place comme le point le plus important de tout le théâtre de la guerre, le comité de salut public écrivit à Houchard, le vainqueur de Hondschoote : *Le salut de la République est là !*.....

Depuis cette époque, après avoir, durant de longues années, subi les cruelles conséquences de ses désastres, la ville natale de Jean Bart s'est relevée insensiblement de ses ruines, elle n'attend plus qu'une nouvelle édition de Colbert pour remonter au rang que lui assigne sa magnifique position topographique qui en recréera sans nul doute, dans un avenir plus ou moins éloigné, *l'un des premiers ports de l'Europe*. De trop longues années se sont écoulées, sans que l'on comprît que Dunkerque doit revenir dans le Nord ce que Marseille est devenu dans le Midi; déjà la chambre des représentants a écouté avec une bienveillance de bon augure les discours qu'y a prononcés pour atteindre ce but, M. le comte Roger, l'honorable député de Dunkerque; on ne perdra point également le souvenir des paroles que le consciencieux M. Dufaure a fait entendre dans la séance du 28 janvier 1841.

« Combien de ports auxquels le gouvernement n'a pas même pensé ! Je prends les villes rivales de l'Angleterre, Dunkerque, par exemple, cette pépinière de matelots qui font la prospérité du commerce en temps de paix, et la gloire des pavillons en temps de guerre. Des projets admirables ont été

conçus pour Dunkerque, des plans magnifiques sont entre les mains de M. le ministre des travaux publics. Que deviennent-ils, qu'en fait-on? »

Vienne maintenant la destinée des nations à faire sonner de nouveau l'heure des batailles, et l'on verra si le sang qui bouillonnait dans l'immortel Dunkerquois a dégénéré!

HISTOIRE

DE JEAN BART,

CHEF D'ESCADRE SOUS LOUIS XIV.

S'il faut en croire la tradition, les Bart sont originaires du faubourg du Pollet de Dieppe, dans la Normandie. (Cette ville en conserve encore le souvenir.) Deux frères de ce nom sortirent vers le treizième siècle de leur ville natale, le premier pour venir à Dunkerque, et duquel sont parvenus en ligne directe Jean Bart et ses descendants; le second pour aller en Allemagne, où son mérite l'éleva à la charge de grand maître de l'ordre Teutonique (1). Celui-ci se nommait *Herman Bart*. Sui-

(1) Les ordres militaires étaient des compagnies de chevaliers instituées par des rois ou des princes en différentes occasions, pour la défense de l'Église ou de l'État. L'institution de ces ordres commença vers le douzième siècle; ils faisaient partie de l'état ecclésiastique et jouissaient du privilége de cléricature. Créations féodales, ces ordres tombèrent avec la féodalité : il n'en reste que des souvenirs enregistrés par l'histoire.

L'ordre Teutonique prit naissance l'an 1191, devant la ville d'Acre. Quelques Allemands de Brême et de Lubeck, exhortés par leurs inspirations hospitalières, en jetèrent les premiers fondements en établis-

vant l'ordre chronologique de l'abbé Giustiniani, il fut le troisième grand maître. Cette alliance de la famille de Jean Bart a été contestée. Voici à ce sujet une note judicieuse dont nous devons la communication à la bienveillante obligeance de M. le comte de Circourt (1).

« Richer, dans la seconde édition de sa *Vie de Jean Bart*, relate le procès-verbal d'une information faite à Dunkerque par l'ordre du roi, l'an 1695 (2), sur la religion, les mœurs, l'extraction et les biens du marin célèbre qui venait d'être anobli par lettres patentes en date d'août 1694. Les témoins, au nombre de cinq, déposant pour cette information, rapportent d'une manière unanime une tradition au moins singulière de l'origine de la famille du héros dunkerquois. Ils disent que deux frères du nom de *Bart*, sortis de Dieppe de-

sant un hôpital sous une tente, pour y recueillir les pauvres croisés qui tombaient malades, privés de tout secours, sur le sol brûlant et aride de la Palestine. Cet ordre devint le plus important après celui des templiers et des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ou chevaliers de Malte, à l'imitation desquels il fut établi. L'ordre Teutonique fut nommé d'abord l'ordre de Notre-Dame du Mont de Sion, ou de Sainte-Marie de Jérusalem; et depuis, il reçut le nom qu'il illustra.

(1) Ami intime de l'arrière-petit-neveu du héros dunkerquois, M. *Jean-Pierre Bart*, capitaine de corvette, dont le nom appartient déjà à l'histoire, et dont nous esquisserons la noble carrière dans notre notice héraldique de la famille de Jean Bart.

(2) Voir le nº 1 des Pièces justificatives annexées à la suite de cette histoire.

puis un temps immémorial, s'établirent l'un à Dunkerque, où il fit souche, l'autre en Allemagne, où il parvint au rang éminent de grand maître de l'ordre Teutonique. Richer, adoptant cette opinion, cite à son appui l'épitaphe suivante, qui, prétend-il, se voit à Marienthal, dans l'église de l'ordre : *Cy gist Herman Barth, grand maître de l'ordre Teutonique, mort en* 1489. Nous n'avons pu vérifier matériellement l'exactitude de cette dernière assertion, mais il n'est pas difficile de prouver qu'elle ne peut être qu'une erreur avancée à la suite d'un renseignement controuvé. 1° *Herman Barth* ou *de Barth*, troisième grand maître de l'ordre Teutonique, fut élu l'an 1206. Il mourut l'an 1210 à Jérusalem, par suite des blessures qu'il avait reçues au siége de Tripoli en Syrie, et fut enterré dans l'église de l'hôpital de Ptolémaïs. 2° Les statuts de l'ordre Teutonique, rédigés par le premier grand maître, Henri de Walpot, obligeaient tout *chevalier* présenté de faire serment qu'il était né d'une famille noble, *Allemand de nation*, etc. Or, le prétendu Bart était *sorti de Dieppe*. 3° Pendant les années 1488 et 1489, Walter de Plettenberg, et non *Herman de Barth*, occupait le siége de grand maître. 4° Enfin, ce ne fut qu'en 1525, après l'ambitieuse défection d'Albert de Brandebourg, que l'ordre Teutonique, mutilé, transporta la résidence de ses chefs en Franconie, à *Mergentheim* (depuis nommé Marienthal, dans le Wurtemberg,

à dix-neuf lieues nord de Stuttgard), où par conséquent ne doit pas se trouver naturellement le sépulcre d'un grand maître mort en 1489. A la vérité, parmi les forteresses qu'élevèrent en Prusse les chevaliers de cet ordre célèbre, on en voit une nommée *Bartenstein*, c'est-à-dire *Rocher de Bart*. Mais cette forteresse dut très-probablement son nom aux *Bartes*, peuple idolâtre de la vieille Prusse, qui furent soumis par les chevaliers à l'aide du duc de Brunswick et de Lunebourg. La tradition rapportée par Richer porte donc tous les caractères d'une tradition fabuleuse. Son origine et la cause du crédit qu'elle avait conservé à Dunkerque paraissent également inexplicables. Du reste, quoique le procès-verbal de l'information citée par Richer eût été fourni à cet écrivain par le petit-fils de Jean Bart, j'imagine que la famille de ce grand marin ne prétendait pas sérieusement à une aussi grande illustration. »

On semblerait devoir conclure de pareilles déductions que la tradition relative à cette alliance est effectivement fabuleuse. Nous hésitons cependant à la croire telle, tout en admettant que Richer a évidemment commis plus d'une erreur de date. Voici sur quoi nous nous fondons. Sur cent six Bart mâles, dont onze mariés de 1608 à 1623, et quatre-vingt-quinze nés de 1623 à 1673, nous en trouvons deux qui ont porté le nom de *Herman*. Le premier est le frère de *Cornil*, père de Jean Bart,

qui le transmit à un enfant fils d'un Pierre Bart et de Cornélie Dewinck, né le 21 août 1651, et dont *Herman* fut parrain. Cette similitude de prénom ne pourrait-elle point faire croire à ce que le grand-père de Jean Bart, *Michel*, ait voulu consacrer dans sa famille le souvenir de l'illustration du grand maître de l'ordre Teutonique en donnant son nom à l'un de ses enfants, et produire par là conséquemment à la postérité une preuve qu'il y a eu véritable alliance entre le Bart de l'Allemagne et les Bart de Dunkerque? Nous laissons cette hypothèse à l'appréciation de nos lecteurs, qui nous aideront peut-être un jour à éclaircir ce mystère enseveli jusqu'ici dans la nuit des temps.

Ce n'est que de l'année 1611 que les registres déposés à l'état civil de Dunkerque (1) nous permettent de pouvoir suivre sans tâtonnements la famille de notre héros.

Sur une immense généalogie, écrite en langue flamande, de la famille des Bart, qui nous a été communiquée par M. Marie père, de Dunkerque,

(1) Il n'y existe point de registres de mariages antérieurs à 1608. Les registres des naissances remontent à la même année ; mais le premier ne consiste qu'en copies et jusques et y compris 1622 ; encore y a-t-il très-peu de naissances de recueillies, car y il a des années qui ne comprennent que deux ou trois enregistrements ; ce qui peut faire présumer que ces fragments proviennent d'un registre original mutilé par le temps ou par toute autre circonstance. On n'y trouve point de noms historiques avant 1622. Les registres des décès ne remontent qu'à 1679.

généalogie dans laquelle malheureusement il existe des erreurs de noms et qui ne comporte point de dates, mais qui n'en est pas moins pour cela un document d'autant plus précieux qu'elle nous a aidé à constater bien des coïncidences avec les noms enregistrés à l'état civil, nous trouvons qu'un Bart qui s'appelait *Antoine* et non Gaspard, comme il y est dit par erreur, se maria à une *Élisabeth* sans autre nom de famille, mais qui pourrait bien être une *Rodrigues*. De ce mariage naquirent huit enfants, dont sept fils et une fille. Nous trouvons dans les registres des mariages sept de ces enfants qui se marièrent.

1° Au 22 novembre 1611, Antoine Bart avec Anne Kerlynck.

2° Au 2 juin 1615, Nicaise Bart avec Françoise Kerlynck.

3° Au 28 novembre 1615, Jean Bart avec Jeanne Kerlynck.

4° Au 30 janvier 1618, *Michel Bart* avec *Agnès Jacobsen*.

5° Au 19 novembre 1624, Théodore Bart avec Catherine Roels.

6° Au 25 janvier 1626, Mathieu Bart avec Marie Vanderhague.

7° Au 11 février 1626, *Gaspard Bart* avec *Cornille Dauwère*.

8° Nous trouvons sur la généalogie citée une *Anne* Bart, fille d'Antoine, qui se maria avec Mi-

chel Kerlynck. Ce mariage n'eut point lieu à Dunkerque, car il ne se trouve point dans les registres des mariages de cette ville. Cette Anne eut quatre fils : *Balthasar*, *Michel*, *Gaspard* et *Antoine Kerlynck*. Ce dernier, est-il dit, mourut sans postérité avec le titre d'*amiral de la Sainte-Hermandad d'Espagne*.

Michel Bart est le grand-père de Jean Bart. Sa femme, *Agnès Jacobsen*, appartient à la famille de ces célèbres Jacobsen dont l'illustration est consacrée dans les annales de Dunkerque; elle est fille de *Michel Jacobsen*, qui fut surnommé le *Renard de la Mer*.

Cet homme célèbre, *Dunkerquois et très-excellent pilote*, dit C. Faulconnier, l'historien de Dunkerque, qui publia son ouvrage en 1730, ramena en Espagne, grâce à son habileté, dans l'année 1588, le reste de la flotte de cent cinquante navires de guerre montés de deux mille six cents canons et par vingt-trois mille hommes, la plus formidable qu'eût alors armée cette puissance, sous le commandement du duc de Médina, et à laquelle l'orgueil castillan avait attaché l'épithète d'*invincible*. Cette flotte avait été destinée contre Élisabeth, reine d'Angleterre; mais à son entrée dans la Manche elle fut battue, dispersée et en partie détruite par une violente tempête. Ce fut donc au père de la grand'-mère de Jean Bart que Philippe II dut la reconnaissance de ne pas apprendre l'entier anéantisse-

ment de la puissance navale de l'Espagne. En 1590, on voit Michel Jacobsen rivaliser avec ses célèbres compatriotes d'intrépidité et de valeur contre les Anglais.

En 1595, « entre les corsaires dunkerquois il y en avait particulièrement deux armés par le magistrat, dont l'un s'appelait *le Lévrier* et l'autre *le Saint-Éloi*, commandés par deux des plus braves hommes de Dunkerque, savoir : le premier par *Michel Jacobsen*, et l'autre par *Daniel de Koster* (1). Ils étaient redoutés et connus de tous les Hollandais par les maux qu'ils en souffraient. En effet, ces Dunkerquois, aidés de leurs compagnons, prenaient si souvent des busses que cela fit soulever les habitants de quelques villes de Hollande contre leurs magistrats, en sorte qu'ils eurent toutes les peines du monde à les apaiser. » (Faulconnier.)

Au commencement de 1597, Michel Jacobsen sortit l'un des premiers du port de Dunkerque,

(1) Le même qui, une année après, en 1596, après avoir rançonné plusieurs busses ou bâtiments pêcheurs, pour la somme de 43,000 livres, en amenait les maîtres à Dunkerque lorsqu'il fut rencontré par la flotte hollandaise, contre laquelle il se défendit avec le plus héroïque désespoir. Se trouvant cependant accablé par le nombre, plutôt que de se rendre, il mit le feu aux poudres après avoir désemparé plusieurs navires de son ennemi. Quelques-uns des Dunkerquois qui montaient le corsaire furent sauvés ; mais ayant été emmenés à Rotterdam, ils y furent pendus pour assouvir les sentiments de haine et de vengeance que respirait la Hollande entière contre les Dunkerquois.

commandant un navire équipé par le gouverneur et le magistrat. Les corsaires de ce port, joints à ceux de Calais, firent cette année « de terribles ravages dans la Manche et dans le Nord; et dès le mois de janvier et de février, ils amenèrent une assez considérable quantité de prises dans ces deux ports, toutes hollandaises et zélandaises. Ainsi les plaintes et les murmures des peuples de ces provinces recommencèrent. *Ils disaient que les capitaines des navires hollandais qui croisaient devant Dunkerque ne voulaient ou plutôt n'osaient pas attaquer les vaisseaux de cette ville*, qui, n'espérant aucun quartier, se battaient en désespérés et enveloppaient dans leur perte ceux qui les attaquaient. » (Faulconnier.)

En 1602, le roi d'Espagne ayant fait équiper une armée navale à Dunkerque, *Michel Jacobsen* en fit partie avec le grade de capitaine de vaisseau. En 1606 il fit encore partie, ayant le même grade, d'une escadre de dix vaisseaux qui fut armée dans le même port. Il fut chargé en 1609 du commandement d'une escadre composée de onze vaisseaux neufs qui furent lancés des chantiers de Dunkerque. Ces vaisseaux devaient faire partie de l'armée navale qu'on équipait alors en Espagne, mais la trêve conclue pendant cette année entre cette puissance et les Pays-Bas laissa cette exécution à l'état de projet.

Nous ne retrouvons plus les traces de *Michel Ja-*

cobsen qu'en 1632, où, après avoir été charger en Espagne quatre mille hommes de troupes, il les conduisit heureusement à Dunkerque malgré le grand nombre de navires hollandais qui bloquaient ce port. Ayant fait voile de nouveau pour l'Espagne au mois de mai 1633, il y arriva sain et sauf après avoir battu sur sa route dix vaisseaux turcs. « Il mourut quelques jours après son arrivée. Il y avait cinquante ans qu'il servait le roi d'Espagne, et toujours avec tant de valeur, de conduite et de fortune, qu'il s'était attiré des Hollandais le surnom de *Renard de la Mer.* Il fut donc saisi d'une fièvre chaude qui, en lui ôtant la vie, ne lui laissa pour toute récompense de ses belles actions qu'un nom et une pompe funèbre des plus magnifiques que le roi d'Espagne daigna bien lui faire faire. » (Faulconnier.)

Le fils de Michel et le frère d'Agnès, *Jean Jacobsen*, qui, par une circonstance bien remarquable, se maria le même jour que sa sœur Agnès, grand'mère de Jean Bart, avec *Marie de Meulnaere,* sut suivre dignement les traces de son père, dont il éclipsa même la gloire en s'immortalisant par l'un des faits les plus tragiquement héroïques qui soient enregistrés dans les annales humaines. Cette action et celle du *Vengeur*, qui, pendant le fameux combat du 13 prairial an II, livra à l'admiration de l'univers ce phénoménal exemple d'exaltation patriotique digne des plus beaux temps de

Rome et de la Grèce, sont les plus beaux épisodes des fastes des nations maritimes.

En 1622, « les Dunkerquois, dit Faulconnier, envoyèrent plusieurs de leurs navires en course sur les ennemis de l'Espagne, ce qui donna lieu à diverses belles actions; mais il n'y en eut point de si éclatante et de si digne d'une éternelle mémoire que celle de *Jean Jacobsen* de Dunkerque. Sans altérer la vérité, nous nous étendrons sur un fait si héroïque, et nous en rapporterons toutes les circonstances, afin de faire voir ce que peut exécuter un homme lorsqu'il est doué d'un véritable courage. Cependant il me semble qu'il est plus à propos, pour ôter tout soupçon au lecteur qu'on lui en impose, de ne rien dire par nous-même dans cette relation; mais seulement de mettre ici deux dépositions de deux Dunkerquois qui échappèrent de cette occasion, et qui furent faites devant le magistrat en 1623, lorsque ces deux personnes furent sorties de leur prison. Ces dépositions disent jusqu'aux moindres particularités de cette rencontre. Ainsi, sans nous arrêter davantage, voici comment elles sont conçues :

« Nous, bourguemaitre et échevins de la ville de « Dunkerque, sçavoir faisons, que ce jourd'hui, « date des présentes, est comparu devant nous en « personne *Cornille Jacobsen*, âgé de seize ans, « bourgeois natif de cette ville, lequel comparant « pour donner témoignage de la vérité étant requis, « après serment solemnel par lui prêté entre nos

« mains, à la réquisition de damoiselle *Marie Mul-*
« *lewaert* (1), veuve de *Jean Jacobsen*, ci-devant
« capitaine du vaisseau de guerre nommé *le Saint-*
« *Vincent*, au service de Sa Majesté Catholique, dé-
« clare, certifie et atteste être véritable, que ledit
« sieur *Jean Jacobsen*, en qualité de capitaine du-
« dit vaisseau, ayant cent quatre-vingts hommes,
« du nombre desquels étoit le déposant en qualité
« de matelot, est sorti du port d'Ostende, le deuxième
« du mois d'octobre mil six cent vingt-deux, vers
« onze heures du soir, suivi de deux autres navires
« de guerre au service de Sadite Majesté; l'un com-
« mandé par le capitaine *Pedro de la Plesa*, et qui
« étoit l'amiral; et l'autre par le capitaine *Juan*
« *Garcia*. Après avoir fait route pendant quelques
« heures, le vaisseau de *Jean Jacobsen* fut poursuivi
« et enfin environné par neuf vaisseaux de guerre
« holandois (2), qui gardoient le port, et qui le ca-
« nonnèrent avec beaucoup de furie, sans que ses
« deux camarades se missent en devoir de le secou-
« rir; au contraire, ils forcèrent de voile et mirent
« le cap à l'est pour se dérober à la poursuite des
« ennemis. *Jean Jacobsen* se voiant si lachement
« abandonné, et réduit à se défendre seul contre
« tant de navires, ne perdit point le jugement dans

(1) Ce nom est ainsi orthographié dans les registres des mariages, Marie *Meulenaere*.

(2) Ils étaient commandés par le vice-amiral Harmen Klenter.
(*Note de Faulconnier.*)

« un danger si évident : il se résolut au combat, et, « le sabre à la main, il fit mettre son équipage en « ordre, ordonnant à chacun de remplir le devoir « de sa charge, et les encourageant à sacrifier leur « vie pour le service de Dieu et du roi; ils lui pro- « mirent tous de se bâtre jusqu'au dernier soupir. « Les voiant dans cette résolution, il fit virer de « bord, et chassant sur les vaisseaux holandois, il « leur donna ses deux bordées, ensuite de quoi il « aborda celui qui se trouva le plus proche de lui « et qui étoit monté par *N. Cleuter*, qui coula à fond « après quelques momens de résistance. Les huit au- « tres, au désespoir de la perte de ce navire, re- « doublèrent leur feu d'une manière si terrible « qu'ils desagréerent entièrement *le Saint-Vincent*, « et mirent hors de combat plus de la moitié de son « monde. Celà ne fut pas capable d'intimider *Jean* « *Jacobsen*, qui étoit toûjours sur la dunette; il ex- « cita les hommes qui lui restoient à ne se point « rendre, en les faisant resouvenir de la promesse « qu'ils lui avoient faite. Ils répondirent qu'ils exé- « cuteroient ce qu'ils avoient promis. Ravi de ces « paroles, il cria de toute sa force aux Holandois « qu'ils eussent à l'aborder s'ils avoient du courage; « à quoi ils repartirent, qu'ils ne le feroient que « trop tôt pour lui. Il y avoit cependant treize heures « que ce combat duroit toûjours avec une égale « vigueur. *Jean Jacobsen* ne voioit presque plus « d'hommes sur son pont : son vaisseau, dont le

« derriere étoit tout brisé de coups de canon, se « trouvoit tout plein d'eau. Celà lui fit prévoir qu'il « alloit tomber entre les mains de ses ennemis; « pour l'éviter, il commanda qu'on eût à mettre le « feu aux poudres : ce qui ayant été entendu des « Holandois, ils lui promirent bon quartier s'il vou-« loit se rendre; ce que notre capitaine refusa, en « disant, que le feu étoit tout le quartier qu'il de-« mandoit; et qu'il aimoit beaucoup mieux mourir « genereusement que de se soumettre à des rebelles. « Ceux-ci, sçachant cette résolution, l'aborderent « de tous côtez avec un feu et des cris effroiables. « La fermeté de nôtre capitaine, qui aimoit mieux « périr que de se rendre, et qui étoit sur le point de « faire sauter son vaisseau, et d'un autre côté l'es-« pérance d'un bon quartier que promettoit, *Moi* « *Lambert* (1), amiral des Holandois, déterminèrent « trente-deux hommes, et moi déposant, à nous « jetter sur le bord des ennemis, ce que nous fîmes « sur les deux heures après midi; sçavoir, vingt-« cinq sur un navire et huit sur un autre. *Jean Ja-« cobsen* resta ainsi dans le sien avec seulement dix « ou douze hommes qui voulurent mourir avec lui, « et avec lesquels il se défendit avec une bravoure « qui est plus facile d'imaginer que de dépeindre. « Le sang-froid qui ne l'avoit pas quitté jusqu'alors

(1) Il était survenu pendant le combat avec quelques vaisseaux. (*Note de Faulconnier.*)

« ne l'abandonna point encore. Il attaqua avec ses « compagnons, le sabre à la main, les Holandois « qui s'étoient jettez dans son navire en grand nom- « bre, et en fit un terrible carnage; mais enfin « blessé et accablé de lassitude et d'ennemis, et « n'ayant plus à ses côtés que trois ou quatre hom- « mes, il dit, le plus haut qu'il put, à quelques- « uns de ses gens qu'il aperçut sur le bord des en- « nemis, ces paroles suivantes : *Mes amis, si quel-* « *qu'un d'entre vous échappe, et qu'il retourne à Dun-* « *kerque, qu'il dise à nos compatriotes comment* « *nous nous sommes défendus, et que nous avons ge-* « *nereusement répandu nôtre sang pour la cause de* « *Dieu et du roi.* Après ces mots, voiant plus de cin- « quante hommes sur son vaisseau, il mit le feu « aux poudres, et sauta avec eux. Le fracas que fit « son navire en sautant fut si grand, qu'un de ceux « des Holandois en fut tout délabré, et un de ses « canons aiant tombé dans un autre, le pensa cou- « ler à fond, et lui tua et blessa quelques hommes. « Le déposant susdit nous a encore assuré, qu'il « avoit plusieurs fois entendu dire à *Moi Lambert*, « qu'il étoit impossible de trouver jamais un capi- « taine égal en valeur à *Jean Jacobsen*, et que le roi « d'Espagne avait perdu par sa mort un de ses meil- « leurs sujets : que les Holandois avoient plus de « quatre cents hommes de tuez dans le combat, « deux de leurs navires coulez à fond, et les autres « en très-méchant état. Cet amiral ajoûtoit, que,

« si les deux capitaines espagnols n'avoient point « abandonné le Dunkerquois, les navires holan- « dois auroient eu de la peine à se retirer d'entre « leurs mains. Le déposant dit encore, que tous « ceux qui s'étoient rendus furent pendus malgré la « promesse qu'on leur avoit faite, à la réserve de « lui et d'un autre jeune garçon, qui étoit encore « dans les prisons de Roterdam, à qui le peu d'âge « aussi bien qu'à lui, avoit sauvé la vie. La susdite « damoiselle, veuve de *Jean Jacobsen*, nous ayant « réquis de lui donner la présente attestation, nous « la lui avons accordée pour s'en servir comme de « raison.

« Fait le 26 de janvier 1623. »

« Le trentième de mai, *Gaspard Bart*, *fils d'An-* « *toine*, jeune homme bourgeois de cette ville, d'âge « compétent pour donner témoignage de la vérité, « comparut devant les bourguemaître et échevins « de Dunkerque, lequel aiant fait le serment, a été « ouï et examiné sur le contenu de l'attestation de « *Cornille Jacobsen*, à la réquisition de la veuve « dudit capitaine *Jean Jacobsen*, a déclaré sur ser- « ment, après que lecture lui a été faite de ladite at- « testation, *qu'elle est véritable en tous points*, si ce « n'est qu'il croit qu'au lieu de cent quatre-vingts « hommes, il n'y avoit que cent quarante ou « cent cinquante hommes sur le vaisseau dudit capi- « taine : il ajoûte que tous les cordages et ses voîles « furent brûlés par le feu des ennemis, et qu'étant

« tout en pièces par leur canon, après qu'une par-
« tie des matelots se fut retiré parmi les Holandois, sur l'assurance d'avoir bon quartier, vers les « quatre heures après midi, un jeune homme d'Anvers, qui naviguoit ordinairement aux Indes et qui « s'étoit toujours tenu avec lui déposant aúprès du « capitaine, mit par son ordre le feu aux poudres, « ce qui fit sauter le déposant avec plus de soixante « Holandois, et enfin tous ceux qui se trouvèrent « sur *le Saint-Vincent;* qu'il se vit dans la mer avec « une partie du corps et de la joüe droite brûlées, « dont il porte encore les marques que nous avons « vues et visitées, et quoiqu'il ne sçût pas nager, il « ne laissa pas de se débâtre si bien qu'il attrapa « une planche de son vaisseau, qui flôtait en pièces « sur la mer; qu'un matelot d'un des navires holandois l'aiant aperçu, lui avoit jeté une corde « dont il s'étoit saisi, mais que la peau de ses mains « brûlées s'y étant attachée lui avoit causé une si « grande douleur qu'il fut contraint de prendre la « corde avec les dents, et que de cette manière il « fut enlevé presque jusques dans le bord; mais « qu'un vaisseau aiant rasé celui où il étoit prêt « d'entrer, la crainte d'être écrasé lui avoit fait lacher prise et rétomber dans l'eau; que ce navire « s'étant écarté, il avoit répris la corde avec les « dents et avoit ainsi été tiré dans le vaisseau holandois, où il n'avoit trouvé que l'écrivain, le « chirurgien et quelques matelots, le reste ayant

« été tué dans le combat. Et comme nous avons « interrogé le déposant sur ce qu'il n'avoit pas « été pendu avec les autres, il nous a répondu « que ç'avoit été par l'intercession du chirurgien « qui l'avoit pensé de ses plaies, et de beaucoup « d'autres personnes à qui sa jeunesse avoit fait pi- « tié; qu'il a depuis, comme on sçait, été échangé « avec un Holandois qui étoit dans la prison de « Dunkerque, etc. » (Faulconnier.)

Cet acte de sublime bravoure est rapporté dans l'*Histoire de la Marine sous Louis XIV* par M. Eugène Sue; mais étant délayé dans un tas d'oiseuses fictions, il est entièrement mutilé; et puis il y a une confusion singulière pour un auteur qui prétend au titre d'historien, car il attribue le fait dont Jean Jacobsen est le héros à son père Michel, qui mourut en Espagne.

Gaspard Bart, fils d'Antoine, dont il est fait mention dans le procès-verbal qui précède, et qui échappa si miraculeusement au danger qu'il courut, est le même qui se maria, comme nous l'avons dit, environ trois ans après ce tragique événement, au 11 février 1626, avec *Cornille Dauwère*. Il est fait mention dans Faulconnier de deux marins de ce nom qui s'illustrèrent : *Charles* et son fils *Jean Dauwère*. Nous n'avons trouvé aucune preuve *authentique* de la parenté de Cornille, femme de Gaspard Bart, avec ces deux Dauwère. Mais, suivant toute probabilité, nous croyons pouvoir être

convaincu que c'étaient ses grand-père et père, car dans les registres des mariages depuis 1608 jusqu'en 1626, nous ne trouvons que deux *Dauwère*. Ce sont *Jacoba*, mariée le 19 juillet 1616 à un Adrien Colaert (1), et puis *Cornille* dont il s'agit, mariée en 1626 à *Gaspard Bart*. Or, suivant Faulconnier, Jean Dauwère mourut en 1629. Ce rapprochement de dates peut donc faire présumer avec grande raison que Jacoba et Cornille étaient filles de Jean Dauwère, dont le nom s'éteignit, car nous ne le rencontrons plus dans les registres des maria-

(1) La famille des *Colaert* rivalise, dans les annales de Dunkerque, de gloire et d'intrépidité avec la famille des Jacobsen et des Bart. Il est fait mention entre autres de trois marins de ce nom qui parvinrent à des grades élevés : ce furent 1° *Michel Colaert*, vice-amiral des armées navales de la Flandre. Étant sorti, en 1624, de Dunkerque avec cinq navires de guerre, dont un de vingt-huit canons, trois de vingt-six et un autre de quatorze, il rencontra les vaisseaux hollandais commandés par le vice-amiral Philippe Vandorp ; il les attaqua avec tant d'intrépidité, les maltraita tellement qu'ils furent obligés de prendre la fuite après avoir laissé le vice-amiral dunkerquois s'emparer de l'un de leurs meilleurs navires. 2° *Antoine Colaert*, vice-amiral, qui, à la suite d'un combat terrible contre l'amiral de Zélande, Jean Evertzen, fut fait prisonnier : un échange le rendit à sa ville natale en 1636. 3° Le célèbre *Jacques Colaert*, né en 1584. Il prit, dans le cours de sa glorieuse carrière, aux ennemis de l'Espagne, cent neuf navires de commerce et vingt-sept vaisseaux de guerre ; leur enleva plus de quinze cents pièces de canon dans les divers combats qu'il leur livra et dans lesquels il fut dix-sept fois dangereusement blessé. Il mourut le 30 juillet 1637, avec le titre de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques et amiral de l'armée navale de Flandre.

(Voir l'*Histoire de Dunkerque* par Faulconnier.)

ges et des naissances. Nous croyons donc à bon droit ne pas être assimilé à ces généalogistes qui d'un coup de plume créent à leur héros principal un long cortége de problématiques aïeux. Nous reproduisons conséquemment ce que rapporte Faulconnier de ces deux illustres marins.

« Le profit considérable, dit-il, que faisoient les Dunkerquois par le moyen de la course fit naître (en 1587) l'envie aux plus considérables de la ville de les imiter, en armant à leurs frais quelques navires. Le gouverneur Francisco d'Aguilar, le trésorier Jean Batten, Francisco Gonsalès et plusieurs autres équipèrent en guerre quatre vaisseaux d'une assez raisonnable grandeur; et le magistrat, pour suivre cet exemple, y en joignit un qui fut monté par *Charles Dauwère*, commandant de cette escadre. Les incommodités et les dommages qu'elle apportoit au commerce des Holandois les obligèrent d'avoir toujours un grand nombre de navires pour fermer le port de Dunkerque. Toutes ces précautions n'empêchèrent pas nos vaisseaux d'en sortir et d'y entrer quelque temps après avec des prises considérables. La joie que les armateurs eurent de tant de richesses fut interrompue par la douleur que leur causa la mort de *Dauwère*, à qui ils avoient toute l'obligation. Ce brave officier, natif de Dunkerque, par ses belles actions avoit mérité le titre de capitaine des vaisseaux du roi d'Espagne en Flandre, et ce prince étoit tellement per-

suadé de sa valeur, de son expérience et de sa bonne conduite qu'il lui en confioit souvent le commandement. Un grand nombre de belles actions le confirma dans le choix qu'il en avoit fait, et ses exploits firent connoître qu'il étoit capable d'un emploi aussi dangereux et aussi difficile que celui de conduire les vaisseaux de Dunkerque, auxquels les Holandois opposoient leurs principales forces pour leur empêcher la sortie et l'entrée de ce port.

« Ce brave Dunkerquois laissa un fils appelé *Jean Dauwère*, véritable rejeton d'un si illustre père, et qui s'étoit fait admirer par plusieurs actions remarquables contre les ennemis de l'Espagne. Sa Majesté Catholique lui accorda le rang que son père avoit rempli si dignement dans la marine. Il n'y fut pas plutôt élevé qu'il fit voir d'abord par sa bravoure et par son habileté ce qu'on en devoit espérer. Il se rendit en effet redoutable aux ennemis de l'État par les avantages qu'il remporta si souvent sur eux, par le grand nombre de vaisseaux qu'il leur enleva, et enfin par la ruine de leur pêche et l'interruption de leur commerce. Il mourut l'an 1629, universellement regretté ; et l'on disoit à sa gloire qu'il étoit très-habile homme de mer, d'une valeur extraordinaire dans l'action, et toujours grand par son courage et par ses desseins bien concertés. »

Nous ne trouvons de Michel Bart et d'Agnès Jacobsen que deux enfants : *Cornil* et *Herman*, le premier qui doit être né avant 1623, et le second

qui naquit le 23 août 1627. Dunkerque a conservé par tradition le souvenir de l'intime amitié qui exista entre ces deux frères; aussi les voït-on se marier avec deux sœurs. *Cornil Bart* se maria le 20 octobre 1647 avec *Catherine Janssen*, âgée de vingt-deux ans et demi (née le 4 avril 1625), fille de Henri et d'Élisabeth Rodrigues. L'oncle de Cornil, Jean Bart, fut témoin à son mariage. Le 12 octobre 1651, un an après la naissance de l'enfant qui devait jeter un si populaire éclat sur sa famille, *Herman*, frère de *Cornil*, épousa *Martine Janssen*. Son témoin fut son frère chéri.

Il est fait mention dans l'histoire de Dunkerque de plusieurs *Janssen* élevés en grade, entre autres, en 1606, un *Guillaume Janssen* qui fut chargé du commandement d'une escadre de dix vaisseaux, dont l'un était commandé par *Michel Jacobsen*. En 1609, un autre *Guillaume Janssen* servait sous *Michel Jacobsen* à titre de capitaine de vaisseau.

Voici les enfants que *Cornil Bart* eut d'*Agnès Jacobsen* :

1° Cornil Bart, né le 16 octobre 1648, baptisé le lendemain 17. *Herman* fut le parrain de ce premier enfant de *Cornil*, et *Élisabeth Ricqueers* la marraine.

2° *Jean Bart*, né le 21 octobre 1650, baptisé le lendemain 17. *Jean Bart* et *Marie Wilsen*, oncle et tante du père de cet enfant, en furent les parrain et marraine.

3° Jacques Bart, né le 25 octobre 1653, baptisé le lendemain 26.

Faisons observer ici que le mois d'octobre fut un mois de bon augure dans la famille du père de Jean Bart, car ce même mois *Cornil* et *Herman* se marièrent, et, comme nous venons de le voir, les trois premiers enfants de Cornil, au nombre desquels se trouve le héros dunkerquois par excellence, naquirent en *octobre*.

4° Françoise-Agnès Bart, née le 14 janvier 1655, baptisée le lendemain 15.

5° Catherine Bart, née le 17 juin 1657, baptisée le lendemain 18.

6° Pétronille Bart, née également le 17 juin 1660, baptisée le lendemain 18. Un *Michel Bart*, probablement père de Cornil, fut le parrain de cette enfant.

7° Gaspard Bart, né le 8 janvier 1663, baptisé le lendemain 9.



8° Gaspard-François Bart, né le 14 février 1665, baptisé le lendemain 15.

Herman Bart eut de *Martine Janssen*, la sœur de la mère de Jean Bart :

1° François Bart, né le 31 décembre 1655.

2° Michel Bart, né le 14 janvier 1657.

3° Jean-Baptiste Bart, né le 18 février 1658.

4° *Jean Bart*, né le 1er juillet 1659.

S'il faut en croire Richer, qui prétend avoir écrit la vie de Jean Bart d'après des mémoires inédits

qui lui ont été communiqués par *Cornil*, le fils de notre héros, *Michel*, le grand-père de Jean Bart, et non Cornil, comme il le dit par erreur, mourut des suites d'une blessure qu'il reçut dans un combat où il commandait un corsaire; *Cornil*, le père de Jean Bart, exerça la même profession et subit le même sort (1). Nous n'avons pu trouver la date de sa mort, car les registres de décès ne portent qu'un Cornil Bart, mort *célibataire* le 17 juillet 1680. Ce n'est donc point évidemment le père de Jean Bart, comme on l'a dit quelque part par erreur.

D'après ce qui précède, il faut conclure que le héros dunkerquois ne descendit point d'une famille de *pêcheurs*, comme on l'a avancé gratuitement, puisqu'on vient de voir au nombre de ses aïeux un vice-amiral, *Michel Jacobsen;* un capitaine de vaisseau, l'immortel *Jean Jacobsen;* un amiral, *Kerlynck;* un chef d'escadre, *Guillaume Janssen;* un capitaine de vaisseau du même nom; un chef d'escadre, *Charles Dauwère*, et son fils *Jean*, capitaine de vaisseau. En outre, *Michel* et *Cornil*, l'aïeul et le père de Jean Bart, furent *corsaires*. Quant à Jean Bart lui-même, nous avons tout lieu de pouvoir assurer sans réplique qu'il ne navigua jamais sur un navire de pêche. Son compagnon Forbin a dit, à la vérité, dans ses Mémoires : « *De simple pê-« cheur*, Jean Bart s'étant fait connoître par ses ac-

(1) Voir le nº 1 des Pièces justificatives.

« tions, sans protecteur et sans appui que lui-même, « il s'éleva, en passant par tous les grades de la ma- « rine, jusqu'à devenir chef d'escadre. » Mais ce qui va suivre permettra d'apprécier la valeur de l'autorité de Forbin.

Jean Bart naquit donc à Dunkerque (dont la ville, qui avait appartenu à l'Espagne, avait été assiégée et prise, le 10 octobre 1646, par les Français commandés par le duc d'Enghien, depuis le grand Condé). Le 21 octobre 1650 (1) et non le 20 octobre,

(1) *Die* 22 *octobris* 1650, *baptizari* Joannis, *filius Cornelii* Bart, *et Catharinæ* Janssens, *conjugus*, *natus pridiè. Suscepe-runt Joannis Bart et Maria Wilsens Dunkerquani.*

(Subscripsit) Choquel.

Extrait *textuellement* du registre des baptêmes de 1649 à 1655, acte nº 413, déposé à l'état civil de Dunkerque.

A ce latin de cuisine on peut juger qu'en général les ecclésiastiques, qui tenaient à cette époque les registres des administrations civiles, ne différaient guère alors du commun des séculiers sous le rapport de l'instruction. Bien différents des ecclésiastiques de nos jours, bien entendu, généralement parlant, à peine possédaient-ils une teinture superficielle des lettres et jargonnaient-ils un latin barbare en dépit de Cicéron, de Virgile et, qui plus est, de la raison grammaticale.

Voici la traduction de l'acte ci-dessus :

« Ce jourd'hui 22 octobre 1650, j'ai baptisé *Jean*, fils de Cornil « *Bart* et de Catherine *Janssen*, son épouse, *né la veille* (par conséquent, le 21 octobre). Jean Bart et Marie Wilsen, tous deux de « Dunkerque, ont tenu cet enfant sur les fonts.

« (Signé) Choquel. »

N. B. A cette époque, il n'y avait que le prêtre baptisant qui signait les actes de baptême ou de naissance.

comme le disent tous les auteurs, sans exception, qui ont écrit sur cet intrépide marin, voire même Richer, la *France maritime* et M. Eugène Sue. Cette erreur de date, quoique légère, n'en est pas pour cela moins bizarre, puisque durant cent trente-neuf ans, depuis la mort de Jean Bart, elle a été constamment renouvelée, tandis qu'il existait un document authentique qui en permettait aisément la rectification.

Il a été dit que Jean Bart naquit rue de l'Église, dans la maison n° 14, qui fut longtemps occupée par feu l'imprimeur M. Wanwormhoudt père. Cette opinion a été accueillie par M. Eugène Sue. Nous ferons observer à cet égard que d'instantes recherches ont été faites par le précédent propriétaire de cette même maison, M. B. Morel, pour constater l'authenticité de cette assertion, mais qu'elles ont été sans résultats, de sorte que Dunkerque ignore encore jusqu'ici quelle est la maison où son héros reçut le jour.

Les longues recherches que nous avons faites nous donnent le droit de nous persuader qu'il n'existe aucun document qui prouve que Jean Bart alla en mer avant l'âge de douze ans et huit mois, c'est-à-dire vers le mois de juin 1662. Or, à cet âge il s'embarqua à bord d'une pinque commandée par un Picard du nom de Jérôme Valbué, qui faisait habituellement la contrebande de Flessingue sur les côtes d'Angleterre et d'Irlande. Ce

Valbué ayant été nommé pilote hauturier royal, Jean Bart le suivit sur une caravelle donnée en commandement à son maître, qui dans ce nouveau poste en sut remplir les exigences avec une grande capacité.

Lors de la déclaration de guerre de 1666 à l'Angleterre par Louis XIV, qui contracta une alliance avec les Hollandais pour les soutenir contre les Anglais dans leurs prétentions relatives au commerce des Indes-Occidentales, le comte de Charost, gouverneur de la Picardie et du Bourbonnais, ayant eu besoin d'un marin expérimenté pour surveiller les mouvements des Anglais, choisit pour cette observation Valbué, auquel il donna le commandement d'un brigantin jaugeant 120 tonneaux, construit à Dunkerque par un nommé Ozon, maître charpentier juré du roi. Ce petit bâtiment était d'une si excellente marche que le comte de Charost l'avait acquis pour servir de paquebot entre la France et l'Angleterre; mais depuis la déclaration de guerre à cette puissance, ce navire, qui portait le nom peu épique (comme l'étaient assez généralement alors les noms des navires) de *Cochon gras*, tint lieu de garde-côte, et Valbué eut pour mission de croiser dans le pas de Calais pour aviser la venue ou le passage des vaisseaux anglais sortis de leurs rades, ou pour diriger dans le havre de Calais les vaisseaux hollandais auxquels leur désemparement ne permettait pas de gagner un de leurs

ports. Jean Bart, quoique alors âgé de quinze ans et huit mois seulement, était second maître à bord de ce brigantin, dont l'équipage, outre le capitaine, ou maître, et le second, était composé de trois mariniers, de cinq matelots et d'un mousse.

C'est à bord du *Cochon gras* que Jean Bart fut témoin d'une aventure tragique que nous allons rapporter d'après M. Eugène Sue, qui l'a recueillie dans la procédure à laquelle cet événement donna lieu. La partie que l'on trouvera guillemetée est entièrement extraite de ladite procédure.

Valbué, homme aux mœurs empreintes de férocité, avait un caractère qui se laissait aller aisément à de violents emportements sous l'influence d'inspirations sinistres, et ces sentiments étant souvent exaltés en lui par un zèle fougueux pour le catholicisme, lui donnèrent des sujets fréquents de vives altercations avec un nommé Martin Lanoix, huguenot qui servait à son bord en qualité de matelot. A une époque où l'intolérance des idées religieuses exerçait sur les esprits une énergique et déplorable influence, l'hérésie de ce malheureux comprimait dans ses compagnons à son égard les sentiments de la camaraderie matelotte; ces inspirations de réserve et d'éloignement ne dégénéraient point toutefois en hostilité; car « à chaque nouveau débat, l'équipage tremblait de voir Valbué meurtrir Martin Lanoix, ou de voir Martin Lanoix meurtrir ledit maître Valbué. » Ce dénoûment

prévu eut lieu effectivement avec des circonstances atroces.

Valbué se trouvant un jour fort aviné proféra des menaces violentes contre Martin Lanoix, qui lui répondit froidement : « Maître, le jugement d'Oléron (1) porte que *le maître doit être modéré et juste envers les compagnons*, s'il vous plaît. » Cette réponse sage et modérée, loin de calmer l'irritation de Valbué, ne contribua qu'à l'alimenter. A de grossières invectives envers les huguenots Martin Lanoix en opposa d'aussi grossières envers les catholiques, qu'il appela « les pourceaux du pape. » Ces mots rendirent Valbué tout étincelant de fureur et le firent s'élancer au-devant de l'imprudent matelot; mais celui-ci, reculant de quelques pas et poursuivi de ses souvenirs de quelque peu légiste, représenta de nouveau avec un sang-froid imperturbable : « Le jugement d'Oléron, auquel vous vous êtes soumis comme moi, maître, ordonne que *le maître ne doit pas sur sa chaude poursuivre le marinier*, s'il vous plaît. » Mais Valbué,

(1) Les jugements d'Oléron furent rendus pour servir de lois dans la mer du Ponant, sur les questions de la navigation. « Ces ju-« gements, dit le savant commentateur Valin, sont attribués, par « Cleirac, à la reine Aliénor ou Éléonore, au retour de son voyage « de la terre sainte, vraisemblablement après que Louis VII l'eut « répudiée, ce qui répond à l'année 1152 ; et selon lui, elle les inti-« tula *Roole d'Oléron*, du nom de son île bien-aimée. Il ajoute que « Richard I[er], son fils, surnommé *Cœur de Lion*, à son retour aussi « de la terre sainte, y fit des augmentations sous le même titre. »

toujours plus transporté de colère, en vint à porter des coups à Lanoix; et ayant voulu les récidiver, le matelot donna un coup de couteau qui atteignit son maître dans les chairs du bras; c'est alors qu'un autre matelot, du nom de Simon Laret, courut se précipiter sur Lanoix, mais ayant glissé et étant tombé dans sa course, Lanoix lui porta pendant sa chute un coup mortel; à cette vue tous les matelots se jetèrent sur Lanoix et parvinrent à le désarmer et à le garrotter.

Ici se présente maintenant le spectacle de la plus horrible juridiction.

Valbué ayant fait mettre son brigantin en panne et ayant assemblé son équipage autour de lui, lui dit : « Par le jugement d'Oléron, en mer tout matelot est juge : vous allez juger Martin Lanoix. » Ayant alors relevé sa chemise tout ensanglantée autour de son bras, il montra « une entaille assez longue et béante qu'il fit voir à chacun, demanda si c'était oui ou non Martin Lanoix qui lui avait fait cela. » Deux hommes, dont l'un était Jean Bart, se représentant sans doute les terribles effets de leur affirmative, refusèrent le *oui* fatal et répondirent *non;* les autres ne suivirent pas cet exemple d'humanité. Alors Valbué prononça la conclusion suivante : « Six marins disent que Martin Lanoix a blessé son capitaine Jérôme Valbué, deux disent qu'il ne l'a pas blessé; six ont raison contre deux, Martin a donc blessé son capitaine. » Valbué fit en-

suite apporter un coutelas, « c'était une lame espagnole toute droite, très-large et quelque peu ébréchée à sa pointe, » le mit dans une rainure assez profonde formée par la jumelle du mât « et l'y fixa au moyen de petits apparaux faits de débris de menuiserie de planches de Norwége dont on raccommodait la chaloupe du bâtiment. » Valbué ayant alors donné l'ordre d'approcher Lanoix, « on leva le patient, qui fut enroulé et enchevêtré de telle sorte que son bras droit seulement était libre, lequel bras fut attaché court et serré à fleur de la lame très-affilée; » Valbué ayant ordonné l'exécution de la loi, « on tira et tirailla de telle sorte que les chairs furent coupées, mais non pas l'osselet du poignet. » La victime subit ces tortures affreuses avec une indéfinissable impassibilité. Quelque dégoût que nous inspirent de pareilles narrations, il faut bien, pour accomplir les devoirs de l'historien, y ajouter quelques lignes encore pour parcourir le dernier acte de cette sanglante tragédie.

Après cette première exécution, Valbué ordonna d'apporter le cadavre de Laret; les matelots obéirent. « On porta le corps aux pieds de Martin, que deux matelots plus morbides et pâles que le patient lui-même tenaient toujours garrotté. » Le maître recommença ses terribles interrogations : « Martin Lanoix a-t-il tué Simon Laret? » Les deux hommes dont nous avons parlé restèrent fidèles à leurs inspirations premières, et les six marins répondi-

rent de nouveau affirmativement : la conclusion de Valbué fut la même; et en vertu du jugement d'Oléron, il fit lier dos à dos le mort et le vivant et les fit jeter à la mer.

A la lecture de cet horrible drame, l'esprit n'est-il point disposé à commettre un anachronisme et à reporter de pareils actes de férocité à quelque époque barbarie où toute loi humaine était brutalement foulée aux pieds? Et cependant ce fut bien au temps où la cour du grand roi filtrait sa propagande civilisatrice de politesse et d'urbanité dans toutes les cours de l'Europe que Valbué commit impunément ces atroces violences; car la législation de cette époque et divers jugements analogues les coloraient d'une apparence de justice.

Ce qui précède établissant clairement que Jean Bart a débuté dans la marine en restant pendant quatre années sous le commandement de Jérôme Valbué, qui fut d'abord, comme nous l'avons vu, contrebandier, ensuite pilote hauturier royal; ce qui va suivre démontrant, sans discussion aucune, qu'après avoir servi sous Ruiter (1), il devint corsaire et fut engagé ensuite dans la marine royale, il faut donc en conclure que c'est sans le moindre fondement que l'on a prétendu que Jean Bart de *simple pêcheur* s'est élevé au grade de chef d'esca-

(1) Nous avons adopté de préférence l'orthographe hollandaise, qui écrit *Michiel Ruiter*, et non *Ruyter* avec un *y*, suivant l'orthographe généralement suivie en France.

dre. C'est un de ces vieux mensonges historiques que de continuelles redites ont transformé sans examen et sans analyse en spécieuse vérité. Qui sait d'ailleurs si Forbin n'a pas créé cette mensongère allégation pour appuyer la grossièreté anti-historique de son *ours* ridicule avec lequel il a concouru à faire pétrir du héros dunkerquois une espèce de *matamore*, de *marin théâtral* souvent plus digne de la risée que de l'admiration des hommes; ne pouvant obscurcir la gloire de Jean Bart par ses insinuations envieuses, Forbin a cru sans doute ne pouvoir mieux faire que d'en altérer la naïve nature par ses sarcasmes courtisanesques, pour piper les applaudissements des oisifs parasites chamarrés de l'OEil-de-Bœuf.

Nous n'avons pu parvenir à déterminer positivement la date du départ de Jean Bart pour aller s'embarquer sur un vaisseau hollandais; cependant nous avons lieu d'être convaincu que ce fut vers la fin du mois de juillet 1666; il assista donc très-probablement, avec les quatre seigneurs français Philippe de Lorraine, le chevalier de Coislin, le chevalier de Cavoye et le baron de Busca (1), aux célèbres combats et retraite des 4, 5 et 6 août qui immortalisèrent Ruiter. Si cela est, ce fut pour Jean Bart un terrible baptême. L'idiome du canon ne lui était toutefois pas inconnu, car alors il avait déjà,

(1) Voir la traduction française de la *Vie de Ruiter* publiée in-folio, à Amsterdam, en 1698, page 370.

étant apprenti lamaneur, gagné le prix comme le meilleur pointeur d'artillerie au port de Calais, semblable en cela à son illustre maître, qui à l'âge de quinze ans se distingua en qualité de canonnier au siége de Berg-op-Zoom.

Jean Bart resta sous le commandement de Ruiter pendant cinq ans et demi, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de vingt et un ans et demi : on verra bientôt s'il sut rester fidèle aux impressions reçues à cette grande école. Lorsque plus tard il devint la terreur de l'Angleterre, il n'oublia point sans doute cette célèbre expédition de Chatam dirigée par Ruiter et à laquelle il a dû assister, puisqu'elle eut lieu le 20 juin 1667; il n'oublia point sans doute l'épouvante et l'effroi que cette action audacieuse répandit jusque dans Londres même, dont la Tamise avait vu jusque-là sa virginité orgueilleuse respectée par le canon des Bataves régénérés et de tous ses précédents ennemis.

Les combats et retraite des 4, 5 et 6 août et l'expédition de Chatam sont les seules actions navales qui furent dirigées par Ruiter pendant le temps que Jean Bart servit sous ses ordres; car la paix signée à Bréda le 31 juillet 1667 mit fin aux hostilités entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, qui ne recommencèrent qu'en 1672. A cette époque, les Hollandais, exaltés à juste titre par le souvenir de leurs victoires navales, dont l'Europe entière avait retenti, firent frapper plusieurs médailles

qui, tout en rappelant leur gloire, blessèrent l'orgueil des cours de France et d'Angleterre; l'une de ces médailles représentait *Josué Benningue*, l'un des ministres hollandais, ayant un soleil au-dessus de la tête et pour devise : *In conspectu meo stetit sol* (A mon aspect le soleil s'arrêta), voulant désigner par cette allusion que le ministre des Provinces-Unies avait, à l'instar de *Josué*, arrêté le soleil, c'est-à-dire la course victorieuse de Louis XIV. Voltaire prétend que cette médaille n'exista jamais. Elle forma cependant l'un des principaux griefs de Louis XIV contre la Hollande. Une autre de ces médailles représentait le roi d'Angleterre, Charles II, comme un prince fainéant et voluptueux. La France et l'Angleterre répliquèrent, à la vérité, à ces indiscrètes œuvres, la première en faisant frapper une médaille qui représentait un soleil attirant les vapeurs d'un marais avec cette légende : *Evexi, sed discutiam* (Je les ai élevées, mais je saurai les détruire); la seconde, en faisant également frapper une médaille sur laquelle on voyait la lune et la mer avec ces mots d'une application peu logique, surtout après le désastre de Chatam : *Mihi solo obtemperat æquor* (A moi seul appartient l'empire de la mer). Heureux toutefois pour la Hollande si ces deux puissances eussent borné leurs représailles à ces démonstrations académiques qui ne coûtèrent ni sang ni larmes; mais il n'en fut point ainsi, car le 7 avril de l'année 1672, la France et l'Angle-

terre firent publier simultanément leur déclaration de guerre aux États généraux, qui avaient vainement employé tous leurs efforts pour conjurer l'orage. Ce fut alors que Jean Bart, fidèle à la voix de la patrie, s'enfuit de la Hollande pour revenir au sol natal, qui devait bientôt retentir du bruit de ses exploits. Il servait à cette époque en qualité de second lieutenant à bord d'un brigantin flessinguois, *le Canard doré*. Un bon et honnête Hollandais du nom de Svoelt en était le propriétaire et le capitaine; le premier lieutenant de ce brigantin, *Charles Keyser*, était également un Dunkerquois. L'intime amitié qui le liait à son compatriote lui fit suivre son exemple, et tous deux, sourds aux offres brillantes que leur firent les Hollandais de rester au service des États en qualité de lieutenants de brûlot, s'évadèrent et arrivèrent ensemble à Dunkerque.

Les deux fugitifs, arrivés dans leur ville natale, y servirent d'abord pendant l'année 1673 sur des corsaires comme seconds et maîtres d'équipage; mais les preuves qu'ils ne tardèrent point de donner de leur habileté et de leur valeur ne les laissèrent pas longtemps dans leurs emplois subalternes, car des armateurs leur confièrent à chacun, en 1674, le commandement d'un navire. Jean Bart obtint celui de la galiote *le Roi David*, et Keyser celui de *l'Alexandre*. Tous deux ayant alors mis à la mer firent de compagnie leur première prise, le 2

avril, à la hauteur de la Meuse, de *l'Homme Sauvage*, dogre hollandais chargé de charbon.

Pendant la même année de 1674, Jean Bart fit encore, d'abord étant seul avec sa même galiote, *le Roi David*, les prises sur le pavillon hollandais dont voici l'énumération : le 6 avril, près du Vlie, *l'Aventure de l'Ami*, pinasse montée de dix pièces de canon et chargée de vin d'Espagne. Le 11 mai, vers le Dogger-Banc, après une chasse de deux heures, une flûte chargée de cent vingt-quatre tonneaux et demi de vin de Bordeaux et un tonneau et demi de vin de Frontignan; ce navire portait primitivement le nom de *Saint-Pierre de Bruges*, auquel fut substitué celui de *l'Élisabeth de Londres*. Le 15 mai, vis-à-vis de la Meuse, après une chasse de deux heures, un dogre chargé de mille écrevisses, de noisettes et de quatre cents paires de bas. Le 24 juin, à douze lieues du Vlie, la galiote *l'Amitié*, chargée de sept cents setiers de blé. Le 28 juin, vers le Vlie, une busse de pêche, *le Corbeau noir*.

Ayant alors quitté *le Roi David* pour prendre le commandement de la frégate *la Royale*, montée de dix canons, il sortit de conserve avec la frégate *l'Alexandre*, capitaine Willam Doorn, avec lequel il prit, le 27 août, vers les côtes de Zélande, la galiote *l'Élisabeth*, chargée de planches et de cordages. Le 11 septembre, à une lieue du Texel, une grande flûte, *le Jambon doré*, chargée de onze baleines pêchées au Groënland et montée de huit ca-

nons et par trente-trois hommes d'équipage, après un combat de quatre heures environ (1). Le 24 octobre il prit encore avec sa même galiote *la Royale*, étant de conserve avec son parent Jacobsen, commandant la frégate *la Dauphine*, à huit lieues du Dogger-Banc, une flûte, *le Saint-Georges*, chargée de planches de Norwége.

Le total des prises que fit Jean Bart étant seul ou de conserve avec Keyser, Doorn et Jacobsen pendant l'année 1674 s'élève à neuf déclarées bonnes, en outre d'une prise faite le 8 octobre de cette même année d'une flûte chargée de planches de Norwége, *la Baleine grise*, par le capitaine Doorn, commandant la frégate *l'Alexandre*, prise qui fut adjugée à Jean Bart, en participation avec Doorn et Keyser, commandant de la frégate *les Armes de Dunkerque*, d'après un traité de société fait entre ces trois capitaines, qui étaient sortis le même jour.

Jean Bart continua pendant l'année 1675 à faire avec sa frégate *la Royale* les prises suivantes sur le pavillon hollandais : le 13 janvier, devant l'île des Chelmy, la galiote *la Ville de Paris*, chargée de grains. Le 17 janvier, de conserve avec Jacobsen, commandant de la frégate *la Dauphine*, à l'embouchure du Vlie, le smak *le Premier Jugement de Salomon*, chargé de soufre. Le 21 janvier, étant seul, il rencontra devant le Vlie une frégate, *l'Espérance*, montée de dix pièces de canon, appartenant à l'a-

(1) Voir le n° 2 des Pièces justificatives.

mirauté de Frise et servant de convoi à trois navires marchands qui retournaient en Hollande; il se prépara aussitôt au combat, et après une action très-vive qui dura pendant une heure et dans laquelle le capitaine, le lieutenant et plusieurs hommes de l'équipage de son adversaire furent tués, il s'empara de la frégate, qu'il emmena à Dunkerque (1).

La prise de *l'Espérance* fut pour Jean Bart de bon augure, car treize jours après, étant alors âgé de vingt-cinq ans et quatre mois, elle lui servit de cadeau de noces pour *Nicole Gontier*, qu'il épousa le 3 février suivant. Cette première compagne de Jean Bart ne naquit point à Dunkerque, car on ne trouve point son nom dans les registres de naissances. On voit par l'acte de mariage que le capitaine Willam Doorn, qui avait, de concert avec son compagnon intrépide, fait plusieurs prises dont nous avons donné la récapitulation, fut témoin à son mariage (2).

(1) Voir le n° 3 des Pièces justificatives.

(2) Extrait *littéralement* du registre 9 des mariages, 7 octobre 1674 au 2 octobre 1678, déposé à l'état civil de Dunkerque.

« *Die* 3a *february anni millesimi sexcentesimi quinti, infra-*
« *scriptus rector Ecclesiæ duncherçanæ premisso duo banno et*
« *habitâ super duobus dispensationis junxi matrimonio* JOANNEM
« BART ET NICOLAAM GONTIER, *juvenes residentes Dunch.; testes*
« *erant Franciscus Gontierus et cap. Guillielmus Doorn.*

« (Subscripsit) *J. Vandercruce.* »

Voici la traduction de cet acte :

« Ce jourd'hui 3 février de l'an mil-sept-cent-soixante-quinze, je

Il paraît que Jean Bart se laissa séduire pendant six mois environ par les délices de la lune de miel, car ce n'est qu'au mois de juillet que nous le voyons de nouveau reprendre ses courses avec la frégate *la Royale* contre les Hollandais. Le 30 de ce mois, il prit, étant de conserve avec Keyser, commandant la frégate *le Grand Louis*, et Jacobsen, vers les trois heures du matin, à la hauteur de la rivière de l'Elbe, après une chasse d'une heure et une défense à coups de canon du fuyard, un navire portant pavillon du prince d'Orange, *les Armes de Hambourg*, chargé de douze sacs de poudre d'or pesant chacun une demi-livre, de deux autres sacs pesant trente marcs environ, de douze mille pesant de dents d'éléphant et d'une partie de sucre. Ce navire était monté par vingt-cinq hommes d'équipage et un maître, ou capitaine. Le 5 août, étant toujours de conserve avec Keyser, il rencontra étant au large une flotte de busses escortée d'une frégate, *le Lévrier*, montée de douze pièces de canon et par quarante-huit hommes d'équipage, que les deux Dunkerquois attaquèrent et enlevèrent avec trois busses. Le 9 du même mois ils en firent autant de la frégate *la Bergère*, montée également de douze

« soussigné, pasteur de la paroisse de Dunkerque, après la suppres-
« sion de deux bans et en outre l'obtention des deux dispenses, ai
« joint en mariage *Jean Bart* et *Nicole Gontier*, jeunes gens ré-
« sidant à Dunkerque. Les témoins étaient François Gontier et le
« capitaine Willam Doorn.

« (Signé) J. Vandercruce. »

canons et par quarante-huit hommes, qui convoyait dix busses qui furent aussi enlevées. Se voyant alors chargés de deux cent quatre-vingts prisonniers, ils rançonnèrent quatre busses, en firent passer les maîtres sur leur bord et renvoyèrent leurs prisonniers en Hollande. Ces mesures les firent réprimander par le gouvernement, comme on peut en juger par le procès-verbal que nous donnons en note et qui contient : « *Fait Sa Majesté* « *très-expresses inhibitions et défenses auxdits Bart* « *et Keyser, et à tous capitaines, armateurs et au-* « *tres, de relâcher en mer les vaisseaux qu'ils au-* « *ront pris, ni de faire aucune composition avec les* « *capitaines et autres gens de l'équipage desdits vais-* « *seaux, pour quelque cause et sous quel prétexte* « *que ce soit, à peine d'être punis suivant la rigueur* « *des ordonnances* (1). » Ce qui est remarquable, c'est que parmi ces quatre busses rançonnées se trouvait *le Canard doré*, qui était probablement le même brigantin à bord duquel Jean Bart et Keyser avaient servi comme second et premier lieutenant, quoique ce navire n'appartînt plus à cette époque au port de Flessingue et à leur ancien capitaine Svoelt, et que le commissaire Osserée et Gerard Pain d'Enckhuisen en fussent alors les propriétaires. Jean Bart termina la campagne de 1675 en prenant, le 24 octobre, étant de conserve avec les frères Jacobsen, commandants des frégates *la Dau-*

(1) Voir le n° 4 des Pièces justificatives.

phine et *l'Alexandre*, une flûte, *l'Arbre de Chêne*, chargée de cuivre et venant de Drontheim, située sur la côte ouest de Norwége. Les lettres de noblesse, qui furent délivrées à Jean Bart au mois d'août 1674, portent en outre qu'après la prise de la frégate *la Bergère*, « *étant allé croiser contre les* « *Hollandais, il leur détruisit six cent soixante-dix* « *navires.* » S'il n'y a point d'exagération dans ce chiffre gigantesque, cela prouve la terreur que devait répandre déjà à cette époque l'intrépide Dunkerquois parmi le commerce hollandais. Nous devons faire observer toutefois que nous ne devons point avoir dans le royal historien une foi pleine et entière; car, en son lieu et place, nous relèverons les inexactitudes et les erreurs importantes qui se sont glissées dans l'exposé historique contenu dans ces mêmes lettres de noblesse.

Le total des prises faites en 1675 par Jean Bart, étant seul ou de conserve avec Keyser et autres, s'élève à vingt, au nombre desquelles les treize busses, dont quatre rançons, désignées dans le procès-verbal des prises des frégates *le Lévrier* et *la Bergère*. Si l'on ajoute à ces prises les six cent soixante-dix navires détruits dont il vient d'être fait mention, cette année doit être considérée comme l'une des plus désastreuses qui soient enregistrées dans les annales du commerce hollandais.

En 1676, Jean Bart fut chargé du commande-

ment de la frégate *la Palme*, montée de vingt-quatre canons et de cent cinquante hommes d'équipage. Étant sorti le 25 mars de conserve avec les capitaines Keyser, Jacobsen , Lassie et Messemaker, ils découvrirent dans la nuit du 26, entre Ostende et Nieuport, une pinasse de dix pièces de canon qu'ils chassèrent et firent échouer; ils la prirent ensuite après que l'équipage se fut sauvé à terre, la renflouèrent et l'envoyèrent à Dunkerque. Le lendemain 27, étant à la hauteur d'Ostende, à deux lieues de la côte, ils découvrirent une flotte convoyée par trois frégates, dont l'une portait le pavillon de Hollande et les deux autres le pavillon de Bourgogne. Ils ne tardèrent point de les joindre, et le combat commença aussitôt avec le plus grand acharnement. Il dura pendant trois heures; mais après une perte considérable de part et d'autre, la victoire resta aux Dunkerquois, qui prirent la frégate hollandaise *la Tertoole*, montée de dix-huit canons et dont le capitaine avait été tué pendant le combat, huit bélandres, et mirent les deux autres frégates en fuite. Les vainqueurs entrèrent leurs prises à Dunkerque (1).

Le 3 septembre, Jean Bart étant de conserve avec la frégate *l'Ange Gardien*, capitaine Pître Lassie, et la frégate *l'Alexandre*, commandée par Keyser, prit, à la hauteur d'Ostende, une flûte, *l'Es-*

(1) Voir le n° 5 des Pièces justificatives.

pérance de Brême, chargée d'huile, de beurre, de peaux, de ballots de bas et de mitaines noires. Quatre jours après, c'est-à-dire le 7 septembre, étant seul, il se rendit maître après un long combat de la frégate *le Neptune*, montée de trente pièces de canon et qui servait de convoi à une flotte de busses; le capitaine ennemi fut grièvement blessé et perdit vingt hommes dans cette action (1). Le 10 septembre, étant de conserve avec les capitaines Keyser et Lassie, il prit, à la hauteur du Vlie, une busse, *le Faucon doré*.

A cette époque le nom de Jean Bart commença à avoir du retentissement à la cour, comme le prouve le mémoire suivant que Louis XIV fit adresser en réponse à une lettre, du 4 septembre 1676, de l'intendant de la marine à Dunkerque, nommé Hubert.

« Du 18 septembre 1676, à Versailles.

« Sa Majesté a été bien aise d'apprendre qu'un capre de Dunkerque, commandé par le capitaine Jean Bart, ait pris un vaisseau de guerre de Hollande de trente-deux pièces de canon (2). Comme il est important d'exciter lesdits capitaines à continuer la guerre qu'ils font aux Hollandais, il trouvera ci-joint une chaîne d'or, que Sa Majesté a

(1) Voir le n° 6 des Pièces justificatives.

(2) Il y a ici une légère contradiction avec le procès-verbal de la prise de la frégate *le Neptune*, qui ne porte que *trente canons* au lieu de trente-deux. (Voir le n° 6 des Pièces justificatives.)

bien voulu accorder audit capitaine Bart pour récompense de l'action qu'il a faite.

« Comme Sa Majesté pourroit tirer un service considérable desdits capitaines armateurs de Dunkerque s'ils pouvoient se réduire en escadre et obéir à un d'entre eux pour faire la guerre aux ennemis, Sa Majesté veut que M. Hubert envoie un mémoire exact du nombre et des noms desdits capitaines, dans lequel il doit marquer la réputation que chacun d'eux s'est acquise, les actions qu'ils ont faites depuis le commencement de la guerre, la qualité des bâtiments qu'ils montent; et qu'il examine soigneusement si, moyennant les secours que Sa Majesté pourroit leur donner, soit en leur accordant de ses vaisseaux, soit en leur accordant d'autres avantages, ils pourroient se résoudre à obéir à un d'entre eux, ainsi qu'il est dit ci-dessus; mais surtout Sa Majesté défend à M. Hubert de se déclarer de ce qui est dit ci-dessus à qui que ce soit, ne voulant pas que le dessein que Sa Majesté peut avoir sur ce sujet puisse parvenir à la connaissance desdits armateurs, et désirant que ledit sieur Hubert prenne bien garde de suivre les ordres qui lui sont donnés et de garder un secret inviolable (1). »

L'intendant Hubert ayant remis la chaîne d'or

(1) *Mém. et ordr.* du roi concernant la marine, 1676, p. 270. (*Archives de Versailles.*)

à Jean Bart, écrivit la lettre suivante à Colbert pour lui en donner avis :

« 24 septembre 1676, Dunkerque.

« J'ai mis dans les mains du capitaine Bart la chaîne d'or que Sa Majesté a bien voulu lui accorder. Si ce présent a été reçu avec une grande joie, il ne donne pas moins d'envie aux autres pour faire de même que lui quelque belle action.

« Dans la pensée que Sa Majesté auroit de tirer service de ces sortes de gens-ci (1), il y en auroit bonne partie qui se soumettroit volontiers à obéir audit Bart. Sa bravoure et sa manière de commander (quoique peu expérimenté) lui ont donné quelque créance parmi eux; mais à quelque service qu'on les mette, l'intérêt et le gain les font agir; il est bon même de les intéresser et d'engager quantité de matelots étrangers à demeurer dans le pays et à s'y attacher. Je crois que, leur donnant les secours que Sa Majesté se propose, ils se disposeront à les recevoir et à faire du service. Du moins pourra-t-on les porter (faisant la course) à attaquer particulièrement les navires de guerre. Je travaille à

(1) *Ces sortes de gens-ci ;* paroles d'un fluet courtisan du dix-septième siècle, qui ne comprenait sans doute point que *le grand roi* pût de si haut jeter les yeux si bas pour épier, au milieu de la modeste et silencieuse roture, la bravoure et le génie. Ces réflexions nous font rappeler cette belle exclamation que Thomas, dans son éloge de Du Guay Trouin, prête à Jean Bart et à Duquesne : « Si la roture est une tache, plongez-la, comme nous, dans le sang des ennemis de l'État, elle en sortira toute couverte de gloire. »

faire le mémoire qui m'est demandé; si la pensée en est sue, je puis vous assurer, monseigneur, que cela ne viendra pas de moi; je sais garder le secret quand il le faut et quand il m'est commandé.

« HUBERT. »

« *P.-S.* Les armateurs m'ont apporté les lettres de leur capitaine Bart, qui apparemment rend grâce du présent qui lui est fait (1). »

Dans le mémoire dont il est fait mention dans cette dernière lettre et que l'intendant Hubert adressa à la cour le 28 septembre 1676, il est dit : « Sa Majesté, voulant donner ses vaisseaux sans intérêt, je crois qu'il seroit bon de commencer à en bailler un à la disposition du capitaine Bart, en faveur de ses armateurs, qui ont perdu dans son dernier voyage et qui demandent pour la prise du convoi hollandais la remise du droit de monseigneur l'amiral, au lieu de 500 livres accordées par chaque pièce de canon de vaisseau pris. Cet intérêt paraîtra moins affecté et donnera lieu aux autres armateurs de désirer la même chose et à donner dans les pensées qu'on peut avoir de se servir d'eux; après cela, le reste sera aisé à faire. »

A ce mémoire était annexé l'état réclamé à Hubert, par Louis XIV, de trente-trois corsaires naviguant du port de Dunkerque, au nombre desquels treize commandants de frégates, douze com-

(1) *Ordr. de Dunk.*, Hubert, 1676-79. (*Arch. de Versailles.*)

mandants de barques longues, un commandant d'une petite corvette et sept capitaines sans emploi. Jean Bart et Keyser se trouvent en tête de cet état sous l'indication suivante :

« 28 septembre 1676.

« Le capitaine JEAN BART, âgé d'environ trente ans (1), fait capitaine depuis trois ans, commandant à présent la frégate nommée *la Palme*, armée de vingt-quatre pièces de canon et équipée de cent cinquante hommes.

« Dans sa dernière action, le même capitaine Bart a pris lui seul encore un autre convoi hollandais de trente-deux pièces (2).

« Pendant qu'il a été lieutenant, son capitaine rendit témoignage aux armateurs de sa conduite et de sa bravoure, ce qui lui fit donner sa première frégate de huit pièces de canon, avec laquelle il prit un convoi hollandais de dix pièces de canon, de conserve avec le capitaine Keyser.

« Avec sa seconde frégate de vingt-quatre pièces de canon, accompagnée d'une autre de vingt pièces de canon, commandée par le même capitaine Key-

(1) Jean Bart étant né le 21 octobre 1650, il n'était donc, à la date de l'envoi de cet état, 28 septembre 1676, âgé que de vingt-six ans moins vingt-trois jours ; et comme il est dit à la même époque qu'il avait été *fait capitaine depuis trois ans*, il le fut donc à l'âge de vingt-trois ans.

(2) Voir notre observation à la note 2, page 44.

ser, ils prirent chacun un convoi hollandais avec leur flotte de harengs.

« Les deux mêmes ensemble, avec une autre de moindre force, ont attaqué une flotte sortant d'Angleterre pour Ostende, convoyée de trois navires de guerre; le capitaine Bart s'attacha à celui de dix-huit pièces de canon et le prit à vue des deux autres convois, laissant aux deux autres capitaines de Dunkerque leur flotte entière amenée par eux.

« Le capitaine Keyser, âgé de trente-cinq ans (1), commandant la frégate nommée *le Grand-Louis*, armée de vingt pièces de canon et équipée de cent cinquante hommes.

« Ce qui est dit de lui ci-dessus fait connaître la liaison qu'ils ont ensemble, le capitaine Bart et lui; tous deux sont de service, ce dernier déférant à l'autre; mais il leur faut laisser cette liberté de vivre comme ils font familièrement avec leurs équipages, conférant avec leurs officiers et matelots quand il faut entreprendre quelque chose : après cela leur commandement est absolu. »

(1) Parmi plusieurs *Keyser* et *de Keyser*, nous trouvons dans les registres des naissances trois enfants de ce nom portant le prénom de *Charles*.

1° Charles de Keyser, né le 8 avril 1635, fils de Matthieu et de Martine Coffyn;

2° Charles de Keyser, né le 30 septembre 1642, fils de Jean et de Anne Lauck;

3° Charles Keyser, né le 21 mars 1653, fils de François et de Marie Krickelinck.

Ce qui est dit dans le même état des capitaines Small et Wacrenié, qui sont placés immédiatement après Jean Bart et Keyser, venant à l'appui de la légitime réputation des deux illustres Dunkerquois, nous croyons devoir en produire l'extrait suivant :

« Le capitaine Michel SMALL, âgé de trente-six ans, commandant la frégate *Neuve*, de dix-huit pièces de canon de dix livres de balles chacune, équipée de cent cinquante hommes.

« Il a fait plusieurs prises, revient encore de la mer avec six flûtes qu'il a enlevées en présence des convois, *et n'a pas moins de courage et de conduite que les deux capitaines ci-dessus.*

« Le capitaine WACRENIÉ, âgé de cinquante ans, commandant la frégate nommée *l'Oie*, armée de dix-huit pièces de canon et équipée de cent quatre-vingts hommes.

« Ce capitaine a fait plusieurs prises dans la pensée de trouver aussi occasion de se signaler; *il n'a pas moins de courage et de génie que le capitaine Bart;* quoique charpentier de son premier métier, il est bon pilote et peut rendre des services, se croyant capable et avoir autant de courage que les autres; on auroit peine à les accorder sur le commandement; *il y a cette différence entre eux, que Bart hasarderoit plus et ménageroit moins sa personne* (1). »

(1) *Bibliothèque Royale. — Manuscrits. — Colbert.* Les noms des vingt-neuf autres capitaines portés sur le même état n'offrent

Colbert, pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis par Hubert, ayant ordonné secrètement, pour le même sujet, une enquête contradictoire, suivant les prudentes mesures qu'il prenait habituellement en pareil cas pour découvrir la vérité là où il ne pouvait la chercher en personne, il reçut, trois semaines après l'état envoyé par Hubert, un nouveau mémoire daté du 16 novembre 1676, qui ne contient que les noms de six capitaines naviguant de Dunkerque, et à la tête desquels se trouvent également les noms de Jean Bart et de Keyser ainsi qu'il suit :

« Jean Bart, commandant une frégate de vingt-quatre pièces;

« Keyser, commandant une frégate de dix-huit pièces;

} bons soldats et matelots.

« Je mets ces deux capitaines ensemble, parce qu'ils naviguent de concert ordinairement; ils sont originaires de Dunkerque, âgés de trente à trente-cinq ans, et *fils et petit-fils de deux fameux corsaires* qui ont fait beaucoup parler d'eux durant la guerre qui étoit entre les Espagnols et les Hollandais avant le traité de Munster, et dont l'un, G. Bart, fut blessé au dernier siége de Dunkerque.

« Ils sont sortis avec honneur de toutes les occasions qu'ils ont trouvées dans leurs courses. Ils n'ont point dégénéré, quoique leur mauvaise fortune les

rien d'assez remarquable pour que nous ayons pu être engagé à en reproduire les actions, qui y sont très-brièvement signalées.

ait obligés de servir d'officiers mariniers ou de matelots dans le commencement de la guerre d'aujourd'hui, et s'étant rendus dignes de commander, ils ont pris jusqu'à cinq frégates ennemies, dont la moindre a toujours été plus forte qu'eux. Entre plusieurs prises considérables qu'ils ont faites, on compte celle d'une frégate de Hollande chargée de poudre d'or pour 80,000 livres, et celles des bélandres dont il sera parlé ci-après au sujet de Pître Lasep. Ledit Bart a encore enlevé depuis peu un vaisseau des États de trente-deux pièces (1) : je ne sais point le détail de cette action (2). »

Pître Lasep, le même qui est désigné sur les registres des prises sous le nom de Pître Lassie, est porté le quatrième sur ce mémoire dans les termes suivants :

« Pître Lassep, âgé d'environ quarante ans.

« Il a été au service du roi sur *la Fidèle* en qualité de maître d'équipage; ayant eu le commandement d'une frégate armée en course, il a fait paraître qu'il la méritoit; car au premier voyage qu'il fit avec les sieurs Bart et Keyser, il attaqua le premier trois vaisseaux ennemis, dont le moindre étoit plus fort que lui, et ayant essuyé tout leur feu (3),

(1) Voir notre observation à la note 2, p. 44.

(2) Voir le procès-verbal de la prise de la frégate *le Neptune*, nº 6 des Pièces justificatives.

(3) Cette action prouve que l'intendant Hubert se trompait lorsque, dans l'état dont nous avons fait mention, il écrivait :

« Le capitaine Lassie, âgé de quarante-cinq ans, commandant la

il donna moyen auxdits Keyser et Bart de les venir charger; ensuite de quoi ils prirent un desdits vaisseaux ennemis, mirent les deux autres en fuite, et prirent neuf bélandres chargées de toutes sortes de marchandises, qui étoient sous le convoi desdits ennemis (1). »

Les documents que nous venons de produire sont, au nombre des pièces relatives au héros dunkerquois, les plus précieux qui aient été exhumés des archives nationales; car ils prouvent au-

frégate *la Poudre d'or* (*), armée de dix-huit pièces de canon, équipée de cent quatre-vingts hommes.

« Ce capitaine a fait quantité de prises, *mais n'a pas trouvé occasion de combattre;* il est bon officier, et a été ci-devant lieutenant sur la frégate *la Mignonne.* »

(1) Voir le procès-verbal (nº 5 des Pièces justificatives) des prises de la frégate *la Tertoole* et des huit et non *neuf* bélandres, comme il est dit ci-dessus par erreur.

Les noms des trois autres capitaines portés sur le même mémoire sont : « *Pitre Vermulle*, âgé de quarante ans ou environ ; il a fait quantité de prises très-riches, et a été un des plus heureux capitaines du port; mais comme il n'a commandé que des bâtiments de quatre et six pièces, sa bravoure n'a pas encore fait tant de bruit que celle des autres ; *Nicolas Noux*, âgé d'environ quarante ans : M. le vice-amiral l'estime beaucoup ; et *Josse Contant*, âgé d'environ vingt à trente ans; bon capitaine et qui a fait beaucoup de prises. »

Ce mémoire, qui n'est point signé, se termine ainsi :

« Il y a quantité d'autres petits corsaires qui font aussi beaucoup de prises, mais dont la réputation n'est pas égale à celle des ci-devant nommés. » (*Bibliothèque Royale. — Manuscrits. — Colbert.*)

(*) Cette frégate fut ainsi baptisée très-probablement en commémoration de la prise faite par Jean Bart, de conserve avec Keyser et Jacobsen, du navire hollandais *les Armes de Hambourg*, chargé *de poudre d'or.* (Voir le nº 4 des Pièces justificatives.)

thentiquement que la prise de la frégate *le Neptune*, de trente canons, fit assez de bruit à la cour pour que Louis XIV envoyât *une chaîne d'or à Jean Bart* pour le récompenser de ce beau fait d'armes; que l'intime amitié qui existait entre lui et *Keyser*, qui *déférait* à son commandement, en avait créé l'Oreste et le Pylade des marins dunkerquois; que tous deux étaient *fils et petit-fils de deux fameux corsaires;* que leur *bravoure* et leur *conduite* étaient *exemplaires;* que leur manière de vivre avec leurs équipages était *familière; qu'ils conféraient avec les officiers et matelots quand il fallait entreprendre quelque chose;* mais qu'après ces conférences, *leur commandement était absolu;* que *tous deux étaient sortis avec honneur de toutes les occasions qu'ils avaient trouvées dans leurs courses;* que Louis XIV ayant jugé *qu'il pourrait tirer un service considérable des capitaines armateurs de Dunkerque s'ils pouvaient se réduire en escadre et obéir à un d'entre eux*, Hubert répondit : *Il y en aurait une bonne partie qui se soumettrait volontiers à obéir à Bart, sa bravoure et son courage* lui ayant donné *quelque créance parmi eux;* que Jean Bart était considéré non-seulement comme intrépide marin, mais encore marin de *génie;* qu'enfin il y avait cette différence entre lui et *Wacrenié*, l'un des meilleurs corsaires de Dunkerque, que, dans les circonstances périlleuses, Hubert jugeait, probablement d'après l'opinion unanime des Dunkerquois, la nature bouillante de *Bart* plus

propre à *hasarder plus et à moins ménager sa personne.*

Après cette digression qui jette un aussi grand jour sur les mœurs et le caractère intrépide de Jean Bart, revenons à ses prises. Nous l'avons laissé, au 10 septembre 1676, prendre à la hauteur du Vlie la busse *le Faucon doré*, étant de conserve avec Keyser et Lassie.

Le 15 novembre, il prit avec sa même frégate *la Palme*, se trouvant à vingt lieues en mer, à la hauteur du Vlie, une galiote chargée de vins, *le Corbeau vert*. Le 21 novembre, étant de conserve avec la frégate *la Mignonne*, commandée par Antonin Lombard, il prit une flûte, *le Pélican*, montée de huit pièces de canon et faisant route pour Amsterdam, venant de l'Amérique, chargée de bois des îles, indigo, girofle et autres marchandises.

Le 22 novembre, après être sorti de conserve avec le capitaine Messemaker, commandant la frégate *le Dauphin*, tous deux découvrirent à la hauteur du Vlie quatre bâtiments auxquels ils donnèrent la chasse, parvinrent à en aborder deux, et après un combat acharné où Messemaker perdit onze hommes, ils s'en rendirent maîtres et les amenèrent à la rade de Dunkerque; ces deux bâtiments étaient *la Damoiselle Christine* et *le Prophète Daniel.*

La Damoiselle Christine retournait à Amsterdam, où ce navire avait été affrété, de Moscovie, où il

avait pris un chargement composé de « deux cent cinquante à deux cent soixante barils de védasse, vingt-cinq de potasse, cent ballots de potasse, quatre-vingts paquets de peaux de vasses de Russie, vingt-cinq barils tant colle de poisson que poil de soie de porc, vingt ou vingt-deux ballots de soie, cinq caisses de poils, un leste et demi de peaux de maroquin avec leur poil, un demi-leste de crins de chevaux à faire des boutons, cinq lestes de nattes et un peu de stockfische et quantité de bois à brûler. » Michel Collombeau, capitaine de ce navire, déposa pendant son interrogatoire « qu'il avoit été pris, le 22 novembre, par le capitaine Messemaker, à la hauteur du Vlie, y ayant une frégate (celle de Jean Bart) à trois portées de canon, qui est venue à son bord après sa prise; qu'il avoit onze hommes et deux garçons loués à Amsterdam, tant Hollandais que Suédois et Poméraniens, portant le pavillon hollandais, et avait neuf pièces de canon dont ils ont plusieurs fois fait décharge et se sont défendus tant qu'ils ont pu. »

Le Prophète Daniel retournait également à Amsterdam, où ce navire avait été affrété, d'Archangel, où il avait pris un chargement composé de « cent soixante-dix barriques de potasse, soixante ballots de chanvre, cent cinquante ballots de cuirs de Russie, six barils de talek, vingt barriques de viande salée, seize cents grandes nattes, six cents petites nattes, douze cents sacs de nattes, dix barils de

soies de cochon, douze ballots de soie appartenant à des Persans, deux caisses de peaux de castor, un ballot de draps, vingt-huit barils d'huile de baleine, quarante-sept paquets de cuirs salés, deux paquets de peaux de bouc, et bois à brûler. » Cornil Jacobsen, capitaine de ce navire, déposa pendant son interrogatoire « qu'il avoit été pris par Messemaker, près de l'île d'Echelin, après avoir par sa résistance contraint le capitaine Bart de se retirer, ayant fait ce qu'il a pu avec ses mousquets et dix pièces de canon qu'il avoit dans son bord pour se défendre; qu'il avoit douze hommes d'équipage et deux garçons hollandais et d'autres nations loués à Amsterdam, et deux pavillons du prince d'Orange (1). »

(1) Les paragraphes guillemetés des prises *la Damoiselle Christine* et *le Prophète Daniel* sont extraits de deux procès-verbaux datés de Saint-Germain 29 décembre 1676, déposés aux *Archives du Royaume*, E. 1784-1676, p. 710 et 708.

M. Eugène Sue, dans son *Histoire de la Marine française*, tome IV, p. 81, dit : « Le 22 novembre (1676), le capitaine Jean Bart, en compagnie *du Dauphin*, capitaine Neumarker, a abordé, à la hauteur du Vlie, deux bâtiments convois ; après deux heures de chasse et une heure de combat, un seul a pu être pris, *la Demoiselle Catherine.* »

Il y a là plusieurs erreurs ; la première, dans le nom du capitaine, *Messemaker*, et non *Neumarker* ; la seconde, c'est que, comme nous l'avons prouvé, *les deux bâtiments ont été pris* et non *un seul a pu être pris* ; la troisième, dans le nom de l'une des deux prises, *la Damoiselle Christine*, et non *la Demoiselle Catherine.* Il eût été en outre plus exact d'attribuer positivement cette prise à Messemaker et non à Jean Bart, qui, nous le répétons, n'y a con-

Comme il résulte d'après ce qui précède que dans les prises de *la Damoiselle Christine* et *le Prophète Daniel*, Jean Bart n'a pas, malgré les mêmes preuves d'intrépidité, recueilli les résultats habituels, et qu'il n'a contribué que secondairement à ces captures, nous croyons devoir nous dispenser d'en reproduire les deux procès-verbaux, dont nous venons d'ailleurs d'extraire les parties essentielles.

Le total des prises déclarées bonnes faites en 1676 par Jean Bart, étant seul ou de conserve avec Keyser et autres, s'élève à dix-sept, dont cinq portaient ensemble soixante-dix-sept canons.

L'année 1677, quoique stérile dans la vie du héros dunkerquois, s'ouvrit cependant sous de bons auspices; car, se trouvant toujours avec sa même frégate *la Palme* devant la Meuse, de conserve

tribué que secondairement. En toute chose et surtout en histoire respectons le *suum Cæsari* et rendons hommage à la vérité, qui doit être le flambeau des annales humaines.

Ce seul exemple suffira pour apprécier la rédaction trop peu scrupuleuse et trop précipitée de M. Eugène Sue, dont l'histoire fourmille de contradictions, d'erreurs de faits, de noms, de dates et de chiffres, surtout dans l'exposition des prises de Jean Bart; contradictions et erreurs que nous avons évitées parce que nous avons tenu à ne pas franchir les obstacles d'un seul saut et d'un seul bond, comme notre prédécesseur. Autant que possible nous avons cherché à tout compulser, à tout voir de nous-même, et en voyant de nous-même, nous avons encore cherché à nous garantir avec soin de l'écueil du paradoxe, dont, malheureusement pour sa logique, M. Eugène Sue a trop fréquemment subi l'influence inoculatrice.

avec le capitaine Lassie, il rançonna, le 19 janvier, le dogre *le Cabilhau*, pour la somme de 2,800 livres; le 12 février, les dogres *le Caroos* et *la Femme de Wisby*, pour 2,500 et 300 livres, et le 15 février, le dogre *le Faucon*, pour 2,500 livres, tous quatre pêcheurs. Le total de ces rançons s'éleva donc à 8,100 livres argent de Hollande. A l'occasion de ces quatre rançons, Jean Bart fut admonesté de nouveau, dans le procès-verbal daté du 5 avril 1677, au camp devant Cambrai, dans les termes suivants : « Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses audit Bart et à tous autres armateurs de s'immiscer, à l'avenir, de donner aucune permission de pêcher aux vaisseaux qu'ils auront rencontrés, à peine d'être leur procès fait et parfait. » Le 16 février, étant de conserve avec la frégate *la Mignonne*, capitaine Lombard, il prit, à la hauteur de la Meuse, un dogre, *le Prince Guillaume*. Le 21 février, étant seul, il prit, à la hauteur de Gravelines, un petit capre hollandais, *la Bonne Aventure*. Le 22 février, étant de conserve avec le capitaine Coopman, il prit, à dix lieues du Texel, un dogre chargé de vins, *l'Éléphant*. Le 7 mai, étant de conserve avec la frégate *l'Espérance*, capitaine Soutenaye, il prit, à la hauteur d'Ostende, *le Dauphin doré*, chargé d'oranges, de sucre, de limons et d'une pipe de jus de limons, faisant route pour Midelbourg.

Les registres des prises ne portant aucune nou-

velle capture faite par Jean Bart après le 7 mai jusqu'au 12 novembre, on doit en conclure que quelque événement remarquable l'interrompit dans ses courses pendant ces six mois et cinq jours. Rien ne prouve cependant qu'il fut malade à cette époque, comme l'avance gratuitement M. Eugène Sue; mais on peut admettre avec plus de probabilité qu'il resta pendant ce temps à terre, parce que quarante et un jours après sa dernière prise, Nicole Gontier le rendit père, le 17 juin 1677, de son premier enfant, que nous verrons, sous le nom de *François Cornil*, devenir un digne héritier de la gloire de son père.

Jean Bart étant retourné seul en mer sur la frégate *le Dauphin*, qui recueillit l'héritage de *la Palme*, il prit, le 12 novembre, entre la Meuse et l'Escaut, un dogre, *le Courtnez*, chargé de charbon et d'huîtres; il en fit passer le maître à son bord et y mit un quartier-maître et trois hommes de son équipage qui emmenèrent ce navire à Dunkerque. Cette prise fut la dernière qu'il fit cette année.

Le total des prises déclarées bonnes, faites en 1677 par Jean Bart étant seul ou de conserve, ne s'élève qu'à cinq en outre des susdites quatre rançons, également déclarées bonnes.

En l'an 1678, la fortune lui réserva d'heureuses étrennes; car étant sorti seul sur la frégate *le Dauphin*, il rançonna successivement, les 1er, 2, 3, 4 et 5 janvier, étant à la hauteur du Vlie, cinq dogres

pêcheurs dans l'ordre suivant : le 1er janvier, *la Mouche noire*, pour 2,400 livres; le 2 janvier, *le Lourdaud*, pour 2,000 livres; le 3 janvier, *le Pêcheur*, pour 2,500 livres; le 4 janvier, *le Paysan*, pour 2,300 livres, et le 5 janvier, *le Macreau*, pour 1,400 livres; ensemble 10,600 livres argent de Hollande (1).

Jean Bart de retour à Dunkerque fit le rapport de ces cinq dernières rançons, le 17 janvier. Depuis cette époque jusqu'au 18 juin, c'est-à-dire pendant cinq mois, nous ne le retrouvons plus en mer; la cause en serait-elle peut-être qu'à son retour il eût trouvé son fils, alors âgé de sept mois, en danger, ou peut-être Nicole Gontier elle-même, par suite des laborieuses épreuves d'une première maternité? Ne possédant à cet égard aucun document authentique, nous en sommes réduit à des hypothèses dont nous laissons l'appréciation à nos lecteurs.

Quoi qu'il en soit, Jean Bart revit son élément au mois de juin, il ne tarda point d'y retremper, avec sa frégate *le Dauphin*, sa bravoure et son intrépidité; car le 18 de ce même mois, se trouvant de conserve avec Keyser et Jean Soutenaye, commandant les frégates *l'Empereur* et *la Notre-Dame-de-Lombardie*, il découvrit, non loin de la hauteur

(1) Extrait du procès-verbal daté du camp devant Gamp, 8 mars 1678, et déposé aux *Archives du Royaume*, E., 1792-1678, six derniers mois, p. 179.

du Texel, un navire auquel tous trois donnèrent chasse. Soutenaye se trouvait à l'avant-garde; l'ennemi, voyant que ce n'était qu'une petite frégate, fit alors voile sur lui dans l'espoir de le désemparer, mais un vent peu favorable empêcha l'exécution de ce projet; sur ces entrefaites, Jean Bart vint à l'abordage et essuya la première décharge; Soutenaye soutint son choc, et Keyser aborda par la poupe; il y eut en ce moment, pendant une heure et demie, un combat des plus acharnés dans lequel « *le capitaine Bart eut le visage et les mains brûlés et les gras des jambes emportés d'un coup de canon.* » Les Dunkerquois, après avoir eu six hommes tués et trente blessés, restèrent enfin vainqueurs de leur intrépide adversaire, Willems Ranc, commandant la frégate *le Scherdam*, montée de vingt-quatre pièces de canon et de quatre-vingt-quatorze hommes d'équipage et qui eut dans cette action cinquante hommes tués et blessés. Cette prise fut conduite à Dunkerque (1).

Le 7 juillet, après avoir quitté le commandement du *Dauphin* pour prendre celui de la frégate *le Mans*, il prit, à la hauteur de Dermude, après deux heures de chasse, une flûte, *le Saint-Martin*, chargée de vin de Bordeaux, d'eau-de-vie et de pruneaux. Il termina la campagne de cette année en prenant, le 31 juillet, à la hauteur de Nieuport et d'Ostende, un dogre, *le Saint-Antoine*.

(1) Voir le n° 7 des Pièces justificatives.

Il résulte de cette exposition que Jean Bart ne fit pendant l'année 1678 que trois prises. Nous avons vu qu'il ne se mit en mer pendant cette année qu'au mois de juin, et le traité de Nimègue, conclu au 10 août avec les Hollandais, vint l'interrompre dans ses courses victorieuses.

A cette époque, le célèbre Vauban ayant conçu une haute idée du mérite de Jean Bart, il en rendit à la cour de si éclatants témoignages, que le roi prit l'intrépide Dunkerquois à son service en le nommant, le 8 janvier 1679, lieutenant de vaisseau (1). Il servit en cette qualité jusqu'en 1681, où Colbert lui fit donner le commandement de deux frégates dont l'une d'elles était *la Vipère*, armée de quatorze canons, pour aller croiser contre les pirates de Salé. Il est l'unique officier de ce grade qui, à cette époque, ait été chargé d'une telle mission. Jean Bart appareilla de Dunkerque avec ses deux frégates, le 17 avril 1681; et le 30 juin il rencontra, vers les côtes du Portugal, deux pirates saletins qu'il se mit aussitôt à chasser. L'un d'eux ral-

(1) « Aujourd'hui 8 du mois de janvier 1679, le roi étant à Saint-« Germain, et voulant commettre des personnes capables et expéri-« mentées au fait de la guerre et de la navigation, pour faire les fonc-« tions de lieutenants sur ses vaisseaux de guerre, et sachant que le « sieur Jean Bart a toutes les qualités nécessaires pour s'en bien ac-« quitter, Sa Majesté l'a retenu, ordonné, retient et ordonne l'un de « ses lieutenants de vaisseaux, etc....., sous l'autorité de M. le comte « de Vermandois, amiral de France, etc. »

(*Arch. de Dunk.*, nº 62, fº 6, verso.)

lia une escadre anglaise pour se mettre sous sa protection, l'autre fit toutes voiles vers les côtes d'Algrave. Jean Bart, après l'avoir poursuivi en le canonnant, le força de s'échouer. Ce pirate était armé de seize canons et monté par cent cinquante Maures qui, après avoir gagné la terre, furent pris par les habitants et détenus comme esclaves. Jean Bart les ayant réclamés comme forçats destinés aux galères du roi, on refusa de les lui rendre sans un ordre du prince régent, l'infant don Pedro. Il envoya alors en dépêche son lieutenant à Lisbonne et obtint, par l'entremise de l'ambassadeur français, M. d'Oppède, les ordres requis pour faire conduire les Maures à Lisbonne, où Jean Bart alla les prendre pour les conduire à Toulon. Il se trouvait au nombre de ces prisonniers le fils du gouverneur de Salé et douze de leurs principaux habitants, en échange desquels le gouvernement obtint de grosses rançons.

Après une croisière d'un an dans la Méditerranée, qui n'eut d'autre résultat, Jean Bart revint à Dunkerque. Nous ne le retrouvons en mer qu'en l'année 1683.

A cette époque, il avait perdu sa mère, *Catherine Janssen*, qui mourut âgée de cinquante-sept ans et trois mois, le 15 juillet 1682. *Cornil*, son mari, mourut avant elle, car les registres des décès la portent comme *veuve* de *Cornil Bart*. Quarante jours après, c'est-à-dire le 24 août, il perdit

sa fille *Jeanne Nicole*, âgée de onze mois; et enfin le 26 décembre de la même année mourut *Nicole Gontier*. 1682, on le voit, fut une année de malheurs domestiques dans la vie de Jean Bart.

Les chargés d'affaires de France et d'Espagne, qui s'étaient réunis depuis la paix de Nimègue, conclue en 1678, pour régler les limites dans les Pays-Bas, n'ayant pu s'entendre à cause des entraves qu'apportait à cette conclusion le gouvernement du roi d'Espagne, Charles II, Louis XIV résolut de se mettre en possession du territoire qu'il prétendait lui devoir appartenir par ce traité de paix. Cette mise à exécution ralluma la guerre entre ces deux puissances. L'Espagne la déclara en 1683, malgré la faiblesse où elle se trouvait alors. Elle espéra vainement que d'autres puissances se seraient jointes à elle pour réprimer l'ambition du grand roi devenu à cette époque le souverain arbitre des destinées de l'Europe. Louis XIV ne tarda point d'employer ses forces de terre et de mer contre les Espagnols. Jean Bart obtint alors le commandement de la frégate *la Serpente*, avec ordre de croiser dans la Méditerranée. Il rencontra un vaisseau espagnol, dans lequel il y avait trois cent cinquante soldats, l'attaqua, le prit et le conduisit à Brest. Ses lettres de noblesse, qui relatent cette prise, n'en mentionnent point la date; mais nous avons lieu de croire que ce fut vers le mois de décembre, après la prise de Courtrai et de Dixmude

et pendant le bombardement de Luxembourg. Il s'embarqua peu de temps après avec M. d'Amblimont sur le vaisseau *le Modéré*, pour la campagne de Cadix, dans laquelle il contribua à enlever deux vaisseaux espagnols, et fut blessé dans cette action d'un coup d'éclat qu'il reçut à la cuisse (1).

Quoique Jean Bart obtînt en 1683, comme nous venons de le voir, le commandement de la frégate *la Serpente*, ce ne fut cependant que sept ans et demi après sa nomination de lieutenant de vaisseau, c'est-à-dire le 14 août 1686, que lui fut délivré le brevet de capitaine de frégate. Il revint à Dunkerque vers la fin de 1687, mais il n'y jouit point d'un long repos.

Au mois de septembre 1688, alors que, le 24 du même mois, la guerre éclata entre la France d'un côté, et de l'autre l'Allemagne et l'Autriche, qui devaient être suivies bientôt de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne et de l'Europe entière, Seignelay écrivit à M. Patoulet, intendant de Dunkerque :

« Le roi m'a ordonné, pour donner l'exemple en « cette occasion, de faire armer en course pour « mon compte au commencement de cette guerre; « nous voulons armer, M. Louvois et moi conjoin- « tement, un vaisseau à Dunkerque, et j'ai dessein « d'en armer un autre avec M. de Croissy. Je suis « bien aise de vous le mander de bonne heure, afin

(1) Voir les Lettres de noblesse.

« que vous choisissiez les deux meilleurs. Faites-« moi savoir aussi qui vous estimerez plus capable « de commander ces bâtiments (1). »

L'intendant M. Patoulet signala probablement Jean Bart comme le marin le plus capable d'être chargé de cette mission, car, un mois après, l'intrépide Dunkerquois, commandant *la Railleuse*, de vingt-quatre canons, prit le 26 octobre suivant, étant de conserve avec *la Serpente*, les deux frégates armées pour le compte de Seignelay et de Louvois, la flûte hollandaise *le Cheval marin*, quoique la guerre ne fût pas encore déclarée aux États généraux. Cette prise fut conduite à Ambleteuse, et la procédure en fut dressée par les officiers de l'amirauté de Boulogne. Voici un extrait du procès-verbal qui valida cette prise et qui est daté de Versailles le 30 novembre 1688 :

« Sa Majesté auroit ordonné que lesdites procé-« dures seroient distribuées à chacun des sieurs « commissaires par elle nommés par l'arrêt du « conseil du 20 octobre dernier, pour, à leur rap-« port, y être fait droit conformément à l'ordon-« nance de la marine de 1681, et lesdites prises ad-« jugées *en cas que les vaisseaux appartinssent à des* « *Hollandais, de même que s'il y avoit eu une décla-* « *ration de guerre faite de sa part aux États généraux* « *des Provinces-Unies avec les formalités ordinaires*,

(1) *Biblioth. Royale.* — Mss. Colbert, 1688.

« *ou en être fait main-levée s'ils ne se trouvoient point* « *appartenir à des Hollandais* (1). »

Les prétentions usurpatrices sur la couronne d'Angleterre que manifestait à cette époque le fameux prince d'Orange, stathouder de Hollande, depuis Guillaume III, le plus implacable et le plus ambitieux ennemi de Louis XIV, sollicitèrent sans doute le roi de France à passer *ex abrupto*, à l'égard de la Hollande, de l'état de paix à l'état de guerre, dont la déclaration ne tarda point de suivre l'invasion du prince d'Orange dans le royaume de son beau-père, Jacques II, auquel l'histoire, malgré ses malheurs, adresse à juste titre plus d'un reproche.

M. Eugène Sue prétend que ce fut à bord de *la Railleuse*, lors de la prise du *Cheval marin*, que le fils de Jean Bart, *François-Cornil*, vit le feu pour la première fois. Cette assertion, sans être dénuée de quelque probabilité, n'est cependant qu'une simple conjecture à laquelle aucun document authentique ne vient à l'appui; nous y reviendrons.

Avant de continuer de suivre notre héros dans les périls de ses courses glorieuses, retraçons ici ce que fut son nouveau compagnon *Claude de Forbin, comte de Janson*, qui naquit, le 6 août 1656, au village de Gardanne, en Provence.

« Au physique, dit M. Eugène Sue, M. de For-« bin réunissait toutes les qualités qui distinguent

(1) *Archives du royaume*, E. 1688. Six derniers mois.

« l'homme de guerre : il avait un fort grand air; « il était vif, nerveux, alerte; sa taille, souple et « dégagée, était élégante, et il avait singulièrement « réussi dans les exercices d'académie; son teint « brun, ses sourcils prononcés, son œil noir, fixe « et hardi, sa lèvre haute et dédaigneuse, cadraient « merveilleusement bien avec la raideur et l'imper-« turbable audace de son caractère, qui, loin de se « modérer, était plus entier que jamais; à cette im-« patience naturelle, poussée jusqu'à l'exaspéra-« tion par la moindre contrariété, s'était joint un « sentiment incurable d'envie et de jalouse rivalité « contre tous les marins de son temps; en un mot, « l'orgueil le plus insultant et le plus effréné pou-« vait passer pour de la modestie auprès du su-« prême mépris que M. de Forbin témoignait aux « autres officiers du corps de la marine. Ainsi, « Tourville était timide, Coëtlogon fou, Chateau-« renault stupide, Gabaret important, Langeron « une caillette, Jean Bart un brutal, dont la gros-« sièreté faisait tout le renom, et Duguay-Trouin un « matelot insolent et ignare; quant à lui, Forbin, « il résumait l'essence de son merveilleux génie « par ces mots : *Il n'y a que Turenne et Forbin qui* « *aient eu carte blanche en France*, faisant allusion « à l'assez grande latitude d'opérations qui lui fut « donnée lors de sa campagne de l'Adriatique, mais « dont il abusa étrangement. »

. . . .

« Les documents contemporains, dit le même « auteur, sont muets sur les relations qui existè- « rent entre Forbin et Jean Bart, à la réserve d'une « scène énergique, mais fort brièvement racontée « dans une lettre de M. Boursin à M. de Valincourt.

« D'après cette lettre, en arrivant à Dunkerque, « Forbin, avec sa suffisance et sa hauteur connues, « avait commencé des airs fort sarcastiques avec « Jean Bart (ceci se passait en 1688, avant leur pre- « mière course); puis, encouragé par l'insouciance « du corsaire, qui, fort de sa force et de sa con- « science, avait peu remarqué les insolences dégui- « sées de son nouveau compagnon de course, il ne « voulait rien brusquer, pour *s'amuser de l'ours*, « ainsi qu'il appelait Jean Bart. Forbin poussa les « choses à un tel point que M. Patoulet, intendant « de la marine de Dunkerque et singulièrement « des amis et des admirateurs de Jean Bart, lui ou- « vrit les yeux et le mit sur ses gardes.

« Une fois prévenu, Jean Bart, qui avait beau- « coup de bon sens et une grande finesse naturelle « dans l'esprit, attendit son chevalier à sa première « impertinence; bien que gazée et fort entortillée, « elle ne se fit pas attendre, et un groupe assez « nombreux d'officiers en furent témoins. »

Jean Bart s'approcha donc un jour de Forbin en lui faisant entendre énergiquement qu'il n'était point du tout homme à continuer de souffrir plus longtemps les outrageants sarcasmes dont il était

le point de mire de la part du comte. « *Je n'ai pas* « *le temps, moi*, lui dit Jean Bart, *de m'amuser* « *toute la journée à chercher les puces à vos paro-* « *les* (1). » Il paraît toutefois que, malgré la violence de son naturel, Forbin préféra en cette occurrence opposer aux franches représailles de Jean Bart des sentiments de bienveillance à des sentiments d'hostilité, sinon en réalité, du moins en apparence, car cette affaire d'homme à homme n'eut aucune suite fâcheuse; mais il est probable que Forbin en conserva incessamment l'ineffaçable souvenir, dont ses Mémoires semblent en plus d'un endroit porter l'empreinte.

Nous croyons devoir reproduire encore ici le parallèle entre ces deux marins qu'en a fait M. Eugène Sue, et surtout son magnifique et digne panégyrique du héros dunkerquois. Nous nous plaisons à rendre cet hommage d'autant plus sincère au talent de l'un des historiens de notre héros que nous aurions désiré n'avoir eu nulle occasion de devoir relever ce qui s'est glissé d'erreurs et d'inexactitudes dans son historique de la vie de cet homme célèbre. Quoique les lignes suivantes portent une empreinte toute poétique, elles n'en sont pas moins essentiellement caractéristiques.

(1) M. Eugène Sue donne ces paroles comme *historiques*. Nous ne pouvons, quant à nous, que laisser purement et simplement la responsabilité de cette assertion à la conscience littéraire de cet auteur.

« Malgré les incriminations contenues dans les « *Mémoires de Forbin*, il n'en demeure pas moins « avéré que, dans leurs croisières et dans la hiérar- « chie morale des marins de ce siècle, si cela se « peut dire, Jean Bart domina toujours Forbin de « cette immense hauteur qui séparera toujours « l'officier brave, chaleureux, mais sans large por- « tée, au tacticien créateur et original, ayant un « système à lui, un mode de marche, d'attaque et « de retraite à lui, de l'homme de génie inventif, « en un mot, qui sait et peut imprimer à sa ma- « nœuvre un caractère unique, saillant et tout par- « ticulier; or, tel était Jean Bart.

« Car enfin ce fut à la demande incessante et « malheureusement trop longtemps négligée de « Jean Bart que M. de Pontchartrain se décida de « former une division de course composée de fré- « gates légères d'une marche supérieure, armées « d'un équipage nombreux et aguerri, et destinées « à ruiner le commerce des Hollandais et des An- « glais. Ce fut, en un mot, sur les mémoires fournis « par Jean Bart au sujet de ces armements que les « instructions des capitaines furent basées et les « points de croisière determinés; et on voit par le « relevé des prises et des rançons quels furent les « prodigieux résultats de cette combinaison straté- « gique.

« Certes, cette course de corsaire paraît moins « importante que l'ample et magnifique évolution

« de Tourville, qui, donnant l'ordre du combat, « développe avec un calme profond la ligne ou la « courbe immense de sa grande armée navale, et « plie ou étend d'un signe les ailes puissantes de ce « *Léviathan* pour étreindre l'ennemi de leur enver- « gure de feu.

« Mais s'il fallait être Tourville pour animer, « pour donner le mouvement et la vie à ce majes- « tueux corps qu'on appelle une flotte de guerre, « il fallait être aussi Jean Bart, Jean Bart, le su- « blime corsaire, pour avoir conçu cette division « de course, cette création à la fois une et com- « plexe, hardie, alerte, vigilante, insaisissable, « acharnée, harcelant sans cesse l'ennemi et lui « échappant toujours par la vitesse de sa marche, « l'intrépidité de sa manœuvre et sa connaissance « prodigieuse des courants, des marées et des bancs; « tantôt se séparant en atomes ardents qui, glissant « et se croisant sur les mers, surprenaient et en- « traînaient les convois marchands isolés; ou bien, « enfin, se fondaient en un seul corps, uni, serré, « sorte de terrible et foudroyant météore qui, tra- « versant de haute lutte les plus nombreuses esca- « dres avec le fracas et la rapidité du tonnerre, « comme lui ne laissait après qu'il avait passé..... « que ruines, débris et vapeur de soufre fumant « sur les flots.....

« On le répète, cette gloire, cette création fut « celle de Jean Bart, et par cette pensée, qui fut si

« féconde, il s'élève et se place à côté des plus bel-
« les et des plus mâles intelligences de son temps. »

Nous entrons maintenant dans l'année 1689, l'une des plus riches en faits divers dans la vie de notre héros, car elle le vit à la fois combattre avec le plus intrépide acharnement, faire des prises, recevoir des blessures, être fait prisonnier pour la première et dernière fois, s'évader de sa prison et puis se remarier après sept ans de veuvage.

A cette époque la réputation de Jean avait tellement grandi à la cour que lorsqu'il s'agissait de quelque expédition aventureuse et téméraire où le génie et la bravoure formaient les premières conditions de succès, on chargeait de préférence l'intrépide roturier de pareilles exécutions, quoique alors la noblesse eût déjà produit une foule de marins aussi braves qu'expérimentés.

Six vaisseaux anglais et six frégates hollandaises croisaient dans la Manche, à la hauteur de Plymouth, et cependant il fallait, à tout événement, transporter de Calais à Brest trente mille livres de poudre et autant de mèches et de plomb. Jean Bart lui seul fut jugé capable de la dangereuse mission de traverser avec ce formidable chargement une mer couverte d'ennemis. Voici la dépêche que de Seignelay adressa le 12 février à M. Patoulet, intendant de Dunkerque.

« Je vous ai écrit en diligence, le 7 de ce mois,
« d'armer la frégate *la Railleuse*, sous le comman-

« dement du sieur Bart, pour passer promptement
« à Brest les trente milliers de poudre qui sont à
« Calais, avec les trente milliers de plomb et de
« mèches. Il faut que vous joigniez à cette frégate
« *la Serpente*, commandée par M. le chevalier For-
« bin. Ces deux bâtiments prendront les munitions
« ci-dessus et se rendront ensuite au Havre pour
« embarquer celles que M. de Louvigny (1) leur
« donnera. J'écris au sieur Bart *qu'il y a à la hau-
« teur de Plymouth six frégates hollandoises, com-
« mandées par le vice-amiral Vander-Putten, et qu'il
« doit y avoir aussi six vaisseaux anglois dans la
« Manche, afin qu'il les évite*. Sa Majesté désire néan-
« moins qu'il donne chasse aux corsaires hollan-
« dois, qui sont en grand nombre sur les côtes de
« France, et qu'il fasse en sorte d'en enlever quel-
« ques-uns (2). »

Jean et Forbin ayant mis en mer prirent, le premier, le 25 avril, à la hauteur de Nieuport, un bâtiment espagnol, *l'Union*, de quatre cents tonneaux, chargé de poudre d'or, de sacs d'argent et de poivre; le second, le même jour, un autre navire espagnol, *le Roi David*, chargé de bois rouge. Ils eurent à soutenir dans cette même traversée une lutte sanglante avec un corsaire hollandais dont ils parvinrent à s'emparer : c'est dans ce combat que nous avons tout lieu d'être convaincu que le

(1) Intendant du Havre.

(2) *Bibliothèque Royale.*

fils de Jean Bart, *François-Cornil*, alors âgé d'environ douze ans, vit le feu pour la première fois. A défaut d'autres sources historiques plus scrupuleusement exactes, nous préférons à ce sujet suivre la version de Richer, lequel prétend la rapporter d'après des Mémoires inédits à lui communiqués par le petit-fils de Jean Bart, qui avait été gouverneur à Saint-Domingue. Nous croyons toutefois devoir recourir préalablement aux *Mémoires du comte de Forbin*, qui viennent en partie à l'appui de la version de Richer. Il est à regretter que ces deux auteurs ne donnent que rarement des dates, qui ne sont guère précises d'ailleurs lorsqu'ils se hasardent à les donner. Ce qui s'explique aisément : c'est que Forbin a moins écrit des Mémoires en vue d'être un jour consultés avec fruit pour l'histoire qu'un panégyrique courtisanesque de la véracité duquel il faut se méfier presque à chaque page, et qui est d'autant plus sujet à encourir le scepticisme que le *moi* s'y étale avec le plus insupportable orgueil. D'un autre côté, Richer n'a écrit que d'après des documents ou apocryphes ou incomplets. Quoi qu'il en soit, voici ce que dit Forbin :

« Je partis peu de jours après (de Dunkerque) avec le sieur Jean Bart, capitaine d'une frégate : il montoit un petit vaisseau de vingt-quatre pièces de canon ; nous avions ordre de convoyer au port de Brest quelques bâtiments chargés pour le compte du roi. Outre mon équipage, qui étoit de cent

vingt hommes, j'avois embarqué à Dunkerque cent soldats qui devoient être aussi transportés à Brest.

« Pendant ce trajet, un corsaire hollandois de quatorze pièces de canon vint nous reconnaître; je lui donnai la chasse et je le joignis. Son imprudence fut cause de la perte de plus de la moitié de son équipage; car, comme il vit que j'allois l'aborder, il s'avisa de faire clouer ses écoutilles, afin que ses gens, n'ayant plus où se sauver, fussent obligés de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

« L'abordage se fit : je n'en ai guère vu de plus sanglant. Ces malheureux se battoient en désespérés, en sorte que dans un instant leur pont fut couvert de morts.

« A cette vue je sautai dans le vaisseau pour faire finir la tuerie; sans cela, il n'en échappoit pas un seul, tant mes gens étoient irrités par la résistance qu'on leur avoit faite. »

Par ce seul fragment on peut juger de Forbin; il avoue bien que Jean Bart sortit avec lui, mais il se garde aussi de léguer une part de sa victoire au héros dunkerquois, et cependant rien de moins probable que dans un combat aussi sanglant il y ait assisté en spectateur impassible et inactif, puisque, d'après Richer, c'est dans cette action meurtrière qu'il appliqua à son fils sa terrible leçon de bravoure. Voici ce que dit Richer :

« En 1688 (1), Jean Bart monta une frégate nommée *la Serpente* (2), de vingt-quatre pièces de canon, et, voulant accoutumer son fils aîné à braver les dangers, il l'emmena avec lui, quoiqu'il n'eût que dix ans. Il partit de Dunkerque avec le comte de Forbin, qui en montait une de seize. Ils avaient reçu ordre d'escorter plusieurs vaisseaux marchands, chargés pour le compte du roi, qui allaient à Brest. Pendant le trajet, ils rencontrèrent un hollandais de quatorze pièces de canon, lui donnèrent la chasse, le joignirent et montèrent à l'abordage. Le corsaire, se battant en désespéré, ne se rendit qu'après avoir perdu la plus grande partie de son équipage. Jean Bart et le comte de Forbin le conduisirent à Brest avec les vaisseaux qu'ils escortaient (3). *Jean Bart, à la première volée que le corsaire lâcha sur son vaisseau, jeta les yeux sur son fils : croyant apercevoir en lui une espèce de frayeur, il l'attacha au grand mât et l'y laissa pendant tout le combat.* »

Sous l'influence d'une impression première, cette action semble porter l'empreinte d'une cruauté effrayante, inouïe; mais lorsqu'on se représente la bouillante intrépidité de notre héros, l'ascendant

(1) Richer se trompe d'une année comme le prouve la dépêche de Seignelay qui précède, portant 1689.

(2) Deuxième erreur, car, suivant la même dépêche, Jean Bart commanda *la Railleuse* et Forbin *la Serpente*.

(3) D'après des mémoires, dit Richer, fournis par M. Bart, chef d'escadre, et petit-fils de Jean Bart. (*Note de Richer.*)

irrésistible qu'elle devait exercer évidemment sur son équipage, les sublimes souvenirs du courage héréditaire dans la famille des Bart, on conçoit alors qu'au milieu d'un feu meurtrier, Jean Bart, dans un moment de sévère exaltation, pour donner un exemple salutaire aux hommes sous son commandement, ait étouffé le cri de la nature en préférant pour son fils, quoique enfant, la mort à la lâcheté. Rome vit autrefois le consul Brutus, le vengeur de Lucrèce, immolant les sentiments paternels au salut de la patrie, condamner lui-même à mort ses deux fils, convaincus de complicité pour le rétablissement des Tarquins, et assister à leur supplice. Cent soixante-dix ans plus tard, Manlius fit tomber la tête de son fils sous la hache du licteur pour avoir vaincu au mépris de la discipline romaine. La terrible leçon que reçut le jeune Bart ne resta pas sans fruit, car en son lieu nous le verrons suivre les traces de son père et parvenir à l'éminente dignité de vice-amiral.

Jean Bart et Forbin ayant conduit sains et saufs leurs chargements à Brest et les navires qu'ils avaient escortés, ils en partirent pour se rendre au Havre, où ils apprirent, peu de temps après leur arrivée, la déclaration de guerre par Louis XIV à l'Angleterre, dont le prince d'Orange avait usurpé la couronne (1). Cette circonstance inspira à Jean

(1) Voir les *Mémoires de Forbin*.

Bart l'idée d'un plan de campagne qui avait pour but de ruiner le commerce des Hollandais dans le Nord et dans la mer Baltique, où nul autre que lui n'avait acquis une connaissance aussi éminemment pratique de cette navigation ; il fit communiquer son projet à Seignelay, qui n'y adhéra point et aima mieux employer Jean Bart pour ses intérêts privés en le chargeant de faire la course contre les Anglais. Voici ce que contient à ce sujet la dépêche de Seignelay, qui porte la date du 9 mai 1689.

« *J'ai examiné la proposition que fait le sieur Bart,* « *par le Mémoire que vous avez apostillé, pour dé-* « *truire le commerce des Hollandois dans le Nord et* « *la mer Baltique;* mais comme les quatre vaisseaux « que vous estimez devoir être armés pour y réussir « sont destinés pour servir dans le corps d'armée, « et que la dépense d'un armement tel que celui- « là seroit trop considérable, je ne juge pas à pré- « sent devoir suivre cette pensée; et ce qui me dé- « termine encore plus à prendre ce parti, ce sont « les apparences presque certaines d'une rupture « avec les Anglois, contre lesquels il y aura des « choses plus utiles à faire. Dans cette vue, j'ai résolu « de prendre aux *deux tiers* (1) pour mon compte

(1) Sur le texte de la dépêche écrite par un secrétaire, il y avait primitivement : *moitié* de l'armement. Seignelay, estimant sans doute que cette expédition comportait d'heureuses chances de succès, substitua de sa main au mot *moitié*, *deux tiers*.

« la frégate *la Railleuse*, commandée par le sieur « Bart, et *les Jeux*, par le chevalier Forbin, le bâ« timent pris sur les Espagnols et la petite frégate « que vous avez fait bâtir cette année. Je payerai « la dépense de l'armement des *Jeux* et de *la Rail*« *leuse* du jour qu'elles auront commencé de cou« rir sur les Anglais. Le succès de cette course dé« pendant de la diligence et de pouvoir être en mer « au moment où la déclaration de guerre devient « publique et auparavant que les vaisseaux qui « naviguent puissent en être avertis, il ne faut « perdre aucun moment à exécuter les ordres que « je vous donne. Je vous laisse *le tiers* (1) de cet ar« mement et vous permets d'en disposer. Vous « pouvez faire payer par le commis du trésorier les « fonds des avances à faire par moi, et je les ferai « remettre aussitôt que vous m'en aurez envoyé « l'état.

« SEIGNELAY. »

Il paraît cependant que, par des raisons dont nous n'avons pu découvrir les causes, il ne fut point donné suite aux projets conçus par Seignelay, car Jean et Forbin partirent du Havre le 20 mai avec vingt navires marchands auxquels ils servirent d'escorte, et le 22 ils furent faits prisonniers dans la Manche, à travers les Casquettes, à la suite de l'un des combats les plus sanglants contre deux vaisseaux de force supérieure, l'un portant qua-

(1) Il y avait d'abord le mot *moitié*.

rante-deux, l'autre quarante-huit canons. Nous préférons substituer à notre narration de ce fait d'armes héroïque celles qu'en ont données l'un de ses acteurs, et d'un autre côté l'un des compatriotes de Jean Bart. Voici ce qu'en dit Forbin dans ses Mémoires :

« Nous trouvâmes en arrivant dans le port (le Havre) vingt vaisseaux marchands prêts à partir. Ils nous demandèrent escorte, ce que nous leur accordâmes volontiers. Quand nous fûmes par le travers de l'île de Wigth, nous fûmes chassés par deux vaisseaux anglais de cinquante pièces de canon; le temps étoit beau et la mer fort calme avec un petit vent. En voyant ces deux navires qui venoient donner dans la flotte, nous délibérâmes, Barth et moi, sur le parti qu'il y avoit à prendre. Le plus sûr étoit d'abandonner la flotte; et, s'il faut dire la dire la vérité, il n'étoit guère possible de sauver nos deux vaisseaux par une autre voie. Cependant, malgré le danger qu'il y avoit à aller à l'ennemi, je crus qu'il ne convenoit nullement de fuir. Je représentai à Barth qu'à la vérité, nos vaisseaux étant légers et bon voiliers, il nous seroit aisé de nous sauver si nous le voulions : mais que cette manœuvre, qui nous mettroit en sûreté, nous déshonoreroit dans le monde; que nous pouvions être assurés que ces deux vaisseaux enlèveroient plus de la moitié de nos bâtiments; qu'on ne manqueroit pas de nous rendre responsables d'un événe-

ment si fâcheux, et de publier qu'il n'avoit tenu qu'à nous de prévenir cette perte en nous défendant (1).

« J'ajoutai que s'il vouloit suivre mon conseil, nous nous hasarderions à faire une action d'éclat qui nous donneroit de la réputation et qui contribueroit infailliblement à avancer nos affaires à la cour; qu'il n'y avoit qu'à armer deux des plus gros vaisseaux marchands de la flotte dont nous fortifierions les équipages en prenant des matelots sur les autres navires; qu'avec ce renfort, nous irions attaquer ces deux vaisseaux anglois, s'ils continuoient à nous donner la chasse; que nous abor-

(1) Cette version est tout à fait opposée à celle de Richer que voici : « A force de voiles les deux vaisseaux anglais arrivent sur la flotte française. *Le comte de Forbin conseille à Jean Bart de prendre le large. Jean Bart lui dit qu'il ne se couvrirait jamais de la honte d'avoir fui devant l'ennemi.* Il commandait la flotte, il fallut obéir, etc. »

Ce qui nous porterait à croire que, malgré sa nature guerroyante, Forbin ait en cette occasion quelque peu failli sous les premières inspirations de la vue du danger, c'est l'emphase avec laquelle il cherche à persuader de ses intentions belliqueuses par lui manifestées à Jean Bart. Remarquons bien ces phrases : « *Le plus sûr étoit d'abandonner la flotte*, ET, S'IL FAUT DIRE LA VÉRITÉ, *il n'étoit guère possible de sauver nos deux vaisseaux par une autre voie.* » Et puis, comme s'il craignait que ces aveux ne prêtâssent matière à suspicion, il se hâte d'ajouter : « *Cependant malgré le danger qu'il y avoit à aller à l'ennemi*, JE CRUS QU'IL NE CONVENOIT NULLEMENT DE FUIR. » Dans tous les cas, la plus grande partie de cette narration est un mélange de singulière naïveté et de verbeuse jactance.

derions, lui et moi, le commandant, tandis que les deux marchands occuperoient l'autre en lui tirant des coups de canon : enfin, que si nous étions assez heureux pour enlever celui que nous aurions abordé, nous nous en servirions pour aller attaquer le second, qui auroit peine à nous échapper.

« Il goûta mes raisons; l'attaque se fit, le vaisseau anglois fut abordé; mais par malheur Barth fit un faux abordage. Je m'en aperçus, et je vis bien que nous allions être pris. J'aimai mieux pourtant me mettre au hasard de périr que d'abandonner la partie. Les soldats et les matelots de nos frégates qui ne pouvoient entrer dans le vaisseau ennemi, combattoient de la proue à coups de fusil et à coups de grenades.

« Il pouvoit arriver que la mer ou le vent rendroient l'abordage parfait : je m'en flattai pendant quelque temps; mais cette ressource nous manqua par la lâcheté des deux marchands, qui nous abandonnèrent au lieu de combattre, comme ils nous avoient promis. Leur fuite donna lieu à l'autre vaisseau de venir au secours de son camarade : dès lors nos forces ne furent pas égales à beaucoup près; mais quoique nous vissions fort bien qu'il nous étoit impossible d'échapper, nous continuâmes de combattre, soit pour donner plus de temps à la flotte de fuir, soit encore afin qu'ils n'eussent pas eux-mêmes tout à fait si bon marché.

« Ce combat fut long et sanglant, il dura deux

grandes heures, c'est-à-dire bien au delà de ce qu'il en faut pour un abordage. Les deux tiers de mon équipage avoient été tués. J'avois reçu moi-même six blessures, plus incommodes que dangereuses : cependant nous combattions toujours. Je descendis pour me faire panser, car je perdois beaucoup de sang. Mon valet de chambre, qui me croyoit dangereusement blessé, me suivoit en pleurant, je le menaçai de lui casser la tête, s'il ne remontoit sur le pont pour aller continuer le combat, où j'allois le suivre dès qu'on m'auroit étanché le sang.

« L'équipage, qui étoit demeuré sans commandant, voyant tout le pont couvert de morts, ne songea qu'à se sauver. Mon valet qui étoit remonté, les trouvant dans cette disposition et apercevant six matelots qui se jetoient dans la chaloupe, les suivit, et, sans s'embarrasser de l'état où il me laissoit, alla avec eux à bord d'un marchand de la flotte qui les reçut.

« Tandis que j'étois aussi mal mené, *Barth, de son côté, n'étoit pas dans une meilleure situation, la plus grande partie de son monde avoit été tué ou blessé : il avoit lui-même reçu une blessure à la tête*. Enfin nous voyant entièrement hors de défense, nous rendîmes nos deux frégates, et nous passâmes dans le vaisseau ennemi. Le capitaine en avoit été tué. »

Voici maintenant la relation de Faulconnier, l'historien de Dunkerque :

« Au mois de mai (1689), M. Bart, commandant

la frégate *les Jeux* (1), de vingt-huit pièces de canon, et le chevalier de Forbin, qui montoit *la Railleuse*, de seize pièces (2), reçurent ordre de sortir de Dunkerque pour se rendre au Havre (3), d'où ils partirent le 20 du même mois, avec quatorze vaisseaux marchands (4) qu'ils étoient chargés d'escorter. Le 22, étant au milieu de la Manche, par le travers des Casquettes, ils rencontrèrent deux navires de guerre anglois, l'un de quarante-deux et l'autre de quarante-huit canons. Nonobstant cette inégalité, M. Bart, qui se trouvoit commandant, se résolut au combat, pour sauver la flotte qu'il conduisoit. Pour mieux réussir dans son dessein, il se chargea d'attaquer le plus fort, et dit au chevalier de Forbin de l'assister; et en même temps convint avec les maîtres des trois (5) navires marchands

(1) Il y a ici contradiction avec la dépêche reproduite de Seignelay, qui mentionne les frégates *la Railleuse* et *les Jeux* comme étant commandées, la première par Jean Bart, et la seconde par Forbin.

(2) Même observation qu'à la note précédente. Il semble en outre, d'après les Mémoires de Forbin, que *la Railleuse* devait être une frégate montée de vingt-quatre canons. Quoi qu'il en soit, Jean Bart, étant commandant, devait nécessairement monter la frégate plus forte que celle commandée par Forbin.

(3) Faulconnier n'est pas encore ici exact, car Forbin dit : « *Ayant* « *conduit à Brest les bâtiments que nous devions escorter, nous* « *en partîmes pour nous rendre au Havre, etc.* » Jean Bart et Forbin allèrent donc d'abord à Brest pour se rendre de là au Havre, et ne purent conséquemment aller directement de Dunkerque au Havre.

(4) Forbin porte leur nombre à *vingt*.

(5) Forbin ne mentionne que *deux* navires marchands.

les mieux armés, qu'ils combattroient le moindre vaisseau anglois. Aussitôt qu'ils furent à portée, M. Bart, sans tirer un seul coup, alla à pleines voiles sur le vaisseau de quarante-huit pièces; mais le vent, ayant calmé dans ce moment, lui fit faire un faux abordage, son beaupré s'étant embarrassé dans les haubans du vaisseau anglais. Néanmoins le chevalier de Forbin l'ayant abordé, ils attaquèrent si vivement les ennemis qu'ils les forcèrent à coups de mousquet et de grenades de quitter leur pont et leurs gaillards, et se seroient infailliblement rendus maîtres du vaisseau si les trois navires marchands avec tous les autres n'eussent pris la fuite, au lieu d'attaquer le second navire anglois, comme on en étoit convenu; car ce vaisseau étant venu au secours de l'autre, il attaqua les frégates de Dunkerque en flanc à la petite portée de fusil, ce qui fit changer l'ordre du combat, qui devint terrible par l'opiniâtreté et la valeur des combattants; mais à la fin MM. Bart et Forbin ayant été blessés, aussi bien que cent quarante hommes de leurs équipages mis hors de combat, les deux frégates furent prises, après avoir été rasées de l'avant à l'arrière, et presque entièrement fracassées. La perte des Anglois fut bien plus considérable, puisqu'un plus grand nombre de leurs matelots et de leurs officiers furent tués dans ce combat : de manière que le contre-maître fut obligé de prendre le commandement des vaisseaux, qui menèrent les

deux frégates à Plymouth; mais tous les vaisseaux marchands qu'ils escortoient arrivèrent à bon port. *Le prince d'Orange* (le roi d'Angleterre Guillaume III) *trouva l'action du contre-maître, appelé Robert Sinok, si belle, qu'il le fit capitaine de frégate.* »

Pour retracer toutes les circonstances de la captivité et de l'évasion de Jean Bart et de Forbin, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire ce qu'en dit ce dernier dans ses Mémoires.

« L'écrivain eut soin, dit-il, de me faire panser (après que Jean Bart et lui étaient passés sur le vaisseau ennemi). Je portois un habit fort propre, l'équipage ne fut pas longtemps à s'en accommoder, aussi bien que du reste de mes hardes. Ils me dépouillèrent nu comme la main. On me donna en place une camisole qui me tenoit lieu de chemise, une grosse culotte avec un trou sur la fesse gauche. Un matelot se déchaussa pour me donner ses souliers, et un quatrième me fit présent d'un mauvais bonnet.

« Barth fut plus heureux que moi, on lui laissa ses habits, parce qu'il parloit un peu anglois. Dans le bel état où j'étois, nous fûmes menés à Plymouth, où le gouverneur donna un fort grand repas. Comme on savoit mon nom, malgré mon ridicule ajustement, je fus mis dans un fauteuil à la place la plus honorable. Je ne me rappelle jamais l'opposition qu'il y avoit entre la manière dont j'étois

équipé, et la place que je tenois dans cette occasion, qu'il ne me prenne envie de rire. Je ne riois pourtant pas alors, je sentois vivement tout ce qu'il y avoit d'indigne dans le procédé du gouverneur, dont toutes les politesses aboutirent à ce seul repas.

« Quoiqu'il me vît manquant de tout, il n'eut jamais l'honnêteté de me présenter une chemise. Les officiers qui mangèrent avec nous, parmi lesquels il y avoit plusieurs François, à qui je veux bien épargner la honte de les nommer, ne furent pas plus généreux que lui. Je fus si outré du traitement que je recevois des uns et des autres, qu'après avoir mangé quelque peu, donnant à entendre que j'avois plus besoin de repos que d'autre chose, je priai le gouverneur de me faire mettre en quelque endroit où je pus être tranquille. Il eut pitié de moi, et me fit conduire avec Barth dans un cabaret, où il nous retint sous bonne garde . . . . . .

. . . .

« Dès le lendemain de mon arrivée à Plymouth, j'écrivis à M. de Seignelay. Je lui fis un long détail de tout ce qui venoit de se passer, et ne sachant de quelle manière la cour jugeroit notre aventure, je n'oubliai rien de tout ce que je crus propre à nous disculper.

« Dans le grand loisir dont je jouissois, la meilleure partie du jour, et quelquefois de la nuit, se passoit à rêver sur les moyens de sortir de l'état où je me trouvois. Je crus que la protection du maré-

chal de Scomberg, qui étoit passé en Angleterre à cause de la religion, pourroit m'être de quelque utilité. Je lui écrivis, et je le priai de me faire conduire à Londres, où je serois plus à portée de ménager mon échange.

« Il me répondit qu'il étoit ravi d'avoir occasion de me faire plaisir, et qu'il en parleroit au roi. Je ne sais s'il me tint parole, peut-être m'eût-il rendu le service dont je l'avois prié; mais je ne lui en donnai pas le temps. L'envie que j'avois de sortir de ma prison, et la crainte des langueurs qu'il faut essuyer dans un échange qui ne se fait pas toujours à point nommé quand on le souhaite, joint aux duretés que nous avions à essuyer de la part du gouverneur de Plymouth, qui refusa toujours de nous laisser prisonniers sur notre parole, nous firent prendre le parti, Barth et moi, de songer sérieusement à notre évasion.

« L'occasion ne tarda pas à se présenter. Un matelot ostendois, parent de Barth, conduisant un petit bâtiment, avoit été obligé de relâcher à Plymouth. Il vint nous voir, nous lui communiquâmes notre projet, et je lui offris pour ma part quatre cents écus, s'il vouloit nous favoriser. Cette somme lui fit ouvrir les yeux, et le mit parfaitement dans nos intérêts. Pour commencer à nous servir utilement, il nous apporta une lime, avec laquelle il fallut scier peu à peu les barreaux de fer dont notre fenêtre étoit grillée. J'en limai un si promptement

qu'il ne tenoit plus à rien. Pour n'être pas découvert, je cachai tout mon petit travail en le couvrant de pain mâché que je mêlai avec de la suie.

« Cependant mes blessures guérissoient : le gouverneur m'avoit donné son chirurgien, qui étoit Flamand. Celui-ci souhaitoit fort de passer en France, mais il ne le pouvoit pas faute d'argent. Nous le fîmes entrer dans notre complot; enfin, nous engageâmes encore dans notre partie deux mousses qu'on nous avoit donnés pour nous servir, et qui ne pouvoient que nous être d'un grand secours à cause de la liberté qu'ils avoient de sortir toutes les fois qu'ils jugeoient à propos.

« Il ne nous manquoit plus qu'un bâtiment. L'Ostendois nous auroit donné le sien bien volontiers; mais outre qu'il n'en étoit pas tout-à-fait le maître, ce qui n'auroit pourtant pas été le plus grand obstacle, il auroit fallu entrer trop de monde dans notre confidence.

« Tandis que nous étions à délibérer, les mousses, que l'espérance de quelque gratification rendoit attentifs à nous servir, vinrent, sur le soir du *onzième jour de notre prison*, nous dire tout empressés, qu'il ne tenoit qu'à nous de nous sauver, et qu'ils avoient tout ce qu'il falloit pour cela; qu'ils venoient de trouver le batelier d'un petit canot, ou iole de Norwége, ivre, étendu dans son bateau; qu'ils l'en avoient tiré, et que l'ayant transporté dans un autre petit bâtiment qui étoit auprès, ils

avoient détourné le canot dans un coin du port, où nous pourrions nous embarquer dans la nuit sans être aperçus.

« Il me parut en effet que nous ne pouvions trouver une occasion plus favorable, Barth en convint lui-même; alors, sans perdre de temps, je dis au chirurgien qui venoit de me panser, d'aller trouver le pilote ostendois, et de lui dire de ma part de mettre dans le bateau que les mousses lui montreroient, du pain, de la bière, un fromage, une boussole, un compas et une carte marine, de préparer le tout sans bruit, et de venir ensuite nous avertir vers minuit. Pour signal, il devoit jeter une pierre contre notre fenêtre. Le tout fut exécuté ponctuellement. Dès qu'ils se furent fait entendre, j'achevai de rompre le barreau limé, et ayant attaché nos deux draps du lit l'un à l'autre, nous nous mîmes en état de descendre.

« Avant que de partir, j'écrivis deux lettres que je laissai sur ma table; une pour le gouverneur, que je remerciai de toutes ses honnêtetés, lui promettant de lui rendre la pareille dans l'occasion, et l'autre pour le sieur Ouvarin (1) dans laquelle, après lui avoir témoigné ma reconnaissance des

(1) Marchand qui avait offert à Forbin, le lendemain de son arrivée à Plymouth, de lui fournir tout ce qu'il lui demanderait, soit en argent, soit en vêtements, moyennant une lettre de change de pareille valeur, payable à un M. Legendre à Rouen. Offre qui fut acceptée par Forbin.

bons offices qu'il m'avoit rendus, je le priai de payer à l'hôte la dépense que j'avois faite dans son cabaret, de dresser un état de tout ce qu'il auroit fourni pour moi, et de l'envoyer à M. Legendre, afin que le tout fût acquitté sans délai.

« Tout étant prêt pour notre évasion, je pris congé de mon lieutenant, qui étoit en prison avec nous, et qui auroit bien souhaité de nous suivre; mais n'ayant qu'un bras, et étant d'ailleurs gros garçon, il n'auroit jamais pu tenter ce coup sans nous découvrir. Pour le consoler, je l'assurai que si nous étions assez heureux pour gagner la France, je travaillerois de tout mon pouvoir à le faire mettre en liberté. Comme il vit sa fuite impossible, il consentit sans peine à rester; il nous favorisa même autant qu'il put, soit en amusant nos gardes tandis que nous nous sauvions, soit en parlant tout seul à voix haute longtemps après notre départ, comme s'il se fût entretenu avec nous. Étant descendus, nous fûmes nous embarquer dans l'iole, savoir, Barth et moi, le chirurgien et les deux mousses.

« Quand on sort de prison, on est si aise qu'on ne compte pour rien le danger, quelque grand qu'il soit. Nous entrâmes dans le petit canot avec autant d'assurance que si ç'avoit été un amiral. Nous n'y trouvâmes que deux avirons, un long et un petit : comme mes blessures saignoient encore, je n'étois pas en état de ramer; je pris le gouvernail, Barth prit le grand aviron, et un des mousses

le petit. Nous traversâmes ainsi la rade au milieu de vingt bâtiments qui crioient de tout côté : *Où va la chaloupe?* Barth répondit en anglois *fishermen*, c'est-à-dire *pécheurs*.

« Le péril nous donnoit des forces, nous naviguâmes deux jours et demi dans la Manche, par un fort beau temps, et couvert d'un brouillard qui favorisoit notre fuite. *Pendant cette longue traite, Barth rama toujours avec une vigueur infatigable, sans se reposer, que pour manger un morceau à la hâte;* enfin nous arrivâmes sur les côtes de Bretagne, *après avoir fait soixante-quatre lieues dans moins de quarante-huit heures*. Dès le grand matin, nous prîmes terre à six lieues de Saint-Malo, près d'un village qui s'appelle *Hanqui* (1) »

(1) Par une singulière similitude d'événements, cinq ans après, c'est-à-dire en 1694, l'émule de Jean Bart, le célèbre *Duguay-Trouin* s'évada également de *Plymouth*, où il avait été conduit *prisonnier et blessé* à la suite d un combat contre des *forces supérieures*, emmenant avec lui *quatre compagnons* de sa fuite, un officier, son maître d'équipage, son chirurgien et son valet de chambre, avec lesquels il s'embarqua dans une chaloupe. Comme Jean Bart, il fut hêlé par des vaisseaux de guerre anglais auxquel il échappa en donnant la même réponse de *fishermen*, *pêcheurs*. Après quarante-six heures de route, il aborda la côte de *Bretagne*, à deux lieues de Tréguier qu'il traversa pour se rendre à Saint-Malo, le lieu de sa naissance. Deux jours après, il était en mer et prenait avec le vaisseau qu'il montait, *le Saint-François*, de quarante-huit canons, deux vaisseaux anglais, *le Boston*, de trente-huit canons, mais percé de soixante-douze, et *le Sans-Pareil*, de cinquante canons, qui avait pris à l'abordage, dit-il dans ses Mémoires, *le fameux Jean Bart* et le chevalier de Forbin..... « On m'apporta, ajoute-t-il plus loin, un

Jean Bart et Forbin furent reconnus à leur descente à terre par une brigade de six hommes qui se tenaient le long de la côte pour arrêter les religionnaires qui passaient en Angleterre, et qui leur apprirent que le bruit de leur mort s'était généralement répandu. Les deux intrépides fugitifs se dirigèrent alors vers Saint-Malo, où plusieurs marchands leur offrirent leurs bourses (1).

« moment après les brevets de messieurs Bart et de Forbin, tous deux « depuis chefs d'escadre, qui avaient été enlevés par *le Sans-Pareil*...» Glorieuse et tout à la fois singulière revanche prise sur les Anglais, par l'illustre vengeur et le panégyriste du *fameux* Dunkerquois!

(1) Comme les *Mémoires de Forbin* nous permettent de faire connaître ce qui se passa à Plymouth après leur évasion, nous en reproduisons les détails suivants :

« Je trouvai, dit Forbin, en arrivant à Brest, mon lieutenant que j'avois laissé à Plymouth. M. de Seignelay, sur la prière que je lui en avois faite, s'étoit hâté de l'en retirer. Cette attention du ministre m'obligea sensiblement. Comme je souhaitois de savoir ce qui s'étoit passé après mon départ, je fus trouver mon nouveau venu à qui j'en demandai des nouvelles.

« Il me raconta qu'après avoir retiré de la fenêtre les draps par lesquels nous étions descendus, il s'étoit mis dans son lit, où il avoit resté fort paisiblement jusqu'au lendemain ; que le caporal l'étant venu éveiller, et lui ayant demandé de nos nouvelles, il lui avoit répondu froidement que nous étions dans l'autre chambre ; que sur cela l'Anglois étant entré, et n'y ayant vu personne : « *Ils n'y sont pas*, s'é« cria-t-il, *il faut qu'ils se soient sauvés.* »

« Alors, poursuivit l'officier, je fis le surpris, et je me plaignis haute« ment de votre mauvais procédé à mon égard, ajoutant qu'il y avoit « eu de la cruauté à ne pas m'associer à votre bonne fortune. On « ne cessoit de me faire des questions sur votre sujet, entre autres, « si je n'avois pas connaissance de la route que vous aviez prise. Ces « traîtres, leur dis-je, ne m'ont rien dit de leur dessein : tout ce que

Forbin y prit la poste pour se rendre à la cour. « Barth, dit-il, ne voulut point me suivre, sa *timi-*

« je sais, c'est que Barth, ayant fait faire des souliers neufs il y a « deux jours, dit en les regardant après les avoir mis aux pieds, « qu'ils étoient propres à bien marcher. L'officier m'ajouta, que sur « cette parole, le gouverneur, piqué de la lettre que je lui avois écrite, « avoit fait partir sur-le-champ des gens à cheval pour nous aller « chercher.

« Lorsque j'appris, continua-t-il, cette circonstance, je ne pus « m'empêcher de rire sous cape de la crédulité de ces bonnes gens, « qui, sur un avis qui auroit paru suspect à tout autre, se mettoient « si fort en frais pour vous aller chercher sur terre, tandis que vous « étiez en mer. » Après ce récit, je l'embrassai de nouveau, et pour lui, il ne pouvoit se lasser de me témoigner sa reconnoissance de l'attention que j'avois eue à lui procurer sitôt son retour. »

Ce fut également à Brest que Forbin vit, quelque temps après, le parent de Jean Bart qui leur avait été d'une si grande utilité à Plymouth.

« Je retournai à Brest, dit Forbin, où je trouvai prisonnier l'Ostendois, parent de Barth, qui avoit facilité notre évasion à Plymouth.

« M. de Franc, capitaine de vaisseau, l'avoit pris comme il conduisoit une barque pour le compte de quelques marchands. J'appris qu'à ma considération, on lui avoit fait toute sorte de bons traitements; mais l'intendant, à qui il avoit été remis, n'avoit pas eu les mêmes égards et l'avoit envoyé dans les prisons. Ce pauvre patron m'avoit trop bien servi à Plymouth pour ne pas m'intéresser pour lui de tout mon pouvoir. J'allai chez M. d'Étrées, et je le priai de me confier ce prisonnier dont je lui répondois. M. le maréchal, qui vouloit me faire plaisir, le fit tirer des prisons et me le remit.

« Dès que ce bon homme m'aperçut, il se jetta à mon cou, m'embrassa et pleura de joie. Je l'amenai dans mon bord où je lui fis bonne chère. J'écrivis ce jour même à M. de Pontchartrain pour lui demander la liberté d'un homme à qui j'étois redevable de la mienne; ce ministre eut la bonté de m'accorder au delà de ce que je lui demandois : car outre la liberté qu'il accordoit à mon pilote, il lui permet-

dité lui faisant appréhender qu'on ne fût pas satisfait de notre manœuvre; il fut bien aise (a-t-il encore soin d'ajouter) de me laisser sonder le gué. »

Si Jean Bart conçut réellement quelques craintes, elles ne furent nullement fondées, car les équipages des bâtiments marchands qui échappèrent sains et saufs durant le combat avaient tellement exalté sa valeur et celle de Forbin qu'ils avaient assuré que c'était à elle seule qu'ils devaient leur salut et que ces deux braves officiers s'étaient sacrifiés pour les sauver.

La célébrité de Jean Bart allait toujours grandissant en France, à tel point que Seignelay, ignorant encore son évasion, écrivit le 14 juin 1689 à l'intendant de Dunkerque :

« J'ai reçu avec votre lettre du 5 de ce mois le « rôle des prisonniers anglois qui sont à Dunker- « que. J'écris à M. de Louvigny de travailler de « concert avec vous à l'échange des sieurs Bart et « Forbin, *mais surtout du sieur Bart*, et il faut que « vous vous entendiez avec lui sur ce sujet. Je lui « marque qu'il peut offrir deux commis de la « douane d'Angleterre qui ont été amenés à Dieppe

toit de racheter son bâtiment à très-bas prix ; mais le patron n'usa pas de cette grâce, disant que le bâtiment ni la cargaison n'étoient point à lui, et qu'il ne savoit pas si ceux à qui il appartenoit étoient dans la volonté de le racheter. Dès qu'il se vit libre, il se mit en état de se retirer. Comme il alloit partir, je lui fis présent de dix louis d'or outre les quatre cents écus que j'avois eu soin de faire compter à sa femme après ma sortie de Plymouth. »

« ces jours passés, et si cela ne peut réussir, Sa « Majesté pourra donner un capitaine de navire « de guerre hollandois. Mais comme Sa Majesté a « été informée que les matelots de ces équipages qui « sont revenus en France ont abandonné les fréga-« tes dans la chaleur du combat, elle a résolu de « leur faire leur procès, et surtout aux officiers ma-« riniers. »

Douze jours après, le 26 juin, Seignelay écrivit au même intendant :

« J'ai vu ce que vous m'avez écrit sur le rapport « que le sieur Bart vous a fait de la conduite du « sieur de Guermont, son lieutenant, et des gens « de son équipage qui se sont sauvés dans des cha-« loupes. Quoique le sieur Bart *décharge ces der-« niers*, il ne faut pas laisser de les faire arrêter. « Quant au sieur de Guermont, il faut que vous « m'envoyiez une déclaration du sieur Bart, sur la-« quelle Sa Majesté puisse connoître en quoi cet « officier a manqué, afin de le faire châtier comme « il le mérite. »

Quinze à seize jours après leur évasion, c'est-à-dire le 20 juin, Jean Bart et Forbin furent faits capitaines de vaisseau. A cette occasion, Forbin, se plaisant aux inspirations de son orgueilleuse fatuité, semble prétendre dans ses Mémoires que ce fut à ses pressantes instances et sollicitations que Jean Bart dut sa nouvelle nomination. Nous verrons jusqu'à quel degré cette ridicule prétention

est fondée. Pour éclaircir ce point, nous devons forcément recourir à de nouvelles citations.

« Le lendemain (dit Forbin étant à Paris), je me trouvai sur son passage (de Seignelay) lorsqu'il venoit de chez le roi : il étoit dans sa chaise. Il fit arrêter ses porteurs et me dit : « *M. le chevalier, le roi* « *vous a fait capitaine de vaisseau et vous donne qua-* « *tre cents écus de gratification pour vous indemniser* « *de la perte que vous avez faite.* » Charmé de cette bonne nouvelle, je le remerciai de sa protection, à laquelle j'attribuai la grâce que je recevois. Je lui représentai ensuite que ne me disant rien au sujet du sieur Jean Barth, il sembloit que la cour l'avoit oublié; que cependant il méritoit qu'on se souvînt de lui : qu'il étoit mon commandant, et que dans la dernière occasion, il n'avoit pas moins mérité que moi. M. de Seignelay m'écouta attentivement, et après avoir fermé ses vitres, passa outre sans me répondre.

« Je ne voulus pas renvoyer plus loin les remerciements que je devois à Sa Majesté ensuite de la grâce qu'il venoit de m'accorder. Pour être introduit, je fus me présenter à M. de Luxembourg, capitaine des gardes pour lors de quartier. Quand je lui eus exposé le sujet pour lequel je souhaitois de parler à Sa Majesté, il s'offrit fort obligeamment de m'accompagner. Je lui représentai en chemin faisant qu'on avoit oublié de gratifier M. Barth, homme de fortune à la vérité, mais d'une valeur distin-

guée, et qui ne devoit pas demeurer sans récompense. J'ajoutai que s'il vouloit l'honorer de sa protection et appuyer l'ouverture que je ferois sur ce sujet, je prendrois la liberté d'en parler au roi. Ce maréchal, charmé de ma *générosité*, m'embrassa, et, me regardant avec complaisance : « *Tu n'as*, me « dit-il, *qu'à dire un mot en faveur de Barth, je ferai* « *le reste, ne t'embarrasse pas.* »

« Dans ce moment, le roi sortoit pour aller à la messe. Je fis mon remerciement, auquel le roi répondit ces propres mots : « *Vous n'avez qu'à con-* « *tinuer à me bien servir, j'aurai soin de vous.* » Je répondis par une profonde révérence, après quoi prenant la parole : « Sire, lui dis-je, je prends la liberté « de représenter à Votre Majesté qu'elle semble « avoir oublié le sieur Barth, homme de mérite, digne « d'être récompensé, et qui dans cette dernière ac- « tion n'a pas servi Votre Majesté avec moins de « valeur et de zèle que moi. — Sire, ajouta M. de « Luxembourg, ce que dit le chevalier est vrai, « *Barth a par devers lui une belle et bonne répu-* « *tation.* » Le roi s'arrêta, et s'étant tourné vers M. de Louvois, qui étoit à son côté : « *Le chevalier* « *de Forbin*, lui dit-il, *vient de faire une action bien* « GÉNÉREUSE *et qui n'a guère d'exemple dans la cour.* »

« Le lendemain j'allai chez M. de Seignelay; dès qu'il me vit il courut m'embrasser en me disant : « Hé bien, monsieur, vous êtes satisfait, le roi m'a « ordonné de traiter M. Barth tout comme vous;

« l'action que vous fîtes hier m'a fait un sensible « plaisir : elle est plus belle et plus *généreuse* que « celle que vous avez faite en exposant votre vie « pour le salut de la flotte. » Alors, profitant de l'occasion des bonnes dispositions où je le trouvois, je le priai de se ressouvenir de mon lieutenant, que j'avois laissé dans les prisons de Plymouth. J'ajoutai qu'il étoit brave homme, qu'il servoit bien Sa Majesté et qu'il ne méritoit pas d'être oublié. « Vous êtes bien *généreux*, me répondit le minis- « tre, vous n'oubliez personne. »

Comme on le voit, l'insatiable vanité de Forbin perce ici sans déguisement en se faisant *quatre fois* en quelques lignes glorifier *sa générosité* par M. de Luxembourg, le roi et Seignelay. Ces inspirations *généreuses* nous paraissent d'ailleurs bien sujettes à caution, car, ainsi que le prouve la lettre de Seignelay du 14 juin 1689, alors que ce ministre ignorait encore l'évasion de Jean Bart, il devait avoir l'esprit bien intimement préoccupé de la pensée de son échange et de préférence même à celle de Forbin, puisqu'il eut soin d'ajouter ces mots assez significatifs *mais surtout du sieur Bart*. Seignelay et le roi probablement lui-même ne devaient donc pas paraître l'avoir *oublié*, et Jean Bart dut sans nul doute sa nomination de capitaine de vaisseau bien plus au souvenir de ses éclatants services par la cour, qu'à une prétendue recommandation devenue, ce nous semble, très-problématique, par la

fastueuse complaisance avec laquelle Forbin l'étale.

La nouvelle nomination de Jean Bart et ses exploits, qui retentissaient alors dans toute la France, le firent naturellement jouir de grands honneurs à son retour dans sa ville natale et lui inspirèrent probablement la pensée de nouvelles fiançailles; aussi le voyons-nous, après avoir passé quatre mois à Dunkerque, se remarier le 13 octobre 1689 après sept années de veuvage, étant alors âgé de trente-neuf ans, avec *Jacqueline-Marie Tugghe*, âgée de vingt-six ans (1), demoiselle issue d'une des premières familles de Dunkerque (2), dont les membres faisaient presque héréditairement partie de

(1) *Jacqueline-Marie Tugghe* naquit le 11 novembre 1663, fille de Ignace et de Marie-Catherine Sergeant.

(2) Reproduction *littérale* de l'acte n° 158, extrait du registre des mariages, année 1689, déposé à l'état-civil de Dunkerque :

« L'an de grâce mil six cents quatre-vingt-neuf, le treizième jour « du mois d'octobre, je soussigné bachelier en théologie de la Faculté « de Paris, et pasteur unique de la paroisse de Donquerque, ayant vu « la dispense des trois bans des vicaires généraux d'Ypre, en datte du « neuvième du courant, entre le sieur Jean Bart, *veuf, capitaine « de vaisseau,* et damoiselle *Marie Tugghe*, mes paroissiens, et « étant assuré par le certificat de monsieur Patoulet, conseiller du « roy en ses conseils, et intendant de la marine dans cette ville, que « Sa Maiesté approuve cette alliance, j'ai reçu le consentement mu-« tuel des susnommés et les aye joint solennellement en mariage par « paroles du présent, témoins le sieur et maître Jean-Louis Seyses, « prestre et chapelain de la paroisse ; le sieur Thomas-Ignace Tugghe, « aduocat en parlement; le sieur François Joires, bourguemaître de « cette ville; le sieur Godefroy Vandermeersch, qui ont tous signé

l'échevinage de cette ville et qui y jouissaient d'une grande considération (1).

« au présent registre. (Signé) Jean Bart, Marie Tugghe, Jean-Louis « Seyses, vicaire, T.-Ignace Tugghe, Joires, G. Van Meersch*, « G. Desuignes, pasteur de Donquerque. »

(1) Le frère unique, celui que M. Eugène Sue prend par erreur pour le père de Marie Tugghe, *Messire Thomas-Ignace Tugghe*, qui a signé l'acte de mariage ci-dessus, était écuyer, chevalier de l'ordre du roi, conseiller pensionnaire de la ville de Dunkerque. Il doit être mis au nombre des citoyens qui ont rendu les plus éminens services à cette cité. Après le désastreux traité de paix d'Utrecht conclu le 11 avril 1713, il fut député par la ville de Dunkerque, avec l'approbation de Louis XIV, à la cour de la reine Anne d'Angleterre, pour solliciter la conservation du port. Il sut remplir avec talent et habileté cette mission importante, malgré une foule d'obstacles alimentés par les attaques et écrits contradictoires des membres du parlement et des journalistes, qui prenaient alternativement parti avec violence ou pour ou contre lui. L'objet de la négociation dont était chargé M. Tugghe s'était emparé alors à tel point des esprits que, cinquante ans après, le Rabelais des Anglais, Sterne, rappela dans *Tristram Shandy*, cet épisode dans les termes suivants : « M. Tugghe, « député des magistrats de Dunkerque, présenta à la reine des sup- « pliques si touchantes, suppliant Sa Majesté de réserver sa foudre « pour les fortifications qui pouvaient avoir encouru sa disgrâce, « mais d'épargner le môle, lequel, dans sa situation dénuée de toute « défense, ne pouvait plus être qu'un objet de pitié; et la reine (qui « était femme) se laissa émouvoir si facilement, ainsi que ses minis- « tres, qui avaient leurs raisons particulières pour ne pas désirer que « la ville fût démantelée, etc..... » L'on voit à quel haut degré M. Tugghe sut mériter l'approbation et l'estime du gouvernement français, dans les communications et les négociations dont il fut chargé, par le texte des lettres patentes qui lui furent accordées à l'occasion de la décoration de l'ordre de Saint-Michel dont la cour l'honora. Il y est

* C'est ainsi que signa le beau-frère de Jean Bart, quoique son écriture soit très-lisible et celle d'un homme exercé.

Il paraît que la cour et la nature active de Jean Bart ne lui laissèrent pas savourer longtemps les joies de ses nouvelles fiançailles, car un mois après on le retrouve déjà en mer occupé à faire de nouvelles prises.

Le 18 septembre Seignelay avait écrit à l'intendant de Dunkerque :

« Le temps que les vaisseaux hollandois qui sont employés au commerce du Nord et qui ont été à Archangel et dans la Baltique retournent dans les ports approche, et comme la plupart sont chargés, j'estimerois fort avantageux d'armer un vaisseau tel que *l'Alcyon*, *le Capricieux* ou *l'Opiniâtre*, pour le joindre à quelques-unes des frégates qui font la course pour mon compte, et l'envoyer dans les endroits que les Hollandois ont accoutumé de reconnoître pour y croiser, ne doutant pas qu'ils n'y fassent beaucoup de prises. *Examinez cette pensée avec le sieur Jean Bart, et s'il la trouve bonne*,

dit : « Messire Thomas-Ignace Tugghe s'est acquitté avec tant de vigi-« lance, d'activité, de bonne conduite, de sagesse et de prudence, « des commissions et négociations importantes qui lui ont été con-« fiées en différents temps, que les suites en ont été très-utiles et « très-avantageuses pour la gloire de notre couronne, et pour l'in-« térêt général de notre État..... » Le chevalier Tugghe eut deux fils qui ne laissèrent point d'héritiers de leur nom et plusieurs filles mariées. Il mourut âgé de cinquante-huit ans (*), le 3 septembre 1722, et fut inhumé dans l'église des Dames Clarisses de Dunkerque.

(*) Né à Dunkerque le 10 novembre 1664.

travaillez à l'armement de celui qui pourra être le plustôt prêt. »

Jean Bart, ayant approuvé le projet du ministre, se mit immédiatement à l'armement de *l'Alcyon*, auquel furent ajoutées les frégates *la Capricieuse* et *l'Opiniâtre*. Ce fut pendant cet armement qu'il se remaria, comme nous venons de le voir. Tous les préparatifs étant alors terminés, il se remit en mer, et un procès-verbal de prises daté du 23 mars 1690 porte que « le 19 décembre 1689 Jean Bart, commandant les frégates *l'Alcyon*, *la Capricieuse* et *l'Opiniâtre*, étant ledit jour vers le Dogher-Banc, par le travers du Texel, prit une flûte, *le Saint-Antoine*, et *la Rose marine*, galiote chargée de soldats venant de Danemarck et allant en Écosse, au service du prince d'Orange; que les 23, 24 et 25 du même mois de décembre, étant encore sur le Dogher-Banc, il prit trois dogres hollandois, *le Master-Muller*, *le Hibou-de-la-Mer*, *le Dursant*; qu'il a rançonnés l'un pour 1,600, l'autre pour 1,200 et le troisième pour 1,000 florins, argent de Hollande, et qu'ensuite il a pris un autre dogre, *le Hurt*, chargé de planches et de morues. »

Dans l'année 1690, Tourville ayant été chargé par Louis XIV du commandement en chef de l'armée navale destinée à agir contre l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, la flotte française se rassembla à Brest, forte de soixante-dix vaisseaux de ligne, de cinq frégates légères, de dix-huit brûlots et de quinze galères. Le corps de bataille était sous

les ordres de Tourville; l'avant-garde était commandée par Châteaurenault, Jean Bart en faisait partie et montait *l'Alcyon*, l'une des frégates de chasse destinées à éclairer l'avant-garde et à porter les ordres des pavillons pendant le combat; l'arrière-garde avait pour officier général le vice-amiral comte d'Estrées. La flotte appareilla de la rade de Brest le 23 juin ; ce ne fut que le 2 juillet que Tourville reconnut l'île de Wight, et les vaisseaux qui étaient à la découverte aperçurent plusieurs navires de l'armée anglo-hollandaise mouillés hors de la pointe de Sainte-Hélène. Les Hollandais commandaient l'avant-garde; l'amiral anglais Herbert, le même qui, ayant sous son commandement des forces supérieures, avait été battu l'année précédente par Châteaurenault, dans la baie de Bantry, faisait le corps de bataille, et le pavillon bleu anglais, l'arrière-garde. L'action s'étant engagée le 10 juillet entre les deux armées, à la vue du cap Béveziers, dura pendant huit heures. La victoire demeura aux Français, qui rasèrent complétement douze des vaisseaux de leurs ennemis, et ne purent parvenir, à cause du calme et du jusant, qu'à prendre un vaisseau hollandais de soixante-huit pièces de canon. Tourville, après ce mémorable combat, poursuivit de mouillage en mouillage la flotte anglo-hollandaise, dont il fit brûler, échouer et couler plus de vingt vaisseaux. On lit dans une de ses lettres à Seignelay du 16 juillet, devant La Rye, six jours après le combat de Béveziers : « Je fais passer

« le sieur *Bart* à Dunkerque avec la flûte chargée « de canons. »

Le 2 juillet 1690 Marie Tugghe était devenue mère de son premier enfant, qui fut baptisé sous les prénoms du père et de la mère, *Jeanne-Marie.* Nous donnerons à la fin les noms de ses neuf autres enfants.

Suivant M. Eugène Sue, Jean Bart se remit en mer le 3 août et prit le 3 septembre, commandant *l'Alcyon*, à cinquante lieues au large des Sorlingues, un vaisseau portugais nommé *la Notre-Dame-de-la-Conception*, après cinq heures de chasse. Mais il y a ici évidemment erreur de date, comme on peut en juger par l'extrait suivant d'un procès-verbal daté de Versailles le 11 décembre 1690.

« Vu par le roi étant en son conseil, la procédure « des officiers de l'amirauté de Dunkerque sur les « rançons faites par le sieur Bart, commandant le « vaisseau de Sa Majesté *l'Alcyon*, contenant son « rapport du 17 septembre par lequel il déclare que « le 9 août, étant proche le Dogher-Banc, il a pris « un bâtiment hollandois, *le Coq*, qui venoit de « Moscovie, chargé de planches, et que l'ayant « gardé jusqu'au 11, il est convenu de sa rançon « avec le maître à la somme de 10,000 livres, argent « de Hollande; que le même jour 11, il a pris un « autre bâtiment anglois nommé *la Résolution*, qui « venoit de Hambourg, chargé de bois, qu'il a mis « à la rançon pour la somme de 250 livres ster-

« lings; que le 17 et 19, étant à une lieue de l'île « de Legligoland, il a pris deux vaisseaux de Ham- « bourg nommés *l'Abraham* et *le Roi Salomon*, qui « venoient de la pêche de la baleine, et a traité « avec les maîtres de leur rançon à la somme « de 21,000 livres pour *l'Abraham* et 18,000 livres « pour *le Roi Salomon;* que le même jour et le 20 « il a encore pris quatre vaisseaux hambourgeois « qu'il a aussi rançonnés, savoir : celui nommé *le* « *Soleil* pour la somme de 7,000 livres, argent de « France; *le Roi David* pour 12,000 livres; *le Pa-* « *triarche* pour 12,000 livres, et *l'Espérance* pour « 9,500 livres; que le 25 il a encore pris trois vais- « seaux hambourgeois qui venoient de la pêche « de la baleine, de la rançon desquels il a pareille- « ment traité, pour le premier, nommé *l'Ours blanc*, « à la somme de 12,000 livres; pour le deuxième, « nommé *la Mouche dorée,* à 12,000 livres, argent « de France, et pour le troisième, nommé *le Roi* « *David*, à 3,000 livres; et qu'étant à trois ou quatre « lieues de ladite isle de Legligoland, plus au large « il a encore pris un autre vaisseau hambourgeois « nommé *la Concorde*, de la rançon duquel il a « aussi traité avec le maître, à la somme de 9,000 « livres. »

Ce procès-verbal finit dans les termes suivants et prouve combien peu ces prises rapportèrent à Jean Bart :

« Tout considéré, Sa Majesté étant en son con-

« seil a confirmé et confirme ledit jugement du « sixième novembre mil six cent quatre-vingt-dix; « ce faisant, a confisqué à son profit lesdites douze « rançons des bâtiments *le Coq*, *la Résolution*, *l'A-* « *braham*, *le Roi Salomon*, *le Soleil*, *le Roi David*, « *le Patriarche*, *l'Espérance*, *l'Ours blanc*, *la Mou-* « *che dorée*, *le Roi David* et *la Concorde*; et en con- « séquence, ordonne que la somme de 131, 250 li- « vres, à laquelle elles montent, sera remise, si fait « n'a été, au commis ou trésorier de la marine au « port de Dunkerque, pour être employée, ainsi qu'il « lui sera ordonné, à la réserve du dixième appar- « tenant au sieur comte de Toulouse, amiral de « France, qui sera délivré au receveur de ses droits. « Enjoint, etc.

« (Signé) PHELYPEAUX.

Et plus bas,

« LOUIS. — Par le roi, PHELYPEAUX (1). »

L'année 1691 paraît stérile dans la vie de notre héros; car nous ne le revoyons que faisant partie de la campagne de la Manche, sous Tourville, pendant les mois de mai, juin, juillet et août, commandant de *l'Entendu*, vaisseau, suivant Richer, de soixante-six pièces de canon, et monté par quatre cents hommes d'équipage. Ce fut au retour de cette campagne que Jean Bart renouvela à Phelypeaux, comte de Pontchartrain et successeur de

(1) Original déposé au bureau du contrôle de la marine à Dunkerque.

Seignelay, la proposition du projet qu'il avait déjà soumis en 1689, comme nous l'avons vu, de créer une escadre du Nord, destinée à détruire le commerce des Hollandais dans le Nord et la mer Baltique. Cette fois sa proposition eut une meilleure destinée, car elle fut accueillie; et lui-même fut chargé de surveiller l'exécution de l'armement, qui ne fut toutefois pas sans entraves, comme le prouve l'extrait suivant des *Mémoires de Forbin*.

« La saison des armements étant venue, il y avoit ordre d'armer à Dunkerque huit gros vaisseaux. Je fus nommé pour monter *la Perle*. L'armement se fit et l'escadre étoit prête à mettre à la voile, mais elle ne put jamais sortir du port. Les ennemis, avertis de cet armement et de celui de plusieurs corsaires particuliers, parurent avec quarante navires et fermèrent le passage de la rade.

« Le peu d'apparence qu'il y avoit de nous mettre en mer de toute la campagne me donna lieu de dresser un nouveau project d'armement pour le compte du roi. Je communiquai mes vues à Barth. Après les avoir mûrement examinées entre nous, il convint qu'elles ne pouvoient être que très-profitables, et il consentit volontiers que le tout fût envoyé à la cour en son nom.

« J'écrivis donc au ministre; je lui mandai que l'armement destiné pour la campagne étant devenu inutile par le séjour de la flotte ennemie à l'entrée de la rade, puisqu'il étoit impossible que de gros

vaisseaux comme les nôtres, qui ne pourroient sortir qu'en plein jour et passer par les défilés, se hasardassent à quitter le port sans se mettre évidemment dans le danger d'être pris, je lui mandai, dis-je, que les choses étant dans cette situation, il sembloit convenable que, pour ne laisser pas les ennemis entièrement maîtres de la mer, la cour consentît à armer une escadre de petits bâtiments qui seroient montés par des capitaines que je nommai, et du nombre desquels je me mis; qu'au premier vent favorable nous sortirions sans difficulté et sans courir aucun risque, en passant par les intervalles ennemis, d'où, ayant gagné la pleine mer, nous irions dans le Nord interrompre leur commerce, qu'ils faisoient avec trop de tranquillité.

« Le ministre goûta d'abord ce projet, et l'on commença à travailler à l'armement. Il étoit déjà assez avancé lorsque Barth reçut de la cour une lettre très-désobligeante, par laquelle M. de Pontchartrain lui reprochoit qu'il avoit engagé très-mal à propos le roi dans une dépense qui n'aboutiroit à rien; que le projet qu'il avoit envoyé étoit impossible dans l'exécution et qu'il avoit surpris la cour, sans quoi elle n'auroit jamais consenti à une entreprise chimérique et si mal digérée. Il poursuivoit en ajoutant mille choses désagréables, et finissoit enfin en lui défendant de continuer.

« La jalousie de quelques officiers malintentionnés avait procuré à Barth ce chagrin. Piqués

de la permission qu'il avoit obtenue et des avantages qui lui en reviendroient si elle avoit lieu, ils avoient écrit à la cour tout ce qu'ils avoient voulu; et le ministre, qui n'avoit pas encore une connoissance parfaite de la marine, ayant ajouté foi à leurs impostures, avoit écrit cette lettre dans les premiers mouvements où son indignation l'avoit jeté.

« Barth, tout intrépide qu'il étoit, en fut si intimidé qu'il vint me trouver, et m'abordant avec un air consterné, me dit avec son mauvais français : « *Vous être cause de ça.* — M. Barth, lui répondis-je, vous ne connoissez pas encore votre bonne fortune; ne savez-vous pas aussi bien que moi que notre projet est faisable, et que nous l'exécuterons en dépit des envieux, si la cour veut y donner les mains.

« Je m'en vais, si vous voulez, répondre pour vous au ministre : je lui manderai que quand vous avez proposé cet armement, vous en avez cru l'exécution non-seulement possible, mais très-facile; que vous l'avez regardé comme profitable au roi et nuisible à ses ennemis; que ceux qui ont voulu dire ou écrire que vous proposiez une chimère sont ou ignorants ou malintentionnés. J'ajouterai que vous demandez en grâce qu'on prenne quelque confiance en vous, et que vous vous chargez de tous les événements qui regardent la sortie de la rade. Je suis persuadé que, sur cette lettre, le ministre changera d'avis, et que nous aurons ordre de continuer. » L'événement répondit à ce que j'a-

vois prévu : M. de Pontchartrain fut détrompé et écrivit à Bart d'une manière très-obligeante, en lui ordonnant de poursuivre. »

Pour réduire ce récit à sa véritable valeur, nous ferons observer qu'il faut évidemment intervertir ici l'ordre des conceptions adhérentes aux deux acteurs. Car, ainsi que nous l'avons déjà vu, Jean Bart étant au Havre avait communiqué, trois ans auparavant, en 1689, ce même plan de campagne à Seignelay; ce ne fut donc point Forbin qui en eut le premier l'inspiration, comme il le prétend avec un aplomb imperturbable : son rôle se réduisit donc purement et simplement en cette occurrence à celui de secrétaire de Jean Bart, comme il semble l'insinuer d'ailleurs lui-même avec maladresse en disant : « *Il consentit volontiers que le tout fût « envoyé à la cour en son nom.* » S'il en était autrement, comment, avec la vanité qu'on lui connaît, Forbin n'aurait-il point fait entendre au ministre de Pontchartrain qu'il partageait pour le moins avec son intrépide commandant l'honneur de la conception du projet, qu'il ne prône dans ses Mémoires avec tant de complaisance que sous la réserve essentielle de le faire considérer exclusivement comme *sien ?*

L'armement étant achevé, Jean Bart sortit du port de Dunkerque, comme nous l'apprend la lettre suivante que l'intendant, M. Patoulet, écrivit à M. de Villermont :

« A Dunkerque, le 26 juillet 1692.

« En accusant, monsieur, la réception de la lettre « que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je « vous donnerai avis du passage de l'escadre de « M. Bart, *cette nuit*, à travers trente-sept vais- « seaux des ennemis, dont dix-huit ou vingt lui « donnent à présent chasse, et je crois assez inuti- « lement.

« M. Bart a été près de quinze jours dans la rade « sans que les ennemis aient jugé à propos de ve- « nir l'attaquer; les vaisseaux de son escadre n'é- « tant pas plus de quarante pièces (les plus forts); « ils sont sortis du port le boute-feu à la main.

« Je ne saurai bien vous dire la force des vais- « seaux ennemis qui occupent les passes de cette « rade; il y en a depuis soixante jusqu'à quatre- « vingts canons.

« Je suis parfaitement, monsieur, votre très-hum- « ble et très-obéissant serviteur.

« PATOULET (1). »

« Quoique depuis cinq ou six mois, dit Faulconnier, le port de Dunkerque fût bloqué par trente-deux vaisseaux de guerre anglois et hollandois, pour en empêcher l'entrée et la sortie à toutes sortes de bâtiments, M. Bart, qui y étoit, ne laissa pas de sortir et de passer fort heureusement, le 24 du

(1) *Bibliothèque Royale.* — Collection Dangeau. — Dunkerque. (A. 153.)

mois d'octobre (1692) (1), avec sept frégates et un brûlot. Dès le lendemain il enleva quatre navires anglois richement chargés, qui alloient en Moscovie. Quelques jours après, il mit le feu à quatre-vingts, tant busses, dogres qu'autres navires marchands. Il fit ensuite une descente en Angleterre, vers Neufchâtel (Newcastle), où il brûla environ deux cents maisons, et le 24 novembre, il amena ici (à Dunkerque) pour 500,000 livres de prises.

« Il ne fut pas plutôt arrivé qu'il fit mettre en état les trois meilleurs vaisseaux de son escadre, avec lesquels il s'en fut croiser dans le Nord, où il fit rencontre d'une flotte hollandoise venant de la mer Baltique, escortée par trois navires de guerre. Il attaqua les convois, et s'étant rendu maître du plus grand, les deux autres s'enfuirent; ce qui lui donna lieu de prendre les vaisseaux de la flotte, chargés de blé, seigle, orge, goudron et autres marchandises qu'il amena à Dunkerque (2). »

Pour suivre tous les détails de cette campagne, nous recourons de nouveau aux *Mémoires de Forbin*, et nous n'hésitons pas à en reproduire tout ce qu'il en dit, quelque longue d'ailleurs que soit cette reproduction curieuse dont nous analyserons les faits ou mensongers ou altérés par leur auteur, en-

(1) Il y a ici différence de date avec la lettre de l'intendant Patoulet. Nous avons tout lieu d'en conclure que Faulconnier a commis une erreur.

(2) Voir les Lettres de noblesse.

vieux d'une gloire qui l'importune et dont il n'a tenu nullement à lui de ternir l'éclat toutes les fois qu'il a eu occasion de mentionner son célèbre commandant.

« L'armement achevé, nous mîmes à la voile *pendant la nuit. Nous passâmes sans obstacle par les intervalles des ennemis, et nous allâmes si bien qu'au point du jour nous fûmes hors de leur vue.* Nous aperçûmes sur le soir quatre voiles qui faisoient la même route que nous. Barth prétendit d'abord que c'étoit quatre vaisseaux ennemis qui avoient été détachés du blocus pour nous poursuivre.

« Pour moi, je jugeai tout autrement, je lui fis remarquer qu'ayant fait force de voiles pendant toute la nuit avec des vaisseaux légers et spalmés de frais, et qu'ayant été sur le point du jour hors de la vue des ennemis *sans avoir rien vu qui nous poursuivît*, il n'étoit pas possible qu'après avoir fait route pendant tout le jour avec autant de vitesse que la nuit précédente, nous fussions joints sur le soir par des vaisseaux qui étoient beaucoup moins légers que les nôtres. Il reconnut que j'avois raison et convint que ces vaisseaux ne pouvoient être que des marchands.

« Le bâtiment que je montois étoit le meilleur voilier de l'escadre; il fut arrêté que j'irois à eux. Je les joignis dans la nuit; je mis un fanal pour signal, et je tirai un coup de canon. Je m'approchai jusqu'à la portée de la voix de celui qui me parut

être le commandant; nous nous parlâmes; il se trouva que c'étoit un vaisseau de guerre anglois, qui escortoit les trois autres, qui étoient marchands. Je me donnai à eux pour Anglois; le capitaine me fit dire qu'ils venaient d'Ouwatal, et qu'ils alloient en Moscovie : pour moi, je lui fis crier que je venois de Flessingue. Il me crut sur ma parole, je le tins de près toute la nuit; au point du jour, ayant mis pavillon blanc, je l'abordai et l'enlevai après un léger combat. Ce navire étoit de quarante-quatre pièces de canon, le mien n'en avoit que trente-deux : je ne perdis que six hommes dans cette action, l'anglois en perdit quarante; pour les autres trois bâtiments, ils furent enlevés sans difficulté et presque sans coup férir.

« Les instructions que Barth avoit reçues de la cour lui ordonnoient de brûler toutes les prises qu'il feroit; mais l'intendant de Dunkerque, qui avoit en vue ses intérêts, lui avoit modifié ces ordres, en lui faisant entendre que quoique, conformément aux intentions de la cour, il fallût brûler toutes les prises, cela pourtant ne devoit pas avoir lieu dans les prises considérables, qu'il falloit conserver.

« En conséquence de cette explication, il lui avoit donné un commissaire, avec ordre de lui remettre les prises d'une certaine valeur et de l'en charger. Comme les quatre vaisseaux que nous venions d'emporter valoient plus de trois millions, après les avoir amarinés, nous les fîmes escorter par une frégate

de l'escadre, qui devoit les conduire au port de Bergue en Norwége, dans le royaume de Danemarck, avec qui nous étions en paix.

« Deux jours après, nous rencontrâmes la flotte des pêcheurs de harengs, escortée d'un vaisseau de guerre hollandois. Nous ne balançâmes pas à les attaquer, j'enlevai le vaisseau de guerre, et tout le reste fut pris. Après avoir reçu les équipages dans nos bords, nous brûlâmes tous ses bâtiments, qui étoient de peu de valeur, et nous débarquâmes peu après les prisonniers sur les côtes d'Angleterre.

« A quelques jours de là, comme nous étions sur les côtes d'Écosse, je proposai à Barth de faire une descente et de brûler quelques villages qui étoient à vue, parmi lesquels il y avoit un très-beau château. Cette expédition me parut d'autant plus convenable que vraisemblablement elle devoit faire du bruit dans le pays et donneroit de la réputation à l'escadre. Barth approuva ma proposition et me laissa toute la conduite de cette affaire.

« Après avoir mis pied à terre, je fis retrancher vingt-cinq hommes dans un endroit propre à couvrir les chaloupes et les canots, et à favoriser la retraite en cas que je fusse repoussé par les ennemis. Je m'avançai ensuite dans les terres, à la tête de tout mon monde, et je commençai mon attaque. Les villages furent brûlés et pillés aussi bien que le château, auquel j'eus grand regret; car je reconnus par les ornements qui avoient été enlevés à la cha-

pelle que la maison appartenoit à un catholique romain.

« Au bruit de cette expédition, les Écossois qui s'étoient assemblés des environs formèrent à la hâte un petit corps de cavalerie, et un autre corps d'infanterie, le tout assez mal ordonné. Informé de cette démarche des ennemis, je me retirai en bon ordre; la cavalerie ennemie voulut nous poursuivre et s'approcher de la marine; mais l'officier retranché ayant fait une décharge sur eux les obligea de se retirer. Je ne perdis qu'un seul homme dans cette expédition, encore ne périt-il que par son trop d'avarice; car s'étant chargé de butin au delà de ce qu'il pouvoit en porter, il resta derrière et fut tué par la cavalerie, qui l'atteignit.

« Avant de quitter ces côtes, nous fîmes encore plusieurs autres prises de pêcheurs, que nous brûlâmes. Un matin, ayant découvert un vaisseau hollandois, je me détachai pour aller lui donner la chasse. Le mauvais temps me prit et me sépara tellement de l'escadre, qu'il ne fut plus en mon pouvoir de la rejoindre. Je fis route pour le rendez-vous : en chemin faisant, je brûlai quatre bâtiments anglois, et j'arrivai comme j'étois à la fin de mes vivres.

« L'escadre m'avoit devancé de quelques jours; je trouvai les choses en débarquant dans le plus pauvre état du monde. M. Barth, sans s'embarrasser de rien, faisoit bombance dans un cabaret, d'où il ne bougeoit presque plus. Le gouverneur, qui ne

le prenoit que pour un corsaire particulier, en faisoit si peu de cas qu'il lui avoit enlevé les prises que nous avions faites au commencement de la campagne, en sorte qu'elles avoient été remises entre les mains des Danois, sans que Barth se fût mis en peine de faire la moindre opposition.

« Outré de l'indolence qu'il témoignoit, je lui représentai vivement l'indignité qu'il y avoit à souffrir un traitement si honteux. Et étant allé de ce pas chez le gouverneur, qui entendoit le françois, et qui le parloit fort bien : « Monsieur, lui dis-« je d'un air assez vif, de quel droit et par quelle « autorité vous êtes-vous emparé des prises que les « vaisseaux du roi ont faites? » Le gouverneur s'excusa en disant qu'il avoit ignoré que ces vaisseaux appartinssent au roi de France, et qu'il ne les avoit pris que pour des corsaires particuliers ; que du reste ce n'étoit pas lui qui en étoit saisi, et que c'étoit l'intendant à qui il falloit s'adresser.

« Sur cette réponse, je me rendis chez l'intendant, qui, après m'avoir écouté, me renvoya froidement au gouverneur. Je vis bien où tout leur manége tendoit ; et m'adressant à Barth : « Puisqu'on « se moque de nous, lui dis-je, c'est à nous à nous « faire justice. » Sur-le-champ nous armâmes nos chaloupes, et étant venus à bord des prises, nous en chassâmes les Danois qui les gardoient.

« Ce coup étoit un peu hardi, j'en écrivis incessamment à M. Pruneviaux, ambassadeur du roi au-

près de Sa Majesté danoise. Je fus bien aise de prévenir ce ministre, afin qu'en cas qu'on lui fît des plaintes, il pût répondre que nous n'avions fait cette violence aux Danois que parce qu'ils avoient refusé eux-mêmes de nous faire justice après la leur avoir demandée.

« Dès que nous fûmes maîtres de nos bâtiments, nous en fîmes la visite. Je vis bientôt qu'on les avoit fort allégés par le pillage qui en avoit été fait; sur quoi je dis à Barth, qu'avant d'ôter les scellés, j'étois d'avis qu'on fît venir tous les écrivains et le commissaire, pour faire en leur présence un procès-verbal sur l'état des prises, et un inventaire de tout ce qu'elles contenoient.

« Ce conseil fut suivi; nous trouvâmes que tout avoit été pillé à moitié; peu ou point de ballots qui n'eussent été ouverts. Dans la recherche qui fut faite, le commissaire ayant été reconnu coupable, fut arrêté et mis aux fers, et le capitaine de la frégate qui avoit escorté les bâtiments fut mis aux arrêts; car il n'étoit pas non plus hors de tout soupçon.

« Cependant nous n'avions presque plus de vivres : nous en attendions tous les jours de France, lorsque nous eûmes avis qu'un bâtiment parti de Brest pour nous en apporter avoit été pris par les Flessinguois. Dans cette fâcheuse situation, n'ayant pas à beaucoup près tout l'argent qu'il auroit fallu pour pourvoir l'escadre, Barth voulut écrire en

France et demander qu'on fît partir un second bâtiment.

« Ce que vous projetez, lui dis-je, ne sauroit avoir lieu; songez que la saison est déjà fort avancée, et qu'avant que les vivres soient en état de venir, les gelées empêcheront la sortie du port. L'unique parti qu'il y ait à prendre, c'est de nous évertuer et de chercher à faire ici toutes les provisions qui nous manquent. » Barth reconnut que j'avois raison. Nous vendîmes une des prises que nous avions faites; et ayant retiré de l'argent comptant, tous les fours furent employés à faire du biscuit, les brasseurs à faire de la bière, et les uns et les autres, qui se prévaloient de notre besoin, nous firent payer au double.

« M. de Pruneviaux, qui avoit reçu mes lettres, n'attendit pas qu'on fît des plaintes sur notre sujet: il prévint la cour et se plaignit lui-même à Sa Majesté danoise du traitement que nous avions reçu dans ses ports. Ce prince fit écrire des lettres fulminantes au gouverneur, qui, ne pouvant dissimuler son déplaisir, vint chez moi les larmes aux yeux, me prier de le disculper auprès de son maître; « sans quoi, ajouta-t-il, je suis perdu sans ressource. — Monsieur, lui répondis-je, il n'est pas « en mon pouvoir de me dédire de ce que j'ai écrit « contre vous, d'autant mieux que vous savez que « je n'ai écrit que la vérité : tout ce que je puis faire « pour votre service, c'est d'écrire en votre fa-

« veur, supposé que vous en usiez mieux à l'ave-
« nir. »

« La manière haute dont j'avois parlé à l'intendant et au gouverneur, les réprimandes que celui-ci avoit reçues de la cour à mon occasion, un équipage assez brillant, et sur toute chose un habit bleu que je portois brodé en or, de fort bon goût et fort riche, tout cela ensemble mit dans la tête des habitants de Bergue qu'il falloit que je fusse fils naturel du roi de France. Ces bonnes gens, assez grossiers et peu accoutumés à voir des officiers qui fissent de la dépense, se prévinrent si fort sur ce sujet, qu'il auroit été difficile de les détromper.

« Je les laissai dans leur erreur, puisque je n'avois rien fait pour la faire naître, et qu'elle servoit à me donner de la réputation et du crédit. Barth, tout occupé à se divertir, ne m'envioit ni l'un ni l'autre. C'étoit sur moi que rouloient tous les détails, et j'étois chargé de toutes les affaires de l'escadre. »

. . . .

« Ayant achevé de faire nos vivres, l'équipage se rembarqua, et nous mîmes à la voile avec nos prises. A quelques jours de la partance, je voulus donner la chasse à un corsaire flessinguois : je fus pris d'un brouillard, et peu après d'un mauvais temps qui me sépara de l'escadre. Les vents contraires, qui me retinrent en mer plus qu'il ne falloit, me réduisirent bientôt à la famine; je me trouvois

dans la nécessité ou de mourir de faim ou d'aller me rendre aux ennemis. Pendant huit jours mon équipage fut réduit à deux onces de pain. Enfin, après avoir bien souffert, j'arrivai à Dunkerque, où, pour m'achever, je trouvai un ordre du roi par lequel il m'étoit enjoint d'aller à la cour rendre compte de ma conduite.

« Barth, qui étoit arrivé quelques jours auparavant, avoit reçu le même ordre et m'attendoit pour délibérer sur la manière dont nous nous conduirions. Ce mécontentement que la cour sembloit témoigner venoit des mauvais offices que l'intendant Patoulet nous avoit rendus. Nous découvrîmes que le commissaire, qui ne nous avoit été donné que pour moyenner à l'intendant l'occasion de s'approprier une partie des prises, lui avoit écrit contre nous et s'étoit plaint de ce que Barth, qui ne se conduisoit que par mon conseil, l'avoit fait mettre aux fers, de peur qu'il ne fût témoin de toutes nos voleries. Sur ces relations, l'intendant s'étoit plaint lui-même au ministre, et avoit renchéri sur tout ce que le commissaire avoit écrit.

« Nous arrêtâmes que, sans témoigner le moindre mécontentement, je prendrois la poste pour la cour; que Barth me suivroit à petites journées, et qu'étant arrivé à Paris, il ne verroit personne avant que de m'avoir parlé. Cette détermination prise, je partis le lendemain de mon arrivée à Dunker-

que, et je fus me présenter à M. de Ponchartrain, à qui je justifiai si pleinement la conduite que nous avions tenue, que le ministre, qui avoit été prévenu contre nous, se rendit à la vérité et déclara qu'il étoit content de tout ce que nous avions fait. J'allai ensuite saluer le roi, qui me reçut parfaitement bien.

« Barth arriva peu de jours après : *il fut reçu beaucoup mieux qu'il ne le méritoit*, car il n'avoit presque point de part à tout ce qui avoit été fait. Cependant, en récompense de la campagne, *on lui donna mille écus de gratification*, le tout parce qu'il portoit le titre de commandant; *et moi*, qui avois été chargé de tout l'embarras, *je n'eus rien, ce qui me mortifia très-fort.*

« *Comme Barth avoit beaucoup de réputation, toute la cour souhaitoit de le voir*; je l'introduisois partout; sur quoi les plaisants disoient en badinant : « ALLONS VOIR LE CHEVALIER DE FORBIN QUI MÈNE L'OURS, » et, à dire le vrai, ils n'avoient pas tout à fait tort. Barth avoit fort peu de génie, il ne savoit ni lire ni écrire, quoiqu'il eût appris à mettre son nom. Il étoit de Dunkerque. De *simple pêcheur*, s'étant fait connoître par ses actions, sans protecteur et sans autre appui que lui-même, il s'éleva, en passant par tous les degrés de la marine, jusqu'à devenir chef d'escadre. Il étoit de haute taille, robuste, bien fait de corps, quoique d'un air grossier; il parloit peu et mal, du reste très-propre pour une

action hardie, mais absolument incapable d'un projet un peu étendu.

« Comme j'avois sur le cœur de n'avoir point eu de récompense, ensuite d'une campagne pendant laquelle j'avois certainement bien servi, je souhaitois fort que M. de Pontchartain fût instruit de la part que j'y avois, soit par rapport au projet, soit par rapport à l'exécution. Je priai Barth de l'en informer; je comptois qu'il me rendroit ce service d'autant plus volontiers que je lui en avois rendu un semblable après notre prison de Plymouth; mais, soit bêtise, soit timidité, il ne dit jamais un seul seul mot en ma faveur.

« Ce procédé, qui me choqua plus que tout le reste, me fit songer à prendre des mesures pour ne retourner plus à Dunkerque; car je ne voulois plus avoir à servir sous un homme avec qui il falloit faire toutes les fonctions, les écritures, les signaux et les projets, tandis qu'*il en retiroit seul tout l'honneur et tout le profit*. Je déclarai sur cela mes sentiments à mes amis du bureau de la marine, et de faire en sorte qu'on me mît au département de Brest, ce qui me fut accordé. »

S'il fallait donc en croire Forbin, lui seul, et non Jean Bart, fut le véritable héros de toute cette campagne. Ainsi, Forbin enleva le vaisseau et les trois navires anglais qui allaient en Moscovie; Forbin enleva le vaisseau hollandais qui escortait la flotte de pêcheurs de harengs; Forbin eut *toute la conduite*

de la descente en Écosse, et à Berghen en Norwége, ce fut toujours Forbin qui fut l'illustre factotum, tandis que Jean Bart, *sans s'embarrasser de rien, faisoit bombance dans un cabaret d'où il ne bougeoit presque plus.*

Il faut que cet homme, insolemment orgueilleux, ait dû être animé d'une bien basse et bien violente envie, pour avoir osé insérer dans ses Mémoires, avec autant d'impudeur, des mensonges aussi insultants. D'abord *les lettres de noblesse* attribuent sans partage à Jean Bart l'honneur de cette campagne; il est vrai que Forbin avoue que dans toutes les circonstances, notre héros *en retirait* SEUL *tout l'honneur et tout le profit.* Mais cela ne prouve-t-il pas en faveur de celui-ci, et surtout que la cour était clairvoyante, car enfin Jean Bart, que Forbin lui-même avoue s'être élevé *sans protecteur et sans autre appui que lui-même*, qui, *parlant peu*, étant *timide, ne sachant ni lire ni écrire*, ne possédait donc aucun de ces avantages qu'un esprit cultivé et profondément courtisanesque tenait à la disposition de Forbin, qui, ayant en outre des amis puissants, devait évidemment, d'après le caractère connu de cet homme, recourir à toutes les manœuvres pour mettre en relief la moindre de ses actions. La cour, pour qui d'ailleurs des titres de noblesse étaient le plus souvent les conditions exclusives de l'avancement, devait donc avoir de bien puissants motifs pour accorder ses honneurs au roturier dont les

actions seules *parlaient*, aux dépens du noble éloquent « dont le nom étoit assez connu par le mé-« rite de plusieurs de ceux qui l'avoient porté, et « qui depuis longtemps s'étoient distingués dans « l'Église, dans l'épée et dans la robe (1). » D'un autre côté, comment serait-il vraisemblable qu'un homme d'une nature aussi bouillante et aussi ennemie du repos que l'était Jean Bart, que Faulconnier dit avoir été *sobre et vigilant*, et puis un autre document (2) *de bonnes vie et mœurs*, ait été frappé subitement d'une indolence assez stupide pour aller oublier dans quelque *cabaret* les devoirs de sa position, pendant qu'on le dépouillait du fruit de ses périlleux travaux et de son courage? « On ne se « persuadera jamais, dit Richer avec raison, qu'une « âme aussi élevée comme la sienne fût capable « d'une pareille bassesse. D'ailleurs, continue le « même auteur, M. Bart, son fils, qui l'accompa-« gnoit dans toutes ses expéditions depuis 1690, « nie formellement le fait dans ses Mémoires ma-« nuscrits. »

Ce qui doit en outre faire évidemment conclure que Forbin écrivit ces lignes sous les inspirations du plus répréhensible dénigrement, c'est que dans cette même campagne Jean Bart, suivant ses Lettres de noblesse, étant à croiser dans le Nord avec trois

(1) *Mémoires de Forbin.*

(2) Voir le n° 1 des Pièces justificatives.

de ses vaisseaux « fit, comme nous l'avons déjà vu « par Faulconnier, rencontre, à la fin de l'année « 1692, d'une flotte hollandaise venant de la mer « Baltique, chargée de blé, escortée par trois na- « vires de guerre, qu'il attaqua ces convois, en prit « un après avoir mis les deux autres en fuite. Prit « en outre seize vaisseaux de la dite flotte, chargés « de blé, seigle, orge, goudron et autres marchan- « dises qu'il emmena à Dunkerque. » Comment se fait-il donc que Forbin se garde de relater cette action. Et après cela, de quelle impudeur ne faut-il pas être doué pour s'avouer effrontément l'auteur d'aussi mensongères assertions : « Barth fut reçu à « la cour beaucoup mieux qu'il ne le méritoit, *car il « n'avoit presque point de part à tout ce qui avoit été fait.*

Il fallait que la renommée de Jean Bart fût à cette époque bien éclatante, puisque la cour, pour qui les exploits en tous genres n'étaient guère alors chose rare et étrange, manifesta un désir aussi unanime pour voir le héros populaire, comme le dit Forbin lui-même : « *Comme Barth avoit beaucoup de « réputation, toute la cour souhaitoit de le voir.* » Nous avons déjà appris si cette réputation était ou légitime ou usurpée. Faut-il s'étonner après cela si la cour, *en récompense* de sa dernière campagne, donna à Jean Bart *mille écus de gratification*, tandis qu'elle ne donna *rien* à Forbin, établissant de la sorte une distinction entre le *génie* et la simple bravoure.

Nous aurons occasion dans la suite de ce récit d'estimer à sa juste valeur l'envieuse restriction des éloges donnés par Forbin à Jean Bart, et d'apprendre par des faits, toujours par des faits *authentiques*, si le héros le plus populaire des marines de toutes les nations *fut absolument incapable d'un projet un peu étendu;* assertion qui touche de trop près au ridicule pour atteindre l'importance de la calomnie. Nous croyons devoir vérifier ici cette autre assertion de Forbin, qui prétend que *Jean Bart ne savoit ni lire ni écrire, quoiqu'il eût appris à mettre son nom.* Nous sommes convaincu, quant à nous, notre opinion étant à cet égard généralement partagée par la ville qui lui donna le jour, que Jean Bart *savait lire et écrire*, tout en admettant que son instruction a dû être nécessairement très-restreinte, puisque dès l'âge de douze ans et demi on le voit presque incessamment en mer. Il est vrai que les quatre lettres de Jean Bart, qui seules ont été découvertes jusqu'ici dans les archives de la Marine, ne portent que sa signature; mais cette signature et celles apposées sur divers registres de l'état civil de Dunkerque et sur un inventaire d'un armement du vaisseau *le Comte* (1) ne nous ont point paru le

(1) Inventaire dont M. Renard fils, relieur, rue de Sainte-Barbe, n° 5, à Dunkerque, possède l'original. Ce document est daté, à la fin, de Dunkerque, le 26 septembre 1692, ce qui peut nous persuader avec raison que le vaisseau *le Comte* forma partie de la division des trois vaisseaux que Jean Bart commanda lors de sa campagne de cette même année dans le Nord.

moins du monde une « *signature informe, illisible,* « *évidemment tracée de routine et à grand'peine,* » comme le prétend M. Eugène Sue. Ces signatures sont au contraire très-lisibles, écrites avec fermeté et facilité, et ayant une forme très-bien caractérisée. Si Jean Bart n'a que simplement signé au bas ses lettres ou rapports, il a fait en cela comme plusieurs des marins et des généraux ses contemporains, entre autres Saint-Pol et Hercourt.

Le moment est arrivé maintenant de renverser l'échafaudage sur lequel reposent les quelques anecdotes absurdes dont on a semé la vie de notre célèbre marin, anecdotes que Richer a accréditées avec bien peu de discernement. En voici une, toutefois, qui n'est pas hors de vraisemblance.

« Pendant que Jean Bart, dit Richer, était à Bergen, un Anglais qui commandait deux vaisseaux y aborda, alla dans un lieu public où les étrangers avaient coutume de se rendre pour se rafraîchir. Apercevant un homme dont l'air fier et déterminé, la taille haute et robuste le frappèrent, et l'entendant parler facilement anglais, il eut la curiosité de savoir qui il était. Les gens auxquels il le demanda lui répondirent que c'était Jean Bart. « *C'est lui* « *que je cherche*, dit-il.—*C'est lui-même,* » lui répondit-on. Cet Anglais lia conversation avec lui. Après un entretien assez court, il lui dit qu'il le cherchait, qu'il avait envie d'en venir aux prises avec lui. « *Cela est très-facile*, lui répondit Jean Bart : *j'ai be-*

« *soin de munitions et partirai aussitôt que j'en aurai* « *reçu.* — *Je vous attendrai,* » lui répondit l'Anglais.

« Lorsque Jean Bart eut tout préparé pour son départ, il avertit le capitaine anglais qu'il mettrait à la voile le lendemain. L'Anglais répondit qu'ils se battraient lorsqu'ils seraient en pleine mer, mais qu'étant dans un port neutre, ils devaient se traiter réciproquement avec amitié, et l'invita à déjeuner le lendemain à son bord, avant de partir. Jean Bart lui répondit : « *Le déjeuner de deux ennemis* « *comme vous et moi qui nous rencontrons, doit être* « *des coups de canon, des coups de sabre.* Le capitaine anglais insista. Jean Bart était brave, par conséquent incapable de bassesse. « Il jugea du capitaine anglais par lui, accepta son déjeuner, se rendit à son bord, prit un peu d'eau-de-vie, fuma une pipe et dit au capitaine anglais : « *Il est temps de partir.* » L'Anglais lui répondit : « *Vous êtes mon prison-* « *nier, j'ai promis de vous prendre et de vous amener* « *en Angleterre.* » Jean Bart jeta sur lui un regard qui annonçait son indignation et sa fureur, alluma sa mèche, cria *A moi!* renversa quelques Anglais qui étaient sur le pont, et dit : « *Non, je ne serai pas ton* « *prisonnier, le vaisseau va sauter.* » Tenant sa mèche allumée, il s'élança vers un baril de poudre qu'on avait, par hasard, tiré de la sainte-barbe. Tout l'équipage anglais, se voyant près de périr, fut saisi d'effroi. Les Français qui étaient dans les vaisseaux de Jean Bart, l'ayant entendu, se mirent prompte-

ment dans des chaloupes, montèrent à l'abordage du vaisseau où il était, taillèrent en pièces une partie des Anglais, firent les autres prisonniers, s'emparèrent du vaisseau. En vain le capitaine anglais représenta-t-il qu'il était dans un port neutre, Jean Bart l'enleva et le conduisit à Dunkerque. Il laissa au port de Bergen l'autre vaisseau anglais, qui n'était pas complice de la trahison du capitaine. »

Forbin ne parle point de ce fait, ce qui, au reste, d'après ce qui précède, ne peut contribuer en rien à faire douter de sa véracité. Faisons observer cependant que pour tout marin *le baril de poudre qu'on avait*, PAR HASARD, *tiré de la sainte-barbe*, est une absurdité. Car il faudrait admettre que ce baril fût découvert, ce qui serait une absurdité plus grande encore. Il est vrai qu'une autre version prétend avec plus de vraisemblance que Jean Bart s'élança à l'eau, et qu'à ses cris ses fidèles matelots accoururent. Quoi qu'il en soit, nous le répétons, cette seule anecdote nous semble tout à fait, quant au fond, dans les limites de la vraisemblance. Car le caractère d'un pareil acte de bravoure existe bien dans l'intrépide nature de Jean Bart.

Voici les autres anecdotes burlesques que nous extrayons de Richer :

« Sa Majesté, dit cet auteur, avait souvent entendu parler des actions étonnantes de Jean Bart.

Ce célèbre marin se rendit à la cour (1), se présenta pour entrer chez le roi; mais comme il n'était pas encore jour, il resta dans l'antichambre. Ne connaissant personne dans ce pays, il s'ennuyait. Il tira sa pipe, battit son briquet, se mit à fumer. Tous ceux qui étaient présents furent étonnés de voir qu'il se trouvât un homme assez hardi pour prendre une pareille liberté. Les grands voulaient qu'il sortît, et lui dirent qu'il n'était pas permis de fumer chez le roi. Il leur répondit avec un grand sang-froid : « *J'ai contracté cette habitude au service du roi mon maître; elle est devenue un besoin pour moi; je crois qu'il est trop juste pour trouver mauvais que j'y satisfasse,* » et continua à fumer. Comme il n'avait jamais paru à la cour, il n'y était connu que de Forbin : mais celui-ci, craignant les suites d'une telle aventure, n'osa dire qu'il fût son ami. On alla avertir le roi qu'un homme avait la hardiesse de fumer dans son appartement, et refusait d'en sortir. Louis XIV dit en riant : « *Je parie que c'est Jean Bart, laissez-le faire.* » Peu de temps de temps après, il dit : « *Qu'il entre.* » Lorsque Jean Bart parut, Sa Majesté, le recevant avec bonté, lui dit : « *Jean Bart, il n'est permis qu'à vous de fumer chez moi.* » Au nom de Jean Bart, qui était fort connu, à l'accueil que

(1) Au retour de sa campagne du Nord avec Forbin, comme nous l'avons vu précédemment.

le roi fit à cet homme singulier, tous les courtisans furent étonnés; ils se rangèrent autour de lui lorsqu'il eut quitté le roi, et lui demandèrent comment il avait pu sortir de Dunkerque avec sa petite escadre, ce port étant bloqué par une flotte ennemie. Il les rangea tous sur une ligne, et, l'enfonçant à coups de coudes et de poings, passa outre, et dit : « *Voici comment* « *j'ai fait.* » Quelques-uns rentrèrent chez le roi en riant et lui racontèrent ce qui venait de se passer. Louis XIV voulut s'amuser; il fit appeler Jean Bart, et, croyant l'embarrasser, à son tour lui demanda comment il avait passé au travers de la flotte ennemie qui bloquait Dunkerque. Jean Bart répondit en termes énergiques, enfin en style de marin, qu'il leur avait envoyé ses bordées de tribord et de bâbord. Les courtisans marquèrent de la surpise. Le roi leur dit : « *Il me parle un peu grossièrement*, *mais il agit* « *bien noblement pour moi.* » Les parcourant ensuite des yeux, il ajouta : « *Y a-t-il parmi vous* « *quelqu'un qui soit capable de faire ce qu'il a fait?* » A cette question, ils baissèrent tous la tête. Le nom de Jean Bart remplissait tout Versailles. Les petits maîtres se disaient : « *Allons voir le comte de* « *Forbin qui mène l'Ours.* »

« Louis XIV lui donna une rescription de mille écus sur le trésor royal. C'était un nommé *Pierre Gruin* qui devait la payer; il demeurait dans la

rue du Grand-Chantier, au Marais. Jean Bart se rend à Paris, va dans la rue du Grand-Chantier, demande de porte en porte où demeure Pierre Gruin, trouve sa maison, dit au portier : « *N'est-ce pas* « *ici que demeure Pierre Gruin?* » Le portier lui répond : « *C'est ici que demeure M. Gruin.* » Jean Bart entre, monte l'escalier, ouvre les portes, arrive au lieu où M. Gruin est à dîner avec plusieurs de ses amis : « *Lequel de vous*, dit-il, *est* « *Pierre Gruin?* » Pierre Gruin lui répond : « *C'est* « *moi qu'on appelle M. Gruin.* » Jean Bart lui présente sa rescription, et dit : « *Payez.* » M. Gruin la prend, la lit, la passe par-dessus son épaule, comme pour la lui rendre, la laisse tomber et dit : « *Vous repasserez dans deux jours.* » Jean Bart tire son sabre, qu'il portait toujours au lieu d'épée, et dit : « *Ramasse cela, et paye tout à l'heure!* » Un de ceux qui étaient à dîner avec M. Gruin, reconnaissant Jean Bart, dit à son hôte : « *Payez, c'est* « *Jean Bart; il ne faut pas plaisanter avec lui.* » M. Gruin se lève, ramasse la rescription, dit à Jean Bart de le suivre, qu'il va le payer. Il passe dans son bureau, prend des sacs remplis d'argent blanc et va pour les peser. Jean Bart lui dit : « *Je ne suis* « *pas un mulet : il me faut de l'or.* » M. Gruin, que la peur a rendu poli, le paye en or.

« On conseilla à Jean Bart de s'habiller proprement pour aller remercier Sa Majesté des bontés qu'elle avait eues pour lui, et prendre congé d'elle.

Il commande un habit, une veste, une culotte de drap d'or, et fait tout doubler de drap d'argent, même la culotte. Cette doublure le gênait beaucoup, principalement celle de la culotte; ce qui fit rire le roi et toute la cour lorsqu'on fut instruit de cette simplicité. »

Avouons que ces farces ridicules sont dignes tout au plus d'un histrion d'un champ de foire. Elles sont d'ailleurs de leur nature tellement anti-historiques que le caractère de spécieuse véracité qu'elles ont usurpé jusqu'ici tombera sans nul doute devant la critique suivante.

Nous avons vu, d'après la lettre du 26 juillet 1692 que l'intendant Patoulet écrivit à M. Villermont et d'après les *Mémoires de Forbin*, que Jean Bart passa *pendant la nuit* à travers la flotte qui bloquait à cette époque le port de Dunkerque. Il glissa donc *inaperçu* à travers les vaisseaux ennemis, comme autrefois son illustre aïeul le *Renard de la Mer*, puisque Forbin dit : « *Nous passâmes sans obstacle par les intervalles des ennemis.* » Or, on prétend que Jean Bart, pour simuler cette sortie devant les courtisans, « les rangea tous sur une ligne, et, l'enfonçant à coups de coudes et de poings, passa outre, puis se retourna, et dit : *Voici comment j'ai fait.* » Mais qui ne juge ici que cette description de Jean Bart serait la plus absurde et la plus stupide du monde, puisqu'il traversa la flotte ennemie dans

le plus profond silence, se gardant bien de l'extravagante pensée de provoquer une destruction entière par la moindre agression? Ces *termes énergiques* qu'on lui fait adresser au roi, qu'il avait *envoyé* aux vaisseaux ennemis *ses bordées de tribord et de bâbord*, sont donc évidemment controuvés. Jean Bart ne fut d'ailleurs ni absurde ni stupide pas plus dans ses paroles que dans ses actions. Car, dit son contemporain Faulconnier, *il avait beaucoup de bon sens, l'esprit net et solide.* D'un autre côté, Forbin l'accuse de *timidité.* Comment serait-il donc admissible qu'un homme timide secouât tout à coup ses allures premières pour *débuter* à la cour par de pareils actes d'extravagance? Nul doute d'ailleurs que si cette bouffonne comédie, dont l'inspiration n'a pas la plus légère ombre de *sens commun*, eût vraiment eu lieu, Forbin, qui se trouvait alors à la cour avec Jean Bart, n'eût point manqué d'en parler dans ses Mémoires pour ajouter l'énormité de ce ridicule à la prétendue *grossièreté* de son commandant.

On peut juger maintenant de la mesure de créance qu'il faut accorder aux autres anecdotes comme de *fumer* dans la cour de Louis XIV, où Jean Bart se présenta lorsqu'*il n'était pas encore jour;* d'aller chez *Pierre Gruin*, lui adresser, le *sabre à la main*, et cela pendant qu'il *dînait avec plusieurs personnes de ses amis*, des menaces plus

dignes d'un méchant goujat de taverne que d'un brave capitaine de vaisseau, et puis d'avoir la simplicité, ou plutôt la plus stupide bêtise de faire *doubler sa culotte de drap d'argent* (1). Et voilà comme on écrit l'histoire! Car, comment admettre que Jean Bart, qui à cette époque avait servi sous Tourville, Chateaurenault, fait plusieurs campagnes avec Forbin, et, par sa position, avait dû se trouver fréquemment en contact avec des no-

(1) *Ladvocat*, dans sa Biographie publiée en 1760, prétend tenir cette dernière anecdote de M. de Ligny lui-même, qui fut lieutenant-colonel du régiment d'Agenois et qui épousa *Jeanne-Marie*, fille de Jean Bart et de Marie Tugghe. Mais il est facile de détruire ce que cette assertion au premier examen semble devoir présenter d'incontestable; car, Jeanne-Marie n'ayant que *douze ans* à la mort de son père, il est probable que M. de Ligny ne connut point personnellement Jean Bart; et si réellement il certifia la vérité de cette anecdote à Ladvocat, il est encore probable que ce fut bien moins d'après les traditions de la famille de ce célèbre marin, que ses fonctions ne lui permirent point de voir fréquemment sans doute, que d'après quelques narrations qui n'avaient pas plus de consistance que la description théâtrale de la sortie du port et de l'anecdote de Pierre Gruin. S'il en était autrement, et que M. de Ligny eût pu fournir des renseignements purement historiques à Ladvocat, cet auteur les eût mis sans nul doute à profit et n'eût point, dans ses quelques lignes relatives à Jean Bart, inséré plus d'une erreur, plus d'une fausseté, telle que son air *farouche et grossier*. Rappelons-nous d'ailleurs que la date de cette publication étant de 1760 et la date des bouffonnes comédies que l'on a fait jouer à Jean Bart remontant à 1692, ce fut donc 68 ans après cette époque que cette anecdote fut publiée pour *la première fois*. Ce qui nous donne le droit de rejeter sa véracité sans plus d'examen, répétant de nouveau que si elle était vraiment historique, Forbin en aurait certainement fait mention.

bles, des fonctionnaires aux mœurs élégantes et polies, Jean Bart, qui était alors déjà marié depuis trois ans avec Marie Tugghe, appartenant, comme nous l'avons déjà dit, à *l'une des premières famillles de Dunkerque*, dont les membres formaient presque héréditairement partie de l'échevinage de cette ville, Marie Tugghe, dont le frère, *messire Thomas-Ignace*, fut écuyer, chevalier de l'ordre du roi, conseiller pensionnaire de sa ville natale, député par elle à la cour de la reine Anne d'Angleterre; comment admettre, disons-nous, que Jean Bart en pareille société n'eût point appris à dérouiller quelque peu sa prétendue grossièreté jusqu'à ne pouvoir s'initier dans ces convenances premières que sait observer le plus brutal des matelots? Concluons donc énergiquement que tous ces récits sont fabuleux, et cela avec d'autant plus de raison que ni Saint-Simon, ni Forbin, qui n'aurait pas manqué d'en parler, ni *le Mercure*, ni aucun auteur contemporain de Jean Bart ne contiennent rien de ces burlesques anecdotes qui n'ont été accueillies que soixante à quatre-vingts ans après la mort de cet homme célèbre par d'ignares forgeurs de romans historiques. Et pour accumuler toutes les preuves à l'appui de notre assertion, nous citerons encore Forbin, qui prétend que Jean Bart *parlait peu et mal*. Or, on lui prête gratuitement une foule de réponses d'une tournure bouffonnement académique. D'un autre côté,

voici en quels termes le *Mercure* du 17 janvier 1781, n° 1, page 39, réfute l'anecdote relative à Pierre Gruin.

« On sait que la première qualité de l'historien est d'être esclave de la vérité, et de n'annoncer aucun fait qu'il ne soit bien assuré de son existence; sans cette attention, il se prive nécessairement de toute la confiance de la part de ses lecteurs, objet principal qu'il doit s'y proposer.

« Il paraît que l'auteur de la *Vie de Jean Bart* (Richer) ne s'est pas conformé à ces principes, et qu'il a induit en erreur le rédacteur des *Avis divers*, ou *Journal général de France*.

« En supposant l'anecdote vraie, loin d'être à la gloire du héros du livre, elle ne le montreroit qu'un peu plus grossier qu'on ne l'a toujours dépeint. Ce M. Gruin, que l'on qualifie de caissier, étoit gardeur du trésor royal. Or, les gardes du trésor royal ne payent pas eux-mêmes : ils n'ont pas la clef de leur caisse, et tous les fonds sont à la garde du caissier qui en répond personnellement et leur en rend compte, et voilà ce qu'ignoroit l'historien de Jean Bart.

« V. Gruin, garde du trésor royal, et son frère, maître de la chambre des deniers, étoient honorés des bontés particulières de Louis XIV, et, par les prérogatives dont jouissoient alors leurs charges, ils travailloient directement avec Sa Majesté et ne rendoient compte qu'à elle, chacun pour ce qui

concernoit ses fonctions. L'un et l'autre ont laissé des descendants qui jouissent à la cour et à la ville de la considération qui leur est due. Ils ne peuvent voir qu'avec indifférence les autres traits qui servent d'accessoire *à l'infidélité de l'anecdote dont il est question, qui ne peut être regardée que comme une fable*, d'après l'auteur lui-même, qui dit, page 20 de son avertissement, que *chacun a une fable à débiter sur le compte de Jean Bart.* VOILA LA SIENNE. »

Richer répondit, il est vrai, à cette réfutation; mais ses arguments sont si faibles, de si peu de valeur que nous croyons tout à fait inutile de les reproduire à l'appui de la fabuleuse invention dont il a été l'écho. Faisons encore observer que si ces diverses anecdotes eussent été réellement historiques, le fils de Jean Bart, *François-Cornil*, en eût sans nul doute dit au moins un mot dans ses Mémoires manuscrits qui ont été communiqués à Richer. Comme celui-ci ne fait aucune citation de ce genre, il faut donc encore admettre comme vérité constante que Bart fils, pas plus que les auteurs contemporains de son père, n'a fait la moindre mention de ces épisodes biographiques, qui sont purement et simplement de grosses absurdités qui ont couvé dans les cervelles d'imbéciles chroniqueurs.

Concevra-t-on après cela que M. Eugène Sue ait pu être crédule à tel point pour faire ces réflexions

tout au moins singulières : « Si ces anecdotes ne sont pas authentiques, elles méritent de l'être, si cela se peut dire, car on y rencontre un grand cachet de vérité et surtout de probabilité fort conséquente du caractère bien connu de Jean Bart. » Ce caractère a été si peu *véritablement* connu jusqu'ici qu'en exhumant des archives le Jean Bart historique, et en le confrontant avec le Jean Bart fantastique, nous sommes encore à nous étonner qu'on ait pu défigurer à tel point un homme célèbre qui s'est illustré dans un siècle si fécond en écrivains de tous genres. Cent quarante ans à peine se sont-ils écoulés depuis que l'Europe résonnait du bruit populaire de ses exploits, qu'il nous semble que Jean Bart a été jusqu'ici plutôt un héros du moyen âge, obscurci et tronqué par la nuit des temps, qu'un héros du siècle de Louis XIV.

Avant d'achever cette longue parenthèse, analysons encore ces mots devenus célèbres des courtisans de Louis le Grand : « *Allons voir le chevalier de Forbin qui mène l'Ours.* »

Cette phrase est l'accessoire de la grossièreté alléguée par Forbin qui, toutefois, lui fait subir immédiatement le correctif suivant : *A dire le vrai, ils* (*les plaisants qui disoient cela en badinant*) *n'avoient pas tout à fait tort*, et conséquemment n'avaient pas tout à fait raison. Rien d'étonnant d'ailleurs que « les petits marquis et les Célimènes

de l'OEil-de-Bœuf » (1) aient donné la qualification d'*ours* à l'intrépide marin qui, se trouvant à la cour transplanté dans un terrain exotique, devait par son allure essentiellement marine devenir le point de mire des sarcasmes de ridicules courtisans toujours prêts à égratigner l'extérieur de l'homme du peuple dont les inspirations et les actes de génie sont pour eux d'insolubles problèmes.

Il existe dans les Archives de la Marine une lettre écrite par M. de Beaujeu, capitaine de vaisseau, à M. de Valincourt. Dans cette lettre, qui est datée de Dunkerque, le 24 mars 1693, M. Beaujeu prétend que Jean Bart ne se rendit point à cette époque à la cour. Il est assez difficile de concilier cette assertion avec l'assurance si positive donnée par Forbin et dont il n'y a d'ailleurs pas le moins du monde à douter, que Jean Bart se trouva avec lui à la cour après le retour de leur dernière campagne, c'est-à-dire vers la fin de 1692, ce qui s'expliquerait peut-être en admettant que l'on prétendait à tort qu'il y alla une secondefois dans le commencement de l'année 1693. Quoi qu'il en soit, voici l'extrait de cette lettre relatif à notre héros.

« Il n'est pas vrai ce qu'on vous a dit que M. Bart ait été à Paris; il n'est point parti d'ici; il

(1) Voir le Ier vol. de *la France maritime*, pages 20 et suiv. : *Croquis sur Jean Bart*, par M. Jal.

monte un vaisseau dans le corps de l'armée et s'en va à Brest, *la cour lui ayant laissé le choix ou de passer sur mon vaisseau en qualité de capitaine en second, ou de s'en aller sur une simple frégate : il a pris le dernier parti et a fait espalmer son vaisseau.* Si je suis prêt aussitôt que lui, nous nous en irons ensemble. J'avois un ordre du roi pour le faire reconnoître capitaine en second et embarquer ses effets mariniers et ses hardes.

« Le nom de la frégate que Bart montoit d'ici à Brest est *l'Alcyon*, de trente canons; le vaisseau qu'il va monter est *le Maure*, de cinquante-quatre canons. La frégate *l'Hercule*, de trente canons, va aussi avec lui, commandée par un lieutenant appelé Maisonnette. Entre les deux frégates et moi, nous mènerons bien deux cent cinquante passagers. La cour a augmenté mon équipage de cinquante hommes, de sorte que j'en ai présentement cinq cents. Bart sera plus tôt prêt que moi, car il peut tout prendre dans les jetées et sortir sans mouiller en rade. *Je n'ai pas voulu le demander pour venir avec moi, ni même l'autre frégate*, PARCE QU'AYANT ORDRE D'ÉVITER AUTANT QUE JE POURRAI LES COMBATS, JE SUIS BIEN AISE DE NE ME CHARGER DE PERSONNE. Cependant je crois que nous partirons ensemble; au moins, il m'a déjà demandé deux ou trois fois à venir avec moi; je lui ai répondu que si nous nous trouvions prêts ensemble, je le voulois bien.

« *A ce que je vois, vous ne connoissez pas Bart :* è un vero marino, *et s'il n'y avoit que lui à rendre réponse à vos demandes, vous ne sauriez jamais rien.* Ce fut auparavant que d'avoir débarqué les ambassadeurs (1) que *l'Hercule* força de voiles pour gagner Christiansonde, afin de se raccommoder, et il ne l'accompagna pas; de façon qu'il ne peut savoir ce que vous mandez de Christiansonde. Je verrai celui qui y alla et vous rendrai réponse. »

Pendant cette année de 1693, Louis XIV ayant voulu réparer ou du moins atténuer les conséquences de l'immense désastre que la marine française avait subi l'année précédente à la glorieuse et fatale journée de la Hogue, qui eut lieu le 29 mai 1692, contre les flottes anglaises et hollandaises combinées, il ordonna de tenir prêts pour le commencement de la campagne les restes sauvés de la flotte et les nouveaux vaisseaux qui avaient été construits dans les différents ports du royaume. Le maréchal de Tourville en eut de nouveau le commandement avec la pleine liberté d'agir comme il le jugerait à propos. Il se rendit à cet effet à Brest, d'où la flotte, composée de soixante et onze vaisseaux, de plusieurs brûlôts et de vingt bâtiments de charge, mit à la voile le 26 mai. Jean Bart en faisait partie et montait le vaisseau *le Glorieux*, de

(1) MM. d'Aveaux et Bonrepos. Le premier appelé à l'ambassade de Suède, le second à celle de Danemarck.

soixante-deux canons (1). Tourville relâcha à Lagos pour caréner ses vaisseaux et y resta jusqu'au 28, où il apprit, par deux vaisseaux qui venaient du cap Saint-Vincent, qu'on avait découvert, à quinze lieues au delà du cap, environ cent quarante voiles qui venaient droit à la flotte française sur trois colonnes. C'était la flotte marchande ennemie de Smyrne, escortée par vingt-sept vaisseaux de ligne dont le moindre avait cinquante canons, l'amiral en ayant quatre-vingts, le vice-amiral et le contre-amiral soixante-dix. Tourville sut mettre cette rencontre à profit, et la brillante affaire de Lagos vengea la marine française des désastres de la Hogue, car quarante-cinq bâtiments ennemis furent brûlés et vingt-sept, au nombre desquels se trouvèrent deux navires de guerre, furent pris. On estima la perte des ennemis à environ vingt millions. Jean Bart, « s'étant trouvé séparé de la flotte et ayant rencontré près de Faro six navires hollandois, savoir un de cinquante, et les autres de quarante-deux, trente-six, vingt-huit, vingt-six et vingt-quatre canons, tous richement chargés, il les fit échouer et brûler ensuite (2). » Ayant alors rejoint la flotte, il se rendit avec elle à Toulon, où il désarma. Il y reçut bientôt l'ordre d'aller à Dunkerque prendre le commandement de six frégates, *le Maure* et *le For-*

(1) Lettres de noblesse.

(2) Lettres de noblesse.

tuné, de cinquante-deux canons, *le Mignon* et *le Jersey*, de quarante-quatre, *le Comte* et *l'Adroit*, de quarante canons, de se rendre à Vlecker et d'y prendre une flotte chargée de blé pour le compte du roi. Il sut remplir heureusement cette mission, car il amena la flotte à Dunkerque, quoique les Anglais et les Hollandais eussent de nombreuses escadres composées de gros vaisseaux pour lui fermer le passage (1). Cette expédition fut d'une grande utilité à la France, où le blé était alors très-rare et d'une cherté inouïe.

Au 15 décembre de la même année 1693, se trouvant avec son escadre au Dogher-Banc et près des bancs de Flandre, il prit trois frégates anglaises, *le Milfort*, *le Warington* et *le Prince de Galles*, dont les deux premiers servaient d'escorte à des bâtiments qui transportaient des munitions de guerre de Norwége en Angleterre pour le service du prince d'Orange. Il alla rétablir à Vlecker *le Milfort*, qui était tout désemparé, et employa à cet effet les agrès, vingt-quatre canons et 1,600 livres de poudre du *Warington*, dont il vendit la coque 2,650 livres; quant au *Prince de Galles*, il le fit brûler, n'en pouvant tirer aucun parti, de sorte qu'il n'emmena à Dunkerque que *le Milfort* (2).

Ce fut quelque temps après cette expédition que

(1) Lettres de noblesse.

(2) Voir le n° 8 des Pièces justificatives.

Jean Bart reçut l'instruction suivante du ministre de Pontchartrain :

« Mémoire pour servir d'instruction au sieur Bart, commandant l'escadre que le roi fait armer a Dunkerque.

« Sa Majesté veut qu'il appareille, aussitôt qu'il aura reçu cette instruction, avec les vaisseaux qu'il commande et les flûtes *le Bienvenu* et *le Portefaix*. Il ira droit au cap Derneus; aussitôt qu'il sera sur cette hauteur, il permettra au commandant de ces flûtes de suivre les ordres qu'il aura du sieur Patoulet, et il détachera en même temps deux de ses vaisseaux de son escadre, qu'il enverra à Vleker avec une corvette que le sieur Patoulet a ordre de lui donner; il chargera celui qui commandera ces deux vaisseaux de s'informer du nombre de bâtiments chargés de blé pour France qui seront dans ce port, de ceux qui doivent encore arriver et du temps auquel le tout pourra partir de Vleker, et de lui faire savoir ensuite exactement tout ce qu'il aura appris par la corvette qu'il lui renverra, et s'il ne falloit que peu de jours à ces bâtiments pour partir de Vleker, il les attendroit dans ce parage; mais s'il leur falloit un temps considérable pour s'apprêter, Sa Majesté lui permet d'aller croiser dans les endroits qu'il estimera nécessaires jusqu'au temps qu'il croira que la flotte pourra être prête, et il ne manquera pas de se rendre en ce temps sur le cap Derneus, et même à Vleker, s'il le juge à propos.

« Il donnera ordre à celui qui commandera ces deux vaisseaux de donner avis de son arrivée au commandant de la citadelle de Vleker, et de lui faire dire qu'il saluera sa place de trois coups de canon s'il veut lui rendre coup pour coup, comme cela a déjà été exécuté par le sieur chevalier de Chamillart : il n'y aura vraisemblablement aucune difficulté.

« Il amènera cette flotte avec toutes les précautions qu'il jugera nécessaires; il fera entrer à Dunkerque, en passant devant ce port, les bâtiments qui devront y entrer et mènera les autres jusqu'au Hâvre-de-Grâce. Sa Majesté suppose, en lui donnant cet ordre, qu'il ne trouvera point en son chemin d'escadre supérieure à la sienne et qu'il n'en aura pas même d'avis, parce que autrement elle veut qu'il se conduise suivant la nécessité et qu'il mène le tout à Dunkerque si les ennemis occupent le Pas-de-Calais, ou qu'il entre dans la Manche en rangeant les côtes d'Angleterre s'ils sont devant Dunkerque. Sa Majesté se remet à lui de prendre le parti le plus convenable.

« Après avoir mis cette flotte en sûreté, il reviendra croiser entre les côtes de Hollande et celles d'Angleterre et d'Écosse. *Comme Sa Majesté sait qu'il a une connoissance parfaite de tous les commerces que les ennemis font dans cette étendue de mers, aussi bien que du temps du départ et de l'arrivée des flottes, tant d'Angleterre que de Hollande et de Ham-*

bourg, elle n'entrera dans aucun détail à cet égard avec lui, et elle se contentera de lui dire qu'en attendant les flottes qui passent presque toujours en de certains temps, il est nécessaire qu'il s'applique à détruire les pêches que les Anglois et les Hollandois font le long des côtes d'Angleterre et d'Écosse. Elle veut qu'il ne conserve de bâtiments qu'autant qu'il en faudra pour renvoyer les équipages, auxquels il observera de ne point laisser de filets ni autres choses servant à leur commerce, et si les bâtiments qu'il prendra sont chargés de marchandises considérables, il tâchera de les faire passer à Dunkerque; s'il ne le peut, il les mènera dans quelque port de Norwége; mais il brûlera tous ceux qui ne sont pas marchandises de prix. Il retirera avec beaucoup de soin de tous ces bâtiments tous les vivres qui y seront, afin de se mettre par là en état de tenir la mer plus longtemps qu'il ne feroit avec ceux qu'il aura pris à Dunkerque, et en cas qu'il se rende maître de quelque flotte, il gardera la même conduite, c'est-à-dire qu'il tâchera de l'amener à Dunkerque ou, au pis aller, dans quelque port de Norwége, et si elle n'est pas chargée de marchandises de prix, il brûlera les bâtiments à la réserve de ce qu'il en faudra pour mettre les équipages à terre, observant autant qu'il pourra de faire débarquer les Anglois en Hollande et les Hollandois en Angleterre.

« Sa Majesté lui recommande de faire en sorte

d'enlever quelque flotte de charbonniers de Neufchâtel. Elle sait qu'une pareille expédition feroit fort crier le peuple de Londres, et cela conviendroit extrêmement à la conjoncture présente.

« Il rendroit aussi un service bien important s'il pouvoit enlever quelque flotte chargée de grains. Sa Majesté est informée que les Anglois en doivent faire venir de grandes quantités de la mer Baltique, et elle est persuadée qu'en suivant exactement les avis qu'il pourra avoir par les bâtiments qu'il trouvera à la mer, il pourra en enlever quelqu'une.

« Il sait que les flottes de la baleine de Hollande et de Hambourg (qui sont considérables cette année, la dernière étant de plus de soixante navires avec un seul vaisseau de guerre) doivent arriver au mois d'août; il faut qu'il tâche d'en enlever quelqu'une. Celles d'Angleterre et de Hollande pour la mer Baltique partent à la fin de juin ou au commencement de juillet; mais comme elles ne reviennent qu'en novembre, auquel temps il ne sera peut-être plus à la mer, Sa Majesté désire qu'il prenne les mesures nécessaires pour en prendre quelqu'une en allant. Les vaisseaux des Indes reviennent ordinairement à la fin d'août; il faudra qu'il se mette en ce temps en parage à pouvoir les rencontrer. *La confiance que Sa Majesté prend en sa capacité, sa bonne volonté et son affection pour son service, fait qu'elle ne lui prescrit rien de*

particulier sur cela ni sur les autres services qu'elle espère qu'il trouvera le moyen de lui rendre.

« A l'égard de son retour, Sa Majesté désire qu'il le règle sur les vivres qu'il aura, voulant qu'il tienne la mer aussi longtemps qu'il pourra. Il aura soin d'informer Sa Majesté, par toutes les occasions, des nouvelles de sa navigation, et il se servira pour cela de la corvette qu'il doit avoir avec lui, quand il n'aura pas d'autre moyen d'en faire savoir. »

(*Archives de la Marine*, à Versailles.)

En conséquence de ces instructions, Jean Bart mit à la voile le 28 juin, et le lendemain, il livra ce combat qui l'a immortalisé. Lui-même en adressa au ministre de la marine les plus longs détails dans les deux dépêches suivantes que nous reproduisons *textuellement* et qui ne portent que sa signature.

« A Dunkerque, le 3 juillet 1694.

« J'ay l'honneur, Monseigneur de vous rendre compte que le 29 du mois passé je rencontray entre le Texel et la Meuse douse lieües au large, huit nauires de guerre hollandois, dont vn portoit pauillon de contreadmiral. J'enuoiay les reconnoistre, on me raporta qu'ils auoient arresté la flotte de grains destinée pour France (1) et auoient

(1) « L'impatience, dit Faulconnier, ayant fait partir cette flotte marchande au nombre de cent et quelqués voiles sous l'escorte de trois vaisseaux suédois et danois. »

amariné tous les vaisseaux qui la composoient, après en auoir tiré tous les mes je crus donc dans cette conjoncture deuoir les combattre pour leur oster cette flotte, j'assemblay tous les capnes des vaisseaux de mon escadre et apres avoir tenu concl de guerre ou le combat fut résolu, j'aborday le contradmiral monté de 58 pièces de canon, lequel j'enlevay à labordage après demie heure de combat je luy ay tüé ou blessé 150 hommes. Le contreadmiral nommé Heyde de Frise, est du nombre des blessez il a vn coup de pistolet dans la poitrine, vn coup dè mousquet dans le brads gauche qu'on a esté obligé de luy couper, et trois coups de sabre à la teste(1) je n'ay perdu en cette occasion que trois hommes et 27 blessez.

« Le *Mignon* a pris vn de ces huit vaisseaux de 50 pièces de canon.

« Le *Fortuné* en a pris vn autre de 30 pièces.

« Les cinq autres restans des huit dont vn est de 58 pièces, vn de 54, deux de 50, et vn de quarante, ont pris la fuitte après m'avoir vue enlever leur contreadmiral.

« J'ay amené icy trente nauires de la flotte, lesquels sont en rade.

« J'ay donné ce combat à la veüe des vx de guerre dannois et suedois qui seruoient descorte

(1) Il mourut, suivant Faulconnier, de ses blessures quelques jours après son arrivée à Dunkerque.

à cette flotte qui ont esté tesmoins de cette action sans s'y mesler. Il sont passez aujourd'huy auec le reste des v^x de charge au nombre de 66 voilles, pour aller en France. Demain j'auray l'honneur de vous enuoyer un plus ample destail de cette action, je vous diray seulement que le contreadmiral ma dit qu'il auoit reçu ordre du prince dorange, d'arrester et d'enuoyer en Hollande tous les v^x chargez de grains qu'il trouueroit uenir en France.

« L'expres qui vous rendra cette lettre est mon fils qui a veüe l'action aussy bien que le Sr Vandeermerche mon beau frere.

« Je suis avec le plus profond respect que je dois

« Monseigneur

« Votre tres humble et tres obeissant seruiteur

« Le Che Bart.

« Il y a dans les trois nauires de guerre hollandois pris plus de trois cents hões tuez ou blessez. »

(*Archives de la marine* à Versailles.)

Ce ne fut que huit jours après la première que Jean Bart adressa cette seconde dépêche à M. de Pontchartrain.

« 11 juillet 1694.

« Je me donne l'honneur Monseigneur de vous envoyer vne relation vn peu plus étendue de notre affaire, de crainte que ce que je vous en ay écrit en abregé ne vous en ayt donné qu'vne idée imparfoite, et j'y joins une liste de nos vaisseaux et de ceux des ennemis en ordre de bataille, qui vous

fera voir leurs forces et la manière dont ils ont été attaquez.

« Le 29 à trois heures du matin les vents estant au sud-ouest, on decouurit la flotte elle estoit environ a 12 lieues à l'ouest du Texel pour où elle faisoit route, je fis porter dessus jusqu'à 5 heures que je reconnus qu'elle estoit escortée de huit vaisseaux de guerre hollandois commandez par un contradmiral, je mis en panne à deux portées de canon d'eux et appellay les capitaines au conseil quoyqu'ils nous parussent encore plus superieurs en force qu'en nombre tous les capitaines furent du sentiment qu'il falloit les attaquer s'il y auoit du bled pour la France, et pour m'jnstruire de ce qui en estoit j'enuoyay de Chamblage commandant la barque longue pour tacher de joindre quelques marchands et sen informer. Il passa sous le canon des Holandois dont il essuya tout le feu et me raporta que cette flote étoit celle de Fleker, quelle estoit destinee pour Dunkerque, que le jour auparauant elle avoit esté rencontrée de l'escadre holandoise qui s'en estoit emparée, en tirant les maistres d'une partie des vaisseaux les plus de consequence et mettant de leurs gens en leur place et l'obligeoit ainsy de faire la route du Texel. Il nous paru après cela qu'il ne falloit plus hésiter a combattre et nous nous y determinames sans auoir égard à la grande jnegalité des forces, et *comme tous les capitaines conuinrent avec moy qu'il fal-*

loit brusquer l'affaire sans donner le tems aux ennemis de se reconnoitre je les renuoyay apres leur auoir recommandé de faire leurs efforts pour aborder chacun le leur, et pour n'estre point embarassé par le nombre je jugeay apropos de donner le commandement du *Portefaix* au S^r de La Bruyère p^er lieutenant du *Maure* pour occuper un des vais^x que les ennemis auoient plus que nous et luy fis un équipage de 120 hommes qui furent tirez de ceux de l'autre flute et de la barque longue, le temps qu'il fut a s'aprester donna aux ennemis celuy de s'elever un peu au vent parceque nous restames toujours en panne, *le Portefaix* se trouuoit souz le vent de mon escadre celle des ennemis revira et une partie coupoit entre la flute et nous.

« Le Ve de la Bruyere prit le party qu'il deuoit sans s'en etonner, fit seruir en mesme tems que moy passa entre le second et le troisi^e essuya les bordées de quatre auec fermeté et vint chercher vn poste; j'arrivay ensuitte sur les ennemis, j'aborday le premier et je choisy le contr-amiral; il auoit même dessein que moi, il ne tarda pas à s'en repentir, je l'attaquay auec tant de vigueur qu'en moins de demi heure il fut enleué; le commandant a six blessures dont trois sont mortelles, le cap^e en second a été tué et deux lieutenans et vn autre blessé, tous mes officiers ont sauté à bord ont marqué beaucoup de valeur, *le Fortuné*

menoit la teste, jl aborda celui de la teste des Hollandois, mais ses grapins ayant rompu leurs vaisseaux se séparerent, jls tinrent dauantage au *Comte* et manquerent lorsque le vaisseau estoit déjà rendu, et comme celuy qui suivoit venoit a son secours *le Comte* ne put le rejoindre. Le *Mignon* aborda deux fois, la premiere, ayant un trop grand air, il ne put tenir, et comme celuy auquel il auoit a faire voulut bien estre abordé, a la deuxième il l'enleua; le capitaine et le lieutenant hollandois sont fort blessez vn enseigne et vn garde marine du *Mignon* y ont esté aussy blessez, *l'Adroit* aborda celuy auquel il deuoit auoir affaire, jls furent assez long temps a bord l'un de l'autre pour que tous ses officiers sautassent a bord dedans avec vne vingtaine d'hommes et il sestoit rendu, mais ses grapins s'estant rompus et voyant venir a luy vent arriere vn vaisseau de 57 canons pour l'aborder et ne voulant point l'euiter, jl envoya reprendre son monde par sa chaloupe pour luy resister. Le Sr Fricambault lieutenant de *l'Adroit* a esté tué dans le vaisseau hollandois en voulant entrer lepée à la main sous le gaillard ou lequipage etoit retranché et le Sr Gabaret 1er enseigne blessé. *Le Fortuné* tira *l'Adroit* de l'embuscade ou le gros vaisseau l'auroit pu mettre; il porta dessus et luy fit prendre le parti de fuir, apres quoy se trouuant proche de celuy qui venoit de quitter *l'Adroit*, il le fit amener et se rendre a luy, *le Gersey* qui étoit le dernier s'adressa

comme jl devoit à celuy de la queue, mais comme jl ne vouloit pas estre abordé et qu'jl manœuvra pour l'en empescher jl ne put le prendre comme jl souhaitoit, jl l'aborda et ses grapins ne tinrent pas, après cela les cinq Holandois prirent la fuite; *le Gersey*, *le Comte*, *l'Adroit* et *le Portefaix* les chassèrent et les atteignoient, mais comme *mon vaisseau étoit entierement désemparé et hors d'état de faire de la voile* et que d'ailleurs il étoit important de s'assurer de la flote qui des le commencement du combat avoit fait la route de Dunkerque : je les rapelay apres auoir emmariné les prises dont le commandement fut donné aux sieurs de la Bruyere, de la Tour, de la Sablière et de Rauenel, et partagé les prisonniers et l'escadre remise en etat je fis voile sur le soir pour joindre la flotte et la mettre a couvert de nouvelles insultes.

« Vous voyez assez monseigneur par le compte que je vous rends de la manœuvre de chaque vaisseau *qu'ils ont fait tous parfaitement leur deuoir et qu'on ne peut montrer plus de capacité et de valeur que tous les capitaines qui les commandoient ont fait en cette occasion.*

« Je suis avec un profond respect

« Monseigneur

« Votre très-humble et très-obéiss[t] serviteur

« Le che Bart. »

« A Dunkerque, le 11e juillet 1694.

« Ordre de bataille des deux escadres.

ESCADRE FRANÇOISE.	ESCADRE HOLLANDOISE.	
« *Le Fortuné*........	*La Princesse Emilie*.........	58 cans.
« *Le Comte*..........	*L'Oudenarde*..............	40 »
	L'Oster-Stellingh...........	50 »
« *Le Maure*.........	*Le Prince de Frise*..........	58 »
« *Le Mignon*........	*Le Stadenland* ou *la Ville et Terre*.....................	50 »
« *L'Adroit*..........	*Le Zee reipe*...............	34 »
« *Le Portefaix*, flute.	*le Bescheerneis Bescheerneis* ou *le Défenseur des Défenseurs*.	44 »
« *Le Gersey*.........	*La Ville de Flessinghe*......	54 »

(*Archives de la Marine*) (1).

Tel fut ce magnifique combat pendant lequel les compagnons de Jean Bart, exaltés par la bouillante ardeur de leur intrépide commandant, rivalisèrent de bravoure contre les Hollandais frappés bientôt d'épouvante des effets d'une aussi audacieuse agression. A la voix de l'héroïque marin, tout son équipage s'élança avec fanatisme à la victoire ou à la mort. Voici un trait qui prouve le degré d'exaltation qui régna durant cette célèbre bataille; nous le rapportons d'après Richer.

« Un jeune marin provençal fit, dit-il, une action qui mérite d'être rapportée. Jean Bart dit, en abordant le vaisseau contre-amiral des Hollandais, qu'il donnerait dix pistoles à celui qui lui apporterait le pavillon de contre-amiral, et six à celui qui lui apporterait le pavillon de poupe. Ce marin s'élance avec les autres sur le vaisseau ennemi, monte au

(1) Voir le n° 9 des Pièces justificatives.

grand mât pour enlever le pavillon; le contre-maître l'aperçoit, et lui tire deux coups de fusil dont l'un lui perce la main, l'autre la cuisse. Le marin d'un sang-froid presque incroyable enveloppe sa main avec son mouchoir, et sa cuisse avec sa cravate, continue de monter, enlève le pavillon, s'en fait une ceinture, descend et va sur la dunette pour enlever le pavillon de poupe. Il l'a déjà détaché à moitié, le contre-maître l'aperçoit encore et lui porte un coup d'esponton. Le marin se retourne, prend une hache d'armes qu'il porte à son côté, en donne un coup du pic au contre-maître, lui crève un œil, le renverse par terre, continue de détacher le pavillon, l'ajoute à sa ceinture et va les porter tous deux à Jean Bart, qui lui donne la récompense promise. »

Nous empruntons encore à Richer les détails de la présentation du fils de Jean Bart à la cour de Louis XIV, pour y apprendre la nouvelle de l'éclatante victoire remportée par son père. Nous les croyons d'autant plus exacts qu'ils sont probablement reproduits des *Mémoires manuscrits de François-Cornil*, qui a dû les y mentionner, puisque lui-même en cette occasion était le principal acteur.

« Le jeune Bart, dit Richer, se rendit à Versailles, alla chez M. de Ponchartrain et lui présenta la lettre de son père (1). Lorsque le ministre l'eut lue, il lui

(1) Lettre datée de Dunkerque le 3 juillet 1694. (Voir page 152).

dit : « Le roi est à Saint-Germain ; il faut venir avec moi lui annoncer cette importante nouvelle. » M. Bart lui répondit : « Monseigneur, je ne suis pas en état de paraître devant Sa Majesté. — Il faut venir comme vous êtes, monsieur, répliqua le ministre ; vous prouverez au roi votre empressement à lui apprendre une nouvelle aussi agréable pour lui que glorieuse pour votre père. Sa Majesté vous en saura gré. » Il le conduisit dans sa voiture à Saint-Germain et le présenta au roi en lui disant : « Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le fils de M. Jean Bart, qui vient lui annoncer que son père a repris aux ennemis votre flotte chargée de blé et qu'elle est dans vos ports. Les détails sont dans cette lettre. » Louis XIV la lut et demanda au jeune Bart s'il était monté à l'abordage. « *Sire, j'y suis monté avec mon père*, répondit Bart. — *Vous êtes bien jeune* (1), reprit le roi. *Au reste il n'est pas étonnant que le fils de Jean Bart soit brave. Dites à monsieur votre père que je lui donnerai des marques de ma satisfaction.* » Le jeune Bart était en bottes et n'avait pas coutume de marcher sur un parquet frotté, il glissa et tomba en se retirant. Le roi poussa un cri et fit un mouvement comme pour l'aider à se relever ; mais le jeune homme fut aussi promptement relevé qu'il était tombé. Le roi dit en riant : « *On voit bien que messieurs Bart sont meilleurs ma-* « *rins qu'écuyers.* »

(1) Il avait alors dix-sept ans.

« Le bruit se répandit bientôt dans Saint-Germain que le fils de Jean Bart venait d'annoncer au roi que son père avait repris aux ennemis la flotte des blés, et enlevé trois vaisseaux de guerre qu'il avait conduits dans les ports de France. La princesse de Conti voulut voir le fils d'un héros : elle l'envoya chercher, le pria de lui donner des détails sur le combat que son père avait livré aux Hollandais. Lorsqu'il eut fini, elle tira une fleur d'un bouquet qu'elle avait alors, et lui dit : « Monsieur, présentez cette fleur à monsieur votre père, « et dites-lui, de ma part, de la mettre à sa cou« ronne de lauriers. » C'était *Vénus qui couronnait Mars*. La princesse de Conti était la plus belle femme de son temps : Jean Bart était l'homme le plus courageux que l'on connût alors. »

Après la prise du convoi de blé, cette denrée qui valait 30 livres le boisseau tomba à 3 livres. C'est ainsi qu'un seul homme fit renaître par sa bravoure la joie dans sa patrie, qu'une disette inouïe avait plongée dans la désolation. Cette victoire doit être mise au nombre des événements les plus importants qui se passèrent sous le règne de Louis XIV. Une médaille fut frappée pour en transmettre le souvenir à la postérité. On y voit la proue d'un vaisseau qui est au bord de la mer ; et Cérès sur le rivage, tenant des épis de blé. La légende porte : « *Annona augusta*, » et l'exergue : « *Fugatis aut* « *captis Batavorum navibus*. M.DC.XCIV. » Ce qui

signifie : « *Abondance mémorable par suite de la cap-« ture ou de la mise en fuite des vaisseaux hollandais.* « 1694. » « Ce qu'il y a d'étrangement bouffon, dit à ce sujet M. Eugène Sue, c'est que ce fut à sainte Geneviève, dont la châsse avait été promenée en grande procession, qu'on fit l'honneur de cette abondance subite. Une médaille fut frappée à cette occasion et fort singulièrement dédiée à cette patronne de Paris. Car si quelqu'un dut être canonisé dans cette affaire, ce fut sans doute *saint Jean Bart*, dont l'influence paraît beaucoup plus prouvée à propos de ce convoi de blé qui fit si miraculeusement cesser la disette. »

Au mois d'août suivant, Louis XIV accorda au célèbre marin un éclatant hommage de son estime en lui envoyant des lettres de noblesse, l'un des précieux documents que l'histoire nationale possède malgré les quelques inexactitudes qui s'y sont glissées et que nous relèverons en note. Le fils de Jean Bart fut élevé en cette même occasion au grade d'enseigne de vaisseau. Voici ces lettres de noblesse qui sont contenues dans *le Mercure* du mois d'octobre de 1694, et que nous reproduisons d'après une copie originale existant à la Bibliothèque Royale, et une autre copie identique qui nous a été communiquée par M. le marquis Carbonnier de Marzac, arrière-petit-fils de Jean Bart. Nous n'avons pu, malgré de longues recherches, découvrir l'original qui en fut envoyé à Jean Bart.

« Louis, par la grace de Dieu, roi de France et « de Navarre, à tous présents et à venir SALUT. « Comme il n'y a point de moyen plus assuré pour « entretenir l'émulation dans le cœur des officiers « qui sont employés à notre service, et pour les ex- « citer à faire des actions éclatantes, que de récom- « penser ceux qui se sont signalez dans les comman- « dements que nous leur avons confiés, et les dis- « tinguer par des marques glorieuses qui puissent « passer jusqu'à la postérité, nous avons, par ces « considérations, accordé des lettres de noblesse à « ceux de nos officiers qui se sont rendus les plus « recommandables; *mais de tous les officiers qui ont* « *mérité cet honneur, nous n'en trouvons point qui s'en* « *soit rendu plus digne que nostre cher et bien amez* « *le sieur* JEAN BART, chevalier de nostre ordre mili- « taire de Saint-Louis, capitaine de marine, com- « mandant actuellement une escadre de nos vais- « seaux de guerre, tant par l'ancienneté de ses « services que par la qualité de ses actions et de « ses blessures puisqu'en 1675 ayant le comman- « dement d'une galiote armée en course, et montée « seulement de deux pièces de canon et de trente- « six hommes, il enleva à l'abordage devant le « Texel, une frégate de 18 canons et de soixante- « cinq hommes venant d'Espagne (1).

« En 1676, ayant eu le commandement de la fré-

(1) Nous n'avons point trouvé ailleurs les traces de cette prise,

« gate *la Royale*, armée en course (1) et montée de « dix pièces de canon, il prit une frégate hollan« doise nommée *l'Espérance*, de douze canons (2), « qui servoit de convoy d'Hollande à Hambourg; « ensuitte de quoy estant allé croiser contre la pes« che des Hollandois il en détruisit six cent soixante« dix après avoir battu deux convoys dont il en en« leva un monté de dix-huit pièces de canon nommé « *la Bergère* (3).

« En 1677, commandant la frégate *la Palme*, « montée de dix-huit canons (4), il enleva après trois

mais il y a évidemment erreur dans l'année 1675, car alors Jean Bart commandait la frégate *la Royale*, de 18 canons; et ce fut en 1673, jusqu'au mois d'août 1674, qu'il commandait la galiote *le Roi David*.

(1) Ce fut au mois d'août qu'il obtint le commandement de cette frégate.

(2) Il prit cette frégate le 21 janvier 1675 : elle portait dix canons. (Voir le n° 3 des Pièces justificatives.)

(3) Cette frégate n'était montée que de douze canons et de quarante-huit hommes. Elle fut prise le 9 août 1675. Il n'est point fait mention ici de la frégate *le Lévrier*, également de douze canons et de quarante-huit hommes, qui fut prise par Jean Bart, quatre jours avant *la Bergère*, c'est-à-dire le 5 août. (Voir le n° 4 des Pièces justificatives.)

(4) Il obtint le commandement de cette frégate vers le mois de mars 1676. Elle était montée de vingt-quatre canons et de cent cinquante hommes. Il prit avec elle, le 27 mars de la même année, une frégate hollandaise, *la Tertoole*, de dix-huit canons, et huit vaisseaux marchands qui ne sont point mentionnés ici. (Voir le n° 5 des Pièces justificatives.)

« heures de combat très-opiniâtre, la frégate *le*
« *Suanembourg*, montée de vingt-quatre canons,
« servant de convoy de Hollande en Angleterre, et
« prit seize navires marchands, quoyqu'il ait eu
« plus de cent hommes morts ou blessez.

« Au mois de septembre de la même année, com-
« mandant ladite frégate *la Palme*, il prit à l'abor-
« dage un vaisseau hollandois nommé *le Neptune*,
« de trente-six canons(1), quoyque beaucoup plus
« fort en artillerie que la frégate; en considération
« de quoy nous lui donnâmes une médaille et une
« chaine d'or.

« Au mois de mars 1678, ayant le commande-
« ment de la frégate nommée *le Dauphin*, de qua-
« torze canons; et ayant fait rencontre d'un vais-
« seau hollandois *le Scherdam*, monté de trente-
« deux canons, servant de garde-côte devant le
« Texel, ce vaisseau l'ayant voulu enlever, il com-
« battit avec tant de valeur qu'il le prit à l'abor-
« dage et receut plusieurs blessures en cette occa-
« sion. Il prit pendant le reste de l'année trois
« corsaires d'Ostende, et depuis la dite année 1678,
« jusqu'à la paix il coula bas, fit échouer, et amena
« au port de Dunkerque un grand nombre de na-
« vires ennemis, dont les registres de l'amirauté
« sont chargés.

(1) Cette frégate ne portait que trente canons. Elle fut prise le 7 septembre 1676. (Voir le n° 6 des Pièces justificatives.)

« La paix étant survenue, ses belles actions nous « convièrent à le prendre à nostre service et lui « ayant donné le commandement de la frégate *la* « *Vipère* de quatorze canons (1) pour croiser contre « les Saletins il en prit un de seize canons et de cent « cinquante hommes. La guerre estant déclarée « contre l'Espagne, nous lui donnasmes le com- « mandement de la frégate *la Serpente* avec laquelle « il prit un vaisseau où il y avoit trois cent cin- « quante soldats espagnols, ensuite de quoy ayant « eu ordre de s'embarquer avec le sieur d'Ambli- « mont sur le vaisseau *le Modéré* pour la campagne « de Cadix, il contribua à enlever deux vaisseaux « de guerre espagnols, dans laquelle occasion il fut « blessé à la cuisse d'un coup d'éclat; enfin la guerre « qui est allumée aujourd'hui estant survenue, il « eut le commandement de la frégate *la Railleuse* « de seize canons avec laquelle il a fait beaucoup « de prises considérables, il fut blessé mesme très- « dangereusement, en escortant par notre ordre « une flotte de navires marchands du Hâvre à Brest.

« En 1690, commandant le vaisseau *l'Alcyon* de « trente-six canons, il destruisit la pesche et coula « bas plusieurs pescheurs hollandois. Il prit et amena « à Dunkerque deux vaisseaux qui portoient en An- « gleterre deux vaisseaux danois, ensuite de quoy « fut à Brest et de là en Irlande sous les ordres du

(1) Il obtint ce commandement en 1681.

« feu sieur d'Amfreville, lors lieutenant-général « en nos armées navalles; ensuite de quoy servant « dans la Manche, il eut ordre après la défaite de « l'armée angloise et hollandoise d'aller à l'Elbe « chercher deux navires que nous avions fait char-« ger de cuirs, poudre, armes et autres munitions de « guerre et ayant advis d'Hambourg que les vais-« seaux n'estoient pas prest, il fut croiser pendant « quinze jours, où il rançonna pour 45,000 écus de « navires revenant de la pesche de la baleine, et « amena les dites rançons à Dunkerque.

« En 1692 ayant eu le commandement de sept « frégates et d'un brûlot, trente-deux vaisseaux de « guerre anglois et hollandois bloquèrent le port de « Dunkerque, mais il trouva le moyen de passer et « le lendemain il enleva quatre vaisseaux anglois « richement chargez qui alloient en Moscovie et « ensuite il alla brûler quatre-vingt-six bâtimens, « tant navires, busses, dogres, qu'autres vaisseaux « marchands; et ayant fait descente vers Neufchatel, « il brûla environ deux cents maisons, et amena à « Dunkerque 500,000 écus de prises.

« Sur la fin de la dite année de 1692, ayant esté « croiser au Nord avec trois de nos vaisseaux, il « fit rencontre d'une flotte hollandoise venant de « la Baltique chargée de bled et escortée par trois « navires de guerre, il attaqua le convoy, et en prit « un après avoir mis les deux autres en fuite, il prit « seize vaisseaux de ladite flotte, chargée de bled,

« seigle, orge, goudron et autres marchandises qu'il « amena à Dunkerque.

« En 1693 ayant eu le commandement du vais- « seau *le Glorieux* de soixante-deux canons pour « servir dans notre armée navalle qui estoit pour « lors commandée par nostre cousin le mareschal « de Tourville qui surprit la flotte de Smirne, et « s'estant trouvé séparé de la dite armée, et ren- « constré près de Faro, six navires hollandois, sa- « voir : un de cinquante et les autres de quarante- « deux, trente-six, vingt-huit, vingt-six et vingt- « quatre, tous richement chargés; il les fit échouer « et brûler ensuitte. Après quoy ayant désarmé à « Toulon, il se rendit à Dunkerque selon nos « ordres et il partit pour Vleker, où il eut le com- « mandement de six de nos vaisseaux pour amener « en France une flotte chargée de bled qu'il con- « duisit heureusement à Dunkerque, quoyque les « Hollandois et les Anglois eussent de grosses esca- « dres en mer pour l'en empescher (1).

« Enfin estant parti le 28 juin de la présente « année de 1694 avec les mesmes six vaisseaux de « guerre pour aller chercher une flotte de bled à « Vleker, elle estoit partie du dit lieu au nombre « de cent et quelques voiles, sous l'escorte de trois

(1) Pendant cette année de 1693, Jean Bart prit, le 15 décembre, trois frégates anglaises qui ne sont pas mentionnées ici : ce sont *le Milfort*, *le Warington* et *le Prince de Galles*. (Voir le n° 8 des Pièces justificatives.)

« vaisseaux danois et suédois. Elle fut rencontrée « entre le Texel et le Vlie par le contre amiral De « Frise le sieur Hidde, qui commandoit une escadre « de huit vaisseaux, et s'en estoit déjà emparé. Mais « le lendemain le sieur Bart la rencontra à la hau- « teur du Texel, et comme il s'agissoit de faire une « action aussy esclatante qu'utile pour le bien de « nostre service, et le soulagement de nos sujets, il « prit la résolution de le combattre quoyqu'infé- « rieur en nombre et en artillerie, et ayant abordé « le contreamiral, il l'enleva aussy bien que deux « autres qui furent enlevez par les autres de l'esca- « dre dont nous luy avions confié le commande- « ment; et ainsy il se rendit maistre des batiments « dont il s'estoit emparé et il conduisit à Dunker- « que les vaisseaux chargez de bled qui estoient « destinés pour ladite ville, avec les trois vaisseaux « hollandois qui ont esté pris en cette occasion « montés l'un de cinquante-huit pièces de canons, « l'autre de cinquante et le troisième de trente- « quatre canons (1).

« Une action si distinguée jointe à plusieurs au- « tres qui l'ont signalez par *tant de fameux exploits*, « nous conviant à luy donner des marques de l'es- « time que nous faisons de sa personne, et de la « satisfaction que nous avons de ses services en « l'honnorant du titre de noblesse, afin d'augmen-

(1) Seulement de *trente* canons, suivant la lettre de Jean Bart.

« ter s'il est possible l'ardeur qu'jl a de se signaler, « et de donner en même temps de l'émulation à « nos autres officiers de marine, et l'envie de l'imi- « ter, dans l'espérance de s'acquérir et à leur famille « un semblable honneur.

« A ces causes, voulant reconnoistre les servi- « ces importans du dit sieur Jean Bart par des mar- « ques de distinction, qui fassent connoistre à la « postérité *la considération particulière que nous fai-* « *sons de sa valeur*, qu'il a toujours conduite avec « tant d'avantage pour le succès des entreprises « qu'il a faites pour nostre service;

« De notre grace spéciale, pleine puissance et « autorité royale nous avons anobly et anoblis- « sons par ces présentes signées de nostre main, le « dit sieur Jean Bart, ensemble ses enfans, postérité « et lignée tant masles que femelles nez et à naistre « en légitime mariage, que nous avons décorez et « décorons du titre et qualité de gentilhomme. Vou- « lons et nous plait qu'ils soient doresnavant tenus, « censez et réputez pour nobles et gentilshommes « en tous actes lieux et endroits tant en jugements « que dehors, et qu'ils se puissent dire et qualifier « escuyers, et parvenir à tous degrez de chevale- « rie, titres, qualités et autres dignités de nostre « Royaume; acquérir, tenir et posséder tous fiefs, « terres nobles, et seigneuries, de tel nom, titre, « qualité et nature qu'jls puissent estre, jouir de « tous les honneurs, prérogatives, priviléges, fran-

« chises, libertés, exemptions et immunités, dont « jouissent les autres gentilshommes de nostre royau-« me, comme s'jls estoient d'ancienne et noble race, « tant qu'ils vivront noblement, et ne feront acte « dérogeant.

« Permettant au dit sieur Bart, et à sa postérité « de porter les escussons et armoiries timbrées telles « qu'elles sont icy empreintes avec faculté de char-« ger l'escusson de ses armes d'*une fleur de lis d'or* « au fond d'azur, que nous lui avons concédé et « concédons par ces présentes, en mémoire et con-« sidération de ses signalez services, et d'jcelles « faire peindre, graver, et insculpter en ses maisons « terres et autres lieux, à lui appartenant ainsy que « bon lui semblera, sans que pour raison de ce, il « soit tenu de nous payer, et à nos successeurs au-« cune finance, ny indemnité, dont nous l'avons « déchargé et déchargeons, et en tant que besoin se-« roit, nous luy en faisons remise par ces présentes.

« Si donnons et mandons à nos amez et féaux, « les gens tenant nos cours de parlement chambres « des comptes et cour des aydes à Paris, et à tous « nos officiers et justiciers, qu'jl appartiendra que « ces présentes jls ayent à enregistrer, et de tout « leur contenu, faire jouir et user le dit sieur Bart « et ses enfans, postérité et lignée tant masles que « femelles, nez et à naistre en légitime mariage, « pleinement, paisiblement, cessant et faisant ces-« ser tous troubles et empeschemens nonobstant

« tous édits, déclarations, arrestez, ordonnances, « réglement et lettres à ce contraires, auxquels nous « avons dérogé et dérogeons par ces présentes.

« Car tel en est nostre bon plaisir; et afin que ce « soit chose ferme et stable, et à toujours, nous « avons fait mettre notre scel à ces présentes.

« Donné à Versailles au mois d'aoust (1) l'an de « grace 1694 et de nostre règne le cinquante- « deuxième.

« Louis

« Par le roi, Phélypeaux. »

Les armes de Jean Bart consistent en un fond d'argent, mi-partie d'une barre d'azur sur laquelle est une fleur de lis d'or; au-dessus de la barre il y en a deux autres de sable en sautoir, et au-dessous de la barre, est un lion de gueules marchant à droite, cargué en tête, de front flamboyant, ayant au-dessus une main tenant un sabre nu.

Jean Bart reçut en même temps que ses lettres noblesse le brevet de chevalier de Saint-Louis, daté du 19 août. Mais il avait déjà à cette époque obtenu ce titre, car dès le 3 juillet on le voit substituer à sa signature primitive de *Jean Bart* celle de *le che* (2) *Bart*.

Suivant Richer, il se remit en mer le 13 juillet de la même année de 1694. « Il alla, dit-il, croi-

(1) Le 4 août 1694.

(2) Abrégé du mot *chevalier*.

ser avec quatre vaisseaux sur les côtes d'Angleterre, rencontra le paquebot et le poursuivit jusqu'à l'embouchure de la Meuse, où il se jeta dans une flotte de vingt-quatre navires, escortée par trois frégates, l'une de quarante-deux pièces de canon, l'autre de vingtquatre, la troisième de seize. La première revira sur l'escadre de Jean Bart; mais le vent était violent, ses canons étaient mal amarrés, et l'eau, entrant par les sabords, la fit couler à fond. De deux cents hommes, tant d'équipage que passagers, on n'en put sauver que quinze, que l'on conduisit à Dunkerque. Ils déclarèrent que la frégate qui avait péri était chargée de vingt-trois caisses, dont vingt-deux étaient remplies de lingots d'argent, et la vingt-troisième de lingots d'or, pour le compte des marchands hollandais; qu'on évaluait cette perte à un million. Jean Bart attaqua les deux autres frégates, qui, après un léger combat, s'échouèrent : pendant ce temps, la flotte marchande se jeta dans la Meuse. »

L'extrait de *la Gazette*, qui peut servir de correctif à la date de Richer, prouve la terreur qu'inspirait aux ennemis le nom de Jean Bart. Le roi Guillaume s'étant embarqué en Hollande pour passer en Angleterre et apprenant que l'héroïque marin était sorti de Dunkerque, il n'osa point se remettre en mer avant d'apprendre sa rentrée.

(*Gazette* 1694. P. 375.) *De La Haie*, 18 *novembre* 1694.

« Le vent s'étant mis à l'est 15, le prince d'Orange

partit de cette ville le 16, entre six et sept heures du matin, et alla s'embarquer à Orange-Polder; mais le vent ayant encore changé, il l'obligea pour la seconde fois de revenir ici le soir. Le vent est encore devenu favorable ce matin; mais la nouvelle qu'on a reçue dans le même temps a de nouveau retardé son départ. On a appris en effet que *le capitaine Bart*, étant sorti de Dunkerque, le 13 de ce mois, avec cinq vaisseaux, pour aller, à ce qu'on disoit, du côté du Nord, étoit venu sur nos côtes; qu'ayant trouvé à s'ancrer devant Schowen, l'une des îles de Zélande, et la flotte d'Écosse arrivant escortée par deux vaisseaux de guerre, il l'avoit attaquée; qu'il en avoit pris une partie, que l'autre s'étant jetée dans la Meuse, s'étoit sauvée à Gorée et en d'autres ports, et comme on n'avoit point vu paroître les deux vaisseaux de guerre d'escorte, on craignoit qu'ils n'eussent été pris. Sur cet avis, le marquis de Camarthen, qui commande l'escadre venue d'Angleterre pour escorter le prince d'Orange, s'est mis à la poursuite du capitaine Bart, et *ainsi le prince d'Orange sera contraint d'attendre son retour* POUR OSER PARTIR. On vient d'apprendre que le prince d'Orange est allé s'embarquer à Orange-Polder et a fait voile avec un vent favorable. »

Dans une autre circonstance, ou peut-être encore dans celle-ci, on prétend que le prince d'Orange, ou le roi Guillaume, ayant été rencontré en

mer, ayant avec lui cinq vaisseaux, par quatre navires de guerre français, il s'informa quel en était le commandant. Jean Bart! lui fut-il répondu. A ce nom, le prince frémit et ordonna aussitôt qu'on baissât son pavillon. « *Si cet homme intrépide*, dit-il, « *s'aperçoit que je suis sur un de ces vaisseaux*, *il* « *risquera tout pour le prendre.* » Dieu sait de combien peu il s'en est fallu que Jean ne fît cette célèbre capture qui eût infailliblement ramené Jacques II sur le trône de ses pères! C'est le cas de rappeler ici cette belle exclamation, à propos du duc de Vendôme, du président Hénault, *ce que peut un homme !*

Jean Bart, suivant Richer, étant parti de Dunkerque avec son escadre, au mois de novembre, date qui concorde avec l'extrait ci-dessus de *la Gazette*, pour aller en Norwége chercher dix-sept bâtiments chargés de grains, il les ramena, sans rencontrer dans sa route un seul vaisseau ennemi.

En 1695, les Anglais et les Hollandais ayant fait des préparatifs immenses pour renouveler leur tentative de détruire quelques-uns des ports français, leur armée navale, commandée par lord Barkley, parut le 14 juillet devant Saint-Malo, et le 15 elle bombarda cette ville, où elle jeta neuf cents bombes, dont cinq cents environ tombèrent dans la ville. Dix à douze maisons seulement en furent brûlées et trente-cinq à quarante endommagées. Jugeant alors l'impossibilité de recueillir des résultats plus importants, elle mit à la voile du 15

au 16, et au 4 août, vers les quatre heures de l'après-dîner, on en vit mouiller une partie dans la fosse du Vieux-Mardick, éloignée d'une lieue et demie de Dunkerque. Le cinq, le vent étant au nord, les ennemis ne firent aucun mouvement. Le 6 au matin, l'amiral Barkley fit tirer quatre coups de canon, qui étaient le signal d'appareiller. On vit à l'instant plus de trente navires à la voile, qui vinrent mouiller à midi entre les bancs. Les jours suivants, les ennemis ne firent aucune entreprise; mais le 11, vers sept heures du matin, ils entrèrent dans la rade. Le gros de leur flotte était mouillé sous Gravelines. Elle était composée de cent douze voiles, dont soixante furent détachées pour Dunkerque. Ce détachement comprenait seize frégates depuis vingt-quatre jusqu'à quarante canons, dix-huit galiotes à bombes et quatre brûlots; les autres étaient de grosses chaloupes et de petits bâtiments. Leurs galères commencèrent à jeter des bombes à huit heures du matin, étant à la voile, mais sans aucun effet à cause de leur grand éloignement. Une heure après elles vinrent mouiller en forme de croissant à la grande portée du canon devant le fort de *Bonne-Espérance*, situé à l'ouest du port. Jean Bart commandait dans ce fort, qui était le plus exposé à l'agression de l'ennemi. Son fils, François-Cornil, se trouvait avec lui et ne le quitta point un seul instant (1). M. de Saint-Clair, capitaine de vaisseau,

(1) Richer.

commandait dans le *Fort-Vert,* à l'est du port. Les frégates mouillèrent derrière les galiotes et dans leurs intervalles.

Le comte de Relingues, chef d'escadre, qui commandait la marine à Dunkerque, ayant observé cette disposition, détacha aussitôt neuf chaloupes canonnières sous les ordres du chevalier de Mongon pour aller se poster le long de la terre du côté de l'ouest et au vent des forts, avec ordre de couper les brûlots et les machines dites *infernales* que les ennemis tenteraient de faire dériver sur les forts à la faveur du vent et de la marée. Il porta entre les deux têtes des jetées neuf autres chaloupes sous les ordres du chevalier de Châteaurenault, afin de les avoir à sa disposition au besoin. Il plaça dans ce même endroit un ponton avec quelques pièces de vingt-quatre qui tiraient à fleur d'eau : ce ponton était commandé par M. de La Ferrière.

Les ennemis bombardèrent sans relâche depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-dîner. L'amiral anglais mit alors un pavillon rouge à son mât d'avant; à ce signal, plusieurs frégates et autres bâtiments appareillèrent, et leurs grosses chaloupes se dirigèrent vers le fort de Mardick dans l'intention sans doute de couper les chaloupes françaises qui y étaient postées, et de les mettre entre elles et leurs frégates appareillées. M. de Relingues, pour prévenir ce dessein, se mit dans une des chaloupes qu'il avait fait mouiller entre les

têtes des jetées, se fit suivre de huit autres et alla joindre celles qui étaient le long des côtes. Il ordonna au chevalier de Mongon de rester à son poste avec dix chaloupes qu'il lui laissa pour observer les brûlots et les machines des ennemis, et avec les quatre autres chaloupes soutenues de quatre pierriers et conduites par le chevalier de Châteaurenault, il alla droit à celles des ennemis. Lorsqu'il les eut jointes assez près, il fit tirer sur elles son canon, qui fut si bien servi et si à propos qu'elles revinrent immédiatement et allèrent se mettre sous le canon de leurs frégates, qui firent un si grand feu sur les chaloupes françaises qu'elles les obligèrent de se retirer.

Les galiotes à bombes ne cessaient pendant ce temps de tirer sur les forts et la ville; mais la mer montant et la brise s'élevant avec force, les ennemis n'eurent plus la facilité d'ajuster leurs coups. Les frégates, ayant alors mis à la voile vers quatre heures et demie, s'approchèrent à la portée des canons des forts et firent sur eux un très-grand feu pour favoriser l'effet de quatre brûlots qu'ils envoyèrent presque en même temps contre les forts des deux têtes, deux contre celui de l'Ouest et deux autres contre celui de l'Est. Mais Jean Bart et M. de Saint-Clair y répondirent par un feu si terrible qu'elles ne tardèrent point de se remettre à leur première distance. D'un autre côté le chevalier de Mongon, aussitôt qu'il aperçut les brûlots qui ve-

naient sur le fort de l'Ouest, alla droit à eux suivi des chaloupes sous ses ordres, et obligea ceux qui les conduisaient d'y mettre le feu quoique étant encore fort éloignés. M. de Châteaurenault fit la même manœuvre, et eut le même succès à l'égard des deux brûlots dirigés contre le fort de l'Est.

Ces brûlots cependant, quoique abandonnés, ne laissèrent point d'être portés par les courants vers les forts, et on fut obligé de chercher à les rapprocher davantage pour les détourner. Ce fut alors que les officiers qui montaient les chaloupes firent preuve de la plus grande intrépidité, en se chargeant de la mission périlleuse de changer la direction de ces brûlots déjà en partie incendiés. MM. de Saint-Pol et de La Bruyère jetèrent leurs grappins sur les deux qui allaient tomber sur le fort de *Bonne-Espérance* et les allèrent échouer du côté de l'ouest. MM. de Châteaurenault et le chevalier de Lucques firent de même avec les deux autres qui allaient tomber sur le fort *Vert* et les conduisirent échouer du côté de l'est, de sorte que ces quatre brûlots achevèrent leur incendie sans causer aucun dommage.

Les ennemis, voyant que toutes leurs tentatives étaient infructueuses, songèrent à la retraite. Il était environ six heures et demie, la mer descendait depuis longtemps, mais les courants ne faisant que commencer de porter à l'ouest, leurs vaisseaux et leurs galères furent obligés, en courant leurs bordées, de s'approcher du canon des côtes; Jean Bart

et M. de Saint-Clair prirent alors des mesures si justes et si à propos, et leurs canons furent si bien servis que, pour s'en éloigner, une frégate de vingt-huit canons, trois galiotes et un autre petit bâtiment s'échouèrent sur le Brack au nord-ouest des jetées. Ces bâtiments furent secourus par toutes les chaloupes de l'armée, et plusieurs frégates restèrent auprès pour les défendre contre toute agression.

Les ennemis mirent enfin à la voile après avoir perdu une de leurs frégates, qui fut brûlée par M. de La Bruyère. « Depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir, dit le marquis de Quincy, ils jetèrent dans Dunkerque 1,200 bombes, et tirèrent deux mille coups de canon qui ne firent pas pour cent pistoles de dommage... MM. Bart et de Saint-Clair qui commandaient, dit le même auteur, le premier dans le fort de *Bonne-Espérance*, l'autre dans le fort *Vert*, y firent tout ce qu'on pouvait attendre de gens fermes et expérimentés (1). »

Tel est le triste résultat que recueillirent, après des frais immenses, les Anglais et les Hollandais pour se venger de la ville célèbre dont les héroïques et terribles corsaires, depuis trois siècles, leur avaient causé tant de désastres. L'année précédente

(1) Cette relation du bombardement de Dunkerque est faite d'après l'*Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, par le marquis de Quincy, M. DCC. XXVI; et d'après Faulconnier, qui a d'ailleurs copié littéralement de Quincy dans presque tout ce qu'il rapporte lui-même de ce bombardement,

(du 22 au 26 septembre 1694), trois mois après la prise du convoi de blé par Jean Bart, les Anglais avaient déjà fait la même tentative de bombardement : soixante navires, tant vaisseaux que frégates, galiotes à bombes, barques à machines appelées *infernales*, que bâtiments de charge commandés par le chevalier de Showel, avaient paru devant le port même et s'étaient retirés sans avoir obtenu le moindre succès.

Louis XIV, en récompense des nouveaux services que lui avait rendus Jean Bart, lui accorda pendant cette année de 1695 (1) une pension de deux mille livres et éleva son fils au grade de lieutenant de vaisseau, quoiqu'il n'eût alors que dix-huit ans. Il paraît que notre héros se rendit de nouveau en cette année à la cour, et que le roi, tout en le recevant avec une grande distinction, lui dit cependant *qu'il n'avait point été aussi heureux cette campagne que la précédente.* Ces paroles lui tinrent à cœur, comme nous le verrons dans une note, belle par son laconisme et riche de faits, qui fut adressée au comte de Toulouse, amiral de France. Nous y reviendrons.

A cette époque, Louis XIV, ayant voulu faire quelque diversion en Angleterre en faveur de Jacques II, fit travailler en secret avec tant de diligence à l'équipement de la flotte dans les ports de Brest, Dunkerque, Calais, Rochefort et Saint-

(1) Faulconnier s'est trompé en disant que ce fut au commencement de 1696.

Malo, que dès le mois de février il se trouva dans le port de Toulon, ou dans la rade d'Hières cinquante et un vaisseaux de guerre prêts à mettre à la voile avec plusieurs brûlots et galiotes. On destinait pour l'expédition en Angleterre dix-huit régiments d'infanterie, trois de cavalerie et deux de dragons, toutes vieilles troupes montant environ à seize mille hommes, qui devaient être commandés par le marquis d'Harcourt; deux escadres devaient escorter ces troupes, l'une commandée par le marquis de Nesmond, lieutenant général, et l'autre par Jean Bart. On voit dans la lettre suivante le détail de l'escadre sous les ordres de ce dernier.

« M. Boursin à M. de Villermont.

« Dunkerque, le 6 avril 1696.

« Monsieur,

« En réponse de la vôtre du 2 courant, je dois vous dire qu'elle m'a fait beaucoup de plaisir et à mes amis des nouvelles que vous me faites part. J'ai cherché partout, autant que mes affaires me l'ont pu permettre, l'occasion de rencontrer M. Brodeau, lieutenant de vaisseau du roi, pour lui faire part de vos nouvelles, je ne l'ai pu trouver, lequel j'aurais prié de vous faire le détail de l'escadre de M. le chevalier Bart; mais, à son défaut, je m'en vais vous dire ce qu'on m'a dit. M. Bart a eu ordre de la cour, le 22 du passé, de commander une escadre de sept vaisseaux ou frégates de guerre avec un brûlot, qu'on prépare avec toute diligence, et

vers dimanche ou lundi prochain, ils seront tous carénés. Les vaisseaux que je vous ai ci-devant dit qu'on avait armés ici sont désarmés pour armer *le Maure*, de cinquante-quatre canons commandé par M. Bart;

« *Le Mignon*, de quarante-quatre canons, M. de Saint-Paul.

« *Le Gerzay*, de quarante canons, M. de Dorogne.

« *Le Comte*, de quarante-quatre canons, M. de Reneville.

« *L'Adroit*, de quarante canons, M. de Ville-Luysan.

« *Le Milfort*, de trente-six canons, M..... (1).

« *L'Alcyon*, de trente-huit canons, M. de Saint-Pierre.

« *Le Tigre*, de trente-six canons, armé en brûlot, M. le chevalier de la Pomarède (2).

« Voilà, monsieur, l'escadre de M. Bart, qui, si on continue la diligence, sera bientôt prête; il ne manque plus que M. de Châteaurenault, passé dans la Manche pour faire retirer les ennemis qui sont devant Calais, et qu'avant-hier, 4 du présent mois, ils ont jeté six bombes, dont une a tombé dans les glacis de la citadelle. Je ne sais ce qu'il en sera dans la suite. On a fait retirer, à la faveur de la nuit, deux cents petits ou grands bâtiments, qui se sont sauvés dans leurs ports le long de la côte, de

(1) *le Milfort* fut commandé par M. de la Bruyère.

(2) *Le Tigre* ne fit point partie de l'escadre de Jean Bart.

crainte du bombardement des ennemis. Le vaisseau dont vous me parlez, naufragé sur notre côte, appartenait à M. Hustin, marchand de cette ville, lequel a été brûlé après trois jours de naufrage par deux longues barques ennemies.

« Le roi d'Angleterre est à Boulogne. M. de Gabaret est parti il y a huit jours pour Paris. Le vaisseau naufragé n'était pas si considérable qu'on vous a dit, car il n'était chargé que de planches.

« Il n'y a pas d'ennemis à la côte, comme on vous a dit.

« Je vous salue, et suis, monsieur, votre très-humble serviteur,

« BOURSIN. »

(*Biblioth. Royale* : collection d'Angeau. A. 153. Dunkerque).

Tous les préparatifs de l'expédition étant terminés, Jacques II arriva le 1er mars à Calais; diverses circonstances l'y retinrent assez longtemps pour que les Anglais et les Hollandais prissent leurs mesures dans le but de prévenir cette exécution; et au 16 mars, l'amiral lord Russel se trouva à la hauteur de Gravelines avec une flotte de soixante-trois voiles. Il fallut dès lors perdre tout espoir de succès, et l'expédition échoua. Jean Bart reçut quelques jours après l'ordre d'aller croiser avec son escadre dans le Nord. Il sortit de la rade de Dunkerque le 17 mai à dix heures du soir, malgré quatorze vaisseaux qui s'y trouvaient pour s'opposer à sa sortie. Une de ses lettres, un long mémoire de

M. Vergier, commissaire général de la marine, embarqué sur le vaisseau monté par Jean Bart, et la note mentionnée, adressée au comte de Toulouse, nous permettent de faire connaître cette glorieuse et magnifique campagne dans tous ses détails. Nous reproduisons *textuellement* la lettre et la note.

« A Coekalf, ce 12e juillet 1696.

« Monseigneur,

« Trois corsaires de Dunkerque qui ont relaché jcy avec une prise hollandoise le 10e de ce mois et qui retournent a Dunkerque en droiture, m'ont fourny une occasion fauorable pour vous mander ce qui s'est passez dans nostre croisière; quoyque j'ay eust l'honneur de vous le marquer par vne lettre que je vous ay escrite par la poste et dont voicy la copie que je vous envoye croyant qu'elle vous sera plutost rendue que l'autre qui doit faire vn longt circuit deuant que darriuer en France (1).

« Apres trente et vn jour de croisiere sans rien trouuer je joingnis le 18e juin une flotte hollandoise que j'attendois depuis quinze jours sur les auis que j'en auoit eust a la mer; elle estoit d'enuiron quatre-vingt bâtiment marchands escortées par cinq vaisseaux de guerre dont jl y en avoient deux de 44 ca-

(1) Suivant les prévisions de Jean Bart, sa première lettre, datée du 5 juillet, n'arriva que longtemps après celle dont les corsaires furent chargés. Cette première lettre du 5 juillet existe également aux *Archives de la Marine*.

nons, deux autres de 38 canons et vn autre de 24 pièces. Je les attaquez et j'eust le bonheur d'enleuer les cinq conuois apres un combat tres opiniatre, ou j'eust quinze hommes de tué dont Mons[r] de Carguères et du nombre et quinze blessez dont il y en a cinq ou six qui seront estropié, et ensuitte je pris vingt cinq grosses fluttes toutes chargées de mats, blez ou goudron.

« Chaque capitaine, Monseigneur, vous rendra compte de la part qu'il y a eue et de la conduitte de ses officiers. Pour ce qui me regarde en particulier apres auoir fait rendre celuy de 24 pieces a coup de canon et de mousqueterie j'enleué le commandant a l'abordage qu'il ne me refusa pas et ensuitte je donné dans la flotte ou je pris neuf fluttes de six à sept cent tonneaux. J'auray destruy toute la flotte sans vne escadre de douze vaisseaux de guerre hollandois qui ont esté tesmoins de nostre combat. Comme elle m'estoit fort superieure en nombre et en grosseur et qu'elle arriuoit vent arrièr sur moy avec un bon frais et que je ne pouuoit pas sans compromettre beaucoup les armes du roy entreprendre de soutenir contre cette escadre, je fust obligé de faire bruler toutes mes prises marchandes aussy bien que les quatre vaisseaux de guerre ayant donné celuy de vingt-quatre canons, après les avoir encloué et mouillez les poudres pour me decharger des prisonniers qui m'auroit fort embarrassés si j'auoit esté obligé de donner vn second combat et qui m'auroient d'ail-

leur consommé tous mes viures. Tout cela fut executé auec taut de diligence et si apropos que *les ennemis n'estoient qu'a deux portées de canon de moy lorsque je commencé de faire seruir* (1).

« Comme tout le reste de la flotte s'est trouuée séparée et sans conuois, je ne doute pas, Monseigneur, que les capres de Dunkerque n'ayent achevé de la destruire et jl y en a eust deux qui donnerent dans la flotte dès le commencement du combat lesquels je couuris par ma manœuvre avec toutes leurs prises pendant tout le temps que les ennemis me chasserent qui fust jusque a la nuict. Ainsy je conte que cette flotte qui estoit de tres grande consequence pour les ennemis sera presque toutes prises par les capres qui croisoient à l'ouuerture du Texel dont je n'estoit qu'a quatre lieue et demie. Mr. Vergier qui a esté tesmoins de tout ce qui s'est passé vous envoye, a ce qu'jl m'a dit, une relation tres exacte et plus détaillée que ma lettre ainsy je remets à mon retour a vous informer de tout le detaille de ma campagne. Il me reste à vous marquer la satisfaction que j'ay de la valeur et bonne conduitte de tous Messieurs les capitaines en cette occasion.

« Je n'ay peut Monseigneur, vous escrire plutost n'en ayant trouué aucune occasions; j'ai relaché à Coekal ou lon travaille auec toute la diligence possible a nous faire de la Bierre et jen partiré aussitost qu'elle sera faite.

(1) Cette phrase n'est pas soulignée dans l'original.

« Jay eust auis qu'jl y a quinze nauires anglois depuis 60 jusque a 40 canons commandés par un vice amiral bleu qui croisent pour moi entre le Dogre bank et le Vieel (1) c'est par un capitaine marchand que j'ay trouué icy, qui a esté à leur bord que j'ay appris cette nouuelle. Ainsi cela est certain.

« Jay apris aussy par le sieur Remy consul à Vleker que les douze vaisseaux de guerre qui nous ont donnés chasse le jour du combat estoient venus mouiller a trois lieues du dit Port après auoir conduits vne grande flotte jusque a l'entrée du Sund, et cela dans lesperance de me joindre, puisqu'jls ont tenu une fregatte sous voille pendant les trois jours qu'jls ont resté mouillez; jl ma donné lestat de leurs forces que je vous marque icy, scauoir :

« Deux vaisseaux de 72 canons.

« Un autre de 66 canons.

« Deux autres de 64 canons.

« Trois autres de 46 canons.

« Un autre de 40 canons.

« Un autre de 34 canons.

« Ainsy vous verrés, Monseigneur, que je n'auroit pas eust a faire a partie esgalle. Je suis avec un tres profond respect

« Monseigneur

« Vostre tres humble et tres obeissant seruiteur

« Le che Bart. »

(*Archives de la Marine de Versailles.*)

(1) Le Vlie.

JOURNAL DE NAVIGATION DU SIEUR VERGIER, OU RELATION TRÈS-DÉTAILLÉE DU COMBAT RENDU LE 17 JUIN, PAR M. BART, CONTRE UNE FLOTTE HOLLANDOISE VENANT DE LA MER BALTIQUE.

« Monseigneur,

« Vous avez été informé avec quelle conduite et avec quel bonheur M. Bart sortit, le 17 mai, à dix heures du soir, de la rade de Dunkerque, malgré quatorze vaisseaux ennemis qui nous y gardoient.

« Depuis ce jour jusqu'au dernier mai, nous avons croisé entre le Vlie et le sud du Dogher-Banc sans y rien rencontrer.

« Le 1er juin nous trouvâmes, à trente-huit lieues au nord du Texel, deux bâtiments danois venant de Fleker, dont les capitaines nous dirent qu'il y avoit à Christiana, en Norwège, une flotte de quarante bâtiments hollandois, et qu'on y en attendoit une autre de pareil nombre de la mer Baltique; qu'elles venoient se joindre et faire ensemble voile au Texel, sous l'escorte de sept vaisseaux de guerre depuis vingt-quatre jusqu'à cinquante canons.

« Sur cet avis, et pour rencontrer plus sûrement cette flotte, M. Bart prit la résolution de changer sa croisière, et alla prendre celle d'entre le cap Derneus et le nord du Dogher-Banc.

« Le 9 juin nous rencontrâmes, à trente lieues au sud-ouest de Derneus, deux bâtiments, l'un da-

nois, l'autre suédois, venant du Texel, qui nous apprirent qu'il y avoit au Vlie huit vaisseaux de guerre, depuis trente jusqu'à quarante canons, et qu'on y en attendoit quatre autres du Texel, depuis cinquante jusqu'à soixante, qui tous ensemble devoient le convoyer.

« Ce second avis obligea M. Bart de changer encore une fois sa croisière et d'aller reprendre la première que nous avions tenue, c'est-à-dire celle d'entre le Vlie et le sud du Dogher-Banc; cet endroit étant le passage nécessaire de l'une et de l'autre flotte.

« Le 13 juin, nous rencontrâmes, à une lieue au nord de Vlie, sept bâtiments danois qui en revenoient, lesquels nous confirmèrent la nouvelle de la flotte qui y étoit prête à partir pour la Baltique.

« Le 17 juin, à sept heures du soir, étant à environ seize lieues nord du Texel, et le vent étant nord-nord-ouest, nous découvrîmes à six lieues au vent à nous une flotte qui nous parut très-nombreuse, mais dont, à cause de l'éloignement, nous ne pûmes rien discerner, sinon qu'elle faisoit route au sud-sud-ouest.

« Le même soir et peu d'heures après cette découverte, nous parlâmes à quelques bâtiments danois venant de Norwége, qui nous apprirent que cette flotte étoit celle que nous attendions de la mer Baltique; qu'elle étoit composée d'environ quatre-vingts bâtiments marchands et convoyée par cinq

vaisseaux de guerre, trois anglois, depuis cinquante jusqu'à soixante canons, deux hollandois de trente à quarante.

« Sur cet avis, M. Bart assembla les capitaines pour examiner ce qu'il y avoit à faire. Son sentiment, qui se trouva celui de tous les autres capitaines, fut d'observer toute la nuit les ennemis et d'aller le lendemain les attaquer, et que, sans s'amuser à canonner, ce qui pourroit donner aux bâtiments marchands le temps de se sauver, il iroit droit aborder le commandant; que *le Gerzé* et *le Mignon* aborderoient les deux autres anglois, et que *l'Adroit* et *le Comte* feroient la même manœuvre à l'égard des deux hollandois, mais parmi les anglois il pouvoit y en avoir de beaucoup plus forts que les nôtres, il ordonna à *l'Alcion* et au *Milfort* de se tenir parés, pour pouvoir aller soutenir l'abordage de celui de nos vaisseaux qui se trouveroit moins fort que celui des ennemis qu'il attaqueroit.

« Nous nous tînmes toute la nuit à la cape, le vent étant toujours nord-nord-ouest, mais foible; en sorte que les ennemis ayant toute la nuit continué leur route au sud-sud-ouest, le lendemain, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes à environ deux lieues sous le vent à eux, et à dix lieues du nord-nord-est du Texel.

« Deux petits corsaires vinrent avant le jour parler à M. Bart; il leur ordonna de le suivre et de

se jeter dans la flotte dès qu'ils le verroient aux mains avec les vaisseaux de guerre.

« Sitôt que l'éclaircie nous eut permis de reconnoître la route des ennemis, M. Bart fit le signal d'ordre de bataille, et ensuite, pour leur gagner le vent, il courut deux bordées, l'une à l'ouest, l'autre au nord-est, environ deux lieues chacune, et à mesure que nous approchâmes, nous découvrîmes que l'avis que les Danois nous avoient donné la veille n'étoit pas tout à fait juste; qu'il y avoit à la vérité dans cette flotte cinq vaisseaux de guerre, mais qu'ils étoient tous hollandois, et bien moins forts qu'ils ne nous l'avoient dit.

« M. Bart, ayant par la seconde bordée gagné le vent aux ennemis, mit le signal d'abordage et fit vent arrière sur eux, environ à six heures du matin.

« *Le Gerzé* étoit à la tête, ensuite *l'Alcion*, *le Maure*, *le Mignon*, *l'Adroit*, *le Comte* et *le Milfort*.

« De leur côté les ennemis, nous voyant tomber vent arrière sur eux, se prolongèrent pour couvrir leur flotte, ayant l'amure à tribord. A notre approche ils revirèrent par la contre-marche, et prenant leurs amures à bâbord, ils nous attendirent à petites voiles, les vaisseaux de guerre à la tête et en ligne, pendant que les bâtiments marchands arrivèrent vent arrière pour s'éloigner à la faveur du combat.

« Leurs vaisseaux de guerre et leur ordre de bataille étoient : *le Comte-de-Holmes*, de trente-huit

canons, commandé par le sieur Marmart; *le Weldam*, de pareille force, commandé par le sieur Sweers; *la Maison-de-ville-de-Harlem*, de quarante-quatre canons, commandé par le sieur Bokem : celui-là étoit commandant de l'escadre; *le Den-Arent*, de vingt-quatre canons, commandé par le sieur Hallowin, et *le Saulsdeck*, de quarante-quatre canons, commandé par le sieur Vandenberg.

« M. Bart choisit le commandant et fit gouverner sur lui; mais les ennemis se tenoient fort serrés; il fut obligé, en prenant son air pour prolonger le vaisseau qu'il vouloit aborder, de prolonger aussi *le Den-Arent*, auquel il donna vergue à vergue toute sa bordée, et fit sur lui un si grand feu de mousqueterie qu'il le mit hors de combat. Ce vaisseau, quoique petit, nous répondit très-vigoureusement, et comme nous courions toujours de l'avant, il vint à notre arrière, où il recommença à nous canonner à portée de pistolet. Mais M. Bart, s'en étant aperçu, fit passer de la mousqueterie sur le couronnement et sur la galerie, à la vue de laquelle ce vaisseau demanda quartier et amena pavillon. Il fut amariné par *le Milfort*, qui y mit M. de Vieux-Champs, lieutenant de vaisseau, pour le commander.

« Ensuite M. Bart alla aborder le commandant hollandois, et l'enleva après une heure de défense très-vigoureuse. Le sieur de Flagmarton, volontaire anglois, embarqué sur *le Maure* par ordre du roi,

sauta le premier à l'abordage, et fut en même temps suivi de plusieurs officiers et gardes marine, et quoiqu'il ne doive cet avantage de primauté qu'à la situation où il se trouva, il fut si attentif à s'en servir et fit d'ailleurs si bien son devoir, que cela devient un mérite pour lui. MM. du Conseil, de la Péodière, le fils de Bart, de Combourg, de la Thomelle, de Busca, en un mot tous les officiers *du Maure*, y firent tout ce qu'on pouvoit attendre de bons officiers et de bons soldats. Cet abordage fut fait le premier et fut fini à neuf heures du matin. Nous eûmes, tant par le feu du petit vaisseau que par celui du gros, quinze hommes tués et seize blessés. D'un autre côté, *le Gerzé*, commandé par M. Doroigne, et *l'Alcion*, commandé par M. de Saint-Pierre, qui étoient à notre tête, abordèrent et enlevèrent, l'un *le Comte-de-Holmes*, et l'autre *le Weldam*, sans autre accident que la longue résistance que firent ces deux vaisseaux. *Le Gerzé* eut en cet occasion cinq hommes tués et dix blessés. *L'Alcion* eut trois hommes tués et douze blessés. *Le Mignon*, commandé par M. de Saint-Pol et qui étoit de notre arrière, arriva sur *le Saulsdek;* mais, dans le temps qu'il le prolongeoit, ce vaisseau lui donna sa bordée si heureusement qu'il lui coupa sa barre de gouvernail et presque toutes ses manœuvres; cet accident l'ayant mis hors d'état de gouverner, il ne put accrocher le vaisseau hollandois, et fut obligé de le canonner vergue à vergue pendant une demi-heure;

ensuite le vaisseau ennemi, qui avoit sur lui l'avantage du gouvernail et des manœuvres, fit ralinguer ses voiles et lui gagna au vent, mais de si près que le beaupré du hollandois se prit dans l'arrière de l'autre; mais *le Mignon*, par le moyen de ses voiles acculées, s'étant trouvé par le travers de ce vaisseau, du côté de bâbord et sous le vent, lui donna de ce côté-là une bordée si à propos qu'il l'obligea d'amener son pavillon, et comme son pavillon étoit amené, il tira encore deux coups de canon sur *l'Adroit*, qui suivoit *le Mignon*, M. de Villeluizant lui répondit de toute sa bordée et y envoya sa chaloupe pour l'amariner, étant plus paré pour cela que *le Mignon*, à qui il appartenoit. M. de Villeluizant y mit M. du Rivaut, capitaine de frégate, pour le commander. *Le Mignon* eut en cette occasion quatre hommes tués et dix-huit blessés. M. de Saint-Pol m'a paru fort content de tous les officiers en cette occasion, et surtout du sieur de Vandèmes, qui sert sur *le Mignon* en qualité d'enseigne.

« Comme il n'y avoit que cinq vaisseaux ennemis, que de ces cinq M. Bart en avoit enlevé ou fait rendre deux, et que les trois autres étoient tombés par leur situation au *Gerzé*, au *Mignon* et à *l'Alcion*, il ne resta rien à faire pour *l'Adroit*, pour *le Milfort* ni pour *le Comte*, et vous croirez aisément, Monseigneur, que ce fut au grand regret de MM. de Villeluizant, de La Bruyère et de Renneville, qui les commandent.

« Dès que M. Bart fut maître du vaisseau qu'il avoit attaqué et qu'il vit tous les autres rendus, il fit déborder, mit le signal pour donner dans la flotte et y donna tout le premier, faisant amener les bâtiments à coups de canon, et y envoyant une chaloupe pour les brûler; les autres firent la même chose.

« Lorsque nous avions commencé à faire vent arrière sur les ennemis, on avoit averti M. Bart qu'on découvroit à six lieues, au vent à nous, une flotte qui paroissoit plus nombreuse encore que celle que nous avions attaquée. A midi, et lorsque nous étions occupés à chasser les bâtiments marchands, il fut averti par les matelots de découverte qu'on ne voyoit plus cette flotte, mais qu'il paroissoit, à deux lieues au vent à nous, treize gros bâtiments qui sembloient vaisseaux de guerre et qui venoient sur nous vent arrière.

« M. Bart les ayant reconnus lui-même pour vaisseaux de guerre, entre lesquels il jugea qu'il y en avoit cinq au-dessus de soixante canons, les autres de trente-six à cinquante, mit en panne, et fit aux vaisseaux de son escadre le signal de cesser la chasse et de se rallier auprès de lui.

« Les capitaines rassemblés, il fut jugé à propos de retirer nos équipages des vaisseaux de guerre hollandois, de mettre tous les équipages prisonniers dans celui de vingt-quatre canons pour les renvoyer en Hollande, après en avoir encloué le canon et

mouillé la poudre, et ensuite de brûler les quatre autres.

« Ce parti étoit le seul bon à prendre en cette occasion, parce que les vaisseaux hollandois que nous avions pris, allant mal naturellement et étant d'ailleurs fort désemparés du combat, seroient infailliblement retombés entre les mains des ennemis avec une bonne partie de nos équipages qui y avoient été jetés, si nous avions entrepris de les emmener, et que d'ailleurs il y auroit eu une témérité très-dangereuse pour le service à tenter de les défendre et de les soutenir contre une escadre aussi supérieure à la nôtre qu'étoit celle qui nous chassoit, surtout nos équipages se trouvant fort affoiblis par l'amarinage de ces prises. Quant au parti de mettre tous les matelots hollandois dans le vaisseau de vingt-quatre canons et de les renvoyer en Hollande, c'étoit aussi une chose indispensable, parce que les équipages, montant à plus de mille hommes, auroient presque consommé tous nos vivres, et nous auroient obligés de retourner en France bien plus tôt que vous ne l'avez destiné. Cette résolution prise, chacun s'en retourna à son bord pour l'exécuter.

« Cependant l'escadre ennemie tomboit toujours sur nous vent arrière; mais quand elle fut à environ demi-lieue au vent à nous, elle mit en panne comme pour être témoin de l'incendie de leurs vaisseaux, mais apparemment pour tenir conseil

sur ce qu'ils avoient à faire. Cette mauvaise manœuvre nous donna le temps d'exécuter ce qui avoit été résolu. Nos équipages furent tirés des prises; les Hollandois furent mis dans le petit vaisseau, à l'exception des officiers majors et d'environ deux cent trente matelots, qu'on n'eut pas le temps ou qu'on ne put y transporter à cause de leurs blessures, et le feu fut mis aux quatre vaisseaux de guerre.

« Dès que les ennemis s'aperçurent que nous brûlions leurs vaisseaux, ils firent servir et recommencèrent à chasser sur nous à toutes voiles; *mais M. Bart et toute son escadre resta toujours en panne, jusqu'à ce qu'il vit les quatre vaisseaux consumés; ensuite il fit servir portant au ouest-sud-ouest avec ses deux huniers seulement, et se retira ainsi devant les ennemis, qui avoient toutes leurs voiles dehors.*

« *Je ne prendrai pas le soin, monseigneur, de vous marquer plus fortement* LA FIERTÉ *de cette manœuvre; le récit le plus simple suffit pour la faire connoître.*

« Les ennemis nous suivirent toute la nuit; mais à la pointe du jour nous ne découvrîmes plus que trois de leurs vaisseaux, à plus de cinq lieues de l'arrière de nous, et sur les six heures du matin on n'en vit plus du tout.

« Ils ont perdu en cette occasion environ quarante bâtiments, y compris les vaisseaux de guerre et plusieurs flûtes que les deux petits corsaires de Dunkerque ont prises ou brûlées.

« Tous ces bâtiments étoient chargés de planches, de goudron, de chanvre, de blé et autres marchandises du Nord, et comme nous ne nous attachâmes qu'à brûler les plus gros, je ne doute point que la perte n'aille à deux millions au moins pour les Hollandois.

« De toute cette flotte il ne s'en seroit peut-être pas sauvé deux bâtiments sans l'arrivée de la seconde escadre, qui, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, fit cesser notre chasse environ deux heures après que nous l'eûmes commencée.

« Les Hollandois ont aussi perdu en cette occasion le sieur Bokem, capitaine de vaisseau commandant l'escadre, et le sieur Hallowin, capitaine commandant *le Den-Arent;* ils ont eu de blessés le sieur Marmart, capitaine commandant *le Comte-de-Holmes*, et le sieur Iweers, capitaine commandant *le Weldam,* l'un d'un coup de mousquet dans la poitrine, et l'autre d'un éclat de grenade à la jambe. Quant à la perte qu'ils ont faite de matelots et autres gens d'équipage, nous n'avons pu le savoir, à cause du peu de temps que leurs vaisseaux ont resté entre nos mains; mais s'il est permis d'en juger par le nombre de leurs blessés, il faut qu'elle eût été grande, puisque nous avons embarqué dans nos vaisseaux plus de cent de leurs blessés, et qu'il y en eut autant qui furent renvoyés en Hollande dans la petite prise.

« De notre côté, nous avons eu de tués les sieurs

chevalier de Cargrais, capitaine en second sur *le Maure;* de Bauchard, capitaine de frégate servant sur *le Gerzé;* du Fremet, sous-brigadier des gardes marine sur *l'Alcion*, et vingt-sept matelots ou soldats sur tous les vaisseaux.

« Le sieur du Conseil, lieutenant de vaisseau, a été légèrement blessé à la jambe; les sieurs d'Estapes et Jouan, gardes marine, l'ont été aussi, le premier légèrement à la tête, et l'autre assez dangereusement d'un coup de mousquet dans les reins, et à l'égard des matelots et soldats, nous avons eu sur tous les vaisseaux cinquante-six blessés.

« Si je ne vous marque rien en particulier, monseigneur, touchant ce que les officiers ont fait en cette occasion, c'est que tous ceux qui se sont trouvés en place à se distinguer s'y sont si bien et si également comportés qu'on ne peut rien dire de l'un qui n'appartienne également à tous les autres.

« Le 19 juin, nous fîmes route pour aller reprendre la croisière d'entre le Derneus et le nord du Dogher-Banc.

« Le 28 juin, étant à vingt-quatre lieues au nord-est de Derneus, nous rencontrâmes quatre bâtiments danois allant à Newcastle, sur lesquels nous mîmes les officiers hollandois et une partie des matelots prisonniers qui nous étoient restés. Je leur fis donner pour dix jours de vivres, qui est ce

que M. Bart jugea qu'il leur falloit pour leur traversée, et si ces bâtiments avoient été assez grands pour recevoir le reste, nous l'y aurions mis, soit pour épargner les vivres qu'ils nous consommèrent, soit pour débarrasser nos vaisseaux.

« Ces bâtiments nous apprirent que la grande flotte que nous découvrîmes le 18 juin, dans le temps que nous arrivions sur celle que nous attaquâmes, étoit la flotte du Vlie, et que l'escadre de treize vaisseaux qui nous chassa ce jour-là étoit une partie de son convoi qui, au bruit du canon, s'étoit détachée pour courir sur nous, pendant que la flotte du Vlie, escortée encore par quatre vaisseaux de guerre restés avec elle, avoit continué sa route dans la mer Baltique. *La force de ce convoi est une preuve des effets que produit chez les ennemis une escadre commandée par M. Bart quand ils la savent à la mer.*

« Le 1er juillet, étant à douze lieues au large de la terre de Norwége, et le vent étant propre pour y relâcher, M. Bart prit la résolution d'y aller. Plusieurs raisons l'obligèrent à prendre si tôt ce parti : la première, que quelques-uns de nos vaisseaux commençoient à manquer d'eau : la seconde, que le nombre de nos malades augmentoit tous les jours, et que leurs rafraîchissements étoient sur leur fin dans presque tous les vaisseaux; et la troisième, parce qu'étant nécessaire d'y relâcher tôt ou tard, il étoit à propos de le faire pendant ce mois,

où il n'y a rien à espérer à la mer, pour pouvoir la tenir dans le mois d'août, qui est le retour de plusieurs flottes des ennemis.

« Le 2 juillet, nous apprîmes, sur la côte de Norwége, que l'escadre qui nous avoit chassés le 18 juin, forte de treize vaisseaux hollandois, l'un de soixante-seize canons, cinq au-dessus de soixante, le reste, depuis trente-six jusqu'à quarante, et un brûlot, croisoit du côté de Fleker.

« Sur cet avis, M. Bart prit le parti de relâcher à Concalf au lieu de Fleker où il avoit dessein d'aller, d'autant que par la situation des lieux, avec peu de précautions, nous pouvons mettre ici nos vaisseaux hors d'insulte, quelque entreprise que puissent tenter les ennemis; au lieu qu'à Fleker, où, à la vérité, nous aurions eu beaucoup plus de commodités pour prendre les vivres et les rafraîchissements dont nous avions besoin, ils auroient pu nous insulter aisément, quelques précautions que nous eussions pu prendre.

« Et enfin hier, 3 juillet, nous entrâmes en ce port à huit heures du soir.

« Voilà, Monseigneur, un récit de notre navigation le plus exact que j'ai pu, et dans lequel je souhaite que vous trouviez quelque chose qui vous soit agréable, c'est-à-dire utile au service du roi et conforme à ses intentions.

« Pour ce qui me regarde, Monseigneur, j'ai donné toute mon attention à mettre et à faire ob-

server un bon ordre dans les choses qui sont de mon inspection.

« Ce matin, à la pointe du jour, nous avons mis à terre tous les prisonniers qui nous restoient, je leur ai fait donner pour deux jours de vivres, et ils ont été renvoyés à Christiansond, où l'on nous a dit qu'il y avoit quelques vaisseaux hollandois qui pourront les recevoir. Il s'est trouvé parmi ces prisonniers plusieurs Flamands de Dunkerque que les Hollandois retenoient malgré eux, et quelques Italiens qui ont demandé à rester sur nos vaisseaux; je les ai retenus, et les ai donnés en remplacement à ceux de nos vaisseaux qui ont perdu le plus de monde.

« Il y a dans toute l'escadre cent quatre-vingts malades, soit de fièvre ou de scorbut; je les ai fait mettre à terre aujourd'hui, partie dans une maison, partie sous des tentes, et tous les ordres sont donnés pour qu'ils ne manquent pas de rafraîchissements.

« Nous avons appris que les Anglois ont sur le Dogher-Banc une escadre de quinze vaisseaux; *il y a bien de l'apparence que c'est pour nous qu'elle y croise.*

« M. Remy, consul de la nation françoise à Christiansond, et qui a vu l'escadre qui nous chassa le 18 juin, dit qu'elle étoit composée de deux vaisseaux de soixante-douze canons, d'un de soixante-six, deux de soixante-quatre, trois de cinquante,

un de quarante-six, un de quarante-quatre, un de quarante et un de trente-six; et que les autres vaisseaux qui étoient restés avec la flotte du Vlie étoient un de trente-huit canons, un de trente-quatre et deux de trente-six.

« Je suis avec un très-profond respect,

« Monseigneur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« VERGIER. »

(*Arch. de la Marine à Versailles.*)

Voici maintenant la note *textuellement* reproduite, qui fut adressée comme *memorandum*, après le retour de Jean Bart à Dunkerque, au mois d'octobre 1696, au comte de Toulouse, amiral de France : elle ne porte point de signature, elle est sans titre, sans formule de conclusion, de l'écriture d'un commis; une main étrangère, celle de quelque personne chargée du classement des pièces dans les dossiers, y a écrit en marge :

1696. *Relation de la navigation du chevalier Bart.*

« Le roi ayant dit au chevalier Bart lorsqu'il a eu l'honneur de salüer Sa Majesté, qu'*il n'avoit pas esté aussy heureux cette campagne que les précédentes*, il vous supplie très-humblement, Monseigneur, de vouloir bien informer Sa Majesté :

« Qu'estant sorty de la rade de Dunkerque le 17e mai, la nuit, *il fut obligé de traverser, le boutefeu à la main, vingt deux vaisseaux de guerre an-*

glois qui estoient mouillez hors des bancs pour lui boucher le passage.

« Ensuite, après un mois de croisière, fit rencontre d'une flotte hollandoise, escortée par cinq vaisseaux de guerre, qu'il attaqua, et s'en rendit maistre; brusla trente vaisseaux marchands, dont le moindre estoit de cinq ou six cents tonneaux, *nonobstant une escadre hollandoise de treize gros vaisseaux de guerre, et deux bruslots qui estoient à trois lieues au vent de luy, quand il commença le combat, et qui se trouvèrent à deux portées de canon quand il fut finy*, ce qui l'obligea à mettre le feu à quatre des dits vaisseaux de guerre, après avoir mis onze ou douze cents Hollandois dans une frégate de vingt-six pièces de canon qu'il renvoya. *Il a de plus, avec une si petite escadre, empesché, cette campagne, la pesche du hareng, de quatre ou cinq cents bastiments, que les Hollandois ont coutume de faire, n'en ayant envoyé cette année que trente ou quarante.*

« Après quoy leur flotte destinée pour Moscovie a relasché à Norwége, *quoyqu'escortée de huit vaisseaux de guerre parce qu'ils avoient appris que le chevalier Bart croisoit si fort au nord, qu'ils n'en sont sortis que pour retourner en Hollande, sans avoir achevé leur voyage, après qu'ils l'ont sceu arrivé à Dunkerque*. Et leur grande flotte, qui avoit coustume tous les ans de faire trois ou quatre voyages dans la mer Baltique, en Norwége, *n'en a fait qu'un celle-cy, et cela avec une très grande escorte.*

« *En sorte que la petite escadre de Sa Majesté qu'il avoit l'honneur de commander, a obligé les ennemis, pendant cinq mois, d'entretenir* CINQUANTE-DEUX VAISSEAUX, *divisés en trois escadres. L'une commandée par le contre-amiral bleu d'Angleterre, nommé Bemboo, l'autre par Mingder, et la troisième par Wanzel.*

« Enfin obligé de relascher à la fin de ses vivres, il fut aussy obligé de traverser les dites escadres de *Bemboo et de Wanzel, de* TRENTE-TROIS VAISSEAUX, *qui l'attendoient sur son passage* (1). »

Cette note a été publiée pour la première fois par M. Jal, dans le premier volume de *la France maritime* (p. 21). Faulconnier cependant a dû la connaître, car nous la trouvons presque en entier dans son *Histoire de Dunkerque*. Marie Tugghe lui en communiqua probablement une copie. Nous trouvons en outre dans ce même auteur que « Jean Bart ne renvoya en Hollande les onze ou douze cents Hollandois qu'à condition qu'ils renvoieroient ce bâtiment (la frégate de vingt-six canons) à Dunkerque, aiant retenu deux capitaines pour otages. Le vaisseau, ajoute-t-il, qui portoit les équipages de ceux qui avoient été brûlés, et plusieurs navires marchands qui s'étoient échapez, étant arrivez à Amsterdam, on mena quatre-vingts blessez

(1) Les passages en caractères italiques ne sont pas soulignés dans l'original: nous ne l'avons fait que pour les rendre plus saillants.

à l'hôpital : ce qui causa une telle consternation, et une si grande émotion parmi le peuple, qu'il fut sur le point de piller les maisons des officiers de l'amirauté, les accusant d'être cause des pertes continuelles qu'il souffroit dans son commerce, par le peu de soin qu'ils avoient de fournir des esquadres suffisantes. Ces officiers, pour apaiser cette populace irritée, furent ravis de trouver l'occasion de faire passer au travers d'Amsterdam les matelots d'un petit bâtiment armé en course qui venoit d'être pris. »

Ironiques et ridicules représailles, au jugement du peuple hollandais, des immenses désastres dont le héros dunkerquois frappa la fortune des Bataves!

Cette campagne eut un glorieux retentissement, Saint-Simon lui réserva dans ses *Mémoires* les lignes suivantes : « *Le célèbre Jean Bart* brûla cinquante-cinq vaisseaux marchands aux Hollandois, parce qu'il ne put les amener après avoir battu leur convoi, et leur coûta une perte de six ou sept millions. » Cette magnifique croisière met en relief le ridicule de l'assertion de Forbin, que Jean Bart *étoit propre pour une action hardie, mais absolument incapable d'un projet un peu étendu*. Pour en faire ressortir toute l'envieuse absurdité, nous produisons ici les réflexions judicieuses et inédites que M. le comte de Circourt a faites à ce sujet : « Ce n'est plus ici, dit-il, l'ignorant capitaine de corsaire que M. de Forbin

a prétendu et d'autres après lui, c'est au contraire un sage, prudent et très-judicieux chef d'escadre. Il faut lire ses dépêches ainsi que celle de M. Vergier, commissaire général de l'escadre, pour comprendre le calme, la maturité, la ténacité de ses résolutions, la foudroyante énergie de son exécution et l'entraînement qu'il exerçait sur des hommes tels que M. de Saint-Pol, de Renneville, la Piaudière, d'Oroignes et autres gens de naissance, de capacité et de coup d'œil, capables de critique, et qui auraient dû être portés à en faire si Jean Bart, homme de la bourgeoisie, n'avait pas été un marin d'un talent supérieur en même temps que d'une bravoure éclatante. »

Louis XIV, digne appréciateur des hommes qui illustrèrent son règne, éleva Jean Bart à la suite de cette campagne au grade de chef d'escadre; voici les provisions de ce grade qui portent la date du 1er avril 1697.

PROVISION DE CHEF D'ESCADRE.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc., notre cher et bien-aimé le chevalier Bart, capitaine de vaisseau, nous a rendu pendant plusieurs années des services si importants, et les prises qu'il a faites sur nos ennemis avec tant de valeur et de bonne conduite ont été si utiles au bien de notre état pendant la cherté des vivres, qu'après lui avoir donné divers commandements d'escadre de nos vaisseaux dans

les mers du Nord, dont il s'est acquitté avantageusement pour la gloire de nos armes, il est juste de joindre aux fonctions de chef d'escadre qu'il a si bien remplies la qualité et les avantages qui en dépendent : à ces causes, nous avons icelui chevalier Bart, commis et commettons chef d'escadre de la province de Flandres à la place du marquis de Langeron, que nous avons fait lieutenant général, pour, sous l'autorité de notre très-cher et bien-aimé fils Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, etc.

« 1er avril 1697. »

(*Arch. de la Mar.* — Dunk. — Ray. n° 63.)

Jean Bart n'avait donc que quarante-six ans et demi lorsqu'il fut nommé chef d'escadre. On a prétendu à tort ou à raison que ce fut Louis XIV lui-même qui apprit à Jean Bart cette nomination en lui disant : « *Jean Bart, je vous ai fait chef d'escadre,* » et que l'intrépide marin lui fit cette réponse devenue célèbre : « *Sire, vous avez bien fait.* » Nous n'avons aucune raison pour douter de l'authenticité de cette réponse, qui a du moins le mérite de ne pas être empreinte d'absurdité : car si Jean Bart l'a faite réellement, cela prouve qu'en homme supérieur qui a la conscience de ce qu'il vaut, il a exprimé avec une belle naïveté l'intime pressentiment de ses forces.

Le roi de Pologne, le célèbre Jean Sobieski, qui s'immortalisa au siége de Vienne en y arrêtant l'im-

mense armée des Ottomans, qui fondaient sur l'Europe et menaçaient la chrétienté, étant mort d'apoplexie le 17 juin 1696, huit prétendants à la couronne se présentèrent; mais les suffrages du camp de la diète ne se trouvèrent partagés qu'entre le prince de Conti et Frédérick-Auguste, électeur de Saxe, de telle sorte que les partisans de France nommèrent le premier, et ceux de Saxe nommèrent en même temps l'électeur de cette principauté. Ce fut alors que le primat de Pologne, avec l'abbé de Polignac, ambassadeur du roi en Pologne, et l'abbé de Châteauneuf, qui lui avait été adjoint comme négociateur, firent de si pressantes instances pour hâter le départ du prince de Conti, départ sur lequel la cour avait été longtemps à se déterminer, que ce voyage fut enfin résolu. Jean Bart seul fut jugé capable de la mission périlleuse de faire passer le prince à travers une mer couverte d'ennemis, la flotte anglo-hollandaise, composée de dix-neuf vaisseaux de guerre, croisant au nord de Dunkerque pour s'opposer à son passage.

M. de Pontchartrain fit équiper à cet effet dix vaisseaux, mais Jean Bart, ayant été informé du but de l'expédition, en demanda le désarmement pour y substituer six frégates, ayant plus de confiance dans le succès de ses manœuvres avec des bâtiments légers et bons marcheurs. Aucune instruction ne lui fut donnée en cette occasion, la cour se reposant pleine et entière sur l'habileté et le génie

de l'héroïque marin, pour vaincre les dangereux obstacles que ce passage offrait en perspective. Le roi lui adressa seulement une lettre très-succincte, dans laquelle il lui ordonnait de transporter le prince à Dantzick; la lettre suivante de M. de Boursin à M. Valincourt annonce l'arrivée du prince à Dunkerque et les dispositions du départ.

« A Dunkerque, ce 6 septembre 1697.

« C'est seulement pour vous dire, monsieur, que monseigneur le prince de Conti arriva hier ici sur les quatre heures après midi, en bonne santé; que tout étoit prêt pour son embarquement, quant à la marine; mais, parce que 200,000 écus, qu'il fait conduire en or avec lui sur des surtouts, n'ont pu faire tant de diligence que sa personne et n'étoient point encore arrivés cette nuit bien tard, et sans lesquels il ne veut point partir, avec raison, il n'est point encore parti; mais comme apparemment les surtouts arriveront entre l'heure de six heures du matin, qu'il est, et ce soir, s'ils ne le sont déjà, l'on ne doute point que ce ne soit pour cette nuit prochaine qu'il mettra à la voile, et que dans trois fois vingt-quatre heures il ne soit rendu où il doit débarquer, si le vent continue d'être aussi favorable qu'il est et de la force qu'il le faut; en un mot, il est et se maintient à souhait. Ce prince porte encore, outre les 200,000 écus en espèces, pour 1,800,000 francs de lettres de change sur Dantzick, et pour 600,000 de pierreries: ainsi cela fait

3,000,000 encore: de telle sorte que tout cela, joint à sa personne et à tant de mérite, doit produire de bons effets s'il peut arriver heureusement et à propos; *mais les ennemis sont beaucoup sur leurs gardes et fort alertes, et plus que jamais, ne doutant pas qu'ils ne sachent parfaitement tout ce qui se passe ici depuis trois jours;* en un mot, on a perdu bien de beau et bon temps; *cependant M. Bart croit passer infailliblement*, ET QUE S'IL PEUT AVOIR SEULEMENT DEUX PORTÉES DE CANON DEVANT LES ENNEMIS IL SE MOQUERA D'EUX.

« L'on dit toujours la paix signée, du 31, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, et non avec l'empereur et l'Allemagne; mais vous jugez bien qu'ils seront bien contraints de la signer aussi.

« Il me semble que vous êtes bien discret sur l'arrivée heureuse de M. Pointis avec son escadre et ses richesses, après un combat contre cinq vaisseaux anglois, et que vous ne me dites rien.

« A demain le reste.

« Je ne suis pas moins votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« DE BOURSIN. »

Jean Bart mit à la voile le 6 septembre à minuit avec un vent favorable, le 7, ayant traversé l'un des points de croisière les plus dangereux, il passa devant Ostende, continua sa route pendant la nuit, et le jour étant venu, il rencontra trois vaisseaux

de quatre-vingts à la voile et neuf frégates qui étaient mouillées entre la Meuse et la Tamise. Jean Bart, se tenant sur la défensive, continua fièrement sa route, et lorsque le danger fut passé (1), le prince de Conti lui dit : « *S'ils nous avaient attaqués, ils « auraient pu nous prendre.* » Jean Bart lui répondit avec sang-froid : « *Cela était impossible.* — *Comment auriez-vous fait?* » répliqua le prince. Jean Bart répondit de nouveau : « *Plutôt que de me rendre, j'aurais mis le feu au vaisseau : nous aurions sauté en l'air, et ils ne nous auraient pas pris : mon fils avait ordre de se tenir à la sainte-barbe, tout prêt à y mettre le feu au premier signal.* » Le prince de Conti frémit, et lui dit : « *Le remède est pire que le mal : je vous défends de vous en servir tant que je serai sur votre vaisseau* (2). » Cette terrible inspiration de Jean Bart rappelle le sublime fanatisme de Jean Jacob-

(1) Saint-Simon dit dans ses *Mémoires* : « M. le prince de Conti « trouva neuf gros vaisseaux ennemis à l'embouchure de la Meuse « qui l'attendaient au passage. Un vent forcé les empêcha de l'at-« teindre quoiqu'ils y fissent tous leurs efforts.

(2) Fidèle à la loi que nous nous sommes faite, de n'admettre dans cette histoire comme vrais que des faits relatés d'après des documents authentiques, ou du moins d'après des historiens contemporains, nous devons prévenir que ces paroles, attribuées à Jean Bart, ne sont rapportées ni dans Faulconnier ni dans Saint-Simon, qui parlent assez longuement de cette expédition. Nous craindrions toutefois de pousser notre scepticisme trop loin, en n'admettant point comme historiques les pensées du marin et la réplique du prince, dont rien ne prouve d'ailleurs l'invraisemblance. Nous avons reproduit ce dialogue d'après Richer.

sen et de ces corsaires dunkerquois, qui ne balancèrent point entre la perspective d'une mort horrible et le quartier offert par l'ennemi, frappé de stupeur à la vue d'une aussi tragique défense.

Jean Bart étant arrivé le 10 au matin entre le cap Derneus et le Vleckeren, à dix lieues en mer, la frégate *la Volage*, commandée par M. de Nogent, se détacha de son escadre et reprit la route de France pour porter au roi des nouvelles du voyage et lui annoncer que le prince était hors de tout danger. Le 13, l'escadre mouilla devant Elseneur, et le 14, elle passa vers les cinq heures du soir devant le château de Cronembourg, qui commande le détroit du Sund. La lettre suivante adressée au roi par M. de Bonrepos, ambassadeur de France à Copenhague, rapporte des circonstances relatives au prince et à l'escadre assez intéressantes pour nous engager à les reproduire *in extenso*.

« A Copenhague, le 17 septembre 1697.

« Sire,

« M'étant rendu à Elseneur la semaine dernière, par les raisons que j'ai eu l'honneur de marquer à Votre Majesté par ma précédente, et ayant appris, par les lettres que je reçus vendredi dernier de Paris, que monseigneur le prince de Conti en devoit partir le jour de leur date, qui étoit le 2 de ce mois, je crus qu'il n'y avoit plus de temps à perdre pour parler au roi de Danemarck au sujet du passage de monseigneur le prince de Conti, et cela

me parut d'autant plus pressé que ce même jour le sieur Roze arriva à Elseneur, envoyé exprès par M. l'électeur de Saxe pour solliciter de nouveau le roi de Danemarck de s'opposer au passage de monseigneur le prince de Conti. Je fus averti que cet envoyé avoit 6,000 écus d'argent comptant, pour faire appuyer auprès des ministres les instances qu'il avoit à faire auprès du roi de Danemarck, et qu'il étoit chargé de deux lettres de créance pour ce prince, dans l'une desquelles M. l'électeur de Saxe ne prenoit que la qualité d'électeur, et dans l'autre celle de roi de Pologne.

« Comme j'ai toujours remarqué que dans les choses où le roi de Danemarck décide lui-même, il est fort exact à tenir ce qu'il a promis, je pris mon temps qu'il étoit seul pour lui dire que, dans la confiance que Votre Majesté prenoit en son amitié, je ne voulois pas lui dissimuler plus longtemps qu'il devoit arriver d'un moment à l'autre au Sund une escadre de ses vaisseaux ; que, comme il arrivoit quelquefois des contestations pour le salut ou autres choses entre les commandants de ses escadres et ceux qui commandent les places, j'avois cru qu'il trouveroit bon que je m'adressasse directement à lui, sans la participation de ses ministres, pour convenir de tout ce qu'il y auroit à faire sur ce passage; que je ne voulois pas lui dissimuler que Votre Majesté n'avoit pris la résolution de faire passer cette escadre si promptement dans le Sund que

pour quelque chose de très-important; que je ne ferois même aucune difficulté de lui en confier le secret s'il avoit envie de le savoir. Ce prince me dit, en me serrant la main, qu'il se doutoit bien de ce que ce pouvoit être; que cependant il seroit à propos que le public l'ignorât pendant quelques jours, et qu'ensuite il seroit bien aise de m'entretenir sur ce sujet; et que, pour le salut des vaisseaux de Votre Majesté, je n'avois qu'à dire ce que je voulois et ce que je croyois devoir être observé sur cela, et lui-même en donneroit l'ordre au commandant de la place, afin qu'il n'en fût plus parlé, ce qu'il fit en effet le même soir. J'explique, dans la lettre que j'écris à M. de Pontchartrain, ce qui fut convenu là-dessus et ce qui a été exécuté.

« Après avoir réglé ce point, je parlai au roi de Danemarck de l'arrivée de l'envoyé de l'électeur de Saxe; je lui fis connoître que je savois les ordres dont il étoit chargé, et je lui expliquai toutes les conséquences que pouvoit avoir ce qui se passeroit là-dessus, et les embarras que cela lui pourroit fournir dans la suite.

« Il me dit que je lui avois déjà parlé en plusieurs occasions si raisonnablement sur cette affaire qu'il n'avoit pu s'empêcher de suivre mes conseils; que Votre Majesté auroit encore plus de sujet d'être contente de lui dans cette dernière occasion qu'elle ne l'avoit été dans les précédentes; qu'il ne m'en diroit pas davantage, mais que je verrois moi-même

ce qui se passeroit. Là-dessus, je me retirai d'auprès de ce prince fort content, et ne songeai plus qu'à prendre toutes les précautions dont je pus m'aviser, pour être averti dès que l'escadre de Votre Majesté paroîtroit sur ces côtes. Je n'eus pas longtemps à attendre; car, le lendemain à la pointe du jour, je vis entrer dans ma chambre un officier que M. Bart m'envoyoit pour m'avertir qu'il étoit à quatre lieues de l'embouchure du Sund avec monseigneur le prince de Conti. J'envoyai sur-le-champ cet officier au commandant de la place pour lui faire la civilité ordinaire, et en même temps je fis savoir au roi de Danemarck, qui se lève toujours fort matin, que l'escadre de Votre Majesté paroissoit et que je m'en allois à sa rencontre. Ce prince me fit dire en réponse qu'il s'en alloit à la chasse, et qu'il ne reviendroit pas dîner au château de Cronembourg. Je compris par là qu'il vouloit que je fisse semblant d'ignorer qu'il y fût. Je m'embarquai aussitôt, et je joignis monseigneur le prince de Conti à deux lieues par delà l'embouchure du Sund.

« Je dis à M. Bart que j'étois convenu que les saluts se feroient à l'ordinaire, et de la manière que je l'explique au long dans la lettre que j'écris à M. de Pontchartrain.

« Le roi de Danemarck étoit allé effectivement à la chasse et n'avoit point dîné au château de Cronembourg; mais il y étoit revenu dans le temps

que l'escadre de Votre Majesté passa à la portée de la voix des fenêtres de son appartement; il étoit avancé sur la terrasse; la reine et les princesses, sa fille et sa belle-fille, et autres étoient aussi suivies de toutes les dames de leur cour; en sorte que nous ne pouvions pas ignorer qu'elles ne fussent là, n'y ayant pas plus de cette terrasse à l'endroit où se trouvoient pour lors les vaisseaux de Votre Majesté que la longueur de la cour du château de Versailles. J'avois l'honneur d'être sur la dunette auprès de monseigneur le prince de Conti, et je pris la liberté de lui dire que le roi de Danemarck ni la reine n'ignoroient point qu'il étoit sur le vaisseau; qu'ils savoient aussi qu'il n'avoit point pris d'autre qualité que celle qu'il avoit de prince du sang, et que les saluts ordinaires ayant été faits et rendus pour la place, je croyois qu'il n'y avoit point d'inconvénient que M. Bart fît saluer la reine et ses princesses de quinze coups de canon, ce salut ne pouvant être attribué qu'à elles, puisque le roi de Danemarck m'avoit fait connoître qu'il étoit absent. Monseigneur le prince de Conti ayant approuvé cela, et M. Bart ajoutant qu'il se croyoit obligé de le faire lui-même s'il étoit seul, on tira quinze coups de canon en passant devant cette terrasse, et la reine fit rendre ce salut de neuf coups de canon.

« Les vaisseaux de Votre Majesté furent ensuite salués les premiers de vingt-sept coups de canon par un vaisseau de guerre qui se trouvoit dans la

rade, et qui portoit le pavillon du roi de Danemarck.

« Cette escadre continua de passer dans un très-bon ordre au milieu d'une flotte de deux cents vaisseaux et de cinq vaisseaux de guerre hollandois. Le temps étoit clair et serein, contre l'ordinaire de ce pays. C'étoit un spectacle assez beau à voir. Le roi de Danemarck y prit lui-même tant de plaisir que, nonobstant son incognito, il ne quitta point la terrasse, non plus que la reine de Danemarck, pendant quatre heures qu'il dura. Tous les remparts et le haut des tours de cette place étoient remplis de monde, et les peuples des environs étoient accourus sur les bords du Sund en si grand nombre qu'ils occupoient une lieue de terrain. Quelques personnes de qualité, domestiques du roi de Danemarck, demandèrent la permission de pouvoir saluer monseigneur le prince de Conti, ce qui leur fut d'abord accordé. Je quittai les vaisseaux de Votre Majesté à une lieue en deçà de Cronembourg. Ils avoient pour lors un vent de nord à souhait. Dès que je fus de retour à terre, j'allai trouver le roi de Danemarck, et j'entrai dans son cabinet, selon la permission qu'il m'en a donnée depuis longtemps; je le trouvai seul avec le baron Youl et M. Jessen; ces deux ministres me parurent fort consternés, particulièrement le dernier, à la tristesse duquel je remarquai qu'il savoit que l'envoyé de l'électeur de Saxe n'en pouvoit pas profiter. Je

m'approchai du roi de Danemarck, et je lui dis tout bas s'il vouloit que je lui parlasse ou s'il souhaitoit que je gardasse le silence sur ce qui venoit de se passer; il me dit tout bas aussi: « A demain, » et recommença à parler haut sur les vaisseaux de Votre Majesté qu'il avoit vus; il jugea fort bien de leur port et de la manière dont ils étoient construits. Je lui dis que ce n'étoit que des frégates, et qu'il n'y avoit là aucun des vaisseaux de ligne de Votre Majesté, et je me retirai, sachant qu'il alloit donner audience à l'envoyé de l'électeur de Saxe. Je passai dans l'appartement de la reine, qui, sans observer aucun mystère, me dit d'un air fort gai qu'elle avoit vu passer le prince de Conti; qu'elle l'avoit distingué parmi les gens de sa suite sur le portrait qu'on lui en avoit fait; qu'elle et les princesses s'étoient attribué le salut des vaisseaux de Votre Majesté, et que c'étoit elle qui l'avoit fait rendre sur-le-champ à la personne d'un prince de son sang; mais que si elle avoit eu à le rendre au pavillon de Votre Majesté, elle l'auroit fait d'une autre manière et tel qu'il convient à la dignité d'un si grand roi. Les princesses se joignirent à cette conversation; et, comme je les vis toutes de si belle humeur, je leur dis que monseigneur le prince de Conti m'avoit chargé de leur faire des compliments de sa part, en cas qu'elles sussent qu'il avoit passé là. Et en effet ce prince, à qui le maître d'hôtel du roi de Danemarck avoit envoyé,

sans rien m'en dire, de la glace et deux bateaux chargés de rafraîchissements, considérant cette honnêteté et toutes les autres facilités qu'il remarqua que l'on avoit données à son passage, me chargea de faire des compliments de sa part, si, à mon retour près de ce prince, je le trouvois à propos.

« Je suis etc.

« BONREPOS. »

(*Aff. étr.* — Danemarck, 1697.)

L'escadre arriva devant Copenhague le 15 et y resta jusqu'au 17, jour où elle en partit, ayant le vent contraire, ce qui fut cause qu'elle n'arriva à la rade de Dantzick que le 26. Elle y fut saluée de quelques coups de canon par le château. Les extraits suivants de deux autres lettres adressées au roi par M. de Bonrepos en font en partie mention.

« Dans ce moment, sire, le vent a changé, et les vaisseaux de Votre Majesté ont mis à la voile. Je leur ai vu passer un détroit que deux bancs de sable forment à l'extrémité de cette rade, où l'on ne pouvoit passer en louvoyant, et c'est ce qui a obligé M. Bart à mouiller; mais à présent, Dieu merci, il est au large, et rien ne peut plus l'empêcher de continuer directement sa route qu'un vent extrêmement contraire.

« Je suis, etc.

« BONREPOS. »

(*Aff. étr.* — Danemarck, 1697.)

« Je n'aurai plus à importuner Votre Majesté

d'aucun détail sur ce sujet, après lui avoir rendu le compte que j'ai à lui rendre aujourd'hui de la navigation de l'escadre de ses vaisseaux, commandée par M. Bart. Étant partie de cette rade le 17, comme j'ai eu l'honneur de lui mander par ma précédente lettre, elle fut obligée de mouiller la nuit du même jour à sept lieues d'ici, où elle demeura le 18, et remit à la voile le 19 au matin, quoiqu'elle eût encore le vent contraire; mais, comme il n'étoit pas si fort, M. Bart doubla en louvoyant la pointe de cette île, derrière laquelle il avoit été obligé de s'arrêter. Le vent lui a continué d'être contraire depuis ce temps-là jusqu'à ce matin; en sorte que tant qu'il l'a toujours été, j'ai su tous les soirs sa navigation par les vaisseaux marchands qui viennent de la mer Baltique dans ce port. C'est par leur moyen que j'ai appris que l'escadre de Votre Majesté étoit le 21 de ce mois vis-à-vis de l'île de Bornholm, qui est à trente lieues d'ici, du côté de la Suède. Je juge qu'étant là elle aura pu faire une autre bordée jusqu'à l'île de Rugen, où, trouvant les courants qui sont ordinaires le long de cette côte vers Dantzick, elle aura pu se soutenir contre le vent et arriver hier ou aujourd'hui à la rade de Dantzick, le vent lui étant ce matin tout à fait favorable.

« BONREPOS. »

(*Aff. étr.* — Danemarck, 1697.)

Le prince de Conti, à son arrivée à Dantzick, ne

reçut aucun compliment de la ville, qui s'étoit déclarée Saxonne, mais il fut visité par plusieurs évêques et grands seigneurs qui lui firent beaucoup de promesses. Il ne tarda point de s'apercevoir que ces promesses étaient tout illusoires, et que la plupart de ceux qui se donnaient à lui comme ses partisans les plus dévoués paraissaient être plus affectionnés pour sa bourse que portés à prendre des mesures promptes et efficaces, qui le missent en état d'exécuter leurs résolutions. Cette conduite le fit décider à faire mettre à la voile pour retourner en France. Son départ ne fut retardé que de peu de jours pour attendre un vent favorable. Ce fut le 9 novembre que le prince partit de Dantzick. « Bart, dit Saint-Simon, prit, chemin faisant, cinq vaisseaux de Dantzick. Celui de M. le prince de Conti ayant touché le 15 sur un banc près de Copenhague, il y passa sur une chaloupe, et y coucha chez M. Guldenlew. Il vit après le roi de Danemarck incognito, sous le nom du comte d'Alais. Il se rembarqua le 19, laissant les cinq vaisseaux de Dantzick en dépôt au roi de Danemarck. » L'escadre arriva le 10 décembre à Dunkerque (1), après avoir été battue et dispersée par la tempête dans les derniers jours de novembre. Le prince

(1) Suivant Faulconnier. Nous croyons donc que Saint-Simon s'est trompé en disant que le prince de Conti arriva à la même date à *Nieuport*, d'où il partit pour Paris.

partit le lendemain pour Paris, où il arriva le jeudi 12 au soir. L'électeur de Saxe, étant parvenu à mettre le primat de Pologne dans ses intérêts, fut proclamé roi, sous le nom d'Auguste II.

Toutes les puissances belligérantes, étant à cette époque fatiguées de la guerre, qui durait depuis 1689, c'est-à-dire depuis environ neuf ans, conclurent la paix dite de *Ryswick*. Le premier traité fut signé à Ryswick le 20 septembre à minuit avec la Hollande, le second une heure après avec l'Espagne, le troisième avec l'Angleterre le lendemain 21 à trois heures du matin. Louis XIV reconnut à cet effet le prince d'Orange sous le nom de Guillaume III, et enfin le quatrième traité fut conclu le 30 octobre avec l'empereur.

« Jean Bart, dit Richer, profita de la paix pour se reposer, au milieu de sa famille, des fatigues qu'il essuyait depuis un temps considérable. Il allait avec sa femme et ses enfants passer des semaines entières chez Nicolas Bart, son proche parent, curé de Drinckam dans la châtellenie de Bergues-Saint-Winoc, et il lui disait en arrivant : « Cousin, je viens passer quelques jours avec vous, « mais à condition que je ne vous serai point à « charge. Vous ne mettrez point de pot-au-feu aussi « longtemps que je serai chez vous, c'est moi qui « fais la dépense ici ; vous aurez bouche à cour. »

Le curé de Drinckam était un homme de mérite; il mourut le 15 avril 1720, âgé de 86 ans, supérieur

du séminaire (1). Il existait une grande intimité entre lui et Jean Bart.

La paix avait été conclue depuis trois ans, lorsque la mort du roi d'Espagne, Charles II (le 1er novembre 1700), qui nomma par son testament le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, unique héritier de la monarchie espagnole, vint tout remettre en question. Louis XIV donna le signal de la conflagration universelle en acceptant cette fatale succession. Il adressa alors au duc d'Anjou, en lui donnant le baiser d'adieu, ces mots célèbres et

(1) Un registre de décès de la paroisse de Saint-Pierre de Bergues contient l'acte suivant que nous reproduisons textuellement.

« Anno Domini millesimo septingentesimo vigesimo et die decimâ « quintâ aprilis obijt Reverendus dominus *Nicolaüs Bart*, filius « Caroli, præses seminarij Cuperani (*), et sepultus die 17 cum primâ « camp : (campanâ) in choro Sancti-Nicolaï.

« (Subscripsit) Oliverius Logier,
Pastor Sancti-Petri. »

En voici la traduction :

L'an de Notre-Seigneur mil-sept-cent-vingt et le quinzième jour d'avril est décédé le Révérend messire *Nicolas Bart*, supérieur du séminaire de Cupère. Il a été enterré le 17 avec la première cloche (le service solennel de la cloche Jésus) dans le chœur de Saint-Nicolas.

(Signé) Olivier Logier,
Pasteur de Saint-Pierre.

Nicolas Bart naquit à Dunkerque, le 28 avril 1634, de Charles et de Wilhelmine Coffyn.

(*) *Seminarium Cuperanum*, ou le grand séminaire (aujourd'hui les écoles chrétiennes) fut ainsi nommé d'un seigneur *de Cupère*, etc., qui céda ce bâtiment pour en faire un séminaire, par acte daté du 28 juin 1601.

audacieux : *Il n'y a plus de Pyrénées*. Et comme pour jeter un ironique défi à l'Europe entière, il lui délivra encore des lettres patentes, qui furent enregistrées au parlement, par lesquelles il lui conserva, ainsi qu'à ses descendants, le droit de succéder à la couronne de France. La guerre ne pouvait plus tarder : l'Autriche entra la première dans la lice, et conclut, le 7 novembre 1700 à La Haye, avec l'Angleterre et la Hollande, le traité dit de *la grande alliance*. Neuf jours après, le 16 novembre, lorsque ce jour même Jacques II mourut à Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV reconnut le fils du royal défunt, le prince de Galles, comme roi d'Angleterre; il n'y eut plus alors aucun espoir d'accommodement. Des deux côtés on ne songea plus qu'à s'attirer des alliés; et cette guerre ruineuse, qui aboutit après treize ans à la paix d'Utrecht et fit pencher la grande monarchie au bord de l'abîme, éclata avec fureur.

« Le roi, dit Faulconnier, qui s'attendoit bien à une rupture, avoit envoié des ordres dans les ports de France d'armer les vaisseaux de guerre qui y étoient, et particulièrement à Dunkerque. L'on y travailla aussitôt à armer une escadre, qui devoit être commandée par M. Bart, à qui le roi avoit envoié un fort beau vaisseau de 70 pièces de canon, appelé *le Feudant*, fort bon voilier, nouvellement construit au Havre, et sur lequel M. Bart se devoit mettre à la tête de cette escadre. Ce brave officier,

ravi de monter ce navire, travailla avec tant d'activité à mettre ses vaisseaux en état d'aller en mer qu'il fut surpris d'une pleurésie qui le mit au tombeau le 27 d'avril (1702), à l'âge de 52 ans, regretté généralement de tout le monde et particulièrement du roi, qui sçavoit bien qu'il ne trouveroit qu'avec peine un officier de sa capacité, pour remplir un poste aussi difficile que celui de ce port. »

La lettre suivante, adressée par M. Boursin à M. de Villermont, est une digne oraison funèbre de la mort de ce grand homme.

« A Dunkerque, ce 28 avril 1702.

« C'est avec toute la douleur et telle que doit avoir un bon François que je vous annonce la mort du pauvre M. Bart, qui expira hier entre trois et quatre heures après midi, après avoir été à l'agonie dès le soir du mercredi jour précédent. On peut dire que C'EST UNE PERTE IRRÉPARABLE POUR LA FRANCE, *à cause de sa grande valeur, de son bonheur et de sa grande capacité dans la navigation de ces mers ici et du Nord, sans oublier sa grande réputation qu'il avoit encore plus parmi les étrangers que parmi nous;* de sorte que le roi ne peut faire autrement qu'il ne le regrette infiniment, surtout dans les présentes conjonctures. Il est mort à cinquante-deux ans, *ayant une expérience consommée; en un mot on le trouvera fort à regretter en ce pays-ci dans la guerre où l'on va entrer*, et à laquelle nous touchons du bout du doigt; *car jamais homme n'a été*

plus entreprenant ni plus heureux dans ses entreprises, prenant sur lui bien des choses que TOUT AUTRE N'OSERA JAMAIS TENTER. *Ainsi je doute qu'à l'avenir* AUCUN MARIN OSE SORTIR DU PORT DE DUNKERQUE *avec cinq, six, sept et huit vaisseaux du roi, étant gardé par trente à quarante de ceux des ennemis, comme le pauvre défunt a fait quatre à cinq fois pendant la dernière guerre.*

. . . .

Voici son acte de décès reproduit textuellement.

« L'an de grâce mil sept cent deux, le vingt-septième jour du mois d'avril sur un jeudy, est décédé à sa maison rüe de Bar (1), administré de tous les sacrements avec beaucoup d'édification messire JEAN BART âgé de cinquante un ans, écuyer, cheualier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et chef d'escadre des armées nauales de Sa Maiesté, et son corps a été inhumé le trentième du même mois dans le sanctuaire du chœur de la pa-

(1) Maison située rue Royer, n° 6, où se trouve maintenant établi *le pensionnat de demoiselles* dirigé par Melle *Gallois*. Le frère de Jean Bart, *Gaspard Bart*, fit construire ce bel hôtel, suivant une lettre adressée à la mairie de Dunkerque, le 13 octobre 1824, d'Armbouts Cappel (arrondissement de Dunkerque), par feu M. le baron Coppens, propriétaire de cette maison et allié à la famille de Jean Bart, pour répondre à des renseignements demandés sur ce célèbre marin, par le feu maire de cette ville, M. P. Degravier. L'original de cette lettre contenant d'assez longs renseignements historiques qui, d'ailleurs, ne sont pas toujours exacts, existe au greffe de la mairie de Dunkerque, contenu dans une boîte qui porte l'inscription : *Carton Jean Bart*.

roisse de S[t] Eloy au pied du maistre autel par M[re] Gervais Desuignes prestre bachelier en Sorbonne et pasteur titulaire et en chef de la dite paroisse de S[t] Eloy a la teste de son clergé auec le seruice solennel de la cloche Jésu, et les honneurs dus du costé de la marine a son caractère de chef d'escadre. Ont esté tesmoins de la pompe funebre messieurs François Bart fils du défunt, lieutenant de vaisseau, Gaspard Bart frère du dit défunt et Marie Antoine de S[t] Paul capitaine de vaisseau du roi, commandant la marine au département de Donquerque qui ont signé — (signé) Gaspart Bart, Bart, G. Desuignes pasteur de Donquerque (1). »

(Registre des décès de l'état civil de Dunkerque, année 1702, n° 238.)

La pierre tumulaire, qui se trouvait primitivement dans le chœur de la paroisse de Saint-Éloi en a été enlevée et restaurée, elle est adossée maintenant contre la muraille latérale à droite à l'entrée de la sacristie. On y lit cette épitaphe :

(1) Quoiqu'il soit dit que M. de Saint-Pol signa, sa signature ne se trouve pas cependant apposée au bas de cet acte.

D : O : M.
Cy gist messire Iean Bart *en son vivant chef d'escadre des armées navalles du roy chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis natif de cette ville de Dunkerque décédé le* 27e *d'avril* 1702 *dans la* 52e *année de son age dont il en a employé vingt-cinq au service de Sa Maiesté*
et
Dame Marie Iacqueline Tugghe *sa femme aussi native de cette ville qui mourut le* 5 *février* 1719 *agée de* 55 *ans.*

Priez Dieu pour leurs ames.

Telle fut la fin de cet homme célèbre, qui, après avoir été respecté par le canon des batailles, mourut au foyer domestique. « Il avoit, dit Faulconnier la taille au-dessus de la médiocre; le corps bien fait, robuste et capable de résister à toutes les fatigues de la mer. Il avoit les traits du visage bien formez, les yeux bleus, le teint beau, les cheveux blonds, *la physionomie heureuse et tout à fait revenante. Il avoit beaucoup de bon sens, l'esprit net et solide,* une valeur ferme et toujours égale. Il étoit *sobre, vigilant et intrépide*: aussi prompt à prendre son parti, que de sang-froid à donner ses ordres dans le combat, *où on l'a toujours vu avec cette présence d'esprit si rare et si nécessaire en de semblables occasions.* Il sçavoit parfaitement son métier, et il l'a fait *avec*

tant de désintéressement, d'approbation et de gloire, qu'il n'a dû sa fortune et son élévation qu'à sa capacité et à sa valeur. »

Ce portrait, tracé par un contemporain de Jean Bart est bien loin, ce semble, de celui qu'en a fait Forbin : *cette physionomie heureuse et tout à fait revenante* forme un contraste bien frappant avec son prétendu *air grossier*, dont l'amplification a fait éclore sur son compte tant de fables absurdes et ridicules, que nous croyons avoir entièrement réduites au néant. Le magnifique éloge qu'en ont fait M. Vergier et M. Boursin prouve encore évidemment ce qu'il y a de stupidement envieux dans cette autre assertion de Forbin, que Jean Bart *étoit absolument incapable d'un projet un peu étendu*. Et ce qui vient en outre victorieusement à l'appui de leur panégyrique, c'est que M. de Pointis, qui a acquis tant de célébrité dans sa fameuse expédition de Carthagène (1), ayant été destiné à lui succéder dans son commandement, vit sa gloire éclipsée en n'osant pas sortir une seule fois de la rade de Dun-

(1) Dans l'année 1697 Louis XIV avait décidé de porter de nouvelles forces dans les Indes occidentales et d'enlever au roi d'Espagne la ville de Carthagène, place extrêmement forte ; il fit équiper pour cette dernière expédition une escadre de huit vaisseaux, trois frégates, une corvette, une galiote à bombes et deux flûtes. M. de Pointis, qui en eut le commandement, partit au mois de janvier avec six mille cinq cents hommes, et mouilla avec toute son escadre le 12 avril devant Carthagène, qu'il assiégea et prit en trois semaines. Il en rapporta neuf millions en or ou argent monnayés et en lingots,

kerque bloquée par les vaisseaux ennemis, tandis que son intrépide prédécesseur s'était tant de fois *moqué* de leurs blocus en s'esquivant audacieusement à travers leurs forêts navales. « M. de Pointi, dit Faulconnier, désirant de se signaler, (vers le mois de juillet 1702) sortit à la fin du port avec son escadre et se mit à la rade; mais aiant aperçù de loin d'un còté plusieurs navires de guerre anglois commandez par le capitaine Beaumont et quelques vaisseaux hollandois, qui y avoient été envoiez pour l'observer, *il parut déconcerté;* et la constance qu'eurent les ennemis d'y rester pendant toute la campagne, *fit prendre le parti à M. de Pointi de la finir à la rade;* le public incertain si cette vüe l'avoit embarrassé, ou quels ordres il avoit de la cour, jugea par cette manœuvre, *que l'on n'avoit jamais vu faire à son prédécesseur, qu'il n'avoit pas été fort avantageux à M. de Pointi de succéder à un officier aussi habile et aussi entreprenant que M. Bart.* »

Tant de portraits plus ou moins faux ont été faits de Jean Bart, que nous ne pouvons nous soustraire

et une quantité considérable de pierreries et d'argenterie. Avant de partir, il fit embarquer l'artillerie de la ville qui était considérable. Il fut poursuivi à son retour par vingt-quatre vaisseaux anglais qui l'attendaient au détroit de Bahama et auxquels il échappa; il combattit en outre avec avantage une escadre de six vaisseaux anglais et rentra avec tout son butin à Brest à la fin du mois d'août, ayant perdu la moitié de son équipage. La mémoire de cette glorieuse expédition fut consacrée par une médaille.

à la nécessité de résumer notre travail en traçant à notre tour un portrait tout autre. Voici donc ce que nous en dirons.

Jean, appartenant à une famille d'héroïques corsaires, débuta dans la marine à l'âge de douze ans et demi; à seize ans, le souvenir de ses illustres aïeux faisant fermenter dans le jeune marin le sang dunkerquois, qui n'a jamais failli, il servit sous le fameux Ruiter; de retour à vingt-deux ans dans sa ville natale avec son fidèle compagnon et compatriote *Charles Keyser*, il ne tarda point d'obtenir, la guerre étant déclarée à la Hollande depuis le 7 avril 1672, le commandement d'un corsaire; à vingt-cinq ans il se maria avec *Nicole Gontier*, qui, environ deux ans et demi après son mariage, le rendit père de son premier enfant *François Cornil*, lequel parvint au grade de vice-amiral; ses prises multipliées lui firent obtenir à vingt-six ans une chaîne d'or, qui lui fut envoyée par Louis XIV; à vingt-neuf ans, le célèbre Vauban ayant fait valoir son mérite à la cour, il fut nommé lieutenant de vaisseau; à trente et un ans il fut l'unique officier de son grade auquel Colbert confia le commandement de deux frégates; à trente-deux ans il fut veuf de Nicole Gontier; à trente-six ans il reçut le brevet de capitaine de frégate; à trente-neuf ans, par suite de la lâcheté de trois capitaines marchands, il fut fait, pour la première et dernière fois, prisonnier avec Forbin par les Anglais, qui le com-

battirent avec des forces supérieures et le conduisirent à Plymouth, d'où il s'évada le onzième jour de sa prison ; après quinze à seize jours de son évasion, sa réputation allant toujours croissant, il fut nommé avec Forbin capitaine de vaisseau; il se remaria alors, après sept années de veuvage avec *Marie Tugghe*, appartenant à l'une des principales familles de Dunkerque; à quarante-quatre ans il fut nommé chevalier de Saint-Louis et reçut ses lettres de noblesse; à quarante-cinq ans la cour lui accorda une pension de deux mille livres; et enfin à quarante-six ans et demi il fut élevé, en récompense de ses éclatants services, au grade de chef d'escadre. Il mourut, après avoir reçu plusieurs blessures dans ses nombreux combats, à l'âge de cinquante et un ans et demi, alors que la guerre de la succession d'Espagne pouvait lui offrir en perspective le bâton de maréchal de France, qu'obtinrent Tourville, Châteaurenault et les deux vice-amiraux d'Estrées.

Jean Bart, enfant du peuple, s'éleva donc en grade à côté de la noblesse, comme Ruiter et son célèbre vainqueur Duquesne, sans autres protecteurs que sa bravoure et son génie. Autant il était énergique et inflexible dans les combats, autant ses mœurs étaient douces et simples au sein de sa famille et dans ses relations avec la puissance. « *Quand nous examinons sa vie privée en même temps que ses exploits*, dit un poëte flamand contemporain

de Jean Bart, *nous trouvons qu'elle n'était pas moins belle: il était* AFFABLE, *vertueux*, CAUSANT FAMILIÈREMENT AVEC TOUT LE MONDE, *craignant Dieu, aimant à secourir l'indigent et à sécher les pleurs des affligés, qui venaient lui confier leurs infortunes; il ne laissait jamais partir quelqu'un sans lui avoir accordé une satisfaction, sinon entière, du moins partielle* (1). » Marin aux allures nobles et franches et non *grossières*, affrontant avec la plus bouillante audace le canon de l'ennemi, il se trouvait à la cour tellement hors de son élément qu'il y était, non un histrion et un saltimbanque absurde et ridicule, mais héros *timide* parce que naturellement *il parlaït peu* et que l'élocution courtisanesque lui était *difficile*. Toute sa vie sa *conduite* fut *exemplaire* parce qu'il était *sobre* et *vigilant*; bon époux et bon père, au retour des combats, il allait, comme ces valeureux Romains, non pas reprendre la charrue, mais oublier ses fatigues avec Marie Tugghe et ses enfants près du bon *Nicolas Bart*, le curé de Drinckam, qu'il émerveillait et faisait frissonner tour à tour par le récit de ses campagnes et de ses exploits, en partageant avec lui son frugal *pot-au-feu* et ses jouissances champêtres. Son éducation dut être naturellement restreinte, mais cependant pas à tel point, croyons-nous, que ses courses incessantes depuis

(1) Voir les nos 10 et 11 à la suite des Pièces justificatives.

son enfance ne lui eussent laissé quelque peu de temps pour apprendre quelque chose de mieux que de ne pas savoir lire et de savoir seulement signer son nom, comme le prétend Forbin. Il dut en outre parler plusieurs langues: le flamand, le français et l'anglais incontestablement, et probablement l'espagnol et le norwégien, car Dunkerque n'ayant été prise par les Français qu'en 1646 aux Espagnols, on y parlait encore du temps de Jean Bart assez généralement leur langue; d'un autre côté, se trouvant fréquemment, lors de ses croisières, dans la mer du Nord, en Norwége, on peut admettre avec vraisemblance que s'il ne parlait point ces divers idiomes, il les comprenait tout au moins; car, qui a beaucoup vu a beaucoup appris, et l'on conçoit alors aisément *qu'il avait beaucoup de bon sens, l'esprit net et solide*. Jean Bart, ressemblant à tous les héros de bon aloi, répandait sur ses actions un éclat d'autant plus vif que, bien éloigné de l'insolent orgueil et de la jalousie rongeuse de Forbin, il les voilait toujours avec une noble modestie : *C'est la fortune qui m'a favorisé, ceux qui m'ont secondé méritent autant que moi*, répondait-il à tous ceux qui lui exprimaient leur admiration et leur enthousiasme, faisant ainsi toute abnégation de la part de son génie; et ses croyances fermement religieuses lui faisant attribuer, comme Ruiter, toute sa gloire à la protection de la Providence et aux faveurs de la fortune; et quelque fou-

droyante que fût l'énergie dont toutes ses actions portent l'empreinte, Jean Bart portait en tout une réflexion profonde, saisissant au premier coup d'œil, avec cette *présence d'esprit si rare*, les moyens et la fin, bravant tous les dangers, mais aussi, lorsqu'il le fallait, sachant maîtriser son impétueuse ardeur en les évitant avec une mâle prudence, comme il le fit en 1696 après la destruction de la flotte et des convois hollandais, à l'incendie desquels il assista avec son escadre de six frégates légères *en panne*, tandis que treize vaisseaux de haut bord fondaient sur lui, et se retirant alors triomphalement à pleines voiles du champ de bataille, lorsque l'ennemi n'était plus qu'à *deux portées de canon de son escadre*, manœuvre étincelante d'une audace inouïe et dont la FIERTÉ répandit une exaltation universelle parmi son équipage, à la cour et dans la France entière. On comprend l'irrésistible impulsion que des faits pareils devaient communiquer à son équipage : aussi exerçait-il sur lui une influence d'autant plus puissante que, pendant qu'il n'était que simple corsaire, il conférait *familièrement* avec ses officiers et matelots quand il fallait entreprendre quelque chose, et après ces conférences, *son commandement* était d'autant plus *absolu* que chacun était solidaire des inspirations de ses ordres. Le bon et honnête Jean Bart a d'ailleurs *fait son métier avec tant de désintéressement* qu'à sa mort il ne laissa à sa femme et à ses enfants qu'une chétive fortune

en héritage sans en avoir sans doute le moindre souci; car la gloire d'un beau nom n'est-il point le plus riche legs qu'un père puisse transmettre à sa patrie et à ses enfants!

Et ce nom, on sait maintenant à quels titres il a grandi dans le souvenir et l'admiration des peuples. Jean Bart! n'est-il point le héros qui a acquis la plus vaste popularité d'entre tous ceux des marins célèbres qui appartiennent aux nations maritimes anciennes et modernes. Jean Bart! dont la mort fut *une perte irréparable pour la France!* Jean Bart! qui fit baisser pavillon au prince d'Orange, roi d'Angleterre, qui frémit au souvenir de son intrépidité! Jean Bart! qui pendant que trente à quarante vaisseaux bloquaient le port de Dunkerque, s'élança *cinq à six fois* avec sa légère escadre comme un torrent à travers ces montagnes flottantes, tandis que M. de Pointis, son successeur et qui a acquis tant de célébrité dans sa fameuse expédition de Carthagène, fut tout *déconcerté* par l'idée de ces audacieuses manœuvres, se trouvant à Dunkerque dans les mêmes circonstances, et passa sa campagne *sans oser sortir de la rade*, ce qui fit élever par la population dunkerquoise ce cri unanime, digne apothéose du grand marin, ON LE VOIT BIEN, JEAN BART N'EXISTE PLUS! Jean Bart! qui, dans ses abordages terribles, tombait avec des forces inférieures comme un ouragan sur l'ennemi frappé de stupeur à la vue de l'affreux carnage, et qui

était encore sous la puissance du prestige, lorsque déjà cent voiles de blé étaient reprises pour la France affamée, trois vaisseaux capturés, cinq mis en fuite, trois cents Hollandais tués, et leur contre-amiral, Hidde de Vries, prisonnier et blessé mortellement! Jean Bart! qui, nouveau *Renard de la mer*, simulait sa sortie, en faisant allumer sur des barques des feux qu'il faisait éteindre subitement pour provoquer l'attention des ennemis, qui se dirigeaient immédiatement vers l'endroit où ils avaient remarqué des points lumineux, se persuadant que c'était Jean Bart qui passait; et il passait effectivement, mais à la place abandonnée par l'ennemi, qui s'était élancé à la poursuite de sa proie imaginaire; et l'horizon éclairé par le crépuscule du matin montrait la petite escadre du rusé marin cinglant à pleines voiles vers ses mers chéries pour y répandre au milieu des flottes marchandes et des convois ennemis la terreur et la désolation, dont l'écho rejaillissant sur le sol néerlandais y fit éclore la révolte du peuple au désespoir! Jean Bart! qui, épisode inouï dans les annales maritimes, avec sept frégates légères obligea *seul* les Anglais et les Hollandais à tenir en mer, PENDANT CINQ MOIS, TROIS ESCADRES COMPOSÉES DE CINQUANTE-DEUX VAISSEAUX DE HAUT BORD! Jean Bart! qui pour l'ennemi se trouvait en même temps partout et ne se trouvait nulle part, comme l'alcyon voltigeant et se jouant au sein des tempêtes! Jean Bart enfin!

l'homérique Jean Bart! l'immortel dunkerquois qui, dit une lettre écrite à la cour le lendemain de sa mort, *prit sur lui bien des choses* QUE TOUT AUTRE N'OSERA JAMAIS TENTER, comme le prouva quelques mois après l'illustre M. de Pointis (1)!!!

On voit par une enquête que Louis XIV ordonna en 1695 (2) pour connaître tout ce qui était relatif à la religion, aux mœurs, à la famille et aux biens de Jean Bart, que sa fortune était restreinte, car il n'est fait mention dans le procès-verbal qui en fut dressé que d'une ferme, située à Coudekerque, châtellenie de Bergues, de la contenance de cent cinquante mesures et estimée 20,000 livres, qui lui fut apportée en dot par Marie Tugghe, et d'une maison située dans la nouvelle ville, estimée 4,000 livres; François-Cornil, porte le même procès-verbal, possédait une maison estimée 10,000 livres, qui lui provenait de la succession de Nicole Gontier. Ce fut après cette enquête que Louis XIV, jugeant sans doute que l'homme célèbre qui enrichissait l'État avec un aussi noble désintéressement était l'un des serviteurs du royaume le plus digne de quelque rémunération royale, lui accorda dans la même année de 1695 une pension annuelle de deux mille livres, dont la jouissance fut continuée après la mort de Jean Bart à Marie Tugghe, mais sous la condition expresse que cette pension serait trans-

(1) Voir les nos 10 et 11 à la suite des Pièces justificatives.

(2) Voir le no 1 des Pièces justificatives.

mise à ses enfants dans le cas où la veuve se marierait; Louis XIV voulant ainsi honorer la mémoire du héros dunkerquois en continuant ses bienfaits à son nom seul; voici les termes dans lesquels est conçu le brevet de cette pension qui fut expédié quatre jours après la mort de Jean Bart.

« BREVET DE DEUX MILLE LIVRES DE PENSION POUR LA DAME BART ET SES ENFANTS.

« Aujourd'hui deuxième du mois de mai 1702, le roi étant à Marli, voulant gratifier et favorablement traiter dame Marie-Jacqueline Tugghe, veuve du sieur Bart, en son vivant chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté; les sieurs Jean-Louis Bart, Ignace Bart, et les demoiselles Jeanne-Marie Bart, Magdelaine-Marie Bart (1), tous enfants dudit sieur Bart et de ladite dame Marie-Jacqueline Tugghe, en considération des services dudit feu sieur Bart. Sa Majesté leur a accordé et fait don de 2,000 livres de pension annuelle, qu'elle veut leur être payée, leur vie durant, sur les simples quittances de ladite veuve, par les gardes de son trésor royal, présents et à venir, à commencer de ce jourd'hui, et après sa mort, aux dits enfants, par accroissement aux survivants, et, *en cas que ladite veuve se remarie, Sa Majesté veut qu'elle en soit*

(1) Le nom de *Marie-Françoise*, fille de Jean Bart et de Marie Tugghe, née le 18 janvier 1701, se trouve ici omis.

privée et que lesdits enfants jouissent entièrement de ladite pension. Et pour témoignage de sa volonté, Sa Majesté m'a commandé de lui expédier le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et être contresigné par moi, conseiller d'État et de ses commandements et finances. (Signé) LOUIS.

« Par le roi. — PHELYPEAUX (1). »

Jean Bart eut treize enfants, dont trois de Nicole Gouttière (2) et dix de Marie Tugghe. Voici le relevé que nous en avons fait à l'état civil de Dunkerque, qui donne la date chronologique de la naissance de ces enfants et du décès de ceux d'entre eux morts à Dunkerque.

Jean Bart, marié en premières noces, le 3 février 1675, avec *Nicole Gouttière* (morte à Dunkerque, le 26 décembre 1682).

De ce mariage :

1° 17 juin 1677. — *François-Cornil Bart;* parrain, François Gookidt; marraine, Catherine Janssen. (Mort vice-amiral à Dunkerque, le 22 avril 1755.)

2° 15 mai 1680. — *Anne-Nicole Bart;* parrain, messire Hubert de Champy Decluseaux, intendant de

(1) Contenu dans la *Vie de Jean Bart*, par Richer.

(2) Ce n'est qu'après avoir revu plus attentivement les divers actes enregistrés à l'état civil de Dunkerque que nous sommes convaincu maintenant que la première femme de Jean Bart était d'une famille *Gouttière*, et non *Gontier*, comme on l'a dit jusqu'ici par erreur; erreur que nous avons d'ailleurs renouvelée nous-même avant un plus rigoureux examen. L'acte de mariage, les trois actes de naissance portent *Goutier*, *Gouttier*, *Goutier*, *Goutiere;* et enfin l'acte de décès, *Guttieres*, qui est évidemment une corruption de *Gouttieres*, ou *Gouttière*, tel que ce nom de famille s'orthographie maintenant à Dunkerque.

la marine de Dunkerque; marraine, Anne-Catherine Balthasar, femme de messire Pierre de Bager.

3° 20 juillet 1681. — *Jeanne-Nicole Bart*; parrain, Nicaise Cornelissen; marraine, Jeanne Crimpornool, femme de François Goutiere. (Enterrée à Dunkerque, le 24 août 1682.) (1).

Jean Bart marié en secondes noces, le 13 octobre 1689, avec *Marie Tugghe*, fille d'Ignace et de Catherine Sergeant (morte le 7 février 1719).

De ce mariage :

1° 8 juillet 1690 — *Jeanne-Marie Bart*; parrain, très-illustre seigneur Jean-Baptiste Patoulet, conseiller du roi en ses conseils et intendant de la marine dans le département de Dunkerque, et Marie-Catherine Sergeant, veuve du sieur Julien Vandemeersch, en son vivant docteur en médecine. Jeanne-Marie épousa M. de Ligny, lieutenant-colonel du régiment d'Agenois (infanterie). Il y en a postérité.

2° 6 juin 1691. — *Magdelaine-Françoise Bart*; parrain, Thomas Tugghe, avocat et échevin de Dunkerque; marraine, demoiselle Magdelaine-Agnès Sergeant, femme du sieur Joires, ancien bourguemaître de Dunkerque. (Morte à Dunkerque, le 26 septembre 1691.)

3° 13 mai 1693. — *Jean-Louis Bart*; parrain, Boestezans; marraine, Anne Drix, épouse de Gaspard Bart, capitaine de course. (Mort garde de la marine à Dunkerque, le 13 février 1711.)

4° 25 juin 1694. — *Paul Bart* (mort à Dunkerque, le 27 juin 1694).

5° 26 mai 1695. — *Nicaise-François Bart*; parrain, Nicaise Cornelissen; marraine, Mme Marie-Magde-

(1) C'est par erreur qu'on a joint à ces naissances un enfant mort-né le 16 ou le 25 juin 1682.

laine-Françoise Joires, femme du sieur Jean Lefebure, grand bailli de Bergues. (Mort à Dunkerque, le 10 août 1696.)

6° 15 octobre 1697. — *Magdelaine-Marie Bart;* parrain, Jean Tugghe, ancien greffier de la ville de Dunkerque; marraine, demoiselle Magdelaine-Thérèse Vandermeersch.

Magdelaine-Marie épousa M. de La Barthe, baron de Thermes, descendant du maréchal de Thermes qui, en 1558, pilla et saccagea Dunkerque, et dont l'armée fut peu de temps après taillée en pièces près de Gravelines par les Flamands commandés par le comte d'Egmont. (Morte au château de Sarlat en Périgord [département de la Dordogne], le 18 juin 1781, laissant postérité.)

7° 12 octobre 1698. — *Antoine Bart;* parrain, messire Antoine Bavanger, sieur de La Preille, capitaine du port de Dunkerque, et marraine, demoiselle Marie de Bouly, femme du sieur Pierre de Coninck, bourguemaître alors en exercice de la ville et territoire de Dunkerque. (Mort à Dunkerque, le 2 décembre 1698.)

8° 2 janvier 1700. — *Ignace Bart;* parrain, Jean-Louis Bart; marraine, demoiselle Jeanne-Marie Bart (1). (Mort capitaine de port à la Martinique en 1766.)

9° 18 janvier 1701. — *Marie-Françoise Bart;* parrain, François Bart, écuyer, lieutenant de vaisseau; marraine, demoiselle Marie Tugghe.

Marie-Françoise épousa M. de Cadouche, du canton des Grisons, premier lieutenant au régiment des gardes-suisses avec commission de colonel.

(1) *Jean-Louis* et *Jeanne Marie*, enfants de Jean Bart et de Marie Tugghe, et qui, porte cet acte de naissance, « ont dit ne savoir encore pas bien écrire. »

10° 14 janvier 1702. — *Marie Bart*; parrain, le sieur Joseph Joires, marchand; marraine, dame Magdelaine K. Boul, femme du sieur Barthélemi de Bonnefous, trésorier de la marine. (Morte à Dunkerque, le 18 janvier 1702.)

De sorte que de treize enfants Jean Bart ne laissa vivants à sa mort que François-Cornil, de sa première femme, et cinq enfants de sa seconde femme.

Marie Tugghe, âgée de treize ans de moins que Jean Bart, lui survécut dix-sept ans et mourut le 7 février 1719 à l'âge de cinquante-six ans (née le 1er décembre 1663); nous terminons ici par la reproduction textuelle de son acte de décès contenu dans le registre de l'état civil de Dunkerque, année 1719, n° 88.

« Le même jour (7 février) je soussigné prestre pasteur de la paroisse de Dunkerque ay enterré dans le chœur de mon Église avec le service de Jesu le corps de dame Jacqueline-Marie Tugghe veuve de messire Jean Bart en son vivant chef d'esquadre des armées navalles du roy et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis morte en son domicile rue de Bart (1) administrée de sacrements ordinaires âgée de cinquante-six ans ont esté tesmoins de la

(1) Ce nom est ici mal orthographié, lisez *Bar*, du nom des comtes de *Bar*, seigneurs de Dunkerque; cette seigneurie étant sortie de la maison des comtes de Flandre par le mariage de Jeanne de Bretagne, veuve de Robert de Cassel, fils du comte de Flandre, avec Henri, quatrième comte de Bar, son cousin.

pompe funebre le sieur et maître Jean Baptiste Plokyn prestre et Jean Desomer.

« (Signé) Deswarte,
« pasteur de Dunkerque. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

L'an 1695, le septième du mois d'avril, au matin, par devant nous, Jean le Potier, écuyer, seigneur de la Hestroy, conseiller du roi, président, lieutenant général, civil et criminel de l'amirauté de Dunkerque, et au siége général de l'amirauté de Flandre, et juge des droits du roi en ladite province, est comparu Charles Costé, écuyer, seigneur de la Motte, procureur du roi audit siége, lequel nous a dit qu'il lui a été remis par le sieur Jean Bart, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de vaisseau du roi et commandant ordinairement une escadre au nord, certaine commission à nous adressée par nos seigneurs de la chambre des comptes du roi à Paris, par laquelle nous serions par eux commis, à la requête du procureur général du roi, pour informer, bien et duement et diligemment, de l'état, facultés, vie, mœurs et religion dudit sieur Bart; d'où il est originaire, de qui il est issu; s'il est marié, à qui; si dudit mariage il a des enfants, quel nombre et de quel sexe; de quel âge sont, lui, sa femme et ses enfants; quels biens, meubles et immeubles il possède; en quoi ils consistent, où ils sont situés, combien ils peuvent valoir, de qui, comment et à cause de quoi ils sont mouvants, quelles charges sont sur lesdits immeubles; si ledit sieur Bart et ses enfants sont imposés à la taille, en quelles paroisses; si lesdits enfants sont mariés; quels biens ils possèdent et combien ils peuvent pareillement valoir, et de généralement informer de ce que verra bon être à savoir

et enquérir en cette partie ladite commission en date du 21 mars dernier. En conséquence de quoi, il aurait fait assigner le sieur Gervais Desvignes, licencié en théologie, curé de la seule paroisse de cette ville; les sieurs Nicaise Cornelissen, Nicolas Taverne, les sieurs Pierre Davery et Jean François, tous originaires de cette ville, aussi bien que ledit sieur Bart, pour déposer sur lesdits faits, et ce, par exploit de Despinal, huissier en ce siége, du jour d'hier; lesquels comparants nous requérions vouloir prendre leur serment et déposition en sa présence sur lesdits faits; sur quoi nous aurions ordonné que la déposition desdits témoins serait prise, à quoi nous avons vaqué en présence dudit procureur du roi, avec Mᵉ Marc-Antoine Huart, sieur de Dormicourt, greffier en ce siége; Étienne Cholin, premier commis juré audit greffe, ainsi qu'il en suit.

Dudit jour 7 avril 1695, en notre hôtel, Gervais Desvignes, licencié en théologie, âgé de quarante-quatre ans, natif de Beaumont, curé de Saint-Éloy, seule paroisse de cette ville, et y demeurant depuis l'année 1679, assigné à la requête dudit procureur du roi, suivant ledit exploit, parent ni allié dudit sieur Bart, enquis sur le contenu en ladite commission, a juré, *in verba sacerdotis*, de dire vérité :

A dit et déposé que, depuis ledit temps qu'il a l'honneur d'être curé de cette ville, il connaît ledit Jean Bart, qu'il a ouï dire qu'il est originaire de cette ville, et fils de Corneille Bart, qui a commandé autrefois des vaisseaux en course sur les ennemis, où il a reçu une blessure dont il est mort avant que lui déposant fût curé dans cette ville; que sa mère s'appelait Catherine Janssens; qu'il a épousé en premières noces demoiselle Nicole Gontier, aussi de cette ville, morte il y a environ douze ans, duquel mariage est resté, seul enfant, François Bart âgé à présent d'environ vingt ans, qui par sa valeur au dernier combat que M. Bart a donné aux vaisseaux ennemis, a mérité du roi le brevet d'enseigne de ses vais-

seaux; qu'en secondes noces, il a épousé dame Marie Tughe, d'une des meilleures familles de cette ville, âgée d'environ trente ans; duquel mariage vivent à présent seulement deux enfants, savoir: une fille, nommée Marie Bart, âgée de cinq ans, et un garçon, nommé Jean Bart, âgé de deux ans; qu'il ne connaît pas positivement les biens dudit sieur Bart; mais qu'il sait qu'il est très-habile et vaillant capitaine, qu'il a remporté sur les ennemis une grande quantité de vaisseaux par des actions de valeur dont tout le public est très-informé; que, le fréquentant souvent, il le connaît homme de très-bonnes mœurs, conversation, probité, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, lui en ayant souvent vu faire les fonctions, comme étant son pasteur; qu'il ne finirait point s'il était obligé de rapporter en détail le nombre des belles actions qu'il a ouïes dudit sieur Bart, et qui lui ont attiré la qualité de capitaine de vaisseau du roi, l'honneur de commander ses escadres, le brevet de chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et enfin des lettres de noblesse où toutes ses actions sont représentées, suivant le brevet public, où il y a plus à augmenter qu'à diminuer; ce qui est tout ce qu'il a dit et déposé: lecture à lui faite, a dit sa déposition contenir vérité, y a persisté et signé Desvignes, pasteur de Dunkerque.

Nicaise Cornelissen, âgé de quarante-trois ans, natif de Dunkerque, marchand et bourgeois d'icelle, y demeurant, assigné à la requête dudit procureur du roi, suivant l'exploit, ni parent ni allié dudit sieur Bart, enquis sur le contenu en ladite commission, après serment de dire vérité:

A dit et déposé qu'il connaît ledit sieur Jean Bart depuis sa naissance; qu'il l'a pratiqué jusqu'à présent, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, en ayant fait plusieurs fois, avec lui, les fonctions, et fréquenté les sacrements de l'Église; étant de très-bonnes vie, mœurs et conversation; ce qu'il reconnaît pendant tout le temps

qu'il l'a fréquenté; que ses belles actions, toutes représentées dans les lettres de noblesse, dont il a pris lecture, sont très-suffisantes, connues de tout le monde, et notamment cette dernière action, où il a combattu avec cinq vaisseaux contre huit vaisseaux ennemis, bien plus forts que lui, dont il en a pris trois et mis les autres en fuite après avoir recouvré une flotte de cent vaisseaux chargés de blé destiné pour la France; qu'il sait qu'il est de cette ville, et ayant très-bien connu son père, nommé Corneille Bart, et sa mère née Janssens, tous deux natifs de cette ville : ledit Corneille Bart, de son vivant, commandant des vaisseaux corsaires de ce port, sur le dernier desquels il fut blessé, de laquelle blessure il est mort; qu'il leur a ouï-dire et à plusieurs de ses parents, que les Bart sont originaires de cette ville depuis un temps immémorial; qu'ils viennent d'un Bart sorti, avec un autre Bart, son frère, de la ville de Dieppe; le premier s'étant habitué en cette ville, duquel sont provenus, en ligne directe, ledit sieur Jean Bart et les autres branches qui demeurent en cette ville; l'autre s'étant habitué en Allemagne, où son mérite l'a élevé à la charge de grand maître de l'ordre Teutonique, ainsi que les histoires en font mention; qu'il a très-bien connu la première femme dudit sieur Jean Bart, nommée Nicole Gontier, native de cette ville, duquel mariage est seulement issu le sieur François Bart, fils aîné dudit sieur Jean Bart, à présent âgé de dix-neuf ans, et qui, par sa valeur dans le dernier combat rendu par son père, a mérité du roi le brevet d'enseigne de ses vaisseaux; laquelle demoiselle Nicole Gontier est morte depuis environ douze ans: ledit sieur Jean Bart ayant depuis épousé dame Marie Tugghe, sa femme actuelle, d'une des premières familles de Dunkerque, âgée à peu près de trente et un ans; duquel dernier mariage sont présentement vivants deux enfants : une fille nommé Marie, âgée de cinq ans; l'autre un garçon nommé Jean, âgé de deux ans; qu'il ne connaît pas très-positivement

le bien dudit sieur Jean Bart; qu'il sait seulement que ladite dame Marie Tugghe a une ferme au village de Coukerke, châtellenie de Bergue, de la contenance d'environ cent cinquante mesures de terre, de la valeur d'environ 20,000 livres, soumise à l'imposition ordinaire, ou à la taille réelle qui se paye indistinctement par tout le monde dans le pays de Flandre et sans distinction de roture et de noblesse, et qu'il a encore quelques maisons en ville, dont l'une, de la valeur de 10,000 livres, appartient à François Bart, son fils, provenant de sa mère, et une place et une petite maison, dans l'enceinte neuve, d'environ 4,000 livres; qu'à l'égard de ses autres biens meubles, il n'en a pas une parfaite connaissance; que, comme les bourgeois de cette ville y jouissent d'une franchise générale, ledit sieur Jean Bart ne paye aucune taille personnelle, ni ses enfants, mais seulement l'imposition pour sa boisson, dont les nobles doivent être exempts; ce qui peut aller à environ 50 livres par an : qui est ce qu'il a déposé; lecture faite, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et signé Nicaise CORNELISSEN, de Dunkerque, âgé de quarante-trois ans.

Le sieur Pierre Davery, échevin de cette ville, natif d'icelle, y demeurant, âgé de cinquante-neuf ans, autre témoin pris et assigné comme ci-devant, ni parent ni allié dudit sieur Jean Bart, enquis sur le contenu en ladite commission, après serment par lui prêté de dire vérité :

A dit et déposé qu'il connaissait parfaitement le sieur Jean Bart, dont le père se nommait Corneille Bart, qui commandait autrefois des vaisseaux armés en course; que ce Corneille Bart était fort ami de son père, qui commandait aussi des vaisseaux en course, ce qu'en faisant ils ont été ci-devant tués par les blessures qu'ils ont reçues; qu'il leur a ouï-dire que les Bart demeurent depuis un temps immémorial en cette ville de Dunkerque; qu'ils étaient deux frères qui sont sortis de Dieppe, l'un ayant demeuré à Dunkerque, et

l'auteur de la famille du sieur Jean Bart, duquel il vient en ligne directe; l'autre s'étant habitué en Allemagne, où il a été élu grand maître de l'ordre Teutonique; que la mère dudit sieur Jean Bart s'appelait Jacqueline Janssens, qui était aussi de cette ville; que ledit sieur Jean Bart a été marié deux fois, sa première femme, nommée Nicole Gontier, morte depuis environ douze ans; duquel premier mariage n'est resté qu'un fils, à présent âgé de dix-neuf ans, nommé François Bart, enseigne de vaisseau; sa seconde femme, dame Marie Tugghe, d'une des premières familles de Dunkerque; duquel second mariage il y a seulement deux enfants : une fille et un garçon âgé de deux ans, nommé Jean; qu'il ne connaît point les biens et effets dudit sieur Jean Bart; qu'il a seulement une ferme à Coukerke, châtellenie de Bergue, que sa seconde femme lui a apportée en dot; une maison en cette ville, de la valeur d'environ 10,000 livres, provenant de sa première femme, et qui appartient à François Bart, son premier fils; qu'il sait parfaitement que ledit sieur Jean Bart est de la religion catholique, apostolique et romaine, ayant plusieurs fois fréquenté avec lui les sacrements; qu'il est de très-bonnes mœurs, probité et conversation; qu'il est d'une valeur et d'un courage à toute épreuve, ayant fait nombre de belles actions, toutes représentées dans les lettres de noblesse qu'il a plu au roi de lui accorder, desquelles il a une parfaite connaissance, comme aussi des preuves de son intrépidité, où l'on a plutôt diminué qu'augmenté, et que les habitants de cette ville étant exempts de taille personnelle, aussi bien que tous les habitants de la Flandre, il n'y paye que les droits pour sa boisson et sa consommation, qui peuvent aller à environ 50 livres par an, dont les nobles doivent être exempts; qui est tout ce qu'il a dit et déposé; lecture faite, a dit sa déposition contenir vérité, y a persisté, et a signé P. Davery, natif de Dunkerque, âgé de cinquante-neuf ans, et Potier de la Hestroy.

Le sieur Nicolas Taverne, bourgeois de cette ville et un des principaux armateurs, natif de cette ville, y demeurant, âgé de trente-sept ans, témoin assigné comme ci-devant, ni parent ni allié dudit sieur Jean Bart, enquis sur le contenu en ladite commission, après serment par lui prêté de dire vérité :

A dit et déposé qu'il connaissait ledit sieur Jean Bart depuis qu'il se connaît; qu'il n'en sait point positivement le bien, sinon qu'il a une ferme d'environ 150 mesures de terre au village de Coukerke, châtellenie de Bergue, qui lui vient de sa seconde femme, et qui est de la valeur d'environ 20,000 livres, qui est sujette aux impositions ordinaires de taille réelle, à laquelle en cette province tout le monde est sujet, sans distinction de roture et noblesse; qu'il a encore en cettte ville une maison, dans la nouvelle ville, de la valeur d'environ 4,000 livres; qu'il a connu sa première femme, nommée Nicole Gontier, qui est morte il y a environ douze ans, duquel mariage il n'est resté que François Bart, son fils, agé d'environ vingt ans, qui a été nommé enseigne de vaisseau dans la dernière action que son père a faite; qu'il connaît bien sa seconde femme, dame Marie Tugghe, d'une des meilleures familles de la ville de Dunkerque, duquel dernier mariage il n'a que deux enfants, dont une fille âgée de cinq ans, nommée Marie, et un garçon âgé de deux ans, nommé Jean : qu'il croit que Mme Bart, Marie Tugghe, est âgée d'environ trente ou trente et un ans; qu'il sait bien que ledit sieur Jean Bart est de la religion catholique, apostolique et romaine, ayant plusieurs fois fréquenté avec lui les sacrements; qu'il est de bonnes vie, mœurs et conversation, et d'une valeur à peu de personnes égale, sa vie étant remplie d'un nombre infini de belles actions; que la plupart sont désignées dans les lettres de noblesse que le roi lui a fait l'honneur de lui accorder, dont il a eu lecture, et dans lesquelles on les a plutôt diminuées qu'augmentées, leur contenu étant

rempli de vérité, et qui sont connues entièrement et en toutes leurs circonstances de lui déposant; qu'il sait parfaitement, suivant une tradition établie dans cette ville, qu'il est originaire de Dunkerque, venant d'un Bart qui est sorti, avec un frère de Dieppe, il y a très-longtemps, qui s'est habitué en cette ville, duquel le sieur Jean Bart vient en ligne directe; l'autre frère s'étant établi en Allemagne, où il a mérité d'être élevé à la dignité de grand maître de l'ordre Teutonique, et que toute la famille a toujours été remplie d'honneur et probité, et sans reproche; que comme les habitants de cette ville jouissent d'un privilége et ne payent aucune taille réelle sinon l'imposition de la ville pour la boisson, ledit sieur Bart et ses enfants y sont sujets, comme tous les autres habitants; qui est tout ce qu'il a déposé; lecture faite, a dit sa déposition contenir vérité, y a persisté, et a signé Nicolas TAVERNE.

Jean François, marchand, bourgeois de cette ville de Dunkerque, y demeurant, âgé de quarante-trois ans, témoin présent et assigné comme ci-devant, ni parent ni allié dudit sieur Jean Bart, enquis sur le contenu en ladite commission, après serment par lui prêté de dire vérité :

A dit et déposé qu'il connaissait parfaitement M. Jean Bart, capitaine de vaisseau du roi, commandant ses escadres, chevalier de l'ordre de Saint-Louis; qu'il sait qu'il est originaire de cette ville; que son père se nommait Corneille Bart, commandant de corsaires de ce port, sur un desquels il a été blessé, et est mort de sa blessure; que sa mère se nommait Jacqueline Janssens, aussi native et originaire de cette ville; a ouï-dire à tous les anciens de cette ville qu'il y a plusieurs siècles que lesdits Bart demeurent à Dunkerque; qu'ils viennent d'un Bart sorti de Dieppe avec un sien frère, duquel ledit sieur Jean Bart vient en ligne directe; que l'autre s'étant habitué en Allemagne, il a été élu grand maître de l'ordre Teutonique; qu'il a aussi parfaitement connu sa première femme, nommée Nicole Gontier, aussi native de

cette ville, morte depuis environ douze ans; duquel mariage est resté un enfant nommé François Bart, qui, par ses belles actions dans le dernier combat de son père, a mérité du roi un brevet d'enseigne de ses vaisseaux, qu'il connaît aussi parfaitement Mme Bart, sa seconde femme, nommée Marie Tugghe, d'une des meilleures familles de cette ville, âgée d'environ trente ans, duquel second mariage sont seulement vivants deux enfants, dont une fille âgée de cinq ans, nommée Marie, et un garçon âgé de deux ans, nommé Jean; qu'il sait parfaitement que ledit sieur Jean Bart est de la religion catholique, apostolique et romaine, comme toute sa famille en a de tout temps fait profession, ayant même plusieurs fois fréquenté les sacrements ensemble, et qu'il est de bonnes vie, mœurs et conversation; qu'il ne connaît pas parfaitement son bien; qu'il sait seulement que de sa première femme il a une maison en cette ville, de la valeur d'environ 10,000 livres, qui appartient à présent à François Bart, son fils, et de sa seconde femme, une ferme à Coukerke de la valeur d'environ 20,000 livres, de la contenance de cent cinquante mesures de terre ou environ, sujette aux impositions et taille réelle, qui se payent en cette province, sans distinction de roture ou de noblesse; qu'il a aussi une place avec quelques bâtiments en la nouvelle ville, estimés 4,000 livres et exempts de toute charge; qu'au surplus sa valeur est connue de tout le monde par quantité d'actions qu'il a devers lui; et qui sont toutes représentées dans les lettres de noblesse qu'elles lui ont méritées du roi, desquelles actions il a une entière connaissance, et sont toutes véritables, et plutôt diminuées qu'augmentées dans leurs circonstances de valeur et de bravoure; qui est tout ce qu'il a déposé; lecture faite, a dit sa déposition contenir vérité, et y a persisté et signé FRANÇOIS, natif de Bergue, âgé de quarante-trois ans.

(Contenu dans la *Vie de Jean Bart*, par Richer.)

N° II.

Procès-verbal de la prise du JAMBON DORÉ.

« Saint-Germain-en-Laye, le 10 novembre 1674.

« Vu par le roi étant en son conseil le procès-verbal fait par le lieutenant en l'amirauté de Dunkerque, le 13 septembre 1674, sur le rapport des capitaines Villam Doorn, commandant la frégate *l'Alexandre*, et Jean Bart, commandant la frégate *la Royale;* contenant que, le 11 septembre dernier, ils prirent dans le Texel une grande flûte portant le pavillon de Hollande, montée de huit pièces de canon et environ quarante hommes d'équipage, après un combat de quatre heures, dans lequel lesdits capitaines eurent plusieurs matelots tués, et le maître du navire pris fut tué aussi avec quelques-uns de ses matelots; qu'ils n'ont trouvé aucun papier dans ledit navire pris, lequel ils ont amené à la rade de Dunkerque le 13 du dit mois de septembre. — Interrogatoire des dits jour et an prêté par Jean Cornille, pilote sur le dit navire pris, nommé le *Jambon doré*, monté de huit pièces de canon et de trente-trois matelots de son équipage, tous Hollandois; déposant que le dit navire pris et son chargement, qui consiste en onze baleines, appartiennent au bourgmestre Hant d'Enckhuisen; qu'ils ont été pris le onzième jour du dit mois de septembre, à une lieue du Texel, ayant le pavillon hollandois, par les capitaines Doorn et Bart, après un combat d'environ quatre heures, dans lequel le maître de leur vaisseau et deux autres matelots ont été tués; qu'ils venoient du Groënland pêcher des baleines et alloient faire leur décharge à Enckhuisen, dont ils avoient des lettres de mer sans date, lettres de mer prises à Enckhuisen par le maître dudit navire *le Jambon doré*, par lesquelles il paroît que ledit navire appartient à des Hollandois.

« Ouï le rapport du sieur commissaire à ce député, et tout considéré,

« Le roi étant en son conseil a déclaré et déclare ledit navire *le Jambon doré* et marchandises de son chargement de bonne prise, et les a adjugés et adjuge auxdits capitaines Doorn et Bart. Enjoint Sa Majesté au lieutenant en l'amirauté de Dunkerque de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

« D'ALIGRE, COLBERT. »

Archives du Royaume, E. 1676, p. 301.

N° III.

Procès-verbal de la prise de la frégate L'ESPÉRANCE.

« Saint-Germain-en-Laye, 23 mars 1675.

« Vu par le roi étant en son conseil le procès-verbal fait par les officiers en l'amirauté de Dunkerque, le 24 janvier 1675, sur le rapport de Jean Bart, capitaine, commandant la frégate *la Royale;* contenant que le 21 du dit mois de janvier, devant le Vlie, il se seroit rendu maître d'un navire de guerre qui servoit de convoi à trois vaisseaux marchands; lequel étoit monté de dix pièces de canon marquées aux armes du prince d'Orange; et après une heure de combat, le capitaine, le lieutenant et plusieurs soldats du convoi auroient été tués. — Interrogatoire prêté par Helgart Hessel, pilote, et trois matelots de ladite frégate, nommée *l'Espérance*, tous Hollandois, le dit jour 24 janvier, par lequel ils déposent que la dite frégate est montée de dix pièces de canon, huit de fer et deux de fonte, sur lesquelles sont les armes du prince d'Orange, et appartient à l'amirauté de Frise; que le dit navire seroit parti de Hollande avec une commission des États de Frizeland pour aller servir de convoi à plusieurs vaisseaux marchands qui alloient de Hollande

en Norwége; d'où étant parti pour retourner en Hollande et convoyer quelques navires, il auroit été pris près de l'île d'Escalen, le 21 du dit mois de janvier, en voulant secourir un des vaisseaux de sa flotte; qu'ils avoient le pavillon d'Orange et se seroient battus l'espace d'une heure contre le dit capitaine Bart, qui se seroit rendu maître du convoi après que le capitaine, le lieutenant et plusieurs hommes de son équipage auroient été tués. — Commission de l'amirauté de Frizeland du 6 juillet 1674, donnée au nommé Hanis, commandant le navire *l'Espérance*, pour aller escorter des navires hollandois vers la Norwége et ramener ceux qui seront prêts à Hardingen.

« Ouï le rapport du sieur commissaire à ce député, et tout considéré,

« Le roi étant en son conseil a déclaré et déclare la dite frégate nommée *l'Espérance*, agrès et apparaux de bonne prise, et les a adjugés et adjuge au dit capitaine Bart. Enjoint Sa Majesté aux officiers de l'amirauté de Dunkerque de tenir la main à l'exécution du présent arrêté.

« D'ALIGRE, COLBERT. »

Archives du Royaume, E, 1676, p. 174.

N° IV.

Procès-verbal des prises des frégates LE LÉVRIER, LA BERGÈRE, etc.

« Saint-Germain-en-Laye, 7 décembre, 1675.

« Vu par le roi étant en son conseil la procédure faite par les officiers de l'amirauté de Dunkerque, sur le rapport de Charles Keyser, commandant la frégate *le Grand-Louis*, contenant que le 5 août 1675, étant sur le large, il auroit

rencontré une flotte de busses escortée d'un convoi, lequel convoi, il auroit attaqué et pris avec trois busses, étant en compagnie de Jean Bart, capitaine, commandant la frégate *la Royale;* que le dit convoi est la frégate appelée *le Lévrier;* que le 9 du dit mois il auroit attaqué avec le dit Bart et pris douze autres busses avec leur convoi, et se voyant chargés d'environ deux cent quatre-vingts prisonniers, ils auroient rançonné quatre des dites busses, fait passer les maîtres d'icelles et mis les prisonniers sur les dites busses pour les renvoyer en Hollande, et auroient appris qu'il y a deux des dites busses reprises. — Autre rapport du dit Bart, du 15 du dit mois, conforme à celui du dit Keyser. — Interrogatoire, du 16 du dit mois d'août, d'Armand de Boer, natif d'Enckhuisen, capitaine de la frégate *le Lévrier*, montée de douze pièces de canon et de quarante-huit hommes d'équipage, par lequel il paroît que la dite frégate appartient aux bourgmestre et trésorier de la pêche du dit Enckhuisen, qui l'ont fait capitaine; qu'il y a deux mois qu'il est sorti du dit lieu avec cinq autres frégates pour servir de convoi à environ deux cents busses qui alloient à la pêche du hareng, et qu'ils revenoient quand il a été pris avec vingt-cinq busses qui avoient pêché du hareng, lesquelles devoient faire leur décharge à Enckhuisen; qu'il avoit une commission du prince d'Orange du 23 juin 1674; autre commission de la grande pêcherie d'Enckhuisen, du 15 juin 1675; ordre de l'amiral de la pêche, du 2 août 1675. — Autre interrogatoire, du 15 du dit mois d'août, de Jean Cherellot Seute, natif d'Enckhuisen, capitaine sur la frégate *la Bergère*, aussi montée de douze pièces de canon et de quarante-huit hommes d'équipage, par lequel il paroît que la dite frégate appartient au bourgmestre du dit Enckhuisen, par ordre duquel il est parti du dit lieu, il y a environ deux mois, pour escorter vingt-huit busses de différents ports de Hollande, qui alloient à la pêche du hareng; lesquelles il devoit

reconduire jusqu'à Enckhuisen, où elles devoient faire leur décharge. Commission du prince d'Orange, du 23 juin 1674: autre commission de la grande pêcherie d'Enckhuisen, du 21 juillet 1674; ordre de l'amiral de la pêche, du 2 août 1675. — Autre interrogatoire, du 16 août 1675, d'Antoine Yausen, natif d'Enckhuisen, y demeurant, maître et pilote de la busse *le Canard doré*, par lequel il paroît qu'elle appartient au commissaire Osserée et Gérard Pain, demeurant au dit Enckhuisen; qu'il avoit pêché douze lestes de harengs, et a traité pour la rançon de son bâtiment et de sa pêche à trois mille livres d'argent de Hollande, sans y être forcé, suivant le traité qui en auroit été représenté et qu'il auroit reconnu. — Autre interrogatoire, du dit jour, de Frédérick Claisen, natif de Hamsdelf, près Harlem, maître et pilote sur la buisse *le Saint-Nicolas*, par lequel il paroît qu'elle appartient à des bourgeois de Hamsdelf; qu'il a traité pour sa rançon à deux mille six cents livres d'argent de Hollande, suivant le traité qui lui a été représenté, qu'il a reconnu et dit l'avoir signé volontairement. — Autre interrogatoire de Gerbaut-Alders, natif d'Enckuisen et y demeurant, maître de la busse *l'Espérance*, par lequel il paroît qu'elle appartient à Libort-Cronilduk, teneur de livres à Enckhuisen, qu'il a traité pour sa rançon à trois mille livres d'argent de Hollannde, et a volontairement marqué de sa marque le traité de rançon qui lui a été présenté et reconnu. — Autre interrogatoire de Cornille Isbransen, natif du dit Enckhuisen, y demeurant, maître sur le *Hemp-Cloper*, par lequel il paroît qu'elle appartient à divers bourgeois d'Enckhuisen, et que lui-même est le teneur; qu'il a traité pour sa rançon à trois mille livres argent de Hollande suivant le traité à lui représenté, qu'il a reconnu avoir signe volontairement. — Autre interrogatoire, du 17 août, de Cornille Hertissen-Houck, natif de Texel, y demeurant, maître pilote sur la busse *l'Union*, par lequel il paroît qu'elle appartient à Isbrand-Jans-

sen-Mossel, teneur de livres à Enckhuisen; qu'il venoit du Nord, où il avoit pêché seize lestes moins deux barils de harengs; qu'il avoit vingt-cinq barils de sel fin, douze de gros, et qu'il pêchoit pour le compte du bourgeois ci-devant nommé. — Autre interrogatoire, du dit jour, de Jacob Cornilsen Keul, natif d'Enckhuisen et y demeurant, maître de la busse *le Four doré*, par lequel il paroît qu'elle appartient à Olvent-Cornilsen, marchand au dit Enckhuisen; qu'il étoit chargé de quatorze lestes de harengs pour le compte de son bourgeois. — Autre interrogatoire, du dit jour, de Geerbrant-Albertsen-Maker, natif d'Enckhuisen, y demeurant, maître pilote sur la busse *Adam et Eve*, par lequel il paroît qu'elle appartient au bourgmestre Blain Whubeck, demeurant au dit Enckuisen, pour le compte duquel il auroit pêché treize lestes et demi de harengs, et a de reste vingt-six barils de gros sel et quatorze de fin. — Autre interrogatoire, du dit jour, de Gérard Tardissen, natif dudit Enckhuisen, y demeurant, maître et pilote sur la busse *le Moule doré*, par lequel il paroît qu'elle appartient à Cornille Mostel, demeurant au dit Enckhuisen; qu'il avoit pêché treize lestes et six barils de harengs, et a de reste environ vingt barils de sel. — Autre interrogatoire, du dit jour 17 août au dit an, de Baert-Geerbrant, natif et demeurant au dit Enckhuisen, pour le compte duquel il a pêché douze lestes moins un baril de harengs, et quinze barils qui ne sont pas encaissés, et qu'il a de reste dix barils de sel fin et quinze barils de gros. — Autre interrogatoire, du dit jour, de Jacob Willemsen, natif et demeurant au dit Enckhuisen, maître sur la busse *les Armes d'Enckhuisen*, par lequel il paroît qu'elle appartient au bourgmestre Courteleven; qu'il avoit pêché quatorze lestes de harengs, et a vingt-cinq ou vingt-six barils de sel de reste. — Autre interrogatoire, du 18 août au dit an, de Dirick Hiertversen, natif de Texel, y demeurant, maître sur la busse nommée *l'Union*, par lequel il paroît qu'elle appar-

tient à Isbrand-Jansen-Mossel, marchand au dit Enckuisen, pour le compte duquel il auroit pêché treize lestes et demi et deux barils de harengs, et a de reste trente-deux barils de sel fin et quatorze de gros. — Autre interrogatoire, du dit jour, de Pieter Diricksen, natif du dit Enckhuisen, y demeurant, maître sur la busse *la Pucelle d'Enckhuisen*, par lequel il paroît qu'elle appartient à Menard-Abberksen, demeurant au dit lieu, pour le compte duquel il a pêché quinze lestes et demi et deux barils de harengs, et a de reste vingt-six barils de sel. — Autre interrogatoire d'Antoine Claissen, natif de Vanhuissen, y demeurant, maître sur la busse *le Drap doré*, par lequel il paroît qu'elle appartient à Willem Jansen-Lackman, demeurant au dit Enckhuisen ; qu'il a pêché douze lestes et demi de harengs pour son compte et celui de ses armateurs, et a encore de reste douze barils de sel de Saint-Hubert.

« Ouï le rapport du sieur commissaire à ce député, et tout considéré,

« Le roi étant en son conseil a déclaré et déclare les dites frégates *le Lévrier* et *la Bergère*, les busses *l'Union*, *le Four doré*, *Adam et Eve*, *le Moule doré*, *le Four blanc*, *les Armes d'Enckhuisen*, *l'Union d'Enckhuisen*, *la Pucelle d'Enckhuisen*, *le Drap doré* et les marchandises de leurs chargements de bonne prise, et les a adjugées et adjuge ensemble, la moitié des rançons des busses *le Canard doré*, *l'Espérance*, *le Hemp-Cloper* et *le Saint-Nicolas*, auxdits Bart et Keyser, et l'autre moitié des dites rançons à l'hôpital de Dunkerque, distraction précitée faite du dixième appartenant à l'amiral ; fait Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses auxdits Bart et Keyser et à tous capitaines, armateurs et autre de relâcher en mer les vaisseaux qu'ils auront pris ni de faire aucune composition avec les capitaines et autres gens de l'équipage des dits vaisseaux, pour quelque cause et sous quel prétexte que ce soit, à peine d'être punis suivant la rigueur des or-

donnances. Enjoint au lieutenant de l'amirauté de Dunkerque de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

« D'ALIGRE, VILLEROY, COLBERT,
« PONCET, PUFFORT. »

(*Archives du Royaume*, 1675, 6 d., E. 1780, p. 380.)

N° V.

Procès-verbal des prises de la frégate LA TERTOOLE *et de huit bélandres.*

« Au camp de Sebourg, près Kievrain, 6 mai 1676.

« Vu par le roi étant en son conseil le procès-verbal fait par le lieutenant en l'amirauté de Dunkerque, sur le rapport de Jean Bart, capitaine commandant la frégate *la Palme*, du 28 mars 1676, contenant qu'étant parti le 25 du dit mois de mars, en compagnie des capitaines Jacobsen, Lassie et Mesmaker, ils auroient découvert la nuit suivante, étant entre Ostende et Nieuport, une pinasse de dix pièces de canon, à laquelle ils auroient donné chasse et l'auroient contrainte d'échouer, et que l'équipage s'étant sauvé à terre, ils l'auroient prise, et trouvé dessus plusieurs papiers, et après l'avoir fait renflouer, ils l'auroient envoyée à Dunkerque; que le lendemain, étant à deux lieues de la côte, à la hauteur d'Ostende, ils auroient découvert une flotte qui étoit sous trois convois, dont l'un avoit le pavillon de Hollande et les deux autres de Bourgogne, contre lesquels s'étant battus pendant trois heures avec une perte considérable de part et d'autre, ils en auroient pris un de dix-huit pièces de canon, contraint les deux autres de fuir et pris la flotte, composée de huit bélandres qui alloient à Bruges. Autre rapport du dit jour des dits Keyser, Lassie et Mesmaker, conforme à celui dudit Bart. — Interrogatoire, du 30 dudit mois de mars, de Nicolas Dufresne, natif de Calais, contre-maître sur la frégate *le Grand-Louis*, commandée par ledit Keyser, et Pierre

Levasseur, matelot sur la dite frégate, et d'Eustache Bernard, matelot sur la frégate commandée par le dit Jacobsen, conforme au rapport du dit Bart. Dix congés expédiés à Saint-Sébastien aux mois de janvier et de février, par lesquels il est permis de charger sur la pinasse *le Saint-Joseph*, commandée par Floria Gloria, des laines, citrons et autres marchandises pour les porter à Ostende. Lettre d'avis du 5 février dernier de quelques ballots et caisses chargés sur ledit navire pour Ostende. — Autre interrogatoire, du 28 du dit mois de mars, d'André Blanckart, maître sur la bélandre *le Saint-Paul*, par lequel il paroît qu'il est natif de Bruges; que la dite bélandre lui appartient, et qu'il alloit décharger à Ostende de l'huile, sucre et cuirs qu'il avoit chargés à Londres, suivant ses connaissements, et qu'il a été pris conformément au rapport des preneurs. — Interrogatoire de Pite Tyssen et de Martin Kupper, natifs de Bruges, matelots sur la dite bélandre, conforme à celui du dit maître. Neuf connaissements datés des mois de février et mars, des marchandises chargées à Londres, sur la dite bélandre, pour porter à Bruges ou Ostende, dans lesquels il n'est point marqué pour le compte de qui. — Autre interrogatoire de Louis de Keyser, maître sur la bélandre *le Saint-Pierre*, du dit jour 28 mars, par lequel il paroît qu'il est natif de Bruges, y demeurant; que la dite bélandre lui appartient; qu'il a été pris conformément au rapport des preneurs, et qu'il alloit décharger à Ostende ou à Bruges vingt-quatre ballots de coton, trois bottes de corinthes, six caisses de citrons, quatre chevaux et des cuirs qu'il avoit chargés à Londres, suivant les connaissements et autres papiers qu'il a reconnus. — Interrogatoire du 29 du dit mois, de Charles As et de Jacob Kayser, natifs de Bruges, matelots sur la dite bélandre, conforme à celui du dit maître; lettre de convoi pour la dite bélandre, cinq connaissements datés des mois de février et mars derniers, des marchandises chargées à Londres dans le dit na-

vire, pour porter à Bruges ou à Ostende, dans l'un desquels il est marqué que c'est pour le compte de Richard Holt, marchand de Londres, et dans les autres, il n'est point marqué pour le compte de qui ; neuf acquits des droits payés à Londres pour les dites marchandises. — Autre interrogatoire, du dit jour 28 mars, de Pierre Weilland, maître sur la bélandre *le Saint-Michel*, par lequel il paroît qu'il est natif de Bruges, et qu'elle lui appartient ; qu'il venoit de Londres, où il avoit chargé du sucre, des amandes, cire jaune, gingembre, corinthes, plomb, citrons et séné, qu'il devoit décharger à Bruges, à Anvers, Gand et Ostende, et qu'il a été dans la dite flûte sous les dits convois. — Interrogatoire du dit jour, de William et Arnould Broweres, natifs de Bruges, matelots sur la dite prise, conforme à celui du maître ; quatre connaissements des marchandises chargées dans la prise sans qu'il soit marqué pour le compte de qui ; lettres de mer de Bruges, pour le maître du vaisseau pris, du 4 août 1672 ; vingt-huit acquits des droits payés à Londres par le dit maître pour les marchandises, requête présentée au lieutenant de l'amirauté de Dunkerque par Pierre Perier, demeurant à Londres, étant au service du duc d'York, passager sur le dit navire, tendant à avoir mainlevée de quatre pièces de serge blanche, six douzaines de paires de gants, quatre douzaines d'écuelles, six douzaines de cuillers d'étain, huit grosses d'épingles, vingt-six bouteilles, une caisse de limons et sa valise pleine de hardes. Réponse des dits armateurs à la dite requête, par laquelle ils demandent que toutes les marchandises et hardes soient confisquées, attendu que le navire pris étoit sous un convoi ennemi, et que néanmoins ils n'empêchent pas qu'on lui rende sa valise et les hardes à son usage. — Autre interrogatoire, du dit jour 28 mars, d'Arnoul de Win, maître sur la bélandre *le Saint-Pierre*, par lequel il paroît qu'il est natif de Bruges, que la dite bélandre appartient à sa mère, et qu'il a été pris conformément au

rapport des preneurs, étant chargé de chaux pour son compte. — Interrogatoire, du 29 du dit mois de mars, de Jean Wandewalle, natif de Bruges, et d'Adrien Lwertwagher, natif du dit lieu, matelot sur la dite prise, conforme à celui du maître ; lettre de mer, de Bruges, pour le dit maître, du 22 novembre 1675 ; passe-port d'Ostende, du 8 du dit mois et an pour le dit maître ; quatre acquits des droits payés à Londres. — Autre interrogatoire de Pitre Schrooy, natif de Bruges, maître sur la bélandre *le Saint-Pierre*, du 28 du dit mois de mars, par lequel il paroît qu'elle lui appartient et qu'il venoit de Londres, où il auroit chargé des ballots de cochenille, citrons, oranges, beurre, sucre, noix de Galle, gingembre et trois ballots de soie, qu'il devoit décharger à Anvers, suivant ses connaissements et autres papiers qu'il a reconnus. — Interrogatoire, du 29 du dit mois, de Jean Delattre, natif de Nieuport, demeurant à Bruges, de Raphaël Serox, natif du dit lieu, matelot sur la prise, conforme à celui du dit maître ; vingt connaissements des dites marchandises chargées à Londres, datés des mois de janvier, février et mars, sans qu'il soit marqué pour le compte de qui ; deux factures des dites marchandises ; dix-huit acquits des droits payés à Londres pour les dites marchandises ; lettres de mer, de Bruges, pour le dit maître, du 10 avril 1674 ; lettre de convoi pour la dite bélandre. — Autre interrogatoire, du 28 du dit mois, de Richard Martens, natif de Bruges, maître sur la bélandre *la Sainte-Anne*, par lequel il paroît qu'elle lui appartient, qu'il a été pris conformément au rapport des preneurs et qu'il alloit décharger à Bruges, Gand et Anvers la védasse, sucre, tabac, roseaux et un ballot de drap qu'il avoit chargés à Londres.— Interrogatoire, du 29 du dit mois de mars, de Philibert de Coënninck et de Jacob de Ric, natifs de Bruges, matelots sur la dite prise, conforme à celui du maître ; lettres de mer, de Bruges, pour le dit maître, du 21 mars 1675 ; quatre connaissements des marchandises char-

gées à Londres pour Bruges, Gand et Anvers, sans qu'il soit marqué pour le compte de qui ; lettre de convoi pour la dite bélandre ; onze acquits des droits payés à Londres. — Autre interrogatoire, du 28 du dit mois de mars, d'Adrien Bloeck, natif de Bruges, maître sur la dite bélandre, par lequel il paroît qu'il a été pris conformément au rapport des preneurs ; qu'il alloit décharger à Bruges, Gand et Anvers, du sucre, de l'huile, des figues, des raisins, trente-trois saumons, un baril d'étain et quinze balles de coton, qu'il avoit chargés à Londres sans savoir pour le compte de qui, et a reconnu les papiers qui lui ont été représentés. — Interrogatoire d'Antoine Peinneck et de Jacob Tyssen, natifs de Bruges, matelots sur la dite bélandre, conforme à celui du dit Bloeck ; lettre de mer, de Bruges, pour le dit maître, du 18 mai 1673 ; passe-port d'Ostende pour le dit maître, du 2 janvier dernier ; onze connaissements des marchandises chargées à Londres sur la dite bélandre pour décharger à Bruges, Gand et Anvers, dans lesquels il n'est point marqué pour le compte de qui ; onze acquits des droits payés à Londres pour les dites marchandises. — Interrogatoire de Jean Werlay, maître de la bélandre *le Saint-Jean*, du 28 du dit mois de mars, par lequel il paroît que la dite bélandre lui appartient et qu'il en avoit fait à Londres un contrat de vente simulé avec le nommé Willems Fortès, qui avoit chargé dedans quatorze chevaux anglois et deux barils de couperose qu'il devoit décharger à Bruxelles. — Interrogatoire, du dit jour, de Willems Fortès, Anglois, par lequel il soutient qu'il est véritable maître de la dite bélandre, qu'il l'a véritablement achetée du dit Werlay, et qu'il en a le contrat de vente ; qu'il a été commis pour faire la conduite de quatorze chevaux anglois sur la dite bélandre par le chevalier Bolstroot, qui a son frère résidant à Bruxelles, où les dits chevaux devoient être déchargés, et qu'il avoit un passe-port du sieur de Rumigny. — Autre interrogatoire de Jean de Noeter, natif de Bruxelles, de Pierre

de Wanloo, natif de Bruges, matelots sur la dite prise, conforme à celui du dit Werlay, quant à ce qui concerne la prise; contrat de vente fait à Londres de la dite bélandre, au dit Fortès par le dit Werlay, le 7 du dit mois de mars, passe-port du sieur de Rumigny pour les dits chevaux, du 26 février dernier. — Autre interrogatoire, du dit jour, 28 mars, de Willems Bloeck, natif de Flessingue, y demeurant, lieutenant sur la frégate *la Tertoole*, par lequel il paroît qu'elle étoit commandée par le capitaine Longues, du dit Flessingue, qui avoit une commission du prince d'Orange, et qu'il a été tué dans le combat; qu'elle venoit de Londres, et qu'ayant appris que les preneurs étoient en mer, la dite frégate se seroit jointe à un convoi d'Ostende et qu'elle a été prise conformément au rapport des premiers.— Interrogatoire, du dit jour 29 mars dernier, de Jean Janssen et de Robert Janssen, natifs d'Écosse, matelots sur la dite frégate, conforme à celui du dit Bloeck : copie de la commission des États de Hollande pour le dit Longues, du 13 mars 1659.

« Ouï le rapport du sieur commissaire à ce député, et tout considéré,

« Le roi étant en son conseil a déclaré et déclare la pinasse *le Saint-Joseph*, la frégate *la Tertoole*, et les bélandres *le Saint-Christophe*, *le Saint-Paul*, *le Saint-Jean*, *la Sainte-Anne*, *le Saint-Michel*, et trois sous le nom de *Saint-Pierre*, et marchandises de leurs chargements, agrès et apparaux, de bonne prise, et les a adjugés et adjuge aux dits Bart, Keyser, Jacobsen, Lassie et Mesmaker; fait Sa Majesté mainlevée, à Willems Fortès, des quatorze chevaux qui se sont trouvés sur la bélandre *le Saint-Jean*, et enjoint au lieutenant en l'amirauté de Dunkerque de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

« D'ALIGRE, COLBERT,
« PONCET, PUFFORT, HOTMAN. »

Archives du Royaume, E. 1783-1776, six derniers mois, p. 415.

N° VI.

Procès-verbal de la prise de la frégate LE NEPTUNE, *décembre* 1676.

« Vu par le roi étant en son conseil la procédure faite en l'amirauté de Dunkerque, sur le rapport de Jean Bart, commandant la frégate *la Palme*, du 10 septembre 1676, contenant que le 7 du dit mois, après un long combat, il s'est rendu maître d'un navire de trente pièces de canon, servant de convoi à une flotte de busses, qu'il a amené à Dunkerque. — Interrogatoire, du 16 du dit mois, de Liemard Cuiper, natif d'Enckhuisen, capitaine sur le navire *le Neptune*, du dit lieu ; par lequel il déclare qu'elle appartient à la compagnie des pêcheurs du dit Enckhuisen, qui l'avoit envoyée au Nord pour servir de convoi à une flotte de busses, d'où revenant, il a été pris par le capitaine Bart, ayant pavillon et commission du prince d'Orange, après un long combat où il a perdu vingt hommes et lui dangereusement blessé. — Autre interrogatoire de Jean Pitterssen Box, pilote sur la dite frégate conforme à celui du dit capitaine ; commission du prince d'Orange pour le dit Liemard Cuiper, du 3 octobre 1671.

« Ouï le rapport du sieur de Breteuil, conseiller ordinaire au conseil d'État de Sa Majesté, commissaire à ce député, et tout considéré.

« Le roi étant en son conseil a déclaré et déclare la frégate *le Neptune*, agrès et apparaux, de bonne prise et les a adjugés et adjuge audit Bart. Enjoint au lieutenant de l'amirauté de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

« D'ALIGRE. LE TONNELLICI-BRETEUIL,
« BAZIN, COLBERT.
« PUFFORT. »

Archives du Royaume, E. 1784-1676, six derniers mois, p. 608.

N° VII.

Procès-verbal de la prise de la frégate LE SCHERDAM.

« Saint-Germain, 19 août 1678.

« Vu par le roi étant en son conseil le procès-verbal fait par le lieutenant en l'amirauté de Dunkerque, sur les rapports des capitaines Charles Keyser, Jean Bart et Jean Soutenaye, commandant les frégates *l'Empereur*, *le Dauphin* et *la Notre-Dame-de-Lombardie*, des 13 et 14 juin dernier, contenant que, le 18 du dit mois, environ à la hauteur du Texel, ils découvrirent un navire de guerre, auquel ils donnèrent la chasse, que le dit navire les ayant attendus, le dit Bart l'aborda le premier, Soutenaye le seconda, et se mit à son côté pour jeter son monde dans sa frégate, afin de plus aisément aborder le dit navire de guerre; qu'ensuite le dit capitaine Keyser l'aborda par la poupe, et après un combat d'une heure et demie, ils s'en rendirent les maîtres; dans lequel combat ils eurent six hommes tués, trente blessés, et le dit capitaine Bart eut le visage et les mains brûlés, et les gras des jambes emportés d'un coup de canon: et ont fait conduire la dite prise à Dunkerque.— Interrogatoire, du dit jour 14 mars, de Willems Rane, natif de Noort, y demeurant, capitaine sur la frégate prise, nommée *le Scherdam*, portant qu'elle appartient aux officiers de l'amirauté de Rotterdam: qu'il est parti de la Meuse pour convoyer les dogres de la pêche du Nord, ayant vingt-quatre pièces de canon, quatre-vingt-quatorze hommes d'équipage, et pavillon du prince d'Orange, avec une commission des États de Hollande et des officiers de l'amirauté de Rotterdam; qu'ayant été abordé par les dits trois capitaines, il s'est défendu le mieux qu'il a pu, et après un combat d'une heure, dans lequel il a eu plus de cinquante hommes tant tués que blessés, il a été con-

traint de se rendre, et croit qu'à l'abordage et au pillage de son coffre par les matelots preneurs, sa commissioa été perdue. — Interrogatoire, du même jour, de Sébastien Van der Concke, natif de Zierickz, demeurant à Rotterdam, lieutenant sur la dite frégate prise, conforme à celui de son capitaine, ajoutant que le dit capitaine Soutenaye étoit à l'avant-garde; qu'eux déposants, voyant que ce n'étoit qu'une petite frégate, firent voile pour le mettre hors de combat; que, le vent n'étant pas favorable, leur frégate fut abordée par le capitaine Bart, qui essuya la première décharge; que le dit Soutenaye soutint le dit Bart, et Keyser en même temps l'aborda par derrière, et après un combat d'une heure et demie, pressés de tous côtés, et le monde des dites trois frégates étant dans leur bord, ils furent obligés de se rendre. — Interrogatoire, du dit jour, de Cornille Lodeweck, natif de Rotterdam, y demeurant avec sa famille, second pilote sur la dite frégate *le Scherdam*, et de dix autres hommes, tant officiers que matelots, du même équipage, tous de Rotterdam et des environs, conforme aux précédents.

« Ouï le rapport du sieur de Bezons, etc.,

« Le roi étant en son conseil a déclaré et déclare le dit navire de guerre nommé *le Scherdam*, ses agrés, apparaux, armes, munitions, mitrailles et autres choses étant en icelui, de bonne prise, et en conséquence, les a adjugés aux dits capitaines Keyser, Bart et Soutenaye, à la réserve du dixième de la dite prise, appartenant au sieur comte de Vermandois, amiral de France, qui sera fourni et payé au receveur de ses droits.

« Enjoint Sa Majesté, etc. »

(*Archives du Royaume.*)

N° VIII.

Procès verbal des prises des trois frégates LE MILFORT, LE WARINGTON *et* LE PRINCE DE GALLES.

« Extrait des registres du conseil d'État.

« 16 novembre 1694.

« Vu par le roi étant en son conseil la procédure faite par le sieur Patoulet, intendant de la marine à Dunkerque, sur les prises *le Milfort*, *le Warington* et *le Prince de Galles*, contenant le rapport du 15 décembre 1693, du sieur Bart, commandant l'escadre du Nord, portant qu'étant proche des bancs de Flandre et au Dogher-Banc, il a pris ces trois vaisseaux anglois, les deux premiers servant de convoi à d'autres bâtiments chargés de munitions de guerre, allant de Norwége en Angleterre pour les services du prince d'Orange, qu'étant à Vleker, après avoir fait enlever les agrès du *Warington* pour rétablir *le Milfort*, qui étoit tout désemparé, vingt-quatre pièces de canon et seize cents livres de poudre, il a vendu le corps de ce bâtiment 2,652 livres, et qu'à l'égard du *Prince de Galles*, après en avoir fait transporter sur les vaisseaux de son escadre quatre-vingt-dix-neuf saumons de plomb et cent cinquante barils de harengs, il l'a fait brûler parce qu'il n'a pu le rendre utile à naviguer, en sorte qu'il n'a amené que *le Milfort;* information faite le 17 juillet 1694, contenant l'audition de six officiers servant sur les vaisseaux *l'Adroit*, *la Légère*, *le Fortuné*, *l'Aurore* et *le Gerzé*, qui déposent conformément au rapport. Procès-verbal du 17 juillet 1694, de transport du sieur Patoulet dans la prise *le Milfort*, contenant sa contenance et qu'il est de fabrique angloise, et tout considéré, Sa Majesté étant en son conseil a déclaré et déclare de bonne prise le dit bâtiment *le Milfort*, ses armes et agrès ensemble, les vingt-quatre

canons avec seize cents livres de poudre enlevés du vaisseau *le Warington*, les deux mille six cent cinquante-deux livres provenant de la vente du corps de ce bâtiment. Les quatre-vingt-dix-neuf saumons de plomb, et les cinquante barils de harengs enlevés du vaisseau *le Prince de Galles*, et les confisque à son profit, et en conséquence ordonne que les dites marchandises enlevées seront vendues, si fait n'a été, et le prix ensemble les deux mille six cent cinquante-deux livres remis au commis du trésorier de la marine à Dunkerque, pour être employés ainsi qu'il lui sera ordonné, à la réserve du dixième appartenant au sieur comte de Toulouse, amiral de France, qui sera délivré au receveur de ses droits. Et à l'égard du vaisseau *le Milfort*, veut Sa Majesté qu'il soit mis dans les listes de ses vaisseaux pour être employé à son service, enjoint au dit sieur Patoulet, intendant de la marine à Dunkerque, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

« Fait au conseil d'État du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le seizième jour de novembre mil six cent quatre-vingt quatorze, etc., etc.

« LOUIS.

« Par le roi. — PHÉLYPEAUX. »

N. B. Cette copie fut expédiée à un M. Jublin, le 5 mai 1695.

(Original déposé au bureau du contrôle de la Marine à Dunkerque.)

N° IX.

Procès-verbal des prises des trois vaisseaux LE PRINCE DE FRISE, LE STATENLAND et LE ZER RIP.

(Extrait des registres du conseil d'État.)

12 septembre 1694.

« Vu par le roi étant en son conseil la procédure faite par le sieur Patoulet, intendant de la marine à Dunkerque,

sur les prises *le Prince de Frise*, *le Statenland* et *le Zer Rip*, contenant le rapport du 7 juillet 1694, du sieur Bart, commandant l'escadre du Nord, portant que le 29 juin, étant entre le Texel et la Meuse, douze lieues au large, ayant eu avis que huit vaisseaux de guerre hollandois avoient arrêté la flotte de grains venant du Nord, destinée pour France, et qu'ils l'emmenoient en Hollande, il l'a reconnue dans la route et combattu les vaisseaux ennemis, et après en avoir pris trois à l'abordage il a envoyé la flotte chargée de grains dans les ports de sa destination ; procès-verbal de transport du dit sieur Patoulet dans les vaisseaux pris contenant l'apposition du scellé et l'établissement d'un gardien. — Interrogatoire, du sept, de Hidde de Vries, qui a dit qu'il est contre-amiral de la province de Frise, qu'il commandoit le vaisseau *le Prince de Frise*, de cinquante-quatre canons, faisant la course sans commission et pavillon du prince d'Orange, ayant ordre d'arrêter tous les vaisseaux chargés de grains pour la France ; qu'ayant été joint par sept autres vaisseaux de guerre hollandois, ils avoient arrêté la flotte chargée de grains et au surplus conforme au rapport. — Interrogatoire, du même jour, de Jacob Vuart, lieutenant, qui a dit que ce vaisseau, qui étoit commandé par le dit de Vries, faisoit la course et au surplus conforme à son interrogatoire ; d'un autre lieutenant, de l'écrivain et d'un volontaire conformes au précédent ; interrogatoire du dit jour d'Hendrix Devernage Devar, capitaine sur *le Statenland*, qui a dit qu'il demeure à Utreck, qu'il étoit de l'escadre du dit contre amiral, armée par les États généraux, qu'il avoit été détaché de la flotte angloise qui étoit à Porsmouth, et qu'il avoit joint les autres vaisseaux pris par le dit sieur Bart et au surplus conforme au rapport ; autres interrogatoires du lieutenant et de l'écrivain conformes à celui du dit Devar du même jour. — Interrogatoire, du dit jour 7 juillet, de Richard Bukmek, capitaine sur *le Zer Rip*, qui a dit que le bâtiment appartient à l'amirauté

d'Amsterdam; qu'il est armé pour le service des États généraux et au surplus conforme aux interrogatoires des dits de Vries et de Var; autres interrogatoires, du même jour, de l'écrivain et du lieutenant conformes à celui du capitaine Venaussy. Les résolutions et ordres des États généraux et des amirautés d'Amsterdam et de Frise des années 1692 et 1693, adressées audit Hidde de Vries pour croiser depuis Gorée jusqu'à Ostende, *lettre écrite le 7 juin* 1693. *par le commissaire Schotton, portant avis au pensionnaire Flagel qu'il se construisoit un vaisseau corsaire nommé* LA FORTUNE, *destiné pour le Sund qui arboroit pavillon de Dantzick et saroit commandé par le sieur Bart.* Étant considéré, Sa Majesté étant en son conseil a déclaré et déclare de bonne prise les dits bâtiments *le Prince de Frise*, *le Statenland* et *le Zer Rip*, leurs armes et agrès, et en conséquence ordonne qu'ils seront mis dans les listes de ses vaisseaux de guerre pour être employés à son service ainsi qu'elle l'ordonnera. enjoint au sieur Patoulet, intendant de la marine au port de Dunkerque, et aux officiers de l'amirauté de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

Fait au conseil d'État du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le douzième septembre mil six cent quatre-vingt-quatorze, etc., etc.

« LOUIS.

« Par le roi. — PHÉLYPEAUX. »

N. B. Cette copie fut expédiée au même M. Jublin, le 10 mai 1695.

(Original déposé au bureau du contrôle de la Marine à Dunkerque.)

N° X.

La pièce de vers qui suit, écrite en langue flamande. fut composée peu de temps après la mort de Jean Bart; elle ne porte point de nom d'auteur, et se trouve à la suite d'une

Histoire du royal prophète David, également en langue flamande et sans nom d'auteur. L'autorisation de cette dernière publication fut délivrée à Anvers, le 3 juin 1719, et cette histoire fut éditée à Dunkerque avec l'*Élégie sur la mort de Jean Bart*, par *Pieter Labus*, libraire-imprimeur, rue de l'Église, à l'enseigne de *in den Bloem-Korf* (à la Corbeille de fleurs).

Nous nous estimons d'autant plus heureux que cette précieuse chronique contemporaine soit tombée entre nos mains, que nous sommes convaincus qu'il n'en existe qu'*un seul exemplaire* à Dunkerque : et d'après les informations que nous avons prises, elle est entièrement inconnue aux descendants de Jean Bart. Les quelques vers qu'elle contient relatifs aux mœurs du héros dunkerquois, sont d'un prix inestimable pour l'histoire ; car, seuls ils peuvent réhabiliter le caractère privé du célèbre marin, et confirment tout ce que nous en avons dit dans cet ouvrage.

Nous n'avons eu connaissance de cette curieuse composition qu'après l'entier achèvement de notre travail déjà mis sous presse.

TREUR-GEZANG OP'T OVERLYDEN VAN DEN HEER BART.

Den 27 april 1702.

Myn Pen beschreef wel eer de wonderlijke Daeden
Van onzen Ridder Bart, doen sijne Lauwer blaeden
Met zegen wierden door des vyands bloed bespat :
Het heugt my noch hoe dat met blijdschap heel de stadt
Van Duynkerck ménig-mael dien Ridder heeft ontfangen :
Maer laes ! die vreugd is nu verkeert in lijk-gezangen,
In weenen en ghegklag ; om dat de wreede doodt
Dien waerden Heere van het leven heeft ontbloot.

Doen deze moorderesse, als vyandin van't leven,
Zagh dat den Ridder Bart wierdt dagelijex verheven,
En op het hooghste van sijn Koning was bemint,

Heeft hy haer selven een gelégentheid verzint,
Om dezen Heldt te doen van bov 'n neder-daelen :
Sy wist wel dat hy niet en was te achter-haelen,
T'wyl hy de vyanden kloeckmodig tegen-stont,
Want hy keerde altijdt uyt den Zee-slag onghewond,
En Zegen-rijk weerom, in spijt der Batavieren (A).
Die nu om sijne dood ont steken vreughde-vyeren,
Als wezende verheught om Vrankrijcks groot verlies :
Noyt aengenaemer wind hun in de ooren blies,
Dan als de maer' hun in quam de tydinge verkonden
Van dezen RIDDERS dood : noyt was'er uyt-gezonden
Een blijder Bode, en die de Staeten meer beviel,
Als die hun weten liet het scheyden van sijn Ziel,
Voor wiens gevreesden arm hun Hoofd-lièn moesten-buygen.....

De Schotten, Britten, en de Zeeuwen konnen tuygen
(Ten kost huns goed en bloed) wat BART op Zee vermogt.
Soo menig-mael als hy gheweest is op den tocht
Om voor den KONING en sijn vaderland te strijden,
En heeft hy noyt ontzien, noch ongemack, noch lijden :
Geen vreeze, geen gevaer en sagh men oyt in hem,
Hy moedigde syn Volck met daeden, spraeck en stem,
Om hunne vyanden kloek-hertig aen te tasten ;
Al wat hy in den nood aen hun quam te belasten,
Wierd veerdig uyt-gevoert ; terwijl hy als een Leeuw,
Niet passende op de dood, noch op het krygs gheschreeuw,
Vloog daer't gevaer hem riep om sijne te ontzetten,
Geen haegel-buy van lood en konde BART beletten
Te klampen met gewelt sijn vyandt boord aen boord.....

De Zuydt en d'Oost zee, met de klippen van de Noord,
Die souden zeggen (soo sy maer en konden spréken

(A) Hollanders; maer hier mogten d'Engelschen ook wel genaemt worden, die hoe-wel datse dappere krygs-mannen syn op de Zee, menigh-mael ghevoelt hebben de strengheyd van syn stael't gene hy voerde met een rypsinnig en seer kloeck beleyd, den Heere BART hun meest oberwinnende met minder macht.

Wat Vlaggen dat'er voor dien RIDDER zyn gestréken.
Doen hy ten dienste van den GROOTEN LODEWYCK,
In die ghewesten gaf een openbaere blijck
Van syn getrouwigheyd..... Noyt was't geluk hem tegen.. ..

WIL MEN SYN DAEDEN MET SIJN LEVEN OVER-WEGEN,
MEN SAL BEVINDEN DAT DIE KWAMEN OVER EEN;
GESPRAEKSAEM, DEUGDELYK, MET IEDER EEN GEMEEN,
GODT-VREEZENDE, BESORGT OM D'ARME MENSCHEN T'HELPEN.
EN OM DE TRAENEN DER WEEMOEDIGE TE STELPEN,
DIE KLAEGDEN HUNNEN NOOD: HY LIET NOYT IEMAND GAEN,
VOOR HY TEN VOLLEN, OF TEN DEELE WAS VOLDAEN (B).

Door deze Deugden is Hy tot dien Staet gerézen,
En is schier al gheveest wat Hy heeft konnen wézen;
Gestelt van sijnen VORST opsoo een hoogen trap,
Daer by gemaekt een lit van't Edel Ridderschap,
Hoofd van de Noordsche Vloot, en temmer der gedrochten;

Noyt heeft Alchides meer wan-schepselen bevochten
Noch over wonnen, als dien RIDDER in sijn tyd,
Wiens dapperheyd wierdt van de vyanden benyd,
En t'saemen ook gevreest, terwyl men Lauwer-kroonen
Vloch, om in Vrankrijck syn diensten te beloonen,
Dat hy in hongers-nood (C) van leef-tocht heeft voor-zien.....

DUYNKERCK wel eer verblijd om't al-gemeen verbliên,
Smilt nu in traenen om't verlies van dezen HEERE,
De dood heeft wegh gerooft den luyster van haer eere,

(B) Hy was soo mildadig dat hy nae sijn dood weynig schatten heeft gelaeten van ontelbaere die hy in 2 oorlogen op de vyanden had verovert en genomen; dan sijn Zonen hebben de gunst en liefde van hunnen Vorst waer mede sy in eere vernoegt zijn.

(C) Bemerking op't nemen der Graen-vlote, die hy nae een hart en vloedigh gevecht met ses schepen rukte uyt de klauwen der Hollanders die dese geleyde met 8 swaer oorlog schepen, en in Vrankryck brogt in den tydt dat heel t' Ryk en Vlaenderen het uyterste gebrek moesten lyden door de groote dierte in't jaer 1694.

Doen sy den Ridder BART om't leven heeft gebragt :
Om syne daeden tot soo hoogen Staet verheffen ;
Dit dierbaer ongeluck schynt haer noch meer te treffen.
Om dat den Kryg der Zee weerom ontstsken word..... (D)

Wie sijn Beschermer mist vind sich in nood te kort,
En ziet sich dikmaels door de droefheyd onder-drucken,
De blijschap word ghevolgt van ramp en ongelucken,
In heel de wereld en is geen stantvastigheyd.

Nu men hier't sterven van den Ridder BART beschreyt.
Lacht Holland om den rouw ; hoe wel sy niet kan weten,
Hoe dat sy sal bestaen die voorspoedt af te meten,
En die ghewaende vreugd af-meten naer den zin ;
Dit schynt voor haer te zyn een aengenaem begin,
Om sonder tegenstant de groote Zee te schuymen ;
Maer Vrankryck die altijd ghereet ligt op haer luymen,
Is noch soo niet verarmt van Helden, die ter nood,
Hun zullen stellen voor des KONINKS eere bloot,
T'wyl sy d'ontyd'ge dood van hunnen HOOFDMAN Wréken ;

Men hoeft de JONGEN BART geen yver in te stéken,
Om sijn HEER VADER als een Heldt te volgen naer :
Ick meyne dat dit haest door Hollandt verd gewaer,
Die zonder onderscheyd in't kort sal konnen merken,
Wat in soo een ghevolg de wraeck niet uyt kan werken ;
Want's WADERS dapperheyd gedaelt tot op den ZOON,
Zal hem bereyden een onstervelijcke KROON :
Want als een Phenix uyt sijn Onders asch ghesprooten,
En zal niet minder zyn m t zégen over-goten,
Om voor het Vaderlandt te strijden tot sijn lof..... (E)

(D) Op syn dood voorgevallen in't begin van die straffen oorlog begost om de kroone van spaignien in't eynde van mey 1702 en onsen Heer Bart 3 weken te vooren gestorven sijnde.

(E) Hy heeft od syn Vaders oorlogschepen en nae syn dood soo menige Helde-proeven gegeven, dat hy in staet is om met de eerste daed te komen tot den eer-trap syns Vaders, mits hy reeds geklommen is, daer den grootseln Edeldom in's Honinghs Zee-macht seldem komt.

Dus heeft Batavia geen al te groote stof
Om zoo verheugt te zyn in BART's ontijdigh scheyden :
Hy laet sijn gaeven tot op sijnen Naezaet leyden,
De doodt heeft niet ontrooft dan't lichaem : wan aen't geest
Leeft weder in den Zoon ; dus Batavieren vreest
Dit Edel jonge Bloed ; van zoo het raekt den't zieden,
Ghy moogt in zekerheydt in tydts bestaen te vlieden,
Eer ghy al t'saemen word geoffert aen sijn wrack.....

Maer hoe! my dunkt dat ick hier uyt myn loop geraek.
En schier vergeet hoe BART het leven heeft verloren ;
Hy die scheen anders als tot soo een dood geboren (†).
Is op sijn bedde van dit wan-ghedrocht ontzielt,
Die met een heete korts hem langzaem heeft verniett,
Waer vooren dat hy heeft ten lesten moeten zwichten,
Die noyt en heeft te kort geleven in sijn plichten,
En sijn geboorte-stad soo dikmaels heeft verheugd,
Is van ons wegh geruckt in't midden van sijn vreugd :
Als alles scheen te zyn tot sijn vermaek geschapen ;
De doodt bevreest van hem te vinden in de wapen,
Heeft hem op't ledekant moed-willig aen-ghelast :
Dus wierd dien ZEE-HELDT op sijn onverwachts verrast,
Die anders mogelijcx noyt hadde konne sterven.....

Eylaes! wat droefheyd quam het herte te door-kerven
Van sijne Gemaelin! doen sy sagh dat de doodt
De oogen van haer Man, om noyt t'ontluyken, sloot,
En hy lagh koud en styf op't bedde sonder roeren :
Wat klachten quam sy nae den Hemel toe te voeren,
Als met den lesten zucht sijn Ziel uyt't lichaem vloog :
Haer droefheyd ieder tot meedoogentheyd bewoog,

† Dese ontydige en beklagelyke dood, soude (soo men segt) oorsprong genomen hebben uyt een verkelteyd en verhitting die den Heldt hadde opgevat, gaende in een seer hard en quaedt weder ten eynde der Haeve, om een Oorlog-schip met 70 stukken kanon te sien binnen komen, 't welcke den Koning voor hem en nae syn ghenoegen had nieuwe doen bouwen tot Havre-de-Grace, en in Duynkerke quam nae dat het een grouwsaeme storm onderstaen en onder wegen well had

Die haer in dezen staet dan quamen te aenschouwen!
Haer Kinderen, om te vergrooten noch haer rouwen,
Beschreyden om de koets hun VADERS lesten dag;
Terwyl den oudsten ZOON met jammerlijck gheklag
Beweende bitterlijk 't verlies van sijn HEER VADER!

Myn herte sluyt van rouw! 't bloed vriest in mynen ader!
Den inkt styft in de pen, terwyl een zilten vloed
De water-waeten van myn oogen open doet,
Om't al gemeen verlies van Duynkerck te beweenen;
De menschen moeten zyn gemaekt van harde steenen,
Die om de doodt van BART niet heel beroert en zijn!

Och! wat is dit voor hun een over-groote pijn!
Te moeten derven die hun plagt te helpen leven!
Veel arme Menschen, waer toe hy was gedreven!
Als tot de léden Godts, om die te helpen voèn,
En sijnen Schepper in de schepsels te voldoen,
Staen van verbaestheyd stil als roetelooze klippen:
't Schynt ook dat hunnen geest wil vliegen uyt de lippen,
Om met hun Voester-Heer te daelen in het graf.
Al aen wie dat den naem van BART genoegen gaf,
Die hoort men suchten uyt een bange boezem prangen:
Een doodelijke stilt' heeft heel de Stadt bevangen;
De menschen zien malkaer schier sonder spréken aen,
Terwyl de klocken doen sijn droeve dood verstaen.....

Maer daer verschynt het Lijk, dat misschien stacy-reyen,
Gedragen wordt, die het ten Tempel-waert geleyen,
Verzelt van groot en kleyn, die met een droef gebaer,
In deze rouw-plicht al de Vrienden volgen naer;
G'heel Duynkerck schynt tot die Begraeving uyt-gelaeten:
Het loopt' er al naer toe, men ziet langs al de straeten
Niet dan een loos gewoel van menschen, om te zien
Wat in den Uytvaert van den Ridder sal geschien;

gheleden, soo als op de Ree van Duynkerke, 't gens aen 't moedig hert van dien dapperen Heer geen kleyn mijnoegen toe-bragt, en met een langsaeme kortss 't leven benam, niet onder zynde als 52 jaeren. [1]

Doch onder duyzenden die deze pracht by woonen,
Niet eenen is er die geen droefheyd komt te toonen,
Van minste tot de meest staen door médoogen stom,
En wenschen sprackeloos sijn leven wederom.....

D'Hoofd-stoffen selve zyn door weedom in genomen (F):
De Locht niet konnend' haer genégentheyd betoomen,
Stort met een regen-vloed haer traenen op het Lijk;
Het water van de Zee gedreven uyt sijn wijk
Verheft sich Hemel-hoog, geholpen door de winden:
't Vyer toe gemaekt, soo 't schynt, om alles te verslinden,
Vliegt met gedonder uyt het groot en kleyn geschut:
De aerde opent in de Kerck een nieuwen put,
Om 't Lichaem van dien Held in haeren schoot t'ontfangen. ...

Terwyl myn Treur-Godin met rouw gewaed om-hangen,
Beklaegt dit ongeval; soo schryf ick op sijn zerck;
« Hier ligt den Ridder Bart die Engeland gaf werck
« T'wyl Hy in't leven was, en Holland dede schrikken,
« Die naer des Konings wil sijn zaeken wist te schikken,
« Bemint door het geval, vereert van sijnen Vorst,
« Noyt quam de bleeke vrees gekropen in sijn borst,
« Om met laf-hertigheyd sijn vyand te verlaeten;
« Gehoorsaemt als een Prins van al sijn onderzaeten,
« En altyd zégen-rijk..... Maer laes! dit was gedaen,
Zoo haest de guede Zon ten onderen moest gaen,
Die over Duynkerck plagt te schieten haere stradelen ...

Wy hopen dat den Heer sijn Ziel heeft komen haelen,
Om die te plaetsen in het opperste geluk;
En datse nu bevryd van alle pyn en druk;

F. Geestige bemerkinge van den Dichter, die in dees begraewing 't werck der 4 hoofd-stoffen of Elementen wel te pas brengt. 1. op de locht; van het regende met een straffe wind. 2. het water der zee dat op dien dag seer onstelt was door tempeest met een seer hooge vloed. 3. 't vyer dat uyt het geschot en muskettery word gelost in de begraeving van een Generale. 4. op d'aerde, om den put van syn begraef-plaetse voor den hoogen Autaer in de groote Kercke.

Aldaer woor eeuwig leeft in haeren Godt te loven;
Soo s' de Ziel van Bart om haere deugd daer boven,
Daer wy haer, wenschen rust, en zeggen tot besluyt:
Dus scheyde dézen Held met lof ter wereld uyt.

N° XI.

Dans la traduction suivante de l'elégie qui précède, on ne doit point chercher de l'élégance, car nous avons tenu, pour faire apprécier l'œuvre du poëte flamand, à en reproduire les idées avec naïveté et *presque littéralement*. Ce travail nous a offert plus d'une difficulté par la corruption qu'a continué de subir la langue des anciennes Flandres. Grâce toutefois à la collaboration bienveillante et éclairée de M. Théodore Aeben, avocat belge, résidant à Dunkerque, nous avons tout lieu d'espérer qu'on jugera l'œuvre flamande réfléchie dans notre traduction avec la plus scrupuleuse fidélité.

Les notes de cette élégie qui se trouvent sur l'imprimé en marge et en lettres gothiques sont de l'éditeur *Pieter Labus* qui, dans un avertissement, appelle l'auteur de cette pièce de vers *un poëte de génie du premier ordre et une plume célèbre;* cette qualification nous porte à être convaincu que cet écrivain doit être le Dunkerquois *Michiel de Swaen*, célèbre poëte flamand qui florissait sous Louis XIV du temps de Jean Bart : il naquit le 20 janvier 1654. Ses arrière-neveu et nièces, M. et Mlles Deswaen résidant à Dunkerque, possèdent encore de leur illustre aïeul trois volumes de poésies qui se composent 1° d'une traduction, vers par vers, du *Cid* de Corneille, imprimée en 1694 à Dunkerque, par *Antonius van Urzel;* Fontenelle et Voltaire ont mentionné cette belle traduction avec de grands éloges ; 2° de *poésies morales et pensées chrétiennes*, imprimées en 1722 à Dunkerque, par *Pieter Labus;* 3° de *la Vie et de la Mort de Jésus-Christ*, long poëme de 435 pages in-12, publié à Bruges, après la mort de l'auteur, qui le composa en 1694.

Le poëte de Swaen devint président de *la Société de Rhétorique* existant à cette époque à Dunkerque

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici le désir que l'esprit de notre ville natale ne continue point de rester aussi exclusivement mercantile qu'elle ne prenne un jour à cœur ses gloires littéraires tout aussi bien que ses gloires maritimes, et qu'elle vienne à se rappeler avec un peu moins d'indifférence qu'elle aussi a fourni dans la personne de Michel de Swaen son contingent de chefs-d'œuvre au grand siècle de Louis XIV.

ÉLÉGIE

SUR LA MORT DE MESSIRE BART.

Du 27 avril 1702.

Déjà ma plume a décrit autrefois les hauts faits de notre chevalier Bart (*), alors qu'avec l'aide de Dieu ses lauriers furent arrosés du sang des ennemis. Je me souviens encore avec quelle joie toute la ville de Dunkerque a bien des fois reçu ce chevalier. Mais, hélas! à cette allégresse ont succédé maintenant des pleurs et des gémissements, parce que la cruelle mort a moissonné ce cher messire.

Lorsque cette meurtrière remarqua, en véritable ennemie de la vie, que le chevalier Bart s'élevait journellement et qu'il était suprêmement chéri de son roi, elle s'appliqua alors à trouver l'occasion de précipiter ce héros dans la tombe. Elle savait bien qu'elle n'aurait jamais pu l'atteindre pendant qu'il résistait intrépidement à l'ennemi, car il revint toujours des combats sans blessures (**) et comblé de bénédictions au dépit des Bataves (A), qui, à l'occasion de sa mort,

(*) Cette assertion prouve qu'un poëme dont Jean Bart fut le héros a dû être composé par l'auteur de cette élégie. Les recherches que nous avons faites pour parvenir à cette précieuse découverte ont été jusqu'ici infructueuses. Nous serons peut-être un jour plus heureux; dans ce cas, nous nous empresserions d'en publier le texte avec la traduction.

(*Note de l'auteur de cette histoire.*)

(**) Le poëte flamand n'est pas ici historien exact, car, comme nous l'avons prouvé, Jean Bart a reçu plusieurs blessures dans ses nombreux combats. (*Idem.*)

(A) Hollandais; mais on pouvait aussi bien citer les Anglais qui, quoique vaillants guerriers sur mer, ont souvent éprouvé la force de

allument maintenant des feux de joie et sont bien aises de cette grande perte de la France. Jamais son plus flatteur ne vint caresser leurs oreilles que lorsque le bruit se répandit de la mort de ce chevalier; jamais messager, porteur de plus agréables nouvelles ne fut envoyé et ne fut accueilli avec plus de plaisir par les États que celui qui leur apprit que l'homme dont le bras redouté avait si souvent abaissé leurs chefs avait rendu le dernier soupir.

Les Écossais, les Anglais et les Zélandais peuvent témoigner (aux dépens de leurs fortunes et de leur sang) ce que Bart a pu sur mer, toutes les fois qu'il est allé en croisière pour défendre son roi et sa patrie. Jamais il n'a épargné ni peines, ni fatigues; jamais on ne remarqua en lui ni crainte, ni hésitation. Il exaltait son équipage par ses faits, ses exhortations et le son de sa voix, afin qu'il attaquât l'ennemi avec un héroïque courage. Dans le danger, ses ordres recevaient une prompte exécution, pendant que lui-même, semblable à un lion, ne songeant ni à la mort ni aux cris des combattants, volait où le péril l'appelait pour secourir ses compagnons. Aucune grêle de balles ne pouvait empêcher Bart d'aborder son ennemi avec violence.

Le Sund et la mer Baltique, ainsi que les rochers du Nord pourraient raconter (s'ils pouvaient parler) combien de pavillons ont été amenés pour ce chevalier, à l'époque qu'étant au service de Louis le Grand, il donnait dans ces parages des preuves publiques de sa fidélité..... Jamais la fortune ne lui fut infidèle.....

Quand nous examinons sa vie privée en même temps que ses exploits nous, trouvons qu'elle n'était pas moins belle; il était AFFABLE, *vertueux*, CAUSANT FAMILIÈREMENT AVEC TOUT LE MONDE, *craignant Dieu, aimant à secourir l'indigent et à sécher les pleurs des affligés qui venaient près de lui déplorer leurs infortunes; il ne laissait jamais partir quelqu'un sans l'avoir satisfait, sinon entièrement, du moins en partie* (B).

ses armes, qu'il maniait avec beaucoup de prudence et la valeur la plus intrépide; messire Bart les battait souvent avec des forces inférieures.

(B) Il était si généreux qu'après sa mort il n'a laissé que très-peu de biens, quoiqu'il eût conquis sur l'ennemi, deux guerres durant, des trésors immenses. Maintenant ses fils jouissent de la faveur et de l'amitié de leur souverain, ce qui leur cause une honorable satisfaction.

C'est par ces qualités qu'il est parvenu à cette fortune, et qu'il est arrivé presque au plus haut degré qu'il pouvait atteindre. Placé par son souverain à un rang aussi élevé, il fut en outre créé membre du noble ordre de la chevalerie; mis à la tête de la flotte du Nord; il devint le dompteur des fléaux.

Alcide, qui combattit et vainquit tant d'ennemis, n'eut jamais plus de bravoure que ne l'eut en son temps ce chevalier, sa valeur excitait les envieux sentiments des ennemis et leur inspirait la terreur alors qu'on tressait en France des couronnes de lauriers en récompense des services qu'il avait rendus à son pays en le délivrant de la famine (C) et en y introduisant des moyens de subsistance.

Dunkerque, jadis si heureuse, fond maintenant en larmes, pour la perte de ce messire. La mort, en enlevant le chevalier Bart, l'a privée du plus grand éclat de sa gloire. Jamais elle ne vit dans son sein aucun de ses enfants aussi haut placés pour ses belles actions. Ce malheur paraît la frapper d'autant plus vivement| qu'une guerre maritime est allumée de nouveau (D).

Qui a perdu son défenseur se trouve dans la détresse au moment du danger, et se voit souvent accablé par la douleur. A la joie succèdent les peines et les malheurs. Rien n'est stable dans l'univers entier.

Maintenant que nous pleurons ici la mort du chevalier Bart, la Hollande se rit de notre deuil, quoiqu'elle ignore comment elle fera pour jouir de sa bonne fortune, et quelle sera la durée des transports que lui cause ce prétendu sujet de joie. Cette circonstance lui paraît être un commencement de bon augure pour écumer la grande mer sans rencontrer de résistance. Mais la France, qui a sans cesse l'œil au guet, n'est pas encore si pauvre de héros qui, au besoin, verseront leur sang pour défendre l honneur du roi en même temps qu'ils vengeront la mort prématurée de leur chef.

(C) Allusion à la prise de la flotte chargée de grains, qu'après un combat rude et sanglant il arracha, ayant six bâtiments sous ses ordres, des griffes des Hollandais, qui escortaient ce convoi avec huit forts vaisseaux de guerre, et qu'il conduisit en France dans le temps que tout le royaume et les Flandres souffraient de cette extrême disette à cause de la grande cherté des vivres pendant l'année 1694.

(D) Arrivée à sa mort au commencement de cette grande guerre commencée pour la couronne d'Espagne à la fin de mai 1702, et notre messire Bart étant décédé trois semaines auparavant.

Nous n'avons pas besoin d'exciter l'ardeur du jeune Bart pour le faire marcher sur les traces de son héroïque père. Je crois que la Hollande ne tardera pas à s'en apercevoir ; elle pourra juger bientôt qu'il n'y a entre eux aucune différence, et quels sont, en pareils cas, les terribles effets de la vengeance ; le fils a hérité de la valeur de son père et saura de même s'assurer une couronne immortelle ; car, tel qu'un phénix éclos des cendres de ses pères, la Providence ne lui accordera pas moins de bénédictions pour défendre la patrie et acquérir de la gloire (E).

La Batavie n'a donc pas de si puissants motifs à laisser éclater une aussi grande joie à l'occasion de la mort prématurée de notre Bart. Il a laissé toutes ses qualités à son descendant : la mort ne nous a enlevé que le corps, car l'esprit survit dans le fils. Ainsi donc, Bataves, craignez ce noble jeune sang, car dès qu'il se met à bouillonner, il ne vous reste qu'à fuir au plus tôt, pour chercher un abri avant que tous ensemble il ne vous sacrifie à sa vengeance.

Mais quoi ! il me semble que je sors de mon sujet et que j'oublie presque comment Bart a perdu la vie : lui qui paraissait destiné à une autre fin (†), il est mort sur son lit d'une maladie qui l'a fait s'éteindre lentement, miné par une fièvre chaude à laquelle il a fini par succomber. Celui qui n'a jamais manqué à ses devoirs et qui a si souvent rempli de joie sa ville natale nous est enlevé au milieu de ses triomphes, quand tout ce qui existe paraissait être fait pour son bonheur. La

(E) Il s'est distingué sur les vaisseaux de son père, et après la mort de celui-ci par tant d'héroïques exploits qu'une seule de ses belles actions suffirait pour le faire monter aussi haut que son père, puisqu'il est déjà parvenu dans la marine royale là où n'arrive presque jamais la plus grande noblesse.

(†) Cette mort prématurée et déplorable aurait eu pour cause (dit-on) un refroidissement et échauffement que le héros aurait gagné en allant, par un temps rude et très-mauvais, au bout du port, pour voir entrer un navire de guerre de soixante-dix canons, que le roi avait fait construire pour lui et à son gré au Havre-de-Grace, et qui arriva à Dunkerque après avoir essuyé une violente tempête et souffert beaucoup tant pendant sa traversée qu'à la rade de ce port, ce qui impressionna vivement le cœur courageux de ce vaillant messire et lui causa une fièvre lente qui lui coûta la vie, n'ayant pas plus de cinquante-deux ans.

mort, craignant d'aller le trouver sous les armes, l'a attaqué avec dessein dans son lit. C'est de cette manière que cet héroïque marin a été surpris quand il s'y attendait le moins, lui qui n'aurait peut-être jamais pu mourir d'une autre manière.

Hélas! quelle était profonde la douleur qui vint percer le cœur de sa compagne quand elle vit que les yeux de son époux se fermèrent à jamais. Il était là immobile, froid et roide, étendu sur son lit; quelles plaintes n'adressa-t-elle point au ciel! Quand, en rendant le dernier soupir, son âme s'échappa de son corps, elle était si affligée que tous ceux qui la virent dans cet état en eurent compassion. Ses enfants excitaient encore davantage sa tristesse; ils étaient autour du lit, déplorant la mort de leur père, tandis que le fils pleurait amèrement et exhalait des gémissements plaintifs.

Mon cœur se serre de tristesse, mon sang se fige dans mes veines, mon encre gèle dans ma plume, et un torrent de larmes inonde mes yeux pour déplorer la perte générale que Dunkerque vient d'éprouver. Il faut qu'ils aient des cœurs de pierre ceux qui ne sont point émus de la mort de Bart!

Oh! quelle peine extrême n'est-ce pas pour eux de devoir se passer de celui qui avait l'habitude de leur rendre la vie moins dure. Beaucoup de pauvres, vers lesquels il était porté comme il l'était envers son prochain, voulant ainsi se rendre agréable à son Créateur en portant secours aux créatures, sont tellement frappés de stupeur qu'ils sont comme pétrifiés. On dirait que leurs esprits veulent s'envoler aussi de leurs lèvres pour suivre leur bienfaiteur dans la tombe. Tous ceux qui éprouvaient quelque plaisir au nom de Bart sont à gémir maintenant et se sentent suffoqués par la douleur. Un silence funèbre règne dans toute la ville, le monde se regarde sans presque se parler pendant que les cloches annoncent sa triste mort.

Mais voici apparaître le cercueil porté entre les assistants à la pompe et marchant lentement vers le temple. Grands et petits l'accompagnent; tous dans un triste recueillement viennent se placer derrière; tous les parents se joignent à eux dans l'accomplissement de ce douloureux devoir. Toute la ville de Dunkerque paraît s'être rendue à cet enterrement, tout le monde y accourt; dans toutes les rues circule une foule empressée, curieuse de voir comment se passeront les funérailles de ce chevalier. Cependant parmi ces milliers de personnes

qui assistent à cette pompe, il n'en est aucune qui ne vienne donner des signes de douleur ; les plus petits comme les plus grands, tous sont rendus muets par leurs regrets et souhaitent, sans avoir la faculté de s'exprimer, qu'il soit rendu à la vie.

Les éléments même sont en proie à la douleur (F) ; l'air ne pouvant manifester autrement son affection, arrose le cercueil de ses larmes en y versant un torrent de pluie ; l'eau de la mer, que les vents viennent aider à se soulever, s'échappe de son lit et s'élève jusques aux nues ; le feu destiné, dirait-on, à tout détruire, vole avec un bruit de tonnerre, des décharges de l'artillerie et de la mousqueterie ; la terre laisse voir dans l'église une nouvelle ouverture pour recevoir dans son sein le corps de ce héros.

Tandis que ma divinité mélancolique, revêtue d'habillements de deuil, déplore ce malheur, moi j'écris sur sa tombe : « Ci gît le chevalier Bart, qui de son vivant donna du fil à retordre à l'Angleterre « et fit trembler la Hollande ; qui sut diriger ses actes à la satisfaction du roi ; chéri de la fortune, honoré de son souverain. Jamais la « pâle crainte ne put se glisser dans son cœur et le faire reculer lâchement devant l'ennemi ; obéi comme un prince par ses sujets, et toujours comblé de bénédictions..... » Mais, hélas ! à peine avais-je fini, que déjà le soleil qui dardait ses rayons dorés sur Dunkerque était sur le point de disparaître sous l'horizon.

Nous espérons que le Seigneur est venu chercher son âme pour le faire jouir du bonheur suprême, et qu'à l'abri de toutes peines et douleurs, elle vit pour l'éternité en chantant les louanges de Dieu. Ainsi l'âme de Bart a obtenu par ses vertus une place au ciel, où nous lui souhaitons le repos, et disons pour achever : c'est de la sorte que ce héros quitta le monde suivi de nos louanges.

(F) Ingénieuse allusion du poète, qui dans cet enterrement fait intervenir fort à propos les quatre éléments, 1° l'air, car la pluie tombait battue par un vent violent ; 2° l'eau de la mer, qui étant très-agitée ce jour-là par la tempête, monta extraordinairement ; 3° le feu provenant des décharges des canons et des mousquets comme il arrive à l'enterrement d'un général ; 4° la terre, à cause de la place préparée pour l'ensevelir devant le maître autel dans la grande église.

FIN

